

ARMOIRIES

ET

DÉCORATIONS







ARMOIRIES  
ET  
DÉCORATIONS

**DÉPOSITAIRE POUR L'ÉTRANGER**

**LIBRAIRIE NILSSON**

**Per Lamm, Successeur**

*212, rue de Rivoli et 338, rue Saint-Honoré, Paris*

*Amsterdam, 62, Damrak.*

*Athènes, 24, rue d'Hermès.*

*Barcelone, 8 et 10, Rambla del Centro.*

*Londres, 18, Wardourstreet.*

*Milan, 5, Via Ugo Foscolo.*

ARMOIRIES  
ET  
DÉCORATIONS

PAR  
JULES MARTIN, de MONTALBO  
ET  
RAYMOND RICHEBÉ

ILLUSTRATIONS DE  
JOSEPH VAN DRIËSTEN

*Toutes les décorations sont reproduites à la  
DIMENSION OFFICIELLE  
D'après les modèles de LEMAITRE*

PARIS  
LIBRAIRIE DES CONTEMPORAINS  
15 bis, rue de Maubeuge, 15 bis

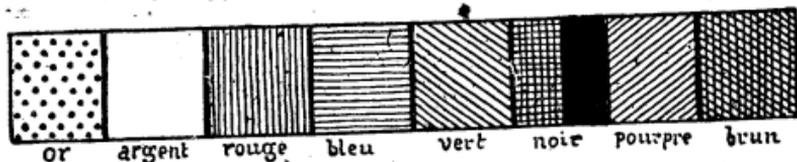
MDCCCXCVI  
Tous droits réservés.)

## ABRÉVIATIONS

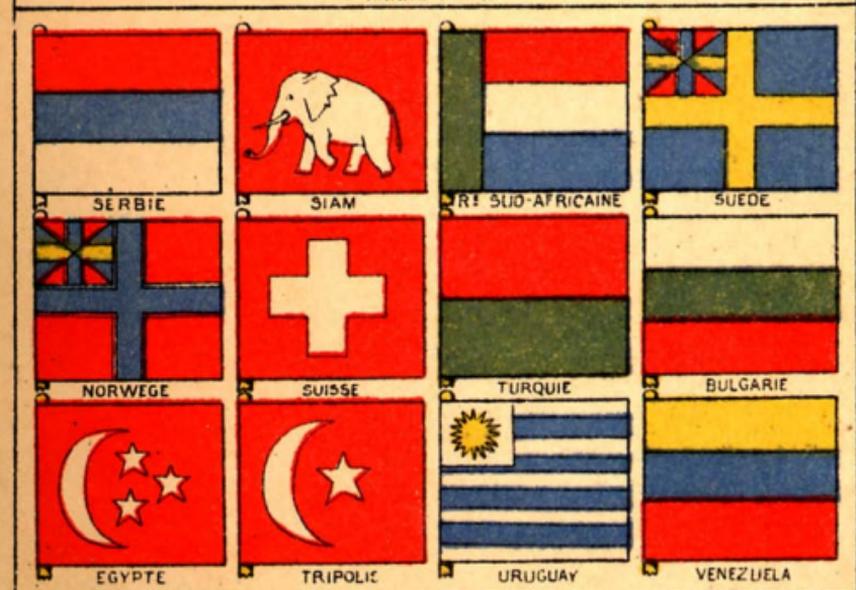
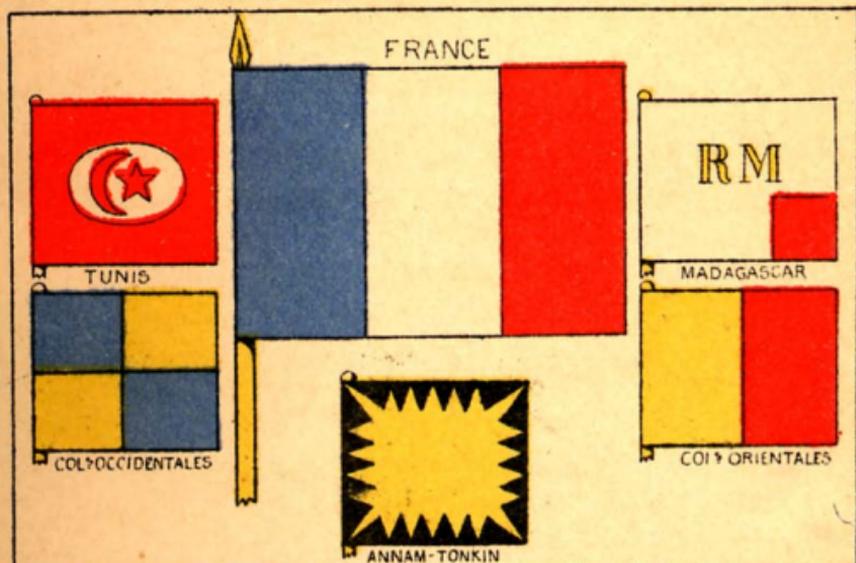
---

S. S.	Sa Sainteté.
S. M.	Sa Majesté.
S. M. I. R.	Sa Majesté Impériale et Royale.
S. M. Ap. I. R.	Sa Majesté Apostolique Impériale et Royale.
S. A. I. R.	Son Altesse Impériale et Royale.
S. A. I.	Son Altesse Impériale.
S. A. R.	Son Altesse Royale.
S. A. Sér.	Son Altesse Sérénissime.
S. A.	Son Altesse.
S. E.	Son Excellence.
landg.	Landgrave.
marg.	Margrave.
Autr.	Autrichien.
Esp.	Espagnol.
O.	Ordre.
av. pl.	avec plaque.
éch.	écharpe.
saut.	sautoir.
G.-C.	Grand-Croix.
G. O.	Grand Officier.
C. ou Command.	Commandeur.
O. ou Off.	Officier.
Chev.	Chevalier.

## ARMOIRIES



ARMOIRIES ET DRAPEAUX .





## AVANT-PROPOS

---

En présence du nombre toujours croissant des Ordres de chevalerie et de la faveur de plus en plus marquée dont ils jouissent nous avons pensé qu'il était utile de réunir sous une forme nouvelle les renseignements les plus complets concernant ces Ordres : historique, statuts, effectifs, etc.

Jusqu'à ce jour, quelques ouvrages seulement, tels que le Walhen et le Schülz, très rares et d'un prix fort élevé, avaient réuni

les mêmes éléments; en les condensant et en y ajoutant une foule de renseignements inédits nous avons voulu surtout donner à notre volume une forme pratique. Le lecteur pourra en effet y trouver tous les documents dont il a besoin, notamment la reproduction exacte, à la dimension officielle, de toutes les croix et médailles, — ce qui n'avait jamais été fait jusqu'ici, — le nombre de titulaires de chaque classe, un calendrier de la fête des Ordres, une table des rubans permettant de trouver instantanément à quel Ordre un insigne appartient, etc.

A côté des distinctions qui se confèrent toujours, et que nous avons classées par rang d'ancienneté, nous avons fait figurer les Ordres qu'on ne donne plus aujourd'hui mais qui comptent encore de nombreux titulaires; tel l'Ordre impérial de la Rose, du Brésil, par exemple.

---

Enfin nous n'avons eu garde d'oublier les décorations spéciales aux dames, et nos lecteurs en trouveront la nomenclature très complète à la suite des Ordres de chaque État.

Aux décorations dont nous venons de parler nous avons joint les « Armoiries », qui n'ont pas encore été présentées comme nous les donnons, dans aucun volume ni sur aucune planche. Quant au texte il n'a jamais été publié sinon dans de très rares ouvrages d'érudition allemands tirés à un nombre fort restreint d'exemplaires.

Enfin, pour compléter notre volume au point de vue diplomatique nous donnons en tête de chaque État le portrait et une notice biographique du souverain, régent ou président de république.

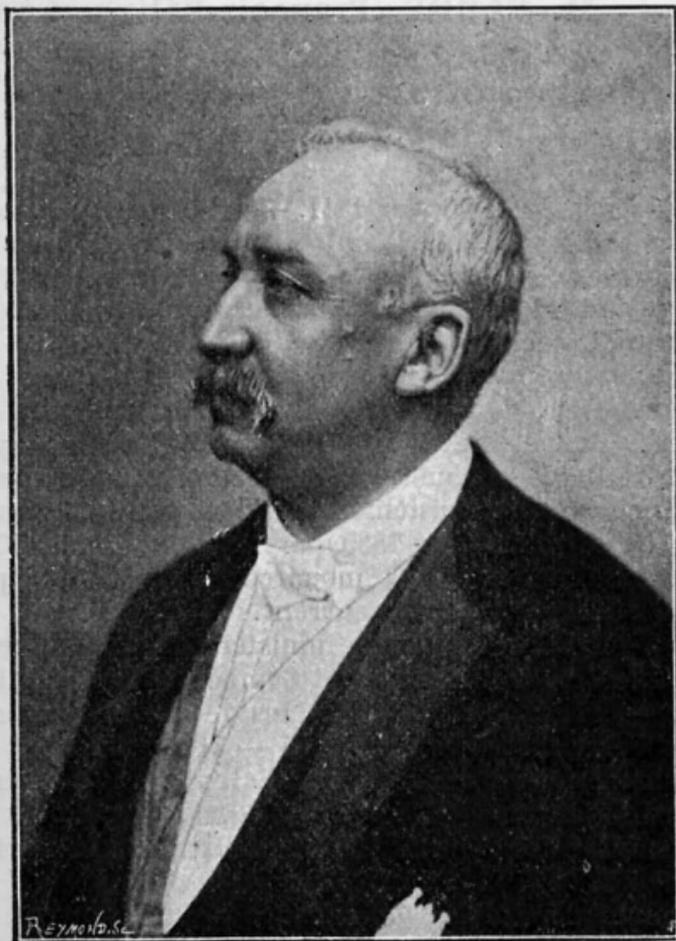
Tenant avant tout à donner des documents très exacts, officiels même, nous avons sou-

mis nos travaux aux autorités compétentes, et nous tenons à exprimer ici toute notre gratitude à M. le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur et à Leurs Excellences MM. les Ambassadeurs et à MM. les Ministres plénipotentiaires et Consuls généraux qui nous ont obligeamment facilité notre tâche.

Paris, le 15 Mars 1896.

*Pour l'origine des photographies, voir TABLE DES  
PORTRAITS, pages 539-541.*

M. FÉLIX FAURE



Cliché Nadar.

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## M. FAURE (François-Félix)

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Né à Paris, le 31 janvier 1841. — Armateur au Havre; ancien président de la Chambre de commerce de cette ville. Chef de bataillon de la garde mobile pendant la guerre de 1870-71. Nommé Chevalier de la Légion d'honneur le 31 mai 1871.

Candidat républicain aux élections législatives du 21 août 1881, dans la troisième circonscription du Havre; élu par 5876 voix contre 5675 réunies par M. Le Vaillant du Douët, député sortant, monarchiste. Réélu en 1885, le troisième sur douze, par 80559 voix sur 149546 votants; en 1889, par 8285 voix contre 5513 à M. Anselme, candidat monarchiste; en 1893, par 10048 suffrages, sans concurrent.

Sous-secrétaire d'État au ministère du Commerce et des Colonies, dans le cabinet Gambetta (14 novembre 1881 — 26 janvier 1882), et dans le dernier cabinet Jules Ferry (24 septembre 1885 — 31 mars 1885).

Sous-secrétaire d'État aux Colonies dans le cabinet Tirard (5 janvier — 16 février 1888). Vice-président de la Chambre des députés (1894); ministre de la Marine (30 mai 1894-17 janvier 1895).

Comme député M. Félix Faure a pris souvent la parole dans les questions coloniales; il a voté contre la revision de la Constitution (1884 et 1888), contre l'élection des sénateurs par le suffrage universel, contre la rétribution des fonctions municipales, contre l'expulsion des princes; pour le retour aux mesures pro-

tectionnistes, pour l'élection des députés au scrutin de liste, pour le rétablissement du divorce, pour les conventions avec les Compagnies de Chemins de fer. En 1879, M. Félix Faure a publié un volume : *le Havre en 1878*.

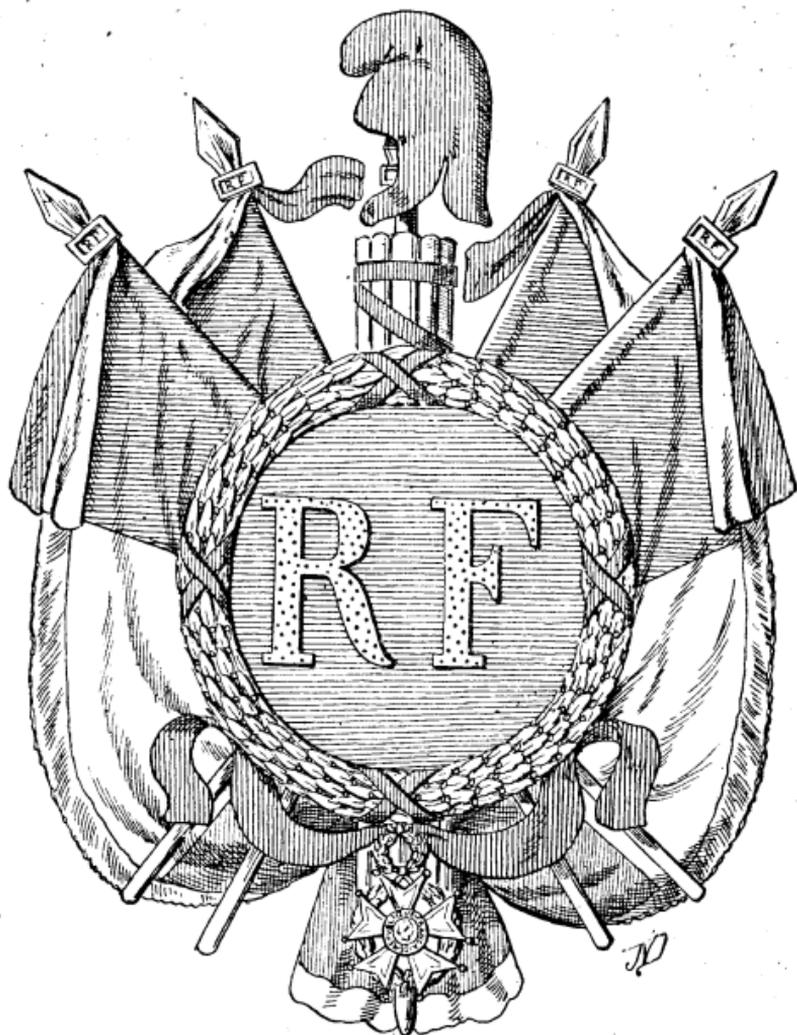
Élu Président de la République au Congrès de Versailles, le 17 janvier 1895, par 430 voix.

Grand maître de l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Grand-croix de l'Ordre royal du Cambodge, de l'Ordre du Dragon d'Annam, de l'Ordre du Nichan-Iftikhar, de l'Ordre de Saint-André, de Russie; de l'Ordre de Léopold, de Belgique; de l'Ordre du Sauveur, de Grèce; de l'Ordre militaire de la Tour et de l'Épée, de Portugal; de l'Ordre de l'Étoile, d'Éthiopie; Commandeur de l'Ordre impérial de la Rose, du Brésil, etc., etc.



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



D'azur aux lettres R. F. d'or, l'écu entouré d'un tortil de laurier et de chêne posé sur un faisceau de licteur sommé d'un bonnet phrygien de gueules et accompagné de drapeaux d'azur d'argent et de gueules. Ordre de la Légion d'honneur.

# LÉGION D'HONNEUR



## HISTORIQUE

La Légion d'honneur a été instituée par la loi du 29 floréal an IX (19 mai 1802) pour récompenser les services militaires et civils.

Dès 1800, et d'après l'art. 87 de la Constitution de l'an VIII, des récompenses nationales étaient décernées *aux guerriers qui avaient rendu des services éclatants en combattant pour la République*. Tout militaire ayant reçu une de ces récompenses avait droit à une haute paie de cinq centimes par jour.

De l'époque de cet arrêté au 19 mai 1802, 1854 récompenses de cette nature avaient été délivrées, savoir : 784 fusils, 429 sabres, 151 mousquetons, 94 carabines, 241 grenades, 44 haches d'abordage, 6 haches de sapeur, 59 baguettes, 13 trompettes; autres sans indication, 53.

Mais, d'une part, dans l'armée on voyait avec regret que ces distinctions fussent un attribut inséparable en quelque sorte de l'activité de l'uniforme et ne suivissent pas le soldat retiré dans ses foyers; d'autre part, les artistes, les savants, les hommes qui, dans l'administration, dans l'industrie, dans le commerce, rendaient des services au pays, se plaignaient d'être laissés en dehors de ces manifestations de la reconnaissance nationale.

De là, l'idée du premier consul de créer un ordre de récompense qui fût décerné à la fois à la bravoure militaire et au mérite civil.

Le conseiller d'État Rœderer fut chargé de formuler un projet sur les bases que le premier consul lui fit connaître, et de préparer un exposé des motifs qui fut lu au Conseil d'État, le 4 mai 1802.

Cet exposé débutait ainsi :

*« La Légion d'honneur paye aux services militaires, comme aux services civils, le prix du courage qu'ils ont tous mérité, elle les confond dans la même gloire, comme la nation les confond dans sa reconnaissance.... »*

Après la lecture de cet exposé, le premier consul prit la parole pour développer ses idées, puis, répondant à Mathieu Dumas qui, tout en approuvant le principe de l'institution, voulait en réserver le bénéfice aux militaires exclusivement, il disait :

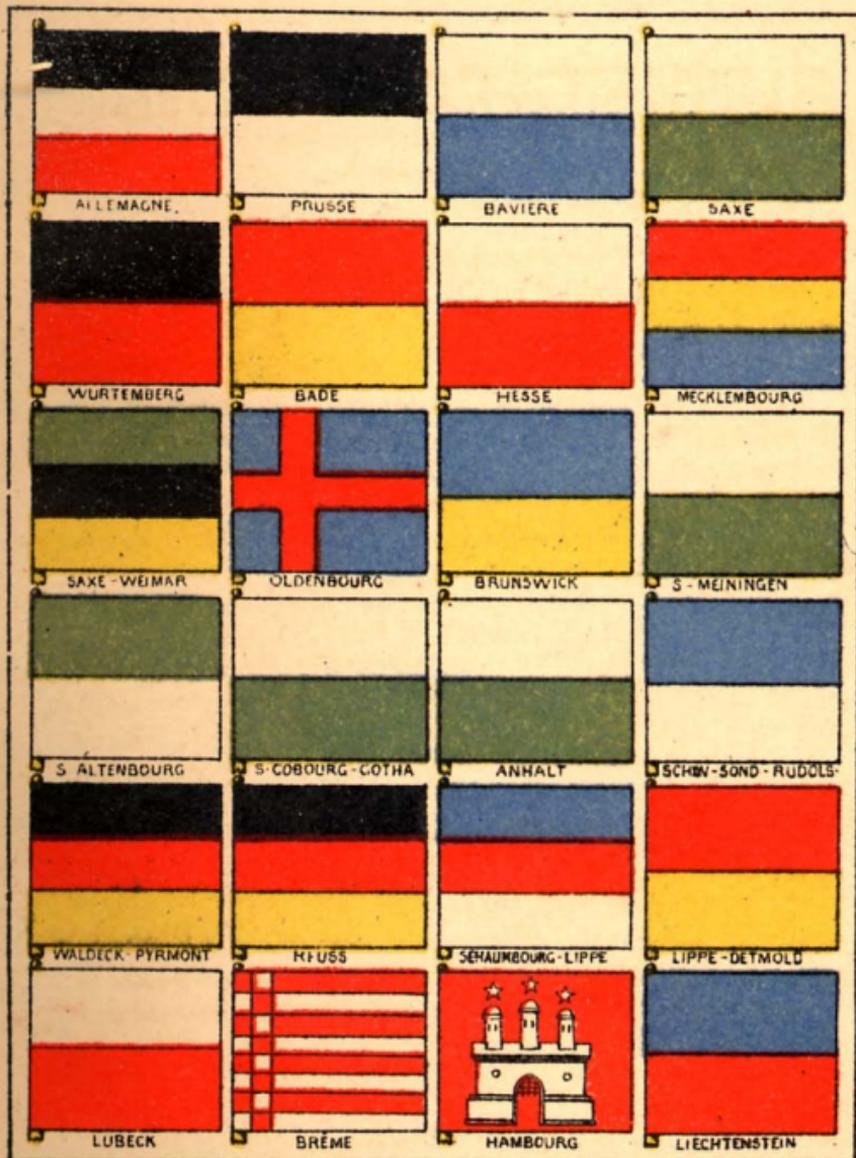
*« Nous sommes trente millions d'hommes réunis par les lumières, la propriété, le commerce ; trois ou quatre cent mille militaires ne sont rien auprès de cette masse. Les soldats eux-mêmes ne sont que les enfants des citoyens. L'armée, c'est la nation. Si l'on distinguait les hommes en militaires et en civils, on établirait deux ordres, tandis qu'il n'y a qu'une nation. Si l'on ne décernait des honneurs qu'aux militaires, cette préférence serait encore pire, car, dès lors, la nation ne serait plus rien. »*

Puis, à ceux qui, comme Berlier, estimaient que la croix et les rubans sont des hochets bons pour la monarchie, le premier consul répliqua avec vivacité :

*« ...Je défie qu'on me montre une république ancienne ou moderne dans laquelle il n'y a pas eu de distinctions. On appelle cela des hochets ; eh bien ! c'est avec des hochets qu'on mène les hommes ! »*

En fin de compte, le projet de loi, attaqué par

ARMOIRES ET DRAPEAUX .





Thibaudeau, Berlier, Real et Crétet, défendu par Bonaparte, Cambacérés et Portalis, fut définitivement voté, le 19 mai 1802, au Corps législatif, par 166 voix de majorité contre 110.

La Légion d'honneur était fondée.

L'Ordre ne comprenait alors que quatre classes : *grand officier, commandeur, officier et chevalier*. Le nombre des élus à tous les degrés avait été fixé à six mille.

Par un décret du 30 janvier 1805, Napoléon institua un cinquième degré dans la hiérarchie de la Légion d'honneur, qui fut appelé *grand-aigle* et qui, depuis, a pris le nom de *Grand-Cordon* ou *Grand-Croix*.

La fameuse distribution des croix au camp de Boulogne eut lieu le 17 avril 1805.

A la suite de la campagne d'Allemagne et d'Italie, Napoléon fit 1 800 nominations. Après Friedland 600 croix furent distribuées. A la fin de 1806, l'Empereur avait fait 14 560 nominations, et Mazas estime que depuis l'origine jusqu'à la fin de l'Empire il avait été fait 48 000 nominations, dont 1,400 de l'ordre civil.

Le centre de la Croix entouré d'une couronne de chêne et de laurier présentait sur la face l'effigie de Napoléon I<sup>er</sup> et au revers, un aigle tenant la foudre et la légende : *Honneur et Patrie*.

Louis-Philippe, en montant sur le trône, maintint la Légion d'honneur. Deux drapeaux tricolores furent substitués à l'aigle, ils étaient entourés de la devise : *Honneur et Patrie* et l'effigie de Henri IV (ainsi que sous le règne de Louis XVIII) remplaça celle du fondateur.

En 1838, le baron Mounier, pair de France, dépose une proposition ayant pour objet de mettre un terme à la profusion des croix ; cette proposition vint en discussion le 3 juin, et y rencontra un accueil favorable ; des

chiffres intéressants furent produits à la discussion. On rappela que, sous l'Empire, les effectifs de la Légion d'honneur avaient dépassé de 50 000 les cadres réglementaires, et que la Restauration avait distribué 10 000 décorations dans ses deux premières années.

On critiquait vivement le choix des titres acquis « *en se chauffant dans un bureau* ». Le baron Mounier résumait ainsi son opinion :

« *La valeur de la décoration s'est affaiblie, ceux qui la distribuent comme ceux qui l'obtiennent ont cessé d'y attacher le même prix, et si elle a continué d'être sollicitée avec ardeur, elle a été donnée avec légèreté et reçue avec tiédeur.* »

A cette époque, l'effectif constaté était de : 96 grands-croix, 216 grands officiers, 825 commandeurs, 4 061 officiers, « ...?... » chevaliers.

Comme remède, le baron Mounier proposait la limitation du nombre des membres et la publicité des nominations. Ces deux dispositions furent énergiquement combattues, au nom de la prérogative royale. La publicité des nominations fut néanmoins votée.

Le 11 février 1840, la Chambre des députés vote la limitation en disposant qu'il ne serait permis de s'écarter des chiffres fixés que pour faits de guerre. Cette question de limitation a été successivement réglée en 1850, 1871, 1873, 1879, 1882, 1885, 1885, 1886.

L'effigie impériale est rétablie sur la décoration le 3 décembre 1852.

Le 20 octobre 1870 le Gouvernement de la Défense nationale décréta que la couronne impériale qui surmontait la décoration serait remplacée par une couronne de chêne et de laurier et que l'effigie de la République avec l'exergue : *République française*, 1870 serait substitué à celle de Napoléon I<sup>er</sup>, et au revers, à la place de l'aigle, deux drapeaux tricolores en sautoir avec la devise : *Honneur et Patrie*.

## LISTE DES GRANDS CHANCELIERS

21 août 1805.	Lacépède.
7 janvier 1815.	Baron de Pradt.
15 février 1815.	Vicomte de Bruges.
1 <sup>er</sup> avril 1815.	Lacépède.
2 juillet 1815.	Maréchal de Macdonald, duc de Tarente.
11 septembre 1831.	Maréchal Mortier, duc de Trévise.
4 février 1856.	Maréchal Gérard.
17 mars 1859.	Maréchal Oudinot, duc de Reggio.
22 octobre 1842.	Maréchal Gérard.
19 mars 1848.	Général Subervie.
25 décembre 1848.	Maréchal Molitor.
15 août 1849.	Maréchal Exelmans.
15 août 1852.	Général comte d'Ornano.
26 mars 1855.	Général Lebrun, duc de Plaisance.
20 juillet 1859.	Maréchal Pélissier.
21 novembre 1860.	Amiral Hamelin.
25 janvier 1864.	Général comte Flahaut.
6 avril 1871.	Général Vinoy.
28 février 1880.	Général Faidherbe.
10 octobre 1889.	M. le général Février.
5 décembre 1895.	M. le g <sup>ral</sup> Davout, duc d'Auerstaëdt.

N.-B. — Notes extraites du très intéressant ouvrage de M. J. DELARBE, sur la *Légion d'honneur*.

## ORGANISATION ACTUELLE

---

### ADMINISTRATION

L'administration de l'Ordre est confiée au Grand Chancelier, qui travaille directement avec le Chef de l'État; il entre au Conseil des ministres toutes les fois que le Président juge convenable de l'y appeler pour discuter les intérêts de l'Ordre.

L'administration intérieure se compose d'un secrétaire général et de cinq bureaux.

### COMPOSITION DE L'ORDRE

Le Président de la République est chef souverain et grand maître de l'Ordre, qui est composé de chevaliers, d'officiers, de commandeurs, de grands officiers et de grands-croix.

Les membres de l'Ordre sont à vie.

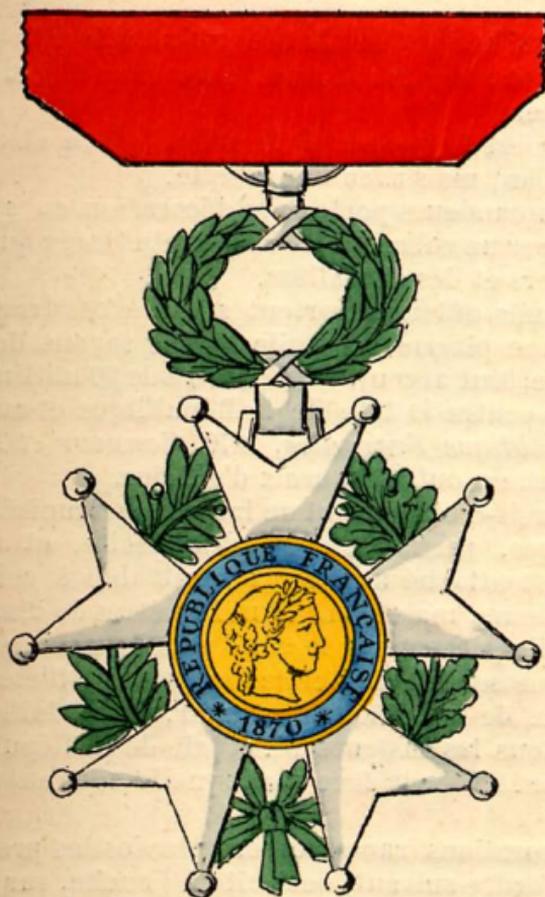
Le nombre des chevaliers n'est pas limité; celui des officiers est fixé à 4 000, celui des commandeurs à 1 000, celui des grands officiers à 200, celui des grands-croix à 80.

Il n'est fait, dans le grade de chevalier, qu'une nomination sur deux extinctions pour les civils.

Il n'est fait également dans les autres grades (grand-croix excepté) qu'une nomination sur deux extinctions pour les civils et que quatre nominations sur cinq extinctions pour les militaires.

Les étrangers sont admis et non reçus; ils ne figurent pas dans le cadre fixé ci-dessus.

## DÉCORATION ET MANIÈRE DE LA PORTER



L'autre face présente deux drapeaux tricolores avec cet exergue : *Honneur et Patrie*. L'étoile, émaillée de blanc, est en argent pour les chevaliers, et en or pour les officiers, commandeurs, grands officiers et grands-croix.

Le diamètre est de 40 millimètres pour les chevaliers et officiers et de 60 millimètres pour les commandeurs.

Les chevaliers portent la décoration attachée par un ruban moiré rouge, sans rosette, sur le côté gauche de la poitrine.

Les officiers la portent à la même place et avec le même ruban, mais avec une rosette.

Les commandeurs portent la décoration en sautoir, attachée par un ruban moiré rouge, plus large que celui des officiers et des chevaliers.

Les grands officiers portent sur le côté droit de la poitrine une plaque ou étoile à cinq rayons doubles, diamantée, tout argent, du diamètre de 90 millimètres, ayant au centre la tête de la République et en exergue : *République Française, 1870. Honneur et Patrie.* Ils portent, en outre, la croix d'officier.

Les grands-croix portent un large ruban moiré rouge, en écharpe, passant sur l'épaule droite, et au bas duquel est attaché une croix semblable à celle des commandeurs, mais ayant 70 millimètres de diamètre; de plus, ils portent sur le côté gauche de la poitrine une plaque semblable à celle des grands officiers.

La croix de la Légion d'honneur, la médaille militaire et tous les insignes à l'effigie de la République, doivent présenter la face sur laquelle se trouve l'effigie.

Les décorations françaises sont placées les premières et dans l'ordre suivant, de droite à gauche, sur le côté gauche de la poitrine :

Légion d'honneur; Médaille militaire; Médailles commémoratives; Décorations universitaires; Mérite agricole; Médaille d'honneur.

Les décorations étrangères viennent à la suite.

ARMOIRIES ET DRAPEAUX .



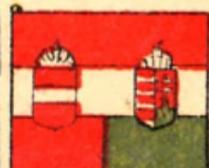
ETATS-UNIS



ANDORRE



ARGENTINE



AUTRICHE-HONGRIE



BELGIQUE



BOLIVIE



BRESIL



CHILI



CHINE



COLOMBIE



CONGO (REP. DU)



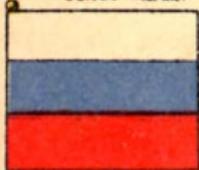
COSTA-RICA



DANEMARK



DOMINICAINE



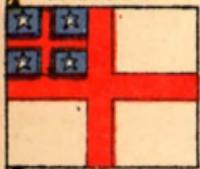
EQUATEUR



ESPAGNE



GRANDE-BRETAGNE



AUSTRALIE



CANADA



IRLANDE



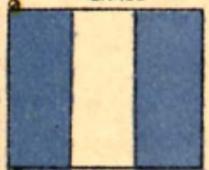
BIRMANIE



ZANZIBAR



GRECE



GUATEMALA



**ADMISSION ET AVANCEMENT DANS  
L'ORDRE**

En temps de paix, pour être admis dans la Légion d'honneur, il faut avoir exercé pendant vingt ans, avec distinction, des fonctions civiles ou militaires.

Nul ne peut être admis dans la Légion d'honneur qu'avec le premier grade de chevalier.

Pour être nommé à un grade supérieur, il est indispensable d'avoir passé dans le grade inférieur, savoir :

1° Pour le grade d'officier, quatre ans dans celui de chevalier ;

2° Pour le grade de commandeur, deux ans dans celui d'officier ;

3° Pour le grade de grand officier, trois ans dans celui de commandeur ;

4° Pour le grade de grand-croix, cinq ans dans celui de grand officier.

Chaque campagne est comptée double aux militaires dans l'évaluation des années exigées ; mais on ne peut jamais compter qu'une campagne par année, sauf les cas d'exception, qui doivent être déterminés par un décret spécial.

En temps de guerre, les actions d'éclat et les blessures graves peuvent dispenser des conditions exigées par les articles précédents pour l'admission ou l'avancement dans la Légion d'honneur.

En temps de paix comme en temps de guerre, les services extraordinaires, dans les fonctions civiles ou militaires, les sciences et les arts, peuvent également dispenser de ces conditions, mais sous la réserve expresse de ne franchir aucun grade. Toute nomination pour service exceptionnel ne peut être accordée qu'après avis du Conseil de l'Ordre,

Les propositions doivent expliquer avec détail le fait pour lequel on demande la décoration ; elles doivent

être transmises, par la voie hiérarchique, au ministre compétent, qui les présente au Chef de l'État.

Tous les six mois, le Conseil de l'Ordre arrête le nombre des extinctions notifiées dans le cours du semestre expiré.

Les décrets portant nomination ou promotion dans la Légion d'honneur sont insérés, sous peine de nullité, au *Journal officiel* ainsi qu'au *Bulletin des lois*.

Ces lettres leur prescrivent de se pourvoir auprès du Grand Chancelier à l'effet d'obtenir l'autorisation nécessaire pour se faire recevoir, être décoré et obtenir l'expédition du brevet.

Toutes les demandes de nomination ou de promotion adressées ou soumises au Président de la République, par quelque personne que ce soit autre que par les ministres, doivent être renvoyées au Grand Chancelier, qui en fait le rapport et présente des projets de décrets, s'il y a lieu.

*Nul ne peut porter la décoration du grade où il est nommé ou promu qu'après sa réception.*

### MODE DE RÉCEPTION DES MEMBRES DE L'ORDRE

Les grands-croix et les grands officiers reçoivent leur décoration des mains du Chef de l'État.

En cas d'empêchement, le Grand Chancelier, ou un grand fonctionnaire du même rang dans l'Ordre, est délégué pour procéder aux réceptions.

Le Grand Chancelier désigne, pour procéder aux réceptions des chevaliers, officiers ou commandeurs un membre de l'Ordre d'un grade au moins égal à celui du récipiendaire.

Les militaires de tout grade et de toutes armes des armées de terre et de mer, les membres des administrations qui en dépendent, sont reçus à la parade.

L'officier chargé de la réception d'un militaire, le frappe du plat de l'épée sur chaque épaule, et, en lui remettant, au nom du Président de la République, son brevet ainsi que sa décoration, lui donne l'accolade.

Il ne peut être porté cumulativement avec l'ordre de la Légion d'honneur aucun ordre étranger, sans l'autorisation du Chef de l'État, transmise par le Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

### PENSIONS, BREVETS ET PRÉROGATIVES

Tous les officiers, sous-officiers et soldats de terre et de mer en activité de service, nommés ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur, reçoivent, selon leur grade dans la Légion, l'allocation annuelle suivante :

Les chevaliers . . . . .	250 francs.
Les officiers . . . . .	500 —
Les commandeurs . . . . .	1000 —
Les grands officiers . . . . .	2000 —
Les grands-croix . . . . .	3000 —

Cette allocation est payée par semestre et sur titre.

La valeur des décorations est imputée sur le premier payement.

Les officiers généraux des armées de terre et de mer passés dans le cadre de réserve ne touchent pas le traitement du grade qui leur est conféré dans cette position.

Le traitement de la Légion d'honneur est incessible et insaisissable du vivant du légionnaire, sauf dans les cas de débet envers l'État, la Légion d'honneur, les corps de troupe dont faisaient partie les légionnaires, ou dans les circonstances prévues par les articles 205 et 214 du Code civil.

Il est perçu par le Grand Chancelier de la Légion

d'honneur pour expédition des brevets ci-dessus mentionnés :

Pour le brevet de chevalier . . . . .	25 francs.
— d'officier . . . . .	50 —
— de commandeur . . . . .	80 —
— de grand officier . . . . .	120 —
— de grand-croix . . . . .	200 —

Sont exempts de tous frais d'expédition de brevets les sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer en activité de service.

Indépendamment des droits de chancellerie, les membres de la Légion d'honneur promus ou nommés dans l'Ordre, au titre civil, payent le prix de la décoration qui leur est décernée.

Ce prix est ainsi fixé :

Pour la croix de chevalier . . . . .	15 francs.
— d'officier . . . . .	74 —
— de commandeur . . . . .	169 —
— de grand officier . . . . .	60 —
— de grand-croix . . . . .	328 —

On porte les armes aux officiers et chevaliers, on les présente aux grands-croix, grands officiers et commandeurs.

Les membres de la Légion d'honneur reçoivent des honneurs funèbres et militaires.

Les grands-croix sont assimilés aux généraux de division non employés ;

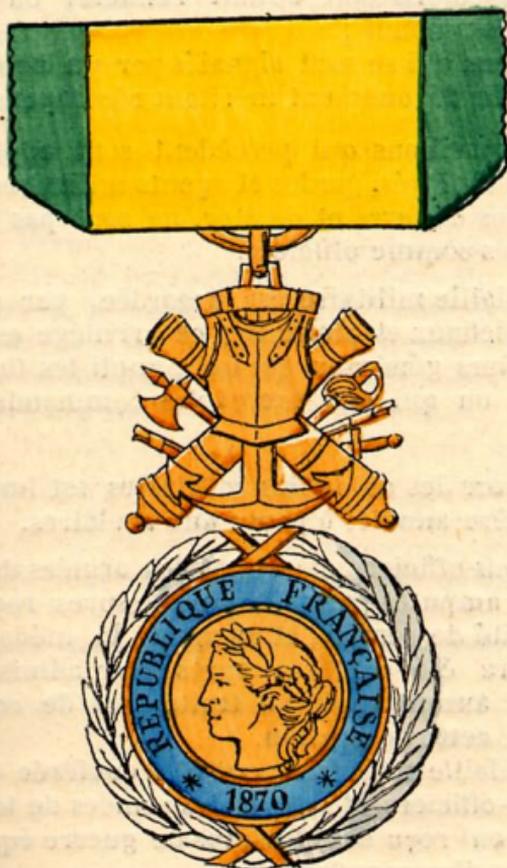
Les grands officiers aux généraux de brigade non employés ;

Les commandeurs sont assimilés aux colonels ;

Les officiers aux chefs de bataillon ;

Les chevaliers aux lieutenants.

## MÉDAILLE MILITAIRE



Créée le 22 janvier 1852. Elle est accordée :

1° Aux sous-officiers, caporaux ou brigadiers, soldats ou marins, qui se seront rengagés après avoir fait un congé, ou à ceux qui auront fait quatre campagnes effectives ;

2° A ceux dont les noms auront été cités à l'ordre de l'armée, quelle que soit leur ancienneté de service ;

3° A ceux qui auront reçu une ou plusieurs blessures en combattant devant l'ennemi ou dans un service commandé ;

4° A ceux qui se sont signalés par un acte de courage ou de dévouement méritant récompense.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les employés, gardes et agents militaires qui, dans les armées de terre et de mer, ne sont pas traités ou considérés comme officiers.

La médaille militaire est accordée, par exception, aux maréchaux et amiraux ; ce privilège est accordé aux officiers généraux qui ont rempli les fonctions de ministre ou qui ont exercé des commandements en chef.

La valeur des médailles militaires est imputée sur la première annuité à payer aux titulaires.

Les sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer, amputés par suite de blessures reçues étant en activité de service, et auxquels la médaille militaire aura été conférée après leur admission à la retraite, auront droit au traitement de *cent francs* affecté à cette décoration.

La médaille militaire peut être conférée également aux sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer qui ont reçu des blessures de guerre équivalentes à la perte d'un membre.

Il est délivré gratuitement des brevets à tous les sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer décorés de la médaille militaire.

Il n'est fait dans la médaille militaire que quatre nominations sur cinq extinctions, jusqu'à ce qu'une loi en ait autrement ordonné.

En dehors de ce nombre il pourra être accordé annuellement 20 médailles militaires à l'armée territoriale et à la réserve de l'armée active.

Ces médailles, quand elles sont accordées en dehors des périodes de mobilisation, ne donnent droit à aucun traitement.

Les sentinelles gardent l'immobilité, la main dans le rang et l'arme au pied, pour les décorés de la médaille militaire porteurs de leur médaille.

Les caporaux, brigadiers, quartiers-maitres, soldats et marins, décorés de la médaille militaire, reçoivent les mêmes honneurs funèbres et militaires que les sous-officiers des armées de terre et de mer.

La rente viagère de 100 francs attachée à chaque médaille accordée est incessible et insaisissable.

Elle peut se cumuler avec toute allocation ou pension sur les fonds de l'État ou des communes, mais non avec le traitement alloué aux membres de la Légion d'honneur.

Elle est soumise à la prescription quinquennale.

La décoration se porte attachée par un *ruban jaune liséré vert*.

## MÉDAILLE DE CRIMÉE



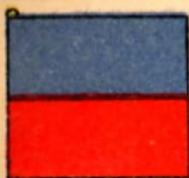
Décernée par S. M. la Reine d'Angleterre aux militaires de tous grades ayant fait partie de l'expédition de Crimée. Reconnue et acceptée par le Gouvernement français. (Décret du 26 avril 1856.)

Médaille d'argent.

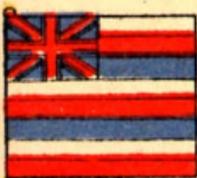
*Ruban bleu liseré de jaune ; à cinq barrettes portant : Alma, Traktir, Inkermann, Balaclava et Sébastopol.*

Cette médaille doit toujours être portée conforme au module officiel lorsque le titulaire est en uniforme.

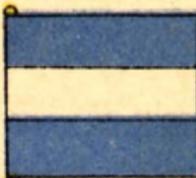
ARMOIRIES ET DRAPEAUX .



HAÏTI



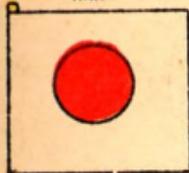
HAWAÏ



HONDURAS



ITALIE



JAPON



LIBERIA



LUXEMBOURG



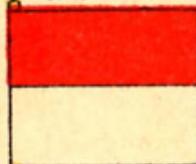
MALTE



MAROC



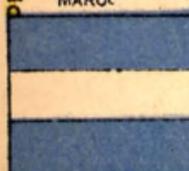
MEXIQUE



MONACO



MONTENEGRO



NICARAGUA



ORANGE



PARAGUAY



PAYS-BAS



PÉROU



PERSÉ



PORTUGAL



ROUMANIE



RUSSIE



SAINT-MARIN

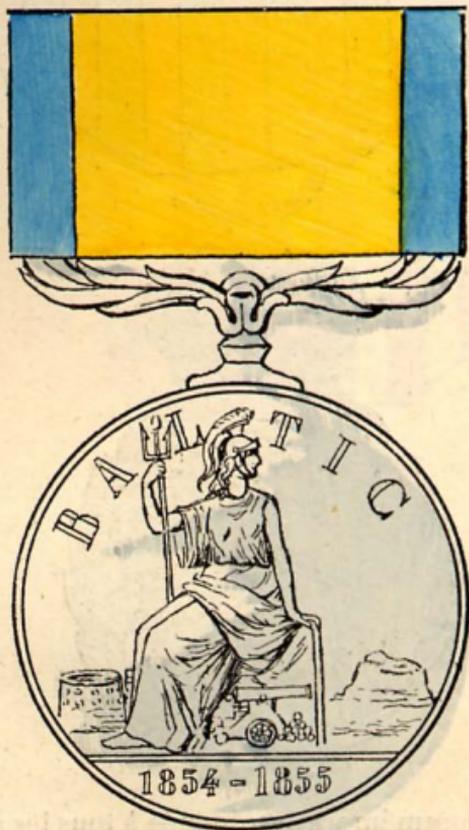


SAINT-SIÈGE



SALVADOR



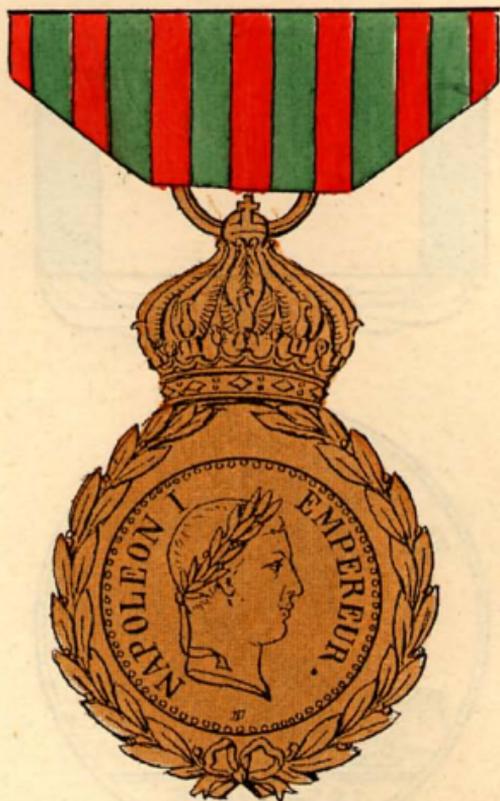
**MÉDAILLE DE LA BALTIQUE**

Décernée par S. M. la Reine d'Angleterre aux militaires de tous grades qui ont fait partie de l'expédition de la Baltique. Reconnue et acceptée par le gouvernement français. (Décret du 10 juin 1857.)

Médaille d'argent.

*Ruban jaune liseré de bleu.*

## MÉDAILLE DE SAINTE-HÉLÈNE

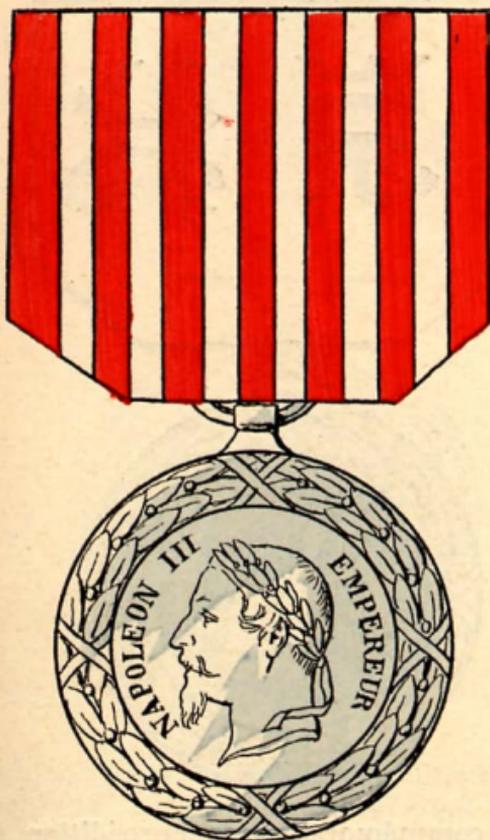


Médaille commémorative donnée à tous les militaires français et étrangers des armées de terre et de mer qui ont combattu sous nos drapeaux de 1792 à 1815. (Décret du 12 août 1857.)

Médaille de bronze; portant, d'un côté, l'effigie de Napoléon I<sup>er</sup>; de l'autre, la légende: *Campagnes de 1792 à 1815.* — *A ses compagnons de gloire, sa dernière pensée, Sainte-Hélène, 5 mai 1821.*

*Ruban à bandes vertes et rouges alternées.*

## MÉDAILLE D'ITALIE

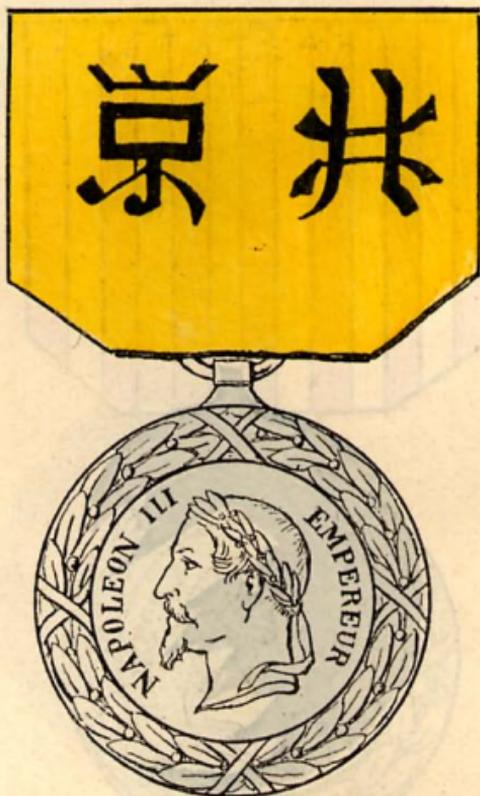


Médaille commémorative d'Italie accordée, sur la proposition des ministres de la guerre et de la marine, à tous les militaires et marins qui ont pris part à cette campagne. (Décret du 11 août 1859.)

Médaille d'argent.

*Ruban rayé rouge et blanc.*

## MÉDAILLE DE CHINE

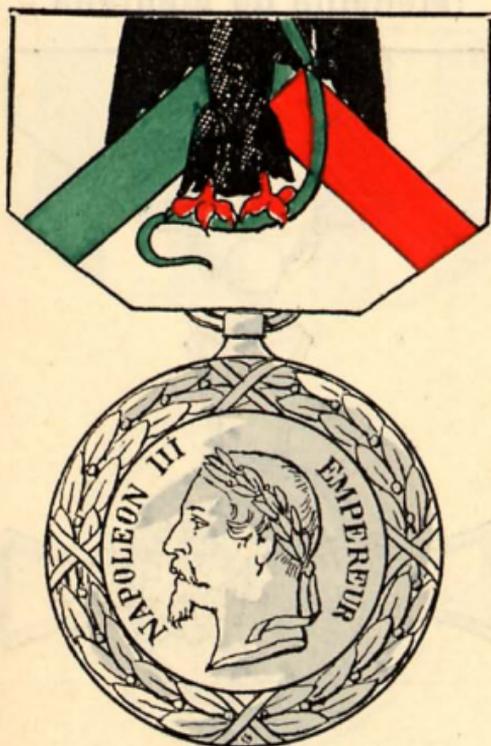


Médaille commémorative de l'expédition de Chine en 1860, accordée à tous ceux qui ont pris part à cette expédition, sur la proposition du ministre dont dépend le service auquel ils ont été attachés. (Décret du 22 janvier 1861.)

Médaille d'argent.

*Ruban jaune dans lequel est tissé en bleu et en caractères chinois le nom de la ville de Pé-King.*

## MÉDAILLE DU MEXIQUE

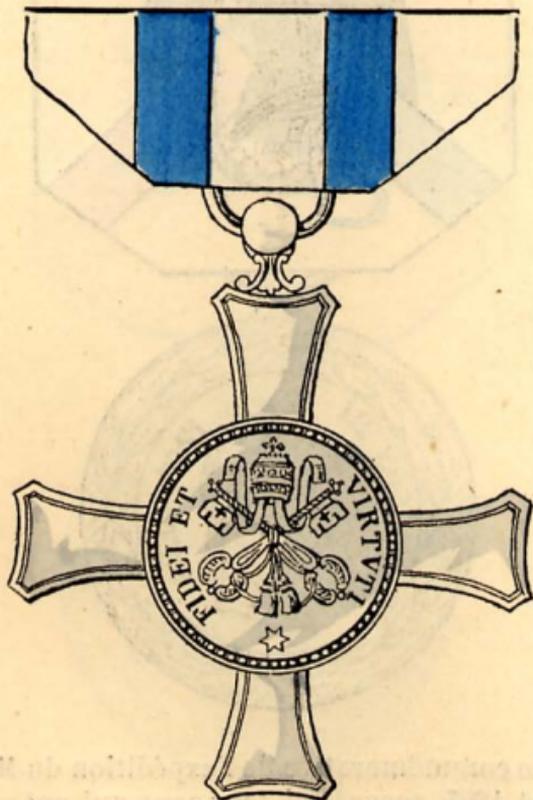


Médaille commémorative de l'expédition du Mexique, en 1862 et 1863, accordée à tous ceux qui ont pris part à cette expédition, sur la proposition du ministre dont dépend le corps ou le service auquel ils ont été attachés. (Décret du 29 août 1865.)

Médaille d'argent.

*Ruban blanc avec une bande rouge et verte en croix et au milieu l'Aigle mexicain tenant un serpent dans son bec.*

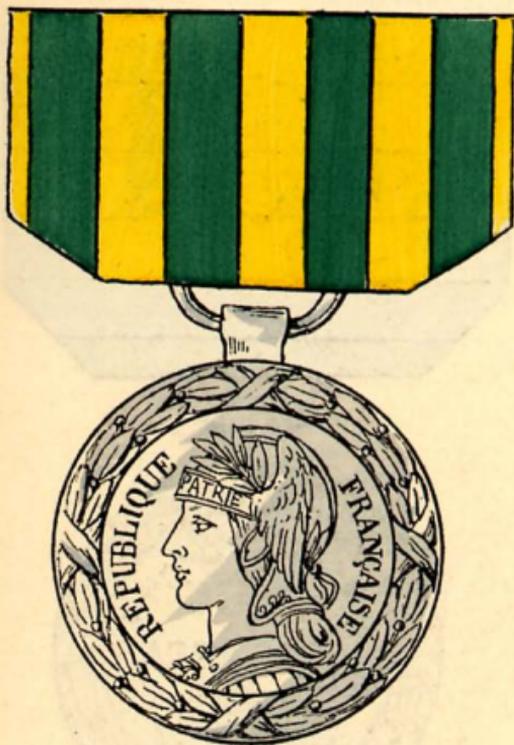
**MÉDAILLE PONTIFICALE**  
(Médaille de Mentana.)



Instituée par le Pape Pie IX le 14 novembre 1867 et décernée aux défenseurs de Rome, notamment à l'armée française, en souvenir des événements survenus dans les Etats pontificaux en 1867. Reconnue et acceptée par le Gouvernement français. (Décret du 3 mars 1868.)  
Croix d'argent.

*Ruban à cinq bandes égales ; trois blanches alternées de deux bleues.*

## MÉDAILLE DU TONKIN

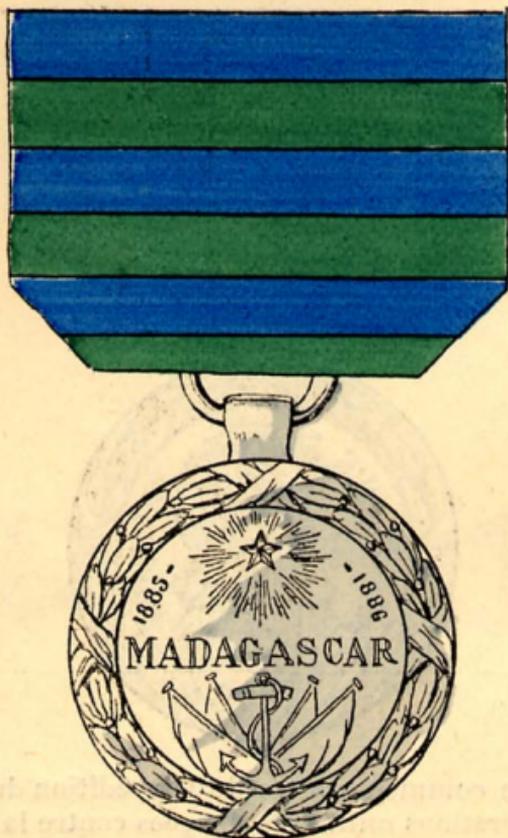


Médaille commémorative de l'expédition du Tonkin et des opérations militaires dirigées contre la Chine et l'Annam en 1883, 1884 et 1885; accordée, sur la proposition du ministre dont dépend le corps ou le service auquel ils ont été attachés, à tous les militaires et marins qui ont pris part à cette expédition ou à ces opérations. (Loi du 6 septembre 1885.)

Médaille d'argent.

*Ruban moitié jaune, moitié vert par petites raies verticales alternées.*

## MÉDAILLE DE MADAGASCAR

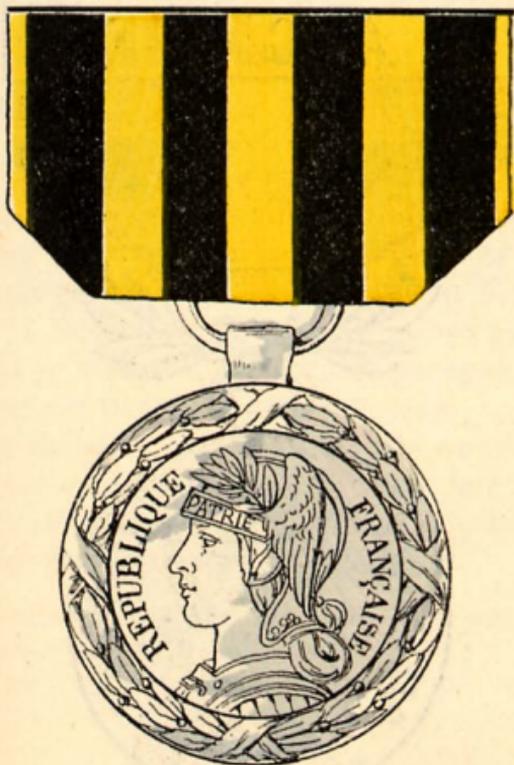


Médaille commémorative de l'expédition de Madagascar en 1885; décernée à tous les officiers, marins, soldats et volontaires qui y ont pris part. (Loi du 31 juillet 1886.)

*Médaille d'argent.*

*Ruban moitié vert, moitié bleu par petites raies horizontales.*

## MÉDAILLE DU DAHOMEY

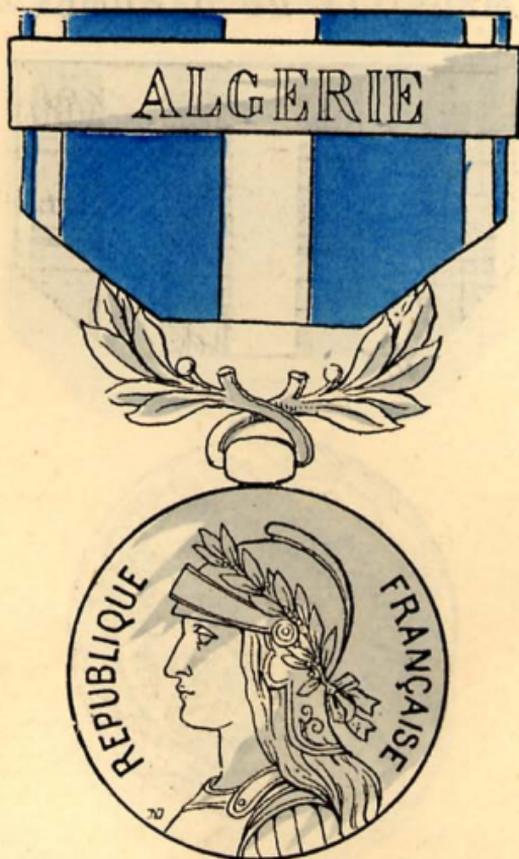


Médaille commémorative de l'expédition du Dahomey, accordée sur la proposition du ministre de la Marine et des Colonies à tous les militaires et marins qui ont pris part à cette expédition ainsi qu'aux campagnes du Soudan. (Loi du 24 novembre 1892.)

Médaille d'argent.

*Ruban moitié noir, moitié jonquille par petites raies verticales.*

## MÉDAILLE COLONIALE



Instituée par décret du 6 mars 1894 et décernée aux militaires et marins qui ont participé aux campagnes faites dans les Colonies et protectorats (Algérie, Cochinchine, Côte d'Or, Iles Marquises, Nossi-Bé, Nouvelle-Calédonie, Sénégal, Soudan, Iles de la Société, Tunisie).

Médaille d'argent.

*Ruban bleu et blanc*, orné d'autant de barrettes que le titulaire a accompli de campagnes dans des possessions différentes.

## DEUXIÈME

**MÉDAILLE DE MADAGASCAR**

Médaille commémorative de la deuxième expédition de Madagascar, décernée à tous les militaires et marins qui ont pris part à cette expédition, du 8 décembre 1894 au 31 décembre 1895, ainsi qu'aux auxiliaires, Sénégalais et Kabyles, qui ont accompagné le corps expéditionnaire durant la même période.

Cette médaille est du même modèle que celle qui a été instituée pour l'expédition de 1885 (voir page 36); le verso porte des attributs rappelant la collaboration des troupes de la guerre et de la marine.

*Ruban moitié vert, moitié bleu, par petites raies horizontales.*

## ORDRES ÉTRANGERS

---

Toutes décorations ou tous ordres étrangers, quelle qu'en soit la dénomination ou la forme, qui n'auraient pas été conférés par une puissance souveraine, sont déclarés illégalement et abusivement obtenus, et il est enjoint à tout Français qui les porte de les déposer à l'instant.

Sont considérés comme illégalement et abusivement obtenues toutes décorations qualifiées françaises ou étrangères conférées, sous quelque titre que ce soit, par des chapitres, corporations, confréries, prétendus grands maîtres ou leurs délégués, etc., etc.

Il n'est accordé d'autorisation d'accepter ou de porter l'ordre de Malte, qu'autant que cet ordre a été conféré par un souverain.

Tout Français qui, ayant obtenu des ordres étrangers, n'aura pas reçu du Chef de l'État l'autorisation de les accepter et de les porter, sera pareillement tenu de les déposer immédiatement, sauf à lui à se pourvoir, s'il y a lieu, auprès du Grand Chancelier de la Légion d'honneur, pour solliciter cette autorisation.

Toute demande d'autorisation d'accepter et de porter les insignes d'un ordre ou d'une décoration étrangère, devra être adressée hiérarchiquement au Grand Chancelier, par l'intermédiaire du ministre dont relève le demandeur à raison de ses fonctions ou de son emploi. Si le demandeur en autorisation n'exerce aucune fonction publique, ou n'a que des fonctions gratuites, il doit adresser sa demande par l'intermédiaire du préfet de sa résidence actuelle.

Toute demande d'autorisation formée par un Français, ne faisant pas partie de la Légion d'honneur, doit être accompagnée d'un extrait régulier de son acte de naissance.

Les ministres et les préfets doivent transmettre immédiatement au Grand Chancelier les demandes d'autorisation qui leur sont remises, avec leur avis sur la suite à y donner.

Toute décoration étrangère ne peut être portée en sautoir (commandeur ou classe correspondante) que par les officiers supérieurs, ou les fonctionnaires d'un rang analogue.

Les grands cordons ou plaques sont seulement portés par les officiers généraux ou les fonctionnaires civils d'un rang correspondant.

Les autorisations délivrées sont insérées au *Journal Officiel*.

Une ampliation du décret d'autorisation, sur parchemin, est délivrée à l'impétrant.

Il est perçu par la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, à titre de droit de chancellerie, savoir :

Pour une décoration portée :

A la boutonnière . . . . .	100 francs
En sautoir . . . . .	150 —
Avec plaque . . . . .	200 —
En écharpe . . . . .	500 —

Les officiers en activité de service jusques et y compris le grade de capitaine dans l'armée de terre et de lieutenant de vaisseau dans l'armée de mer, qui sont autorisés à accepter et à porter des décorations étrangères, versent une somme de 10 francs pour prix du brevet qui leur est délivré.

Les sous-officiers et soldats de terre et de mer, en

activité de service, qui sont autorisés à accepter et à porter des décorations étrangères, sont exempts de tous droits de chancellerie.

Il est formellement interdit sous les peines édictées par l'article 259 du Code pénal : 1° de porter d'autres insignes que ceux de l'ordre et du grade pour lesquels l'autorisation a été accordée ; 2° de porter aucun costume ou uniforme soi-disant spécial ou afférent à un ordre ou à une décoration étrangère.

Les titulaires des ordres étrangers, dont le ruban est rouge ou contient du rouge en quantité plus ou moins notable, ne peuvent porter à la boutonnière les insignes de ces ordres qu'en suspendant à leurs rubans ou rosettes une croix d'un diamètre au moins égal à celui de la rosette ou à la largeur du ruban. Ces prescriptions sont applicables aux ordres suivants :

<i>Autriche</i> . .	O. de Léopold.	<i>Russie</i> . .	O. de St-Stanislas.
—	O. de François-Joseph.	—	O. d'Alex. Newski.
—	O. du Mérite.	<i>Saint-Siège</i>	O. de Saint-Grégoire-le-Grand.
<i>Belgique</i> . .	O. de Léopold.	<i>Serbie</i> . .	O. de Takowo.
—	Croix civique.	—	O. de l'Aigle blanc.
<i>Brésil</i> . . . .	O. du Christ.	<i>Siam</i> . . . .	O. de l'Eléphant blanc.
<i>Cambodge</i> . .	O. du Cambodge.	<i>Suède</i> . . . .	O. de St-Olaff.
<i>Hawaï</i> . . . .	O. de Kaméhaméha.	<i>Tunisie</i> . .	O. du Nichan-Iftikhar.
<i>Italie</i> . . . .	O. de la Couronne	<i>Turquie</i> . . .	O. du Medjidié.
<i>Portugal</i> . .	O. du Christ.	<i>Zanzibar</i> . .	O. de l'Etoile brillante.
<i>Monaco</i> . . .	O. de St-Charles.		
<i>Russie</i> . . . .	O. de Ste-Anne.		

---

## DISCIPLINE

---

### LÉGION D'HONNEUR

La qualité de membre de la Légion d'honneur se perd par les mêmes causes que celles qui font perdre la qualité de citoyen français.

Tout individu qui a perdu la qualité de Français est rayé des matricules de l'Ordre à la diligence du Grand Chancelier de la Légion d'honneur, le Conseil de l'Ordre préalablement entendu.

L'exercice des droits et prérogatives des membres de la Légion d'honneur est suspendu par les mêmes causes que celles qui suspendent les droits de citoyens français.

Les ministres de la justice, de la guerre et de la marine transmettent au Grand Chancelier des copies de tous les jugements, en matière criminelle, correctionnelle ou de police, relatifs à des membres de la Légion d'honneur.

Les procureurs généraux auprès des Cours d'appel et les rapporteurs auprès des conseils de guerre, ne peuvent faire exécuter aucune peine infamante contre un membre de la Légion d'honneur avant qu'il ait été dégradé.

Pour cette dégradation, le président de la Cour d'appel sur le réquisitoire de l'avocat général, ou le président du conseil de guerre, sur le réquisitoire du rapporteur, prononce, immédiatement après la lecture du jugement, la formule suivante :

*« Vous avez manqué à l'honneur : je déclare, au nom de la Légion, que vous avez cessé d'en être membre. »*

La condamnation à l'une des peines des travaux publics et de l'emprisonnement emporte la suspension des droits et prérogatives ainsi que du traitement attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur, pendant la durée de la peine.

L'envoi par punition dans une compagnie de discipline d'un militaire des armées de terre ou de mer emporte la suspension des droits et prérogatives ainsi que du traitement attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur, pendant la durée de la peine.

La cassation d'un sous-officier et le renvoi d'un soldat ou d'un marin, quand ils sont chevaliers de la Légion, ne peuvent avoir lieu qu'avec l'autorisation des ministres de la guerre et de la marine. Ces ministres ne peuvent donner cette autorisation qu'après en avoir informé le Grand Chancelier, qui prendra les ordres du Président de la République.

### MÉDAILLE MILITAIRE

Les dispositions disciplinaires relatives aux membres de la Légion d'honneur sont applicables aux décorés de la médaille militaire.

En cas de condamnation emportant la dégradation d'un décoré de la médaille militaire, le président de la cour ou du conseil de guerre prononce, immédiatement après la lecture du jugement, la formule suivante :

*« Vous avez manqué à l'honneur : je déclare que vous cessez d'être décoré de la médaille militaire. »*

### MÉDAILLES COMMÉMORATIVES

Les dispositions relatives à la discipline des membres de la Légion d'honneur sont applicables aux médaillés de Ste-Hélène, de Crimée, de la Baltique, d'Italie, de

---

Chine et du Mexique ; aux titulaires de la médaille pontificale ; aux médaillés du Tonkin, de Madagascar, du Dahomey et aux titulaires de la médaille coloniale.

### ORDRES ÉTRANGERS

Les dispositions disciplinaires des lois, décrets et ordonnances sur la Légion d'honneur, sont applicables aux Français décorés d'ordres étrangers.

La suspension des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur ou de décoré de la médaille militaire, emporte la suspension de l'autorisation de porter les insignes d'un ordre étranger quelconque.

La privation des mêmes droits emporte également le retrait *définitif* de l'autorisation de porter les insignes d'un ordre étranger.



## MAISONS D'ÉDUCATION DE LA LÉGION D'HONNEUR

Les trois maisons de la Légion d'honneur, de Saint-Denis, d'Écouen et des Loges, sont instituées pour faire gratuitement l'éducation de huit cents filles légitimes de légionnaires sans fortune, une seule pouvant être admise par famille, excepté dans le cas d'orpheline de père et de mère.

Sur ces huit cents élèves, la maison de Saint-Denis en reçoit quatre cents, la maison d'Écouen deux cents, la maison des Loges deux cents. Les trois maisons sont placées sous l'autorité et la surveillance du Grand Chancelier.

Des élèves payantes, filles, petites-filles, sœurs ou nièces des membres de l'Ordre, peuvent, en outre, être admises dans ces maisons d'éducation, savoir : soixante-quinze à Saint-Denis et quarante entre les deux autres maisons.

Le prix de la pension d'une élève payante est fixé à 1,000 francs pour la maison de Saint-Denis, et à 700 francs pour les maisons d'Écouen et des Loges.

A l'entrée d'une élève, boursière ou payante, à Saint-Denis, les parents payent la somme de 300 francs pour son trousseau.

Dans les succursales, le trousseau est de 250 francs, fourni par la Grande Chancellerie pour les élèves boursières et il est payé par les parents pour les élèves payantes.

Toute jeune fille, pour être nommée dans les maisons d'éducation, devra être âgée de neuf ans, au moins, et n'avoir pas atteint onze ans au 1<sup>er</sup> octobre de l'année dans laquelle aura lieu sa nomination.

Elle sortira de l'établissement, quel que soit son âge, après avoir accompli sept années scolaires.

Dans des cas exceptionnels le Grand Chancelier peut accorder une année de prolongation de séjour à des élèves qui, par suite de maladie ou pour d'autres motifs, n'auraient pu terminer en deux années leur préparation au brevet supérieur.

Dans le cas où une élève boursière vient à décéder dans l'une des maisons d'éducation, ou est obligée d'en sortir définitivement soit pour raison de santé, soit pour insuffisance d'aptitude et de travail dûment constatées, et avant d'avoir terminé sa troisième année d'études, le Grand Chancelier peut admettre une de ses sœurs à la remplacer.

Les élèves admises ainsi à titre de remplaçantes devront n'avoir pas atteint onze ans au moment de leur entrée dans l'établissement.

La date de l'entrée de chaque promotion est fixée au 1<sup>er</sup> octobre.

Aucune élève ne peut être admise pendant le cours de l'année scolaire qu'à titre exceptionnel et pour des raisons majeures.

Les dames et les élèves des trois maisons portent, dans l'intérieur de l'établissement, un même costume uniforme.

Les classes sont distinguées comme suit, par les couleurs des ceintures :

Classe supérieure de Saint-Denis *multicolore*.

Dans les trois maisons :

1<sup>re</sup> classe *blanche*; 2<sup>e</sup> classe *nacarat*; 3<sup>e</sup> classe *bleue*; 4<sup>e</sup> classe *aurore*; 5<sup>e</sup> classe *violette*; 6<sup>e</sup> classe *verte*.

Une décoration spéciale est portée par les Dames de la Légion d'honneur, savoir :

1<sup>o</sup> *En écharpe*, suspendue au ruban de Grand' Croix de la Légion d'honneur :

La Surintendante des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

2<sup>o</sup> *En sautoir*, suspendue au ruban de Commandeur :

Les Intendantes des deux succursales; la Directrice des études de la maison de Saint-Denis; la Surveillante générale du même établissement; les Maîtresses de musique et de dessin de 1<sup>re</sup> classe;

3<sup>o</sup> *Croix d'or*, suspendue au ruban d'Officier.

Les Directrices des études et les Surveillantes générales des deux succursales :

4<sup>o</sup> *Croix d'or*, suspendue au ruban de Chevalier :

Les Institutrices; les Economes; les Directrices de l'infirmerie et de la lingerie;

5° *Croix d'argent*, suspendue au ruban de Chevalier :  
 Les Suppléantes et les Maitresses de dessin et de  
 musique de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe ; la Secrétaire de M<sup>me</sup> la  
 Surintendante ; les Dames adjointes aux services admi-



nistratifs ; les Maitresses de travaux professionnels aux  
 Loges ;

6° *Ruban de Chevalier*, sans décoration :

Les Stagiaires ; les Auxiliaires.

A moins d'une autorisation expresse du Grand Chan-  
 cellier, ces décorations ne peuvent être portées que  
 dans l'intérieur des maisons d'éducation de la Légion  
 d'honneur.

**PALMES UNIVERSITAIRES**



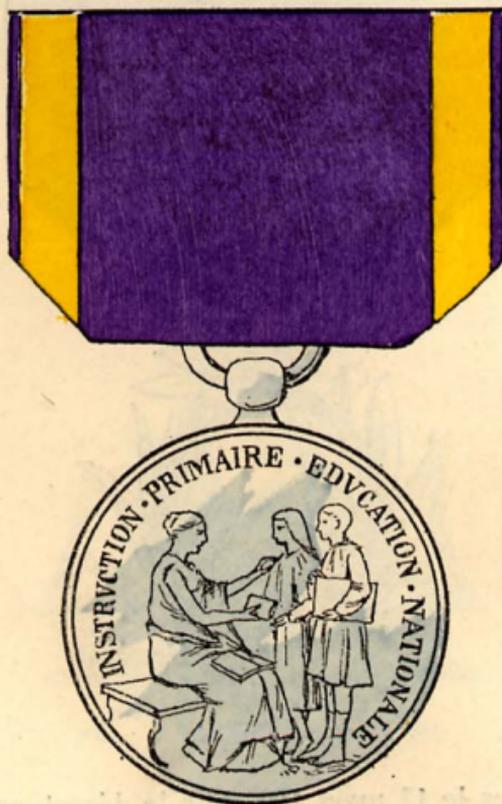
Instituées le 17 mars 1808 par le décret organisant l'Université; modifiées et organisées : 1<sup>er</sup> novembre 1846, 9 décembre 1850, 7 avril 1866, 27 décembre 1866, 30 juin 1880, 24 décembre 1885.

2 classes : *Officier de l'Instruction publique*, rosette et bijou or.

*Officier d'Académie*, bijou argent (il faut avoir été pendant 5 ans au moins *Officier d'Académie* pour être nommé *Off. de l'Inst. publique*).

*Ruban violet.*

## MÉDAILLE DES INSTITUTEURS

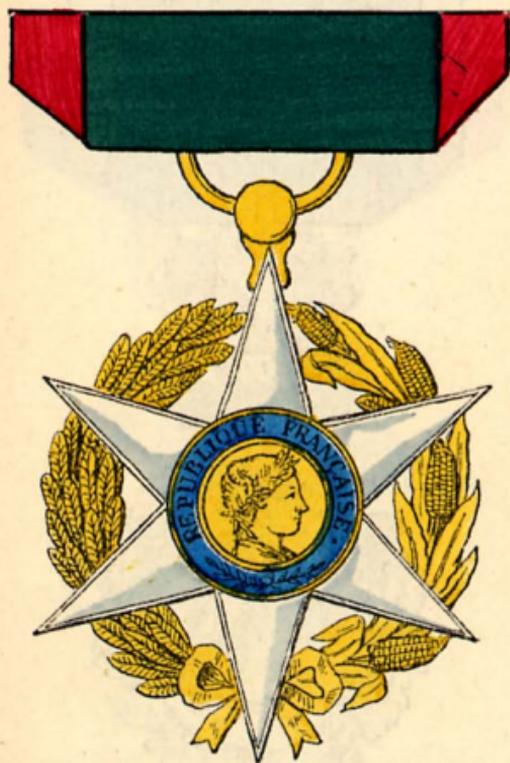


Créée le 15 juin 1818 en faveur des instituteurs qui ont exercé un certain nombre d'années; modifiée le 18 janvier 1895.

5 Classes. Médaille argent; Médaille bronze. Mention honorable.

La médaille d'argent est suspendue à un *ruban violet liseré jaune*.

## O. DU MÉRITE AGRICOLE

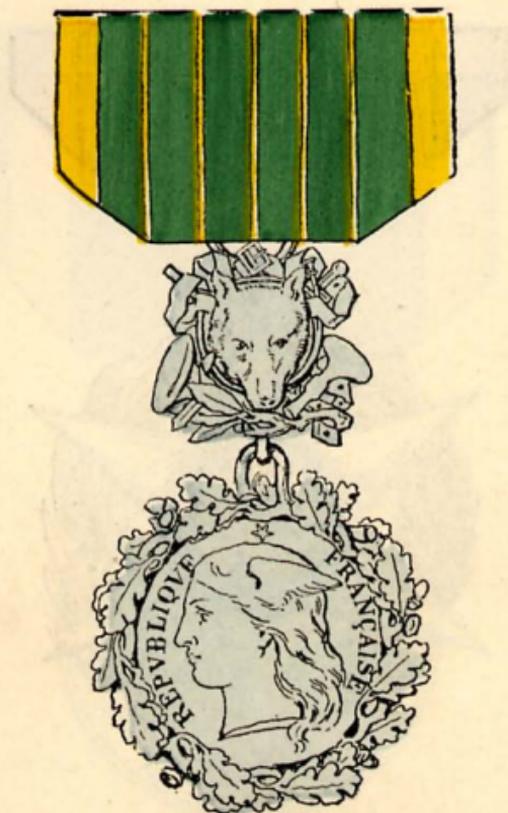


Institué le 7 juillet 1883, pour récompenser les personnes qui ont rendu des services à l'agriculture; étendu par décret du 18 juin 1887 qui crée des Officiers.

2 Classes. 500 Officiers, 2000 Chevaliers.

*Ruban vert liseré rouge.*

## MÉDAILLE FORESTIÈRE



Créée par décret du 15 mai 1883 en faveur des préposés forestiers qui se sont signalés par de longs services ou des actes de courage et de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions.

Médaille d'argent.

*Ruban vert liseré jaune et cinq filets de même couleur.*

## MÉDAILLE D'HONNEUR

*(Médaille de Sauvetage)*

Instituée en 1815 par la Restauration; modif. le 12 avril 1851, 2 novembre 1855, etc. pour honorer les personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement accomplis dans l'intérêt de l'humanité ou de l'ordre public et dans l'exercice de certaines fonctions.

4 Classes : *méd. or* 1<sup>re</sup> Cl. (méd. et bélière or); *méd. or* 2<sup>e</sup> Cl. (méd. or, bélière argent); *méd. arg.* 1<sup>re</sup> Cl. (méd. argent, bélière or); *méd. arg.* 2<sup>e</sup> Cl. (méd. et bél. en argent). *Ruban bleu, blanc, rouge.*

MÉDAILLE DES  
SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS



Instituée le 26 mars 1852, modif. le 15 juin 1858. Décernée tous les trois ans aux membres des Sociétés de Secours mutuels approuvées qui ont rendu des services dans la formation ou dans l'administration de leur société.

Le ruban ne peut être porté sans la médaille. Le port en est autorisé exclusivement dans l'intérieur des édifices où la Société du médaillé se réunit.

3 Classes : or, argent, bronze.

*Ruban noir liseré bleu clair.*

## MÉDAILLE DOUANIÈRE



Instituée le 14 juin 1894 pour les préposés et matelots, sous-brigadiers et sous-patrons, brigadiers et patrons des douanes qui se sont signalés par de longs services ou par des actes de courage dans l'exercice de leurs fonctions.

*Médaille d'argent* (la solde de chaque titulaire qui l'obtient est augmentée de 50 francs).

*Ruban rayé vert et rouge.*

**MÉDAILLE DES  
POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES**

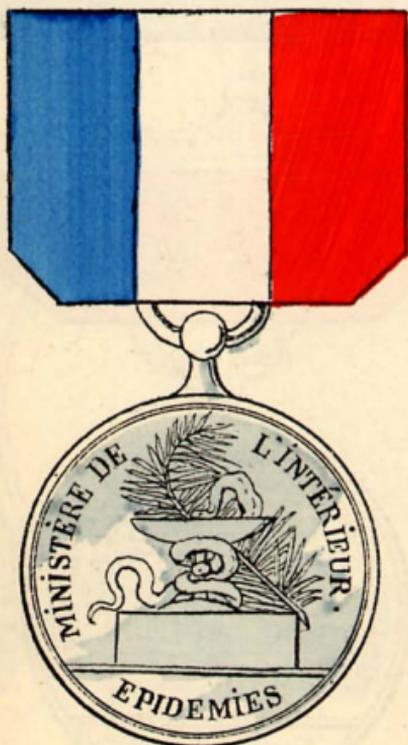
Créée le 22 mars 1882 en faveur des agents, sous-agents et assimilés des postes et télégraphes, des entrepreneurs de transport de dépêches ou à leurs employés, y compris le personnel des trains et des navires utilisés pour cet usage, qui se sont signalés par des actes de courage ou de dévouement ou par de longs services.

Le ruban ne peut se porter seul; les titulaires ne peuvent porter la médaille que lorsqu'ils sont en uniforme.

3 Classes : or, argent, bronze.

*Ruban à 21 raies égales, bleu, blanc, rouge de trois en trois.*

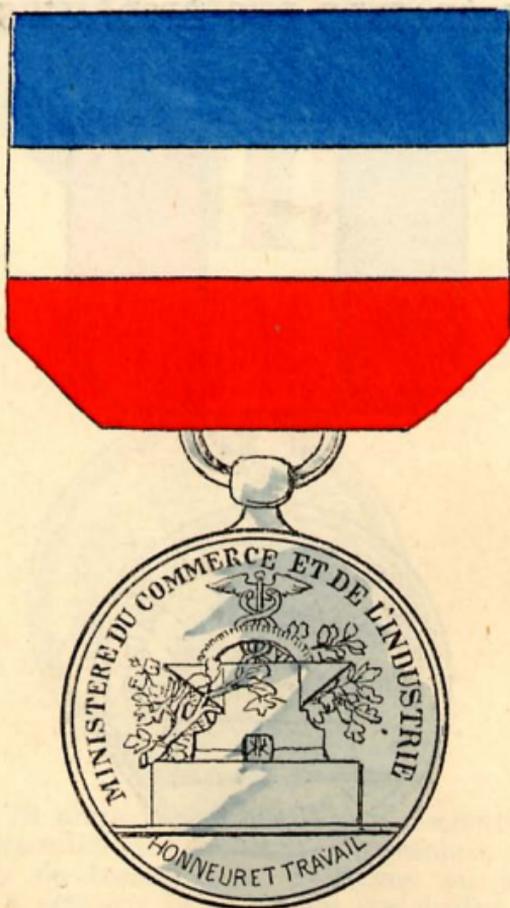
## MÉDAILLE DES ÉPIDÉMIES



Instituée le 31 mars 1885 pour les personnes qui se sont particulièrement signalées par leur dévouement pendant des maladies épidémiques.

*Ruban bleu, blanc, rouge.*

**MÉDAILLE D'HONNEUR**  
(*Médaille du Travail*)

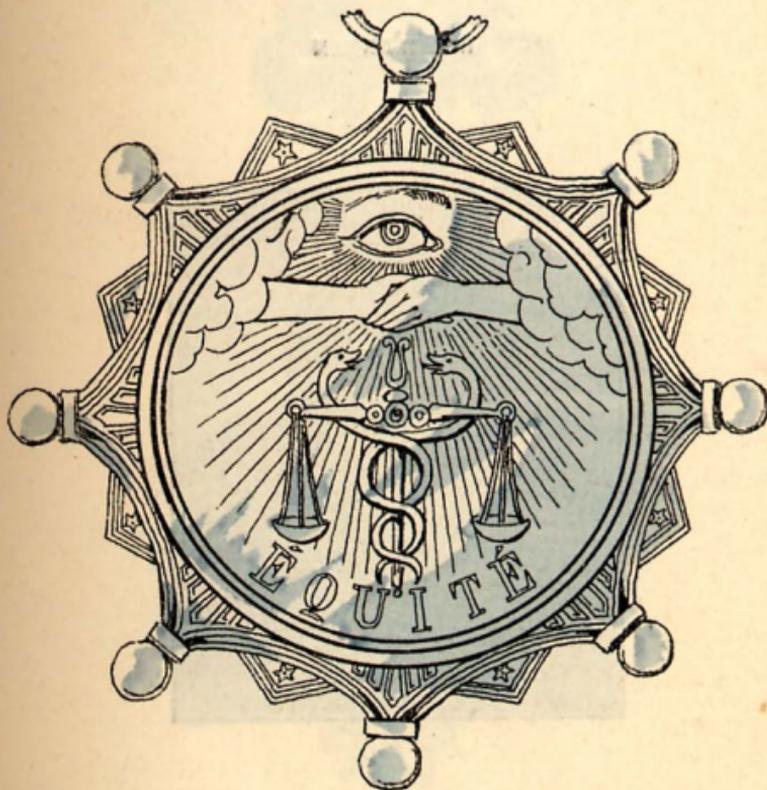


Instituée le 16 juillet 1886 par le ministre du Commerce et de l'Industrie en faveur des ouvriers ou des employés français qui comptent plus de 50 années de services consécutifs dans le même établissement industriel ou commercial.

Une médaille semblable a été créée dans le même but par le ministre de la Guerre, le 28 mars 1888; par le ministre de l'Agriculture le 17 juin 1890 et par le ministre de la Marine le 8 sept. 1894.

4 Classes : or, vermeil, argent, bronze.

Ruban bleu, blanc, rouge en trois raies horizontales, chaque médaille porte l'indication du ministère qui l'a décernée.

**MÉDAILLE DES PRUD'HOMMES**

Instituée le 12 novembre 1828 par Charles X.  
C'est plutôt un insigne qui se porte en sautoir seulement au Conseil des Prud'hommes.

*Ruban noir.*

ANNAM

THAM-THAÏ

ROI D'ANNAM



Né. . . . . — Fils de Douc-Douc; succède à son père le 31 janvier 1889. Grand-Croix de la Légion d'honneur, du Dragon d'Annam, etc.

## O. DU DRAGON



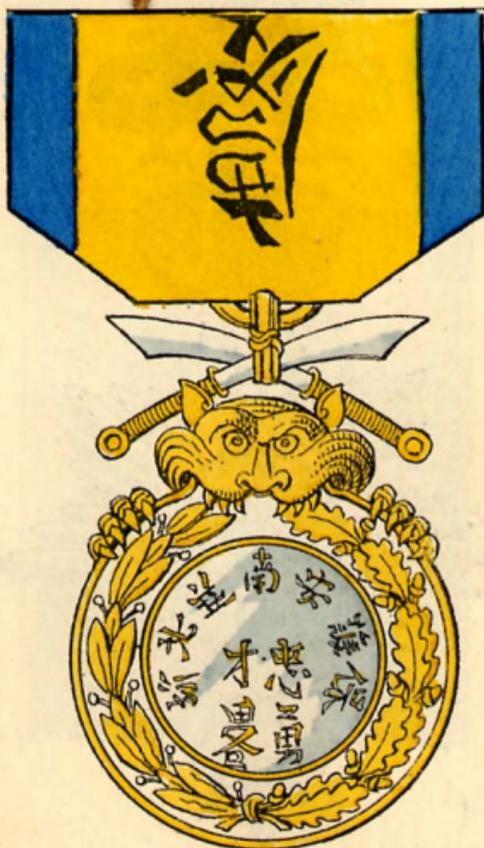
Institué à Hué, le 14 mars 1886, par l'Empereur Douc-Douc.

5 cl. : Gr.-Croix, G. Offic., Comm., Offic., Chevalier.

*Ruban* : pour les civils. — *Vert liseré orange.*

— pour les militaires. — *Blanc liseré orange.*

## MÉDAILLE MILITAIRE



Conférée par le Gouverneur général de l'Indo-Chine  
aux troupes indigènes de l'Annam et du Tonkin.

*Ruban jaune liseré bleu.*

## CAMBODGE

NORODOM I<sup>er</sup>

ROI DU CAMBODGE



Né en 1835. — Fils aîné du roi Ong-Duong ; succède à son père en 1860, après une lutte assez vive avec son frère Si-Wota qui lui disputait le trône. Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc.

## O. ROYAL DU CAMBODGE



Fondé le 8 février 1864 par le roi Norodom I<sup>er</sup>.  
5 classes : Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur,  
Officier, Chevalier.

*Ruban rouge liseré de vert.*

## TUNISIE

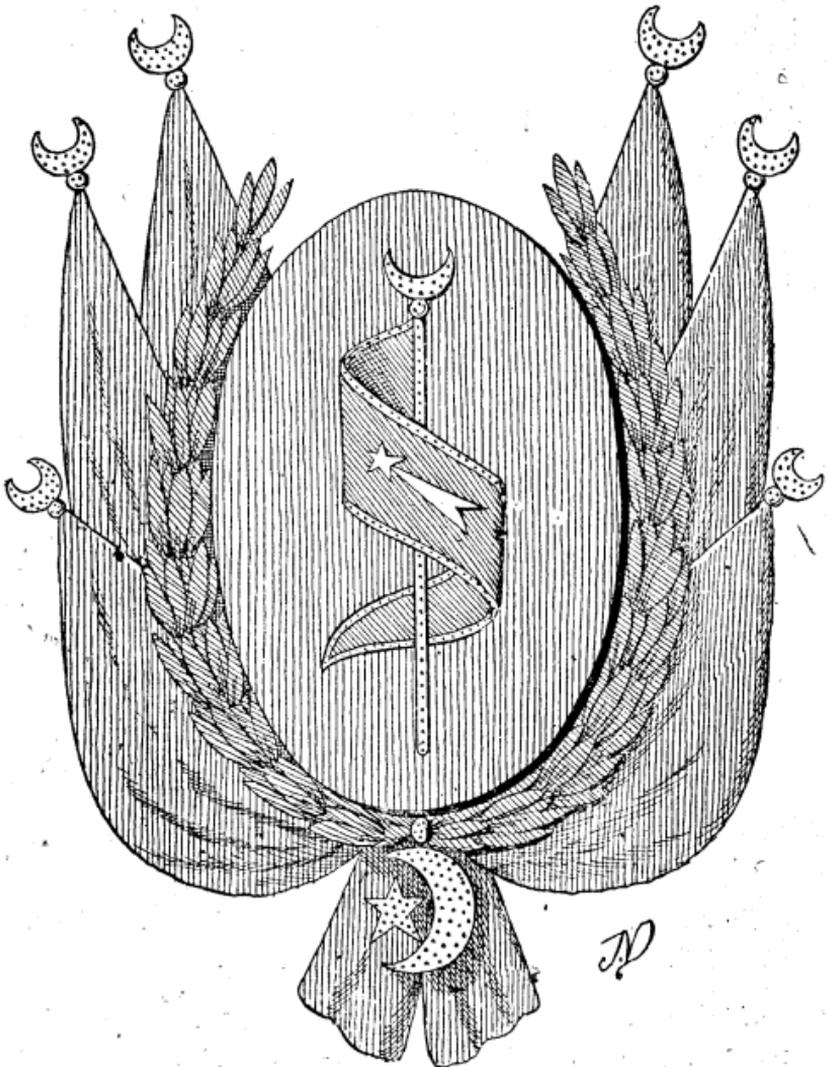
## S. A. SIDI-ALI

BEY ET POSSESSEUR DU ROYAUME DE TUNIS



Né en 1817. — Avènement au trône le 28 octobre 1882.  
Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc.

*Héritier* : S. A. Sidi-Mohamed Taïb bey, né en 1821 ;  
frère de Sidi-Ali. Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc.

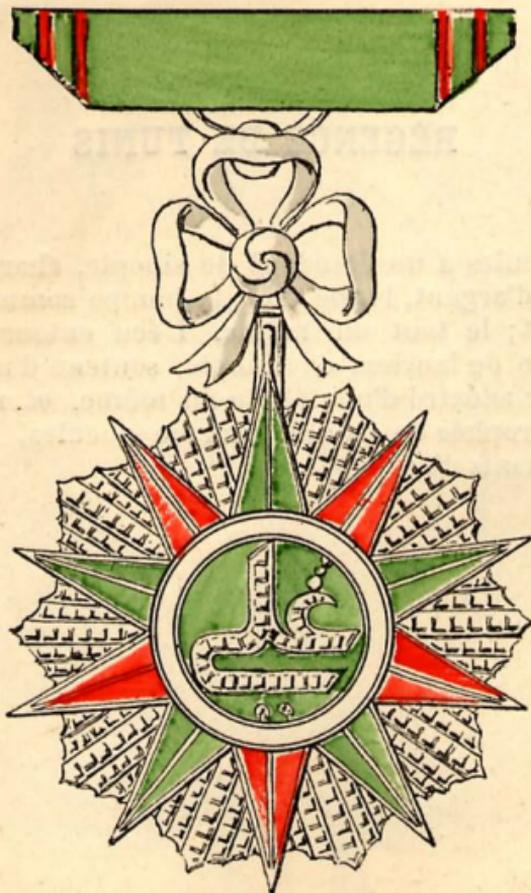


## RÉGENCE DE TUNIS

De gueules à un étendard de sinople, chargé d'une comète d'argent, bordé d'or, la hampe sommée d'un croissant; le tout du même. L'écu entouré d'une couronne de lauriers de sinople, soutenu d'un croissant d'or adextré d'une étoile du même, et reposant sur un trophée de six drapeaux de gueules, sommés de croissants d'or.



**O. DU NICHAN-IFTIKHAR**  
(O. de la Gloire.)



Fondé en 1837 par Achmed-Bey; modifié en 1855. Le bijou porte au centre le chiffre du Bey régnant.

5 grades : Hors classe (Grand-Croix); 1<sup>re</sup> classe (Grand Officier); 2<sup>e</sup> classe (Commandeur); 3<sup>e</sup> classe (Officier); 4<sup>e</sup> classe (Chevalier).

*Ruban vert, deux liserés rouges sur chaque bord.*

## O. DE LA MAISON HUSSEINITE

Fondé en 1857-55 par Achmed-Bey. Réserve aux membres de la famille régnante, aux souverains et très hauts personnages. La décoration est garnie de brillants.

Une seule classe; se porte au cou au *ruban d'Iftikhar*.

## O. DU NICHAN-EL-AAMAN

(O. de la Réconciliation.)

Fondé en 1859 par le Bey Mohamed-Ers-Sadok. Réserve aux Princes et Ministres de l'État. (Très rarement conféré aux étrangers.)

Une seule classe; portée en écharpe.

*Ruban blanc, liseré sur chaque bord du ruban d'Iftikhar.*



## MADAGASCAR

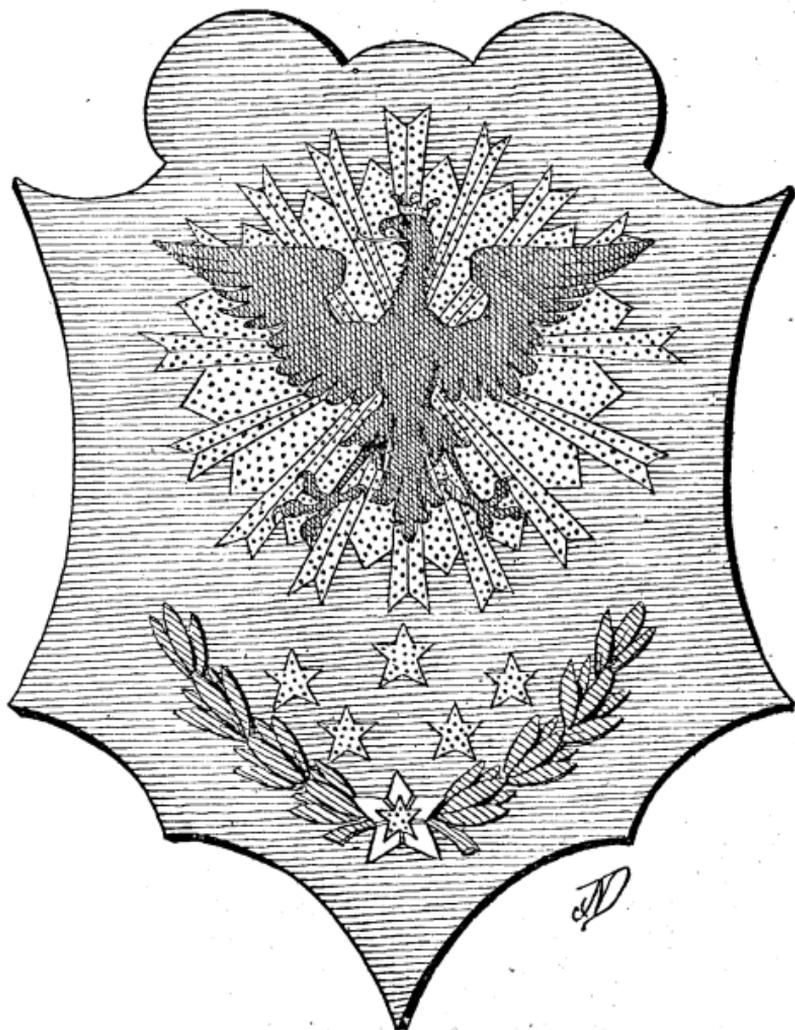
## RANAVALO MANJAKA III

REINE DE MADAGASCAR



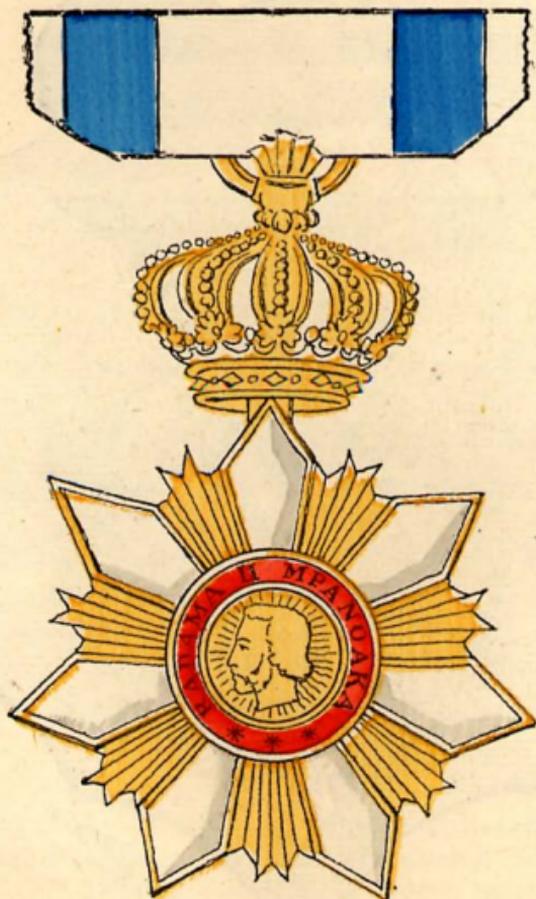
Née en 1862. — Mariée sous le nom de Razafindrahety au Prince Ratrimo; succède à la cousine de sa mère le 13 juillet 1883; couronnée la même année (22 novembre); remariée à Rainilairivony, puis à Rainitsimbazafy, premiers ministres, Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc.

## MADAGASCAR



D'azur à l'aigle éployée au naturel, couronnée d'or et brochant sur un soleil rayonnant du même; le tout surmonté de deux branches de laurier de sinople passées en sautoir, surmontées de cinq étoiles d'or posées trois et deux et liées par une étoile d'argent chargée d'une autre étoile d'or.

## O. DU MÉRITE



Institué le 23 septembre 1862 par Radama II. Se porte sur le côté gauche de la poitrine.

*Ruban blanc chargé de deux larges raies bleues.*

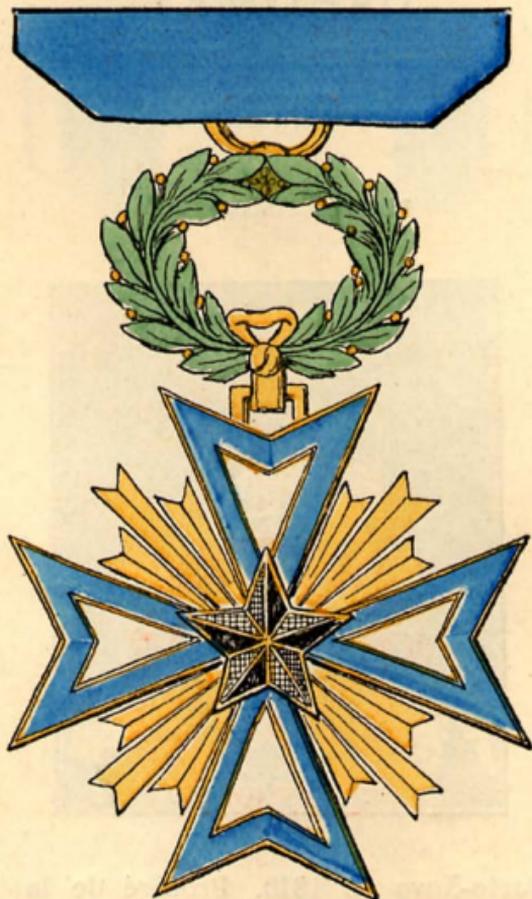
DAHOMEY

TOFFA

ROI DE PORTO-NOVO



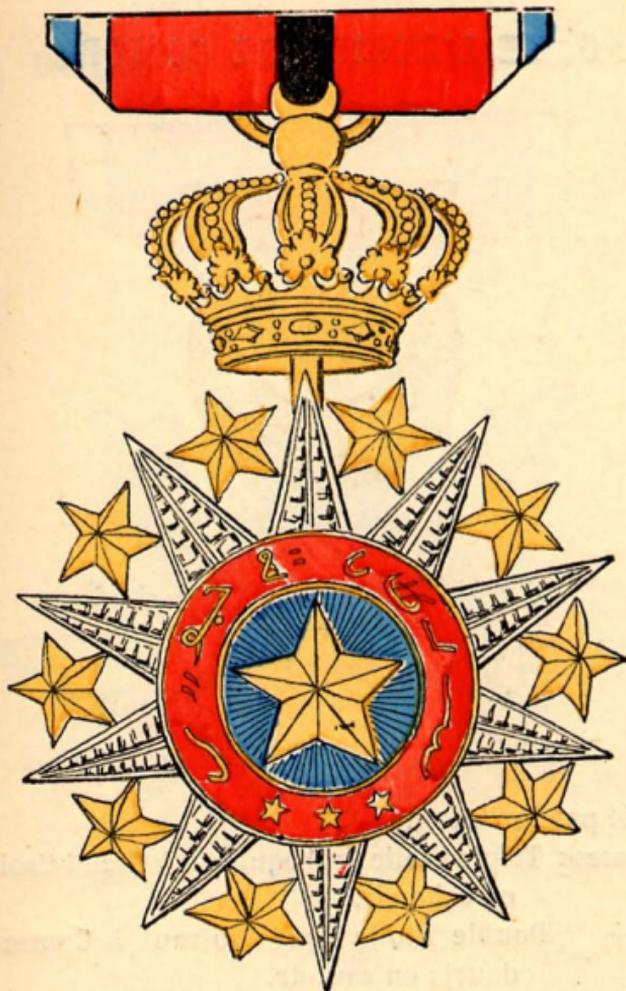
Né à Porto-Novo en 1840. Protégé de la France depuis 1865. Cousin de l'ex-roi du Dahomey, Behanzin.

**O. DE L'ÉTOILE NOIRE**

Institué à Porto-Novo le 50 août 1892 par le roi Toffa.  
5 classes : 100 Grand-Croix (éch. et pl. à gauche);  
500 Commandeurs avec pl. (saut. et pl. à droite);  
1000 Commandeurs (sautoir); 5000 Officiers et un  
nombre illimité de Chevaliers.

*Ruba bleu clair.*

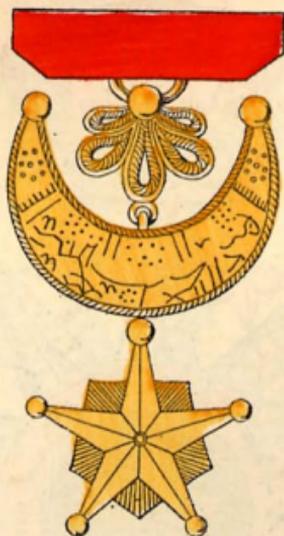
O. DU NICHAN-EL-ANOUAR



Institué en 1888 par le Sultan Hamed-ben-Mohamed.  
5 classes : Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier,  
Chevalier.

*Ruban rouge, une petite raie noire au centre avec deux liserés,  
un blanc et un bleu, accolés sur chaque bord.*

## O. DE L'ÉTOILE DE COMORE



(Réduit de moitié.)

Fondé par le Sultan.

5 classes : Triple Étoile (qui équivaut à Grand-Croix);  
en écharpe.

— Double Étoile (qui équivaut à Comman-  
deur); en sautoir.

— Étoile (qui équivaut à Chevalier); bouton-  
nière.

*Ruban rouge.*

(Sultanat d'Anjouan.)

O. ROYAL DE L'ÉTOILE D'ANJOUAN



Institué vers 1860 par le Sultan Seid Abdallah.  
4 classes : Grand-Croix, Commandeur (avec plaque),  
Commandeur, Officier.

*Ruban rouge, liseré de blanc.*

# ABYSSINIE (Éthiopie)

## MENELIK

NEGUS, AUPARAVANT ROI DE CHOA



## O. DE L'ÉTOILE D'ÉTHIOPIE

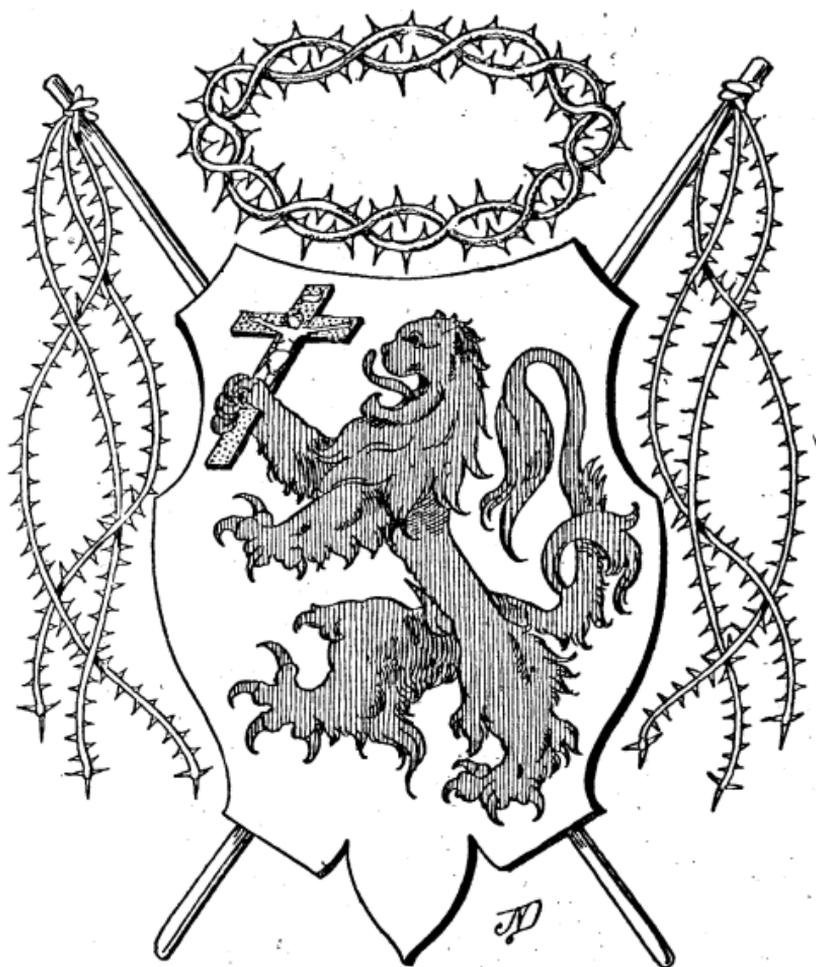
Cette décoration est la même que celle appelée *O. de Choa*; elle est conférée aux Européens par les Souverains de l'Éthiopie.

5 classes : 1<sup>re</sup> cl. *Negus* (roi) réservé aux Souverains ou Chefs d'Etat (équival. à G.-C.); 2<sup>e</sup> cl. *Ras* (prince) (G. O.); 3<sup>e</sup> cl. *Dje Asmache* (Commandeur); 4<sup>e</sup> cl. *Kagne Asmache* (Off.); 5<sup>e</sup> cl. *Gra Asmache* (Chevalier).

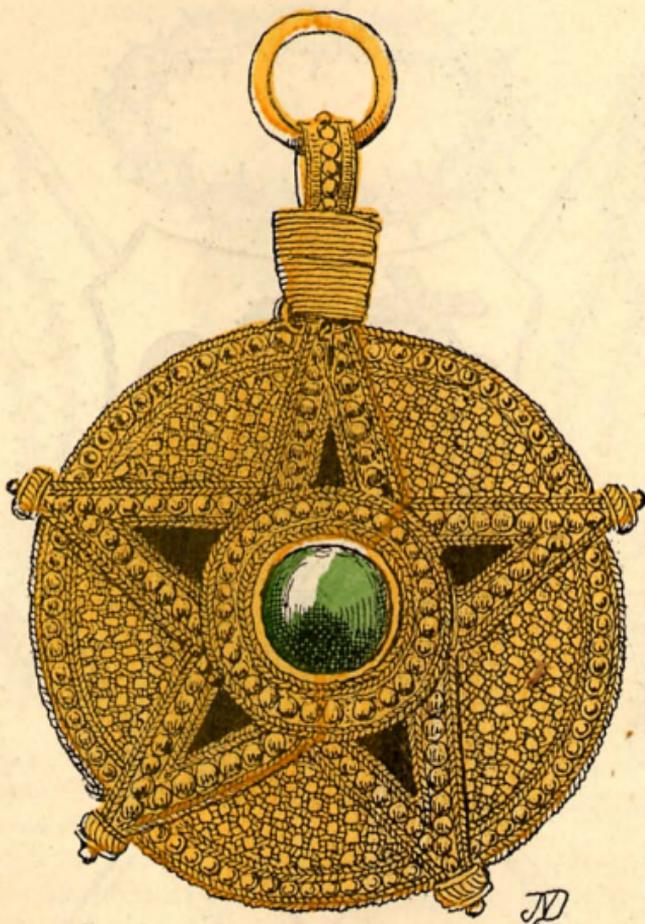
*Le ruban consiste en une tresse aux quatre couleurs, bleu, jaune, vert, rouge.*

(Voir les dessins, pages 80 et 81.)

ABYSSINIE



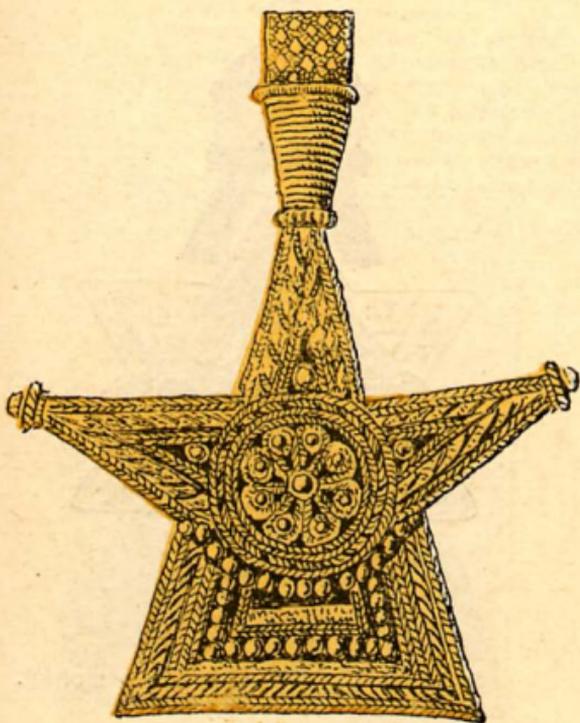
D'argent au lion de gueules tenant dans sa patte dextre un Christ d'argent attaché à une croix d'or. L'écu sommé d'une couronne d'épines et posé sur deux fouets de la Passion passés en sautoir, le tout au naturel.

**O. DE L'ÉTOILE D'ÉTHIOPIE**

TROISIÈME CLASSE

La Grande Chancellerie de la Légion d'honneur a autorisé le port de cette classe. (Décret du 12 décembre 1894.)

O. DE L'ÉTOILE D'ÉTHIOPIE



JD

CINQUIÈME CLASSE

## O. DU SCEAU DE SALOMON



(Réduit de moitié).

Institué en 1874 par le roi Jean.  
Une seule classe.

# ALLEMAGNE

## S. M. I. R. GUILLAUME II (Frédéric-Victor-Albert)

EMPEREUR D'ALLEMAGNE, ROI DE PRUSSE  
MARGRAVE DE BRANDEBOURG, BURGRAVE DE NUREMBERG  
COMTE DE HOHENZOLLERN  
DUC PREMIER ET SOUVERAIN DE SILÉSIE, DU COMTÉ DE GLATZ  
{ GRAND-DUC DU BAS-RHIN ET DE POSNANIE  
DUC DE SAXE, DE WESTPHALIE ET D'ENGERN. DE POMÉRANIE  
DE LUNEBOURG, DE HOLSTEIN ET SLESVIG, DE MAGDEBOURG. BRÈME,  
GUELDTRE, CLÈVES, ETC. ; AINSI QUE DES WENDES ET DES KASSOUBES  
LANDGRAVE DE HESSE ET DE THURINGE, ETC., ETC.



Né à Berlin le 27 janvier 1859. — Fils de l'Empereur et roi Frédéric III ; succède à son père le 15 juin 1888. Chef souverain et Maître de l'O. de l'Aigle noir, Chevalier de la Jarretière, de l'O. de la Toison d'Or (Esp.), etc. Marié le 27 février 1881 à :

*Impératrice-Reine* : S. M. I. R. Augusta-Victoria (Frédérique-Louise-Féodora-Jenny), princesse de Slesvig-Holstein, née à Dolzig le 22 octobre 1858.

*Héritier* : S. A. I. R. Guillaume (Frédéric-Victor-Auguste-Ernest), Prince royal, né au Marmorpalais, près Potsdam, le 6 mai 1882.



**EMPIRE D'ALLEMAGNE**

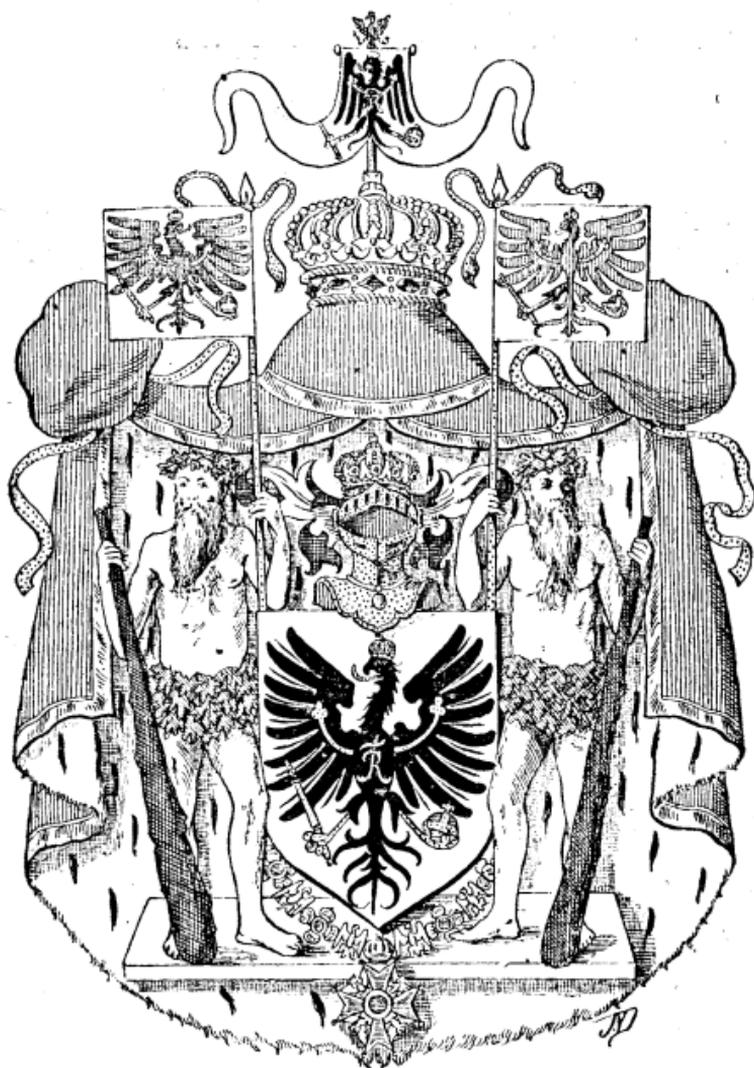
(DEUTSCHES REICH)

D'or à l'aigle de sable, lampassée, armée et membrée de gueules, chargée sur la poitrine d'un écusson d'argent à une aigle de sable, lampassée de gueules, couronnée, armée, membrée et les ailes chargées de deux demi-cercles tréflés d'or, chargée elle-même d'un écusson écartelé d'argent et de sable, qui est de Hohenzollern.

Couronne impériale particulière.

Ordre de l'Aigle noir.





**ROYAUME DE PRUSSE**

(PREUSSEN)

D'argent à l'aigle de sable, lampassée de gueules, couronnée, armée et membrée d'or, les aigles chargées de deux demi-cercles tréflés et la poitrine des deux lettres F. R. entrelacées et couronnées, le tout du même, tenant à dextre un sceptre d'or et à sénestre un globe d'azur garni d'or.

Casque d'or, taré de face, ouvert et sommé de la couronne de roi.

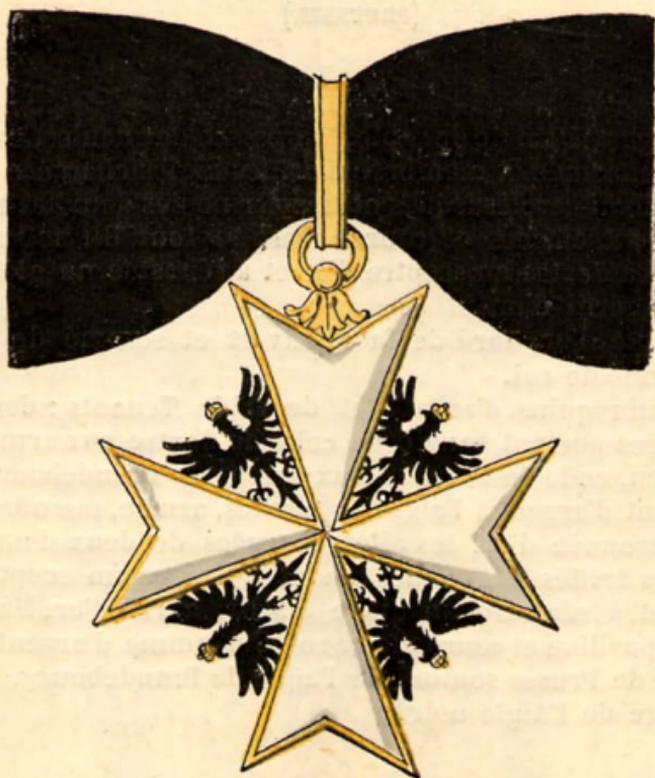
Lambrequins d'argent et de sable. Tenants : deux sauvages portant bannières, celle de dextre aux armes de l'écu, celle de sénestre aux armes du Brandebourg, qui sont d'argent à l'aigle de gueules, armée, membrée et couronnée d'or, les ailes chargées de deux demi-cercles tréflés du même, tenant à dextre un sceptre d'or et à sénestre un globe d'azur, garni d'or. Manteau, pavillon et couronne de roi. Oriflamme d'argent à l'aigle de Prusse sommé de l'aigle de Brandebourg.

Ordre de l'Aigle noir.



**O. DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM**

Du bailliage de Brandebourg

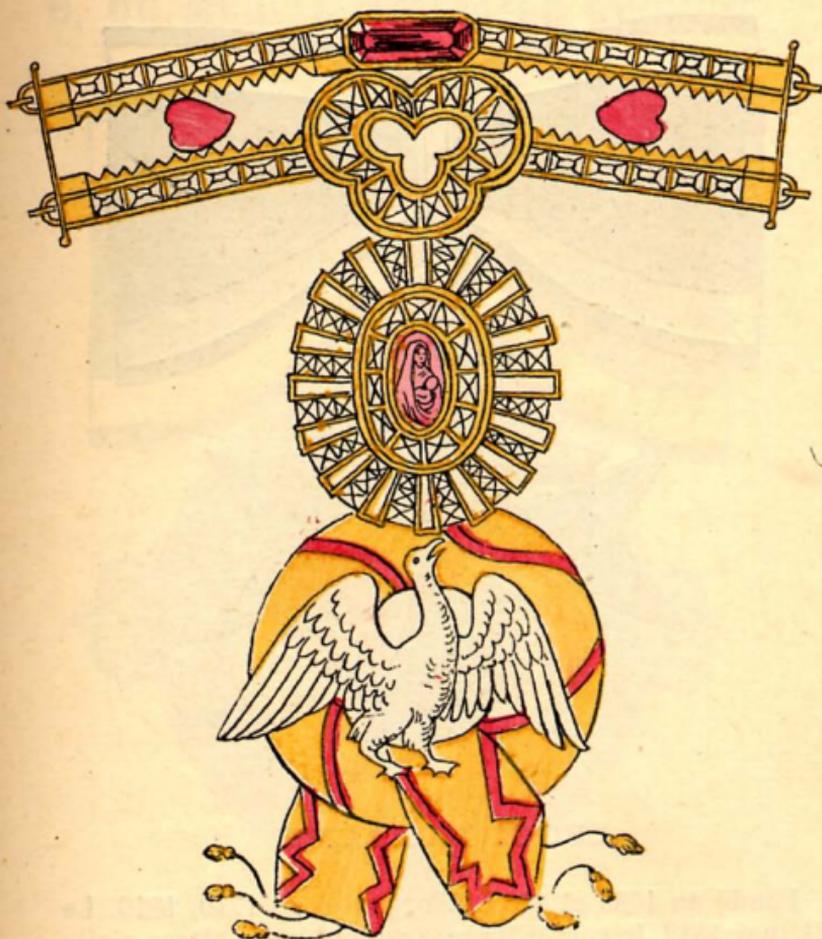


Originaire de la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, reconnu par le traité de Hainbach, le 12 juin 1382; aboli le 23 janv. 1811: rétabli le 15 oct. 1852. Statuts et modifications 1853, 1855, 1861, 1873, 1874.

4 classes : Commandeur de droit, Commandeur honoraire, Chevalier de droit, Chevalier honoraire.

*Ruban noir.*

## O. DU CYGNE



Fondé en 1440 : Statuts du 15 août 1443. Renouvelé le 24 décembre 1843. (Se confère aussi aux dames.)

Une seule classe : la décoration consiste en un collier.

## O. DU MÉRITE MILITAIRE ET CIVIL



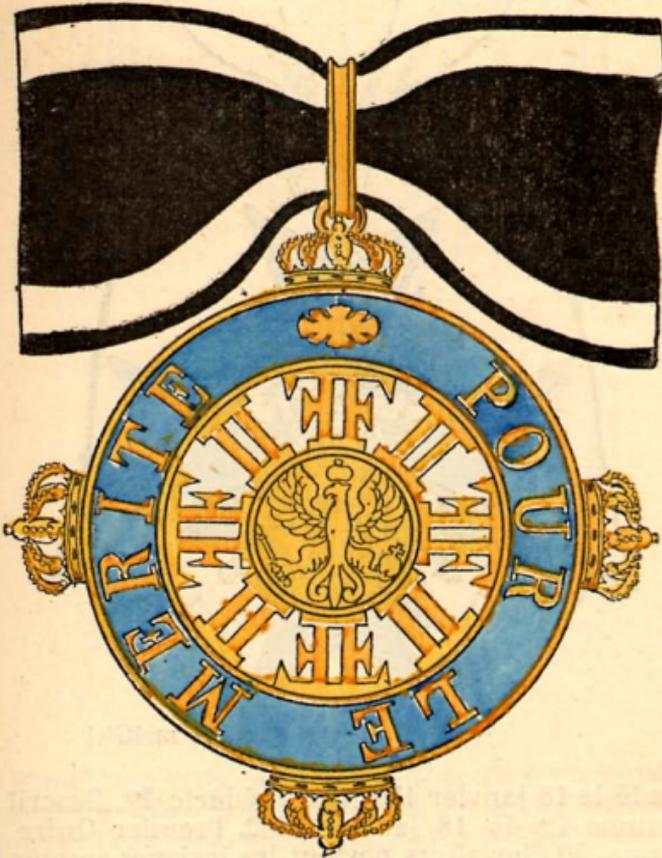
## CROIX MILITAIRE

Fondé en 1663 et 1685. Réorganisé en 1740, 1810. Le 31 mai 1812, le roi Guillaume y ajoute une classe civile pour les artistes et les savants, non compris les étrangers. (*Voir page 91*).

Une seule classe de 50 Chevaliers. Décoration portée en sautoir.

*Ruban noir, un liseré blanc sur chaque bord.*

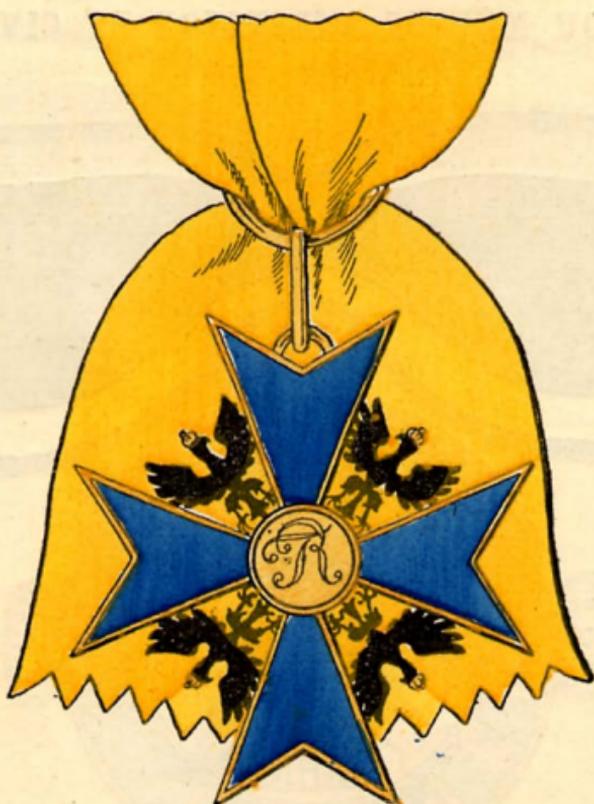
O. DU MÉRITE MILITAIRE ET CIVIL



CROIX CIVILE

(Voir texte page 90.)

## O. DE L'AIGLE NOIR



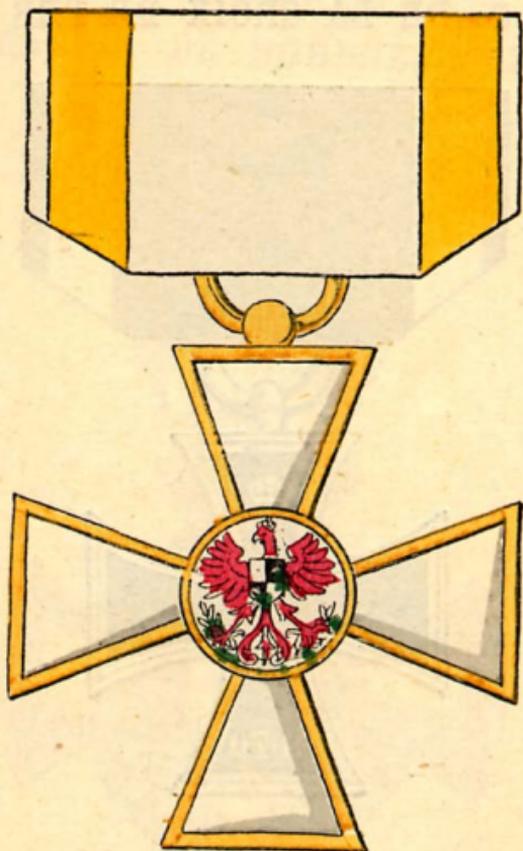
(Réduit de moitié.)

Fondé le 18 janvier 1701 par Frédéric I<sup>er</sup>. Rescrit de Guillaume 1<sup>er</sup> du 18 janvier 1862. Premier Ordre du royaume. 30 Chevaliers portant les insignes comme les Grands-Croix, avec une plaque.

Les Chevaliers sont de droits G.-C. de l'Aigle rouge. Les princes de Prusse qui reçoivent l'Aigle noir sont de droit Chevaliers de 1<sup>re</sup> cl. de l'O. de la Couronne.

*Ruban orange.*

## O. DE L'AIGLE ROUGE



Fondé en 1705 par le prince Georges-Guillaume d'Anspach sous le nom d'*Ordre de la Fidélité*, étendu en 1712 et le 18 octobre 1861. C'est le deuxième ordre du Royaume.

5 classes : Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier, Chevalier.

*Ruban blanc avec une raie orange sur chaque bord.*

## O. DE LA CROIX DE FER



Fondé le 10 mars 1813; modifié le 19 juillet 1870 par Guillaume 1<sup>er</sup>.

3 classes : Grand-Croix en sautoir, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe à la boutonnière.

*Ruban noir, une raie blanche sur chaque bord, pour faits de guerre.*

*Ruban blanc, une raie noire sur chaque bord, pour les autres faits.*

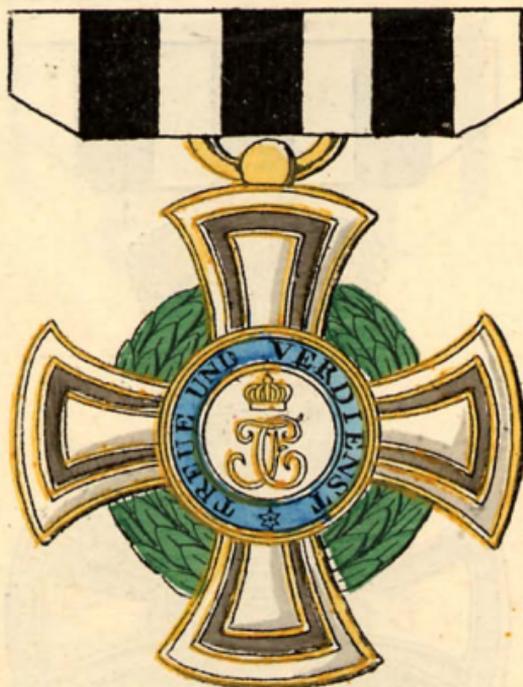
O. PRINCIER DE LA  
MAISON DE HOHENZOLLERN



Fondé le 5 décemb. 1841; conféré par le Prince de Hohenzollern-Sigmaringen, avec l'approbation du Roi. Nouveaux statuts 1851, 1861.

3 classes, portées à la boutonnière.  
*Ruban blanc à trois raies noires.*

O. ROYAL DE LA  
MAISON DE HOHENZOLLERN



Fondé le 25 août 1851, étendu le 18 octobre 1861  
par Guillaume 1<sup>er</sup>.

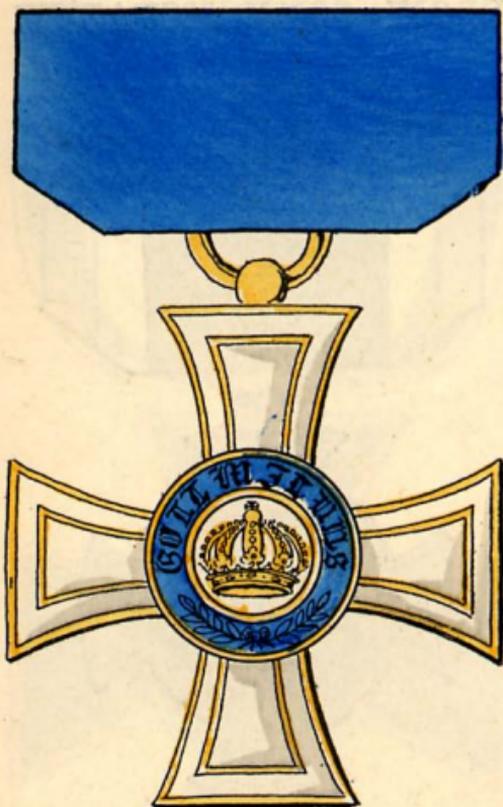
4 classes :

- |                 |   |                                    |
|-----------------|---|------------------------------------|
| 1 <sup>re</sup> | { | A. Grand Commandeur avec l'étoile. |
|                 | { | B. — — — avec l'aigle.             |
| 2 <sup>o</sup>  | { | A. Commandeur avec plaque.         |
|                 | { | B. — — — avec l'aigle.             |

3<sup>e</sup> Chevaliers.

4<sup>e</sup> décorés.

*Ruban blanc avec trois raies noires.*

**O. DE LA COURONNE ROYALE**

Fondé le 18 oct. 1861 par Guillaume I<sup>er</sup>.

4 classes : Chevalier de 1<sup>re</sup> cl., ou Grand-Croix, écharpe et plaque; Chevalier de 2<sup>e</sup> cl. : 1<sup>re</sup> catégorie ou Grand Officier, sautoir et plaque; 2<sup>e</sup> catégorie ou Commandeur, sautoir; 3<sup>e</sup> cl. ou Officier, à la boutonnière, croix émaillée; 4<sup>e</sup> cl. ou Chevalier, à la boutonnière, croix dorée.

*Ruban bleu foncé.*

## CROIX COMMÉMORATIVE



Créée en 1866 par Guillaume I<sup>er</sup>; commémorative de la guerre contre l'Autriche. Les croix sont en bronze et proviennent de la fonte des canons pris à l'ennemi.

*Ruban noir avec bordure blanche et orange, pour les combattants.*

*Ruban blanc avec bordure orange et noire, pour les non-combattants.*

**O. DE LOUISE***(Pour les Dames.)*

Fondé le 3 août 1814 par Frédéric-Guillaume III ; renouvelé en 1848 ; statuts actuels du 30 oct. 1865 par Guillaume 1<sup>er</sup>.

Une seule classe ; décoration portée sur le sein gauche.

*Ruban blanc bordé de noir.*

**CROIX DE MÉRITE***(Pour les Dames.)*

Fondée le 22 mai 1871 par Guillaume I<sup>er</sup>, Empereur d'Allemagne.

Une seule classe portée sur le sein gauche.

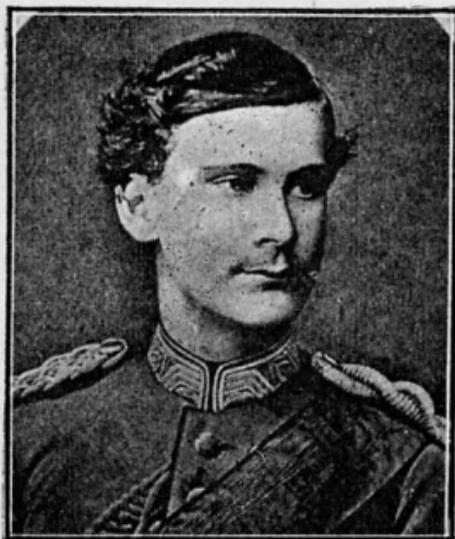
*Nœud de ruban blanc bordé de noir.*

## BAVIÈRE

S. M. OTHON I<sup>er</sup>

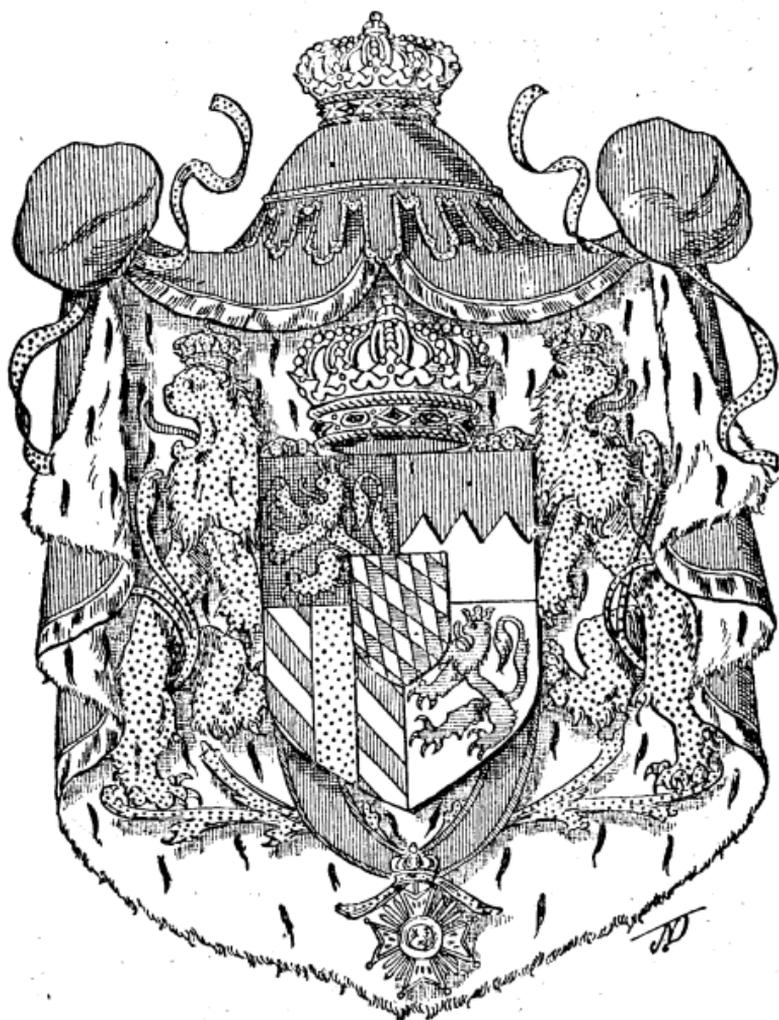
(Guillaume-Luitpold-Adalbert-Woldemar)

ROI DE BAVIÈRE

COMTE PALATIN DU RHIN, DUC DE BAVIÈRE, DE FRANCONIE  
ET DE SOUABE, ETC.

Né à Munich le 27 avril 1848. — Fils du roi Maximilien II; succède à son frère, le roi Louis II, sous la régence de son oncle Luitpold le 15 juin 1886, Chevalier de l'O. de la Toison d'Or (Autr.), etc.

*Régent*: S. A. R. le prince Luitpold (Charles-Joseph-Guillaume-Louis) né à Wurzburg le 12 mars 1821. Régent du Royaume depuis le 10 juin 1866. Grand Maître suppléant de l'O. de Saint-Georges (Bav.), Chevalier de l'O. de la Toison d'Or (Autr.), de l'O. de l'Aigle noir, Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc.



**ROYAUME DE BAVIÈRE**

(BAYERN.)

Écartelé, au 1<sup>er</sup> de sable au lion d'or, couronné, lampassé et armé de gueules, pour le Palatinat du Rhin; au 2<sup>e</sup> coupé émanché de gueules et d'argent, pour le duché de Franconie; au 3<sup>e</sup> bandé d'argent et de gueules de huit pièces au pal d'or brochant sur le tout, pour le margraviat de Burgau; au 4<sup>e</sup> d'argent au lion rampant d'azur couronné d'or, pour le comté de Veldentz, et sur le tout fuselé en bande d'argent et d'azur, qui est de Bavière.

Couronne de roi. Supports : deux lions regardants d'or, couronnés de même, lampassés de gueules. Manteau et couronne de roi. Ordre de Saint-Hubert.



## O. DE SAINT-HUBERT

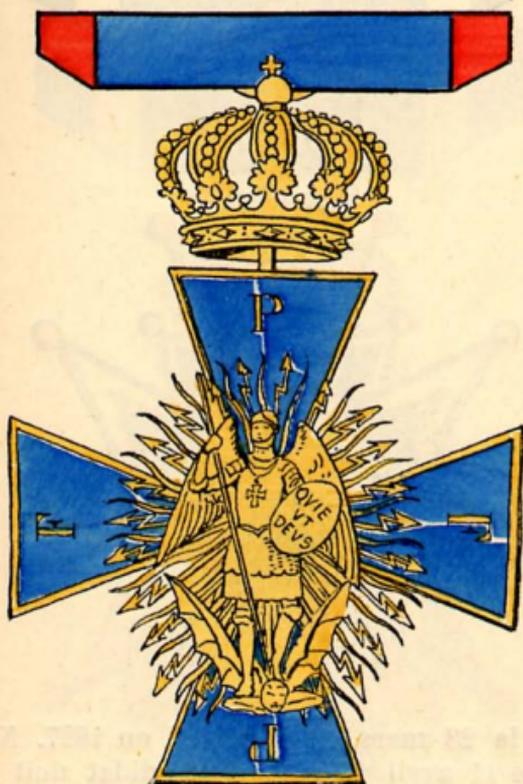


Fondé en 1444 par Gérard V, duc de Juliers et de Berg. Premier ordre du royaume réservé aux Souverains.

Une seule classe : Grand-Croix.

*Ruban rouge ponceau, liseré de vert.*

O. ÉQUESTRE ET MILITAIRE  
DE SAINT-MICHEL

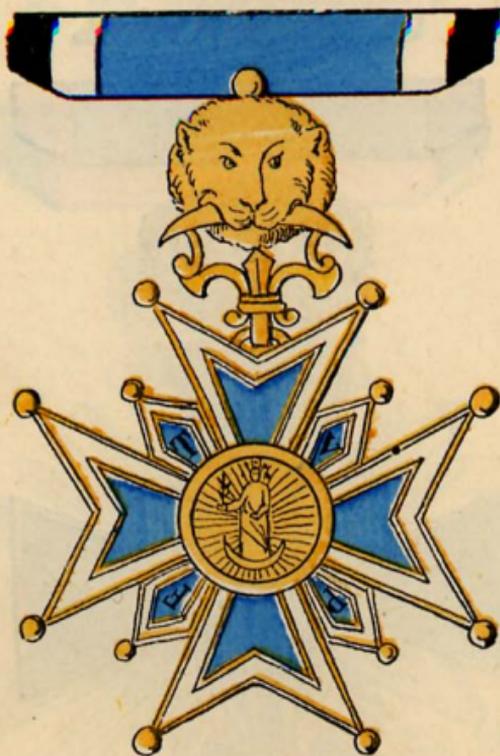


Fondé en 1695 par Joseph-Clément, prince-électeur de Cologne ; nouveaux statuts le 16 février 1837, modifiés le 24 juin 1855 par Maximilien II.

5 grades : Grand-Croix, Grand Commandeur avec plaque, Commandeur, Chevalier de 1<sup>re</sup> cl., Chevalier de 2<sup>e</sup> cl. (Les plaques des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sont différentes.)

*Ruban bleu foncé bordé de rouge.*

## O. DE SAINT-GEORGES



Fondé le 28 mars 1729, révisé en 1827. Nouveaux statuts le 11 avril 1871. Tout candidat doit justifier d'une noblesse de 300 ans et être âgé de plus de 25 ans.

Droit d'admission : 1500 flor. pour les étrangers et 500 flor. pour les Allemands ; plus, annuellement 50 flor. C'est le 2<sup>e</sup> ordre du Royaume.

3 Classes : Grand-Croix, Commandeur (plaque), Chevalier.

*Ruban bleu de ciel, avec deux raies, une blanche, l'autre noire sur chaque bord.*

O. MILITAIRE  
DE MAXIMILIEN-JOSEPH



Fondé le 1<sup>er</sup> janv. 1806 par Maximilien-Joseph I<sup>er</sup>.  
Il confère la noblesse personnelle et est accordé sans distinction de naissance ni de religion.

3 classes : Grand-Croix, Commandeur, Chevalier.

*Ruban noir, avec une raie blanche et une raie bleue sur chaque bord.*

O. DU MÉRITE CIVIL  
OU  
O. DE LA COURONNE DE BAVIÈRE

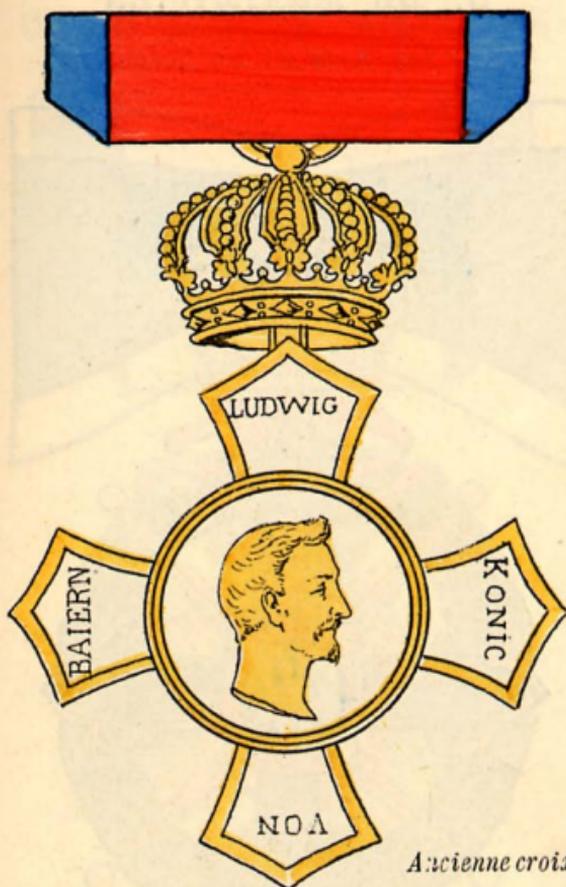


Fondé le 19 mai 1808 par Maximilien-Joseph, modifié le 24 juin 1835. Il confère la noblesse personnelle.

5 classes : Grand-Croix, Grand-Commandeur (plaque), Commandeur, Chevalier, Décoré de la médaille.

*Ruban bleu clair bordé de blanc.*

## O. ROYAL DE LOUIS

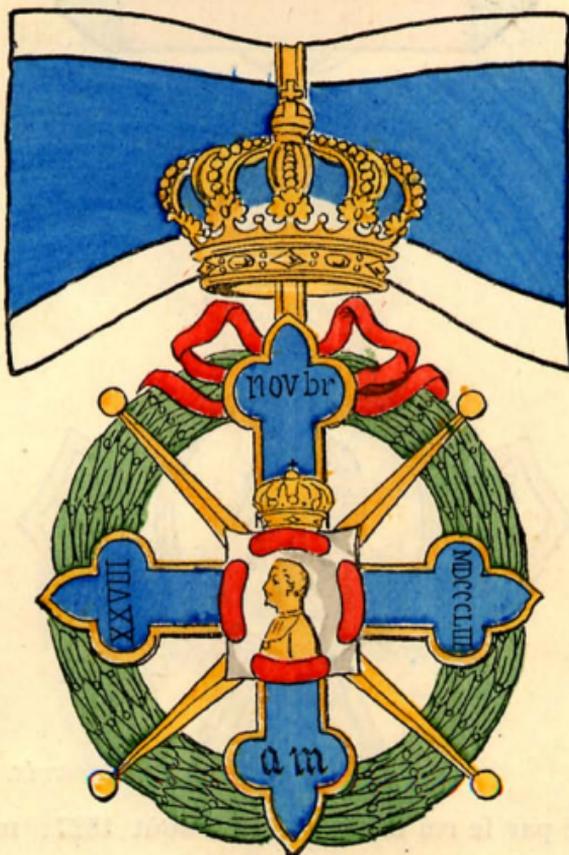
*Ancienne croix.*

Fondé par le roi Louis I<sup>er</sup> le 25 août 1827; modifié en 1866.

5 classes : Grand-Croix, Grand-Commandeur, Commandeur, Chevalier de 1<sup>re</sup> cl., Chevalier de 2<sup>e</sup> cl., les 4 premières classes en or; la 5<sup>e</sup> en argent. Croix bifurquée émaillée d'azur avec le chiffre royal en or, entouré d'un cercle d'émail blanc, avec le mot **MÉRITE**.

*Ruban rouge cramoisi liseré de bleu.*

## O. DE MAXIMILIEN

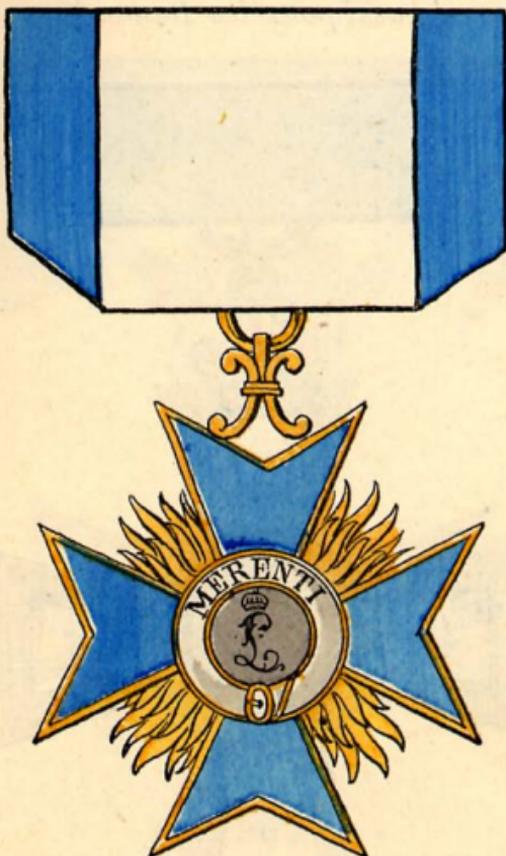
*(Pour les Arts et les Sciences.)*

Fondé le 28 novembre 1853 par Maximilien II. Nouveaux statuts le 16 décembre 1887.

Une seule classe : 100 Chevaliers. Décoration portée en sautoir.

*Ruban bleu foncé bordé de blanc.*

## O. DU MÉRITE MILITAIRE



Fondé le 19 juillet 1866 par le roi Louis II.

5 classes : Grand-Croix, Grand-Commandeur, avec plaque, Commandeur, Chevalier de 1<sup>re</sup> classe, Chevalier de 2<sup>e</sup> classe.

*Ruban blanc, un liseré bleu ciel sur chaque bord.*

**CROIX DE MÉRITE**

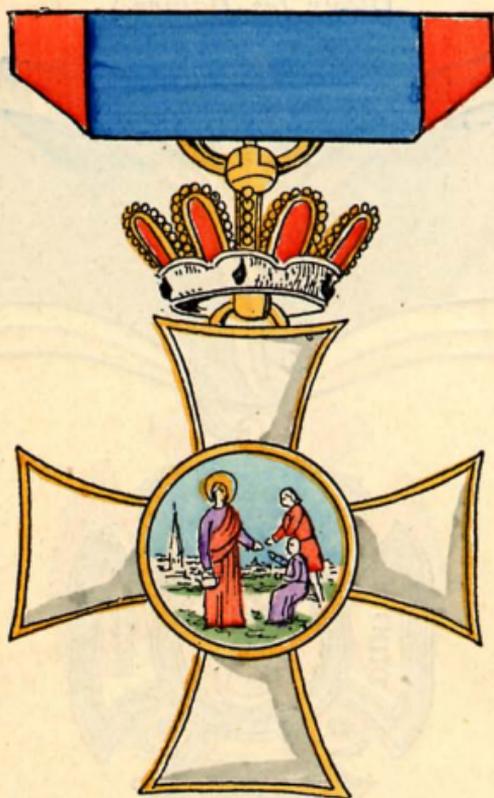
*(Aussi pour les Dames.)*



Fondée par le roi Louis II, le 13 mai 1870.

Une seule classe.

*Ruban bleu clair.*

**O. DE SAINTE-ÉLISABETH***(Pour les Dames.)*

Fondé le 17 octobre 1766 par l'électrice Élisabeth-Augustine. Nouveaux statuts le 12 juillet 1875.

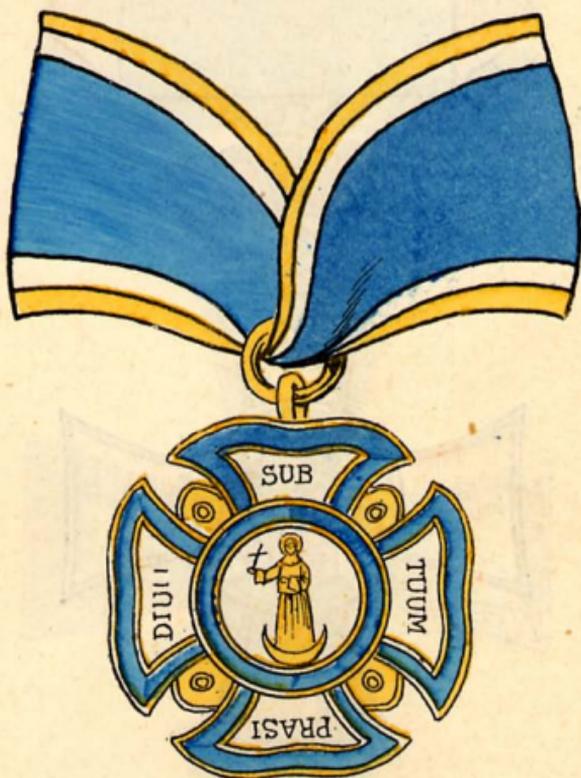
12 Dames de maisons régnantes. 32 Dames prouvant 16 quartiers de noblesse.

Décoration portée sur le sein gauche.

*Ruban bleu clair bordé de rouge.*

## O. DE SAINTE-ANNE

Du Couvent des Dames de Munich

*(Pour les Dames.)*

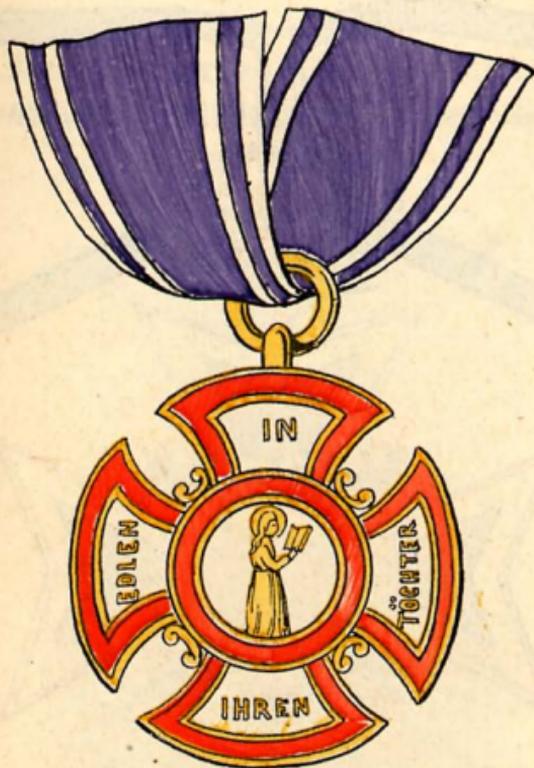
Fondé le 6 déc. 1784 par Anne-Marie-Sophie et renouvelé le 18 février 1802.

Association de Dames nobles.

Décoration portée sur le sein gauche.

*Ruban bleu clair, avec deux raies, une blanche et une jaune sur chaque bord.*

**O. DE SAINTE-ANNE**  
**Du Couvent des Dames de Wurzburg**  
(*Pour les Dames*)

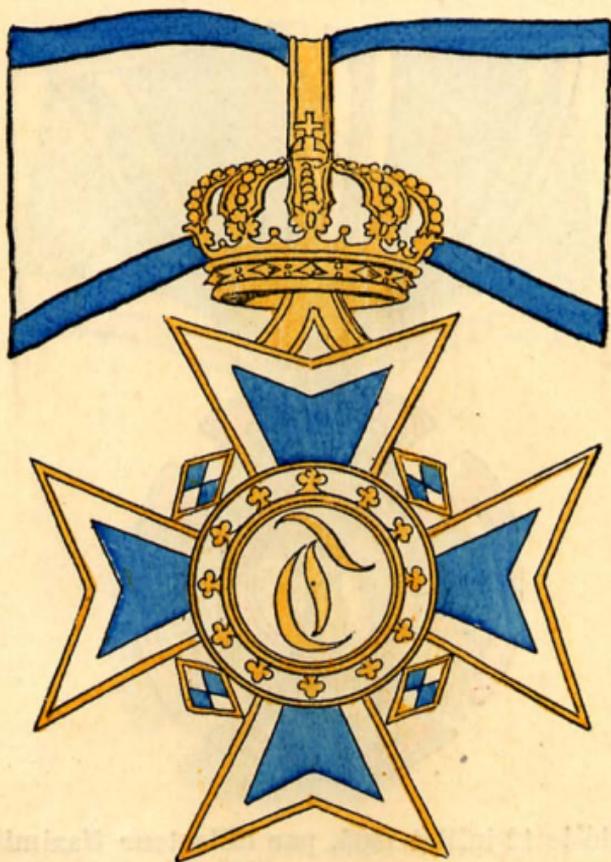


Fondé le 12 juillet 1805, par l'Electeur Maximilien-Joseph.

Association de Dames nobles.

Décoration portée sur le sein gauche.

*Ruban violet avec deux raies blanches sur chaque bord.*

**O. DE THÉRÈSE***(Pour les Dames.)*

Fondé le 12 décembre 1827 par la reine Thérèse.  
Association de Dames nobles.  
Décoration portée sur le sein gauche.  
*Ruban blanc liseré de bleu clair.*

## SAXE

S. M. ALBERT

(Frédéric-Auguste-Antoine-Ferdinand-  
Joseph-Charles-Marie-Baptiste-  
Népomucène-Guillaume-Xavier-George-  
Fidèle)

ROI DE SAXE



Né à Dresde le 25 avril 1828. — Fils du roi Jean ; succède à son père le 29 octobre 1873. Chevalier de l'O. de l'Aigle Noir, de la Jarretière, de l'O. de la Toison d'Or (Autr.), marié le 18 juin 1855 à

*Reine* : S. M. Caroline (Frédérique-Françoise-Stéphanie-Amélie-Cécile), princesse de Holstein-Gottorp-Wasa, née au château de Morawetz (Moravie) le 5 août 1833.



**ROYAUME DE SAXE**

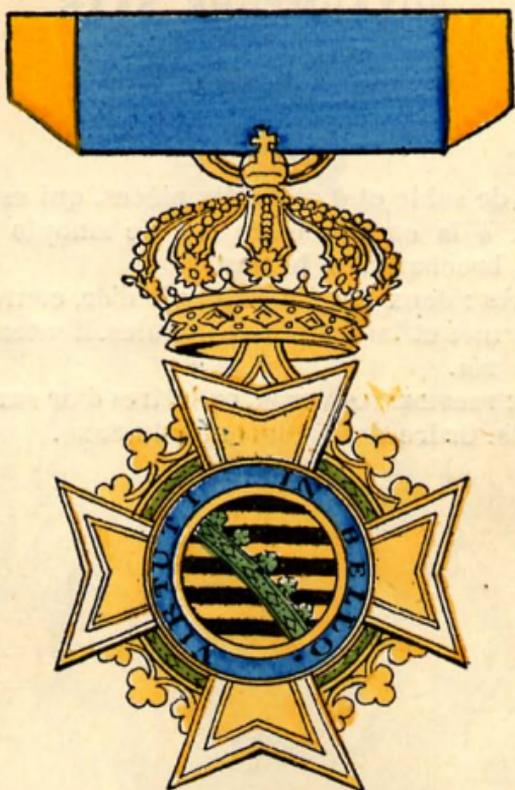
(SACHSEN.)

Burelé de sable et d'or de dix pièces, qui est de Bal-lenstädt, à la couronne de rüe de sinople mise en bande et brochant sur le tout.

Supports : deux lions regardants d'or, couronnés de même, armés et lampassés de gueules. Manteau et couronne de roi.

Devise : PROVIDENTIAE MEMOR, en lettres d'or sur un listel de sinople. Ordre de la couronne de Saxe.



**O. MILITAIRE DE SAINT-HENRI**

Fondé le 7 octobre 1736 par Auguste III, roi de Pologne et électeur de Saxe ; nouveaux statuts le 25 décembre 1829 et le 9 décembre 1870. — Une médaille d'or et une médaille d'argent sont annexées à l'ordre pour les sous-officiers et soldats.

4 classes : Grand-Croix, Commandeur avec plaque, Commandeur, Chevalier.

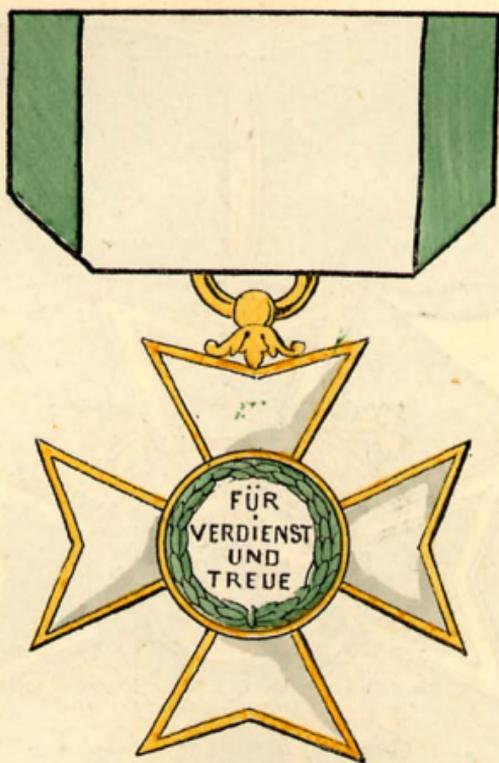
*Ruban bleu avec une raie jaune sur chaque bord.*

**O. DE LA COURONNE DE RUE ou DE SAXE**

Fondé le 20 juillet 1807 par le roi Frédéric-Auguste I<sup>er</sup>.  
Une seule classe de Chevaliers qui portent la décoration comme les Grands-Croix, avec plaque.

*Ruban vert.*

## O. DU MÉRITE

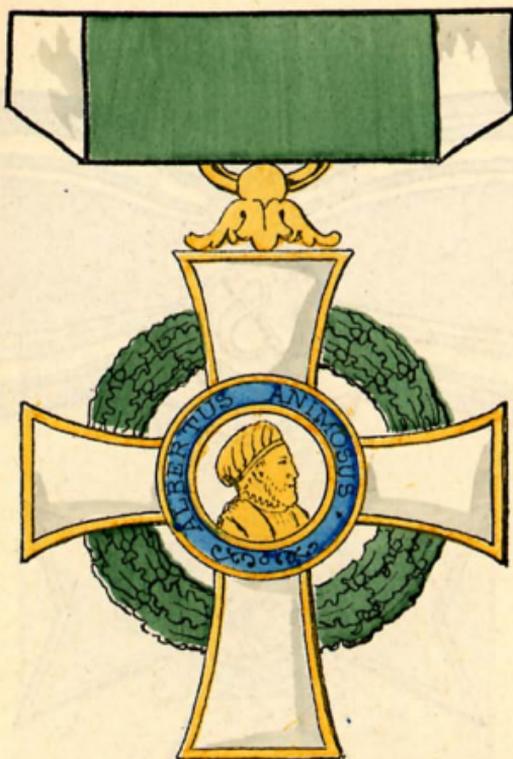


Fondé par le roi Frédéric-Auguste I<sup>er</sup>, le 7 juin 1815, supplément des statuts le 9 déc. 1870, 1876, 1891.

5 grades : Grand-Croix ; Commandeur de 1<sup>re</sup> classe, avec plaque ; Commandeur de 2<sup>e</sup> classe ; Chevalier de 1<sup>re</sup> classe ; Chevalier de 2<sup>e</sup> classe ; une sixième classe appelée *Croix de Mérite* a été instituée pour remplacer la Médaille d'or.

*Ruban blanc liseré de vert.*

## O. D'ALBERT-LE-VALEUREUX



Fondé par le roi Frédéric-Auguste II le 31 décembre 1850. Supplément des statuts le 9 décembre 1870, 1883, 1890.

5 grades : Grand-Croix ; Commandeur de 1<sup>re</sup> classe, avec plaque ; Commandeur de 2<sup>e</sup> classe. Chevalier de 1<sup>re</sup> classe ; Chevalier de 2<sup>e</sup> classe. Une sixième classe appelée *Croix d'Albert* a été instituée pour remplacer la Médaille d'or.

*Ruban vert liseré de blanc.*

## O. DE SIDONIE

*(Pour les Dames.)*

Fondé le 14 mars 1871 par le roi Jean pour récompenser les actions philanthropiques.

Une seule classe, décoration portée sur le sein gauche. Par faveur spéciale le roi peut autoriser le port des insignes en écharpe.

*Nœud de ruban violet ayant sur chaque bord une raie verte, elle-même liserée de blanc de chaque côté.*

## WURTEMBERG

S. M. GUILLAUME II  
(Charles-Paul-Henri-Frédéric)

ROI DE WURTEMBERG



Né à Stuttgart le 25 février 1848. — Fils du prince Frédéric ; succède au roi Charles I<sup>er</sup> (fils du frère de son grand-père), le 6 octobre 1891. Chevalier de l'O. de l'Aigle Noir, Chevalier honor. de l'O. de Saint-Jean-de-Jérusalem, etc. Marié en secondes noces à

*Reine* : S. M. Charlotte (Marie-Ida-Louise-Hermine-Mathilde), princesse de Schaumbourg-Lippe ; née à Ratiboritz le 10 octobre 1864.



**ROYAUME DE WURTEMBERG**

(WURTEMBERG)

Parti, au 1<sup>er</sup> d'or à trois demi-bois de cerf de sable, chevillés de cinq pièces et posés en fasce, qui est de Wurtemberg ; au 2<sup>e</sup> d'or à trois lions léopardés de sable, lampassés de gueules et la patte dextre de même, qui est de Hohenstaufen.

Casque d'or, grillé, taré de face et sommé de la couronne de roi. Supports : à dextre un lion de sable, couronné d'or, lampassé de gueules et ayant la patte dextre de même, à sénestre un cerf au naturel.

Devise : FURCHTLOS UND TREW, en lettres d'or sur un listel de gueules. Ordre de l'Aigle d'or.



## O. DU MÉRITE MILITAIRE



Fondé le 11 février 1759 par le Duc Charles-Eugène; renouvelé en 1799; confirmé en 1806. Statuts en 1818.

3 classes : Grand-Croix, en sautoir avec plaque; Commandeur; Chevalier.

*Ruban bleu foncé.*

O. DE LA COURONNE DE WURTEMBERG



Fondé le 25 septembre 1818, modifié le 22 décembre 1864 et le 19 septembre 1870. Statuts du 18 février 1890. Les quatre premières classes confèrent la noblesse personnelle aux Wurtembergeois.

5 classes : Grand-Croix, Commandeur avec plaque ; Commandeur, Chevalier d'honneur, Chevalier. Pour Mérites Militaires la décoration est surmontée de glaives. Deux médailles, l'une en or, l'autre en argent sont annexées à l'ordre.

↳ Ruban rouge liseré de noir.

## O. DE FRÉDÉRIC

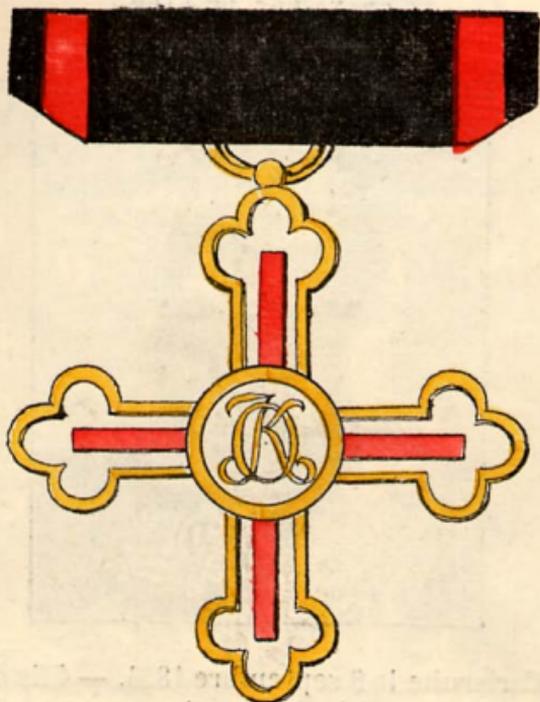


Fondé le 1<sup>er</sup> janvier 1850 par Guillaume IV; étendu en 1856, 1870. Statuts 18 février 1890.

5 grades: Grand-Croix; Commandeur de 1<sup>re</sup> classe, avec plaque; Commandeur de 2<sup>e</sup> classe; Chevalier de 1<sup>re</sup> classe; Chevalier de 2<sup>e</sup> classe. (Pour Mérites Militaires la décoration est surmontée de glaives.)

*Ruban bleu de ciel.*

## O. D'OLGA

*(Aussi pour les Dames.)*

Fondé le 27 juin 1871, par le roi Charles I<sup>er</sup>; spécialement destiné à récompenser les actions philanthropiques. Il est aussi accessible aux Dames.

Une seule classe : Chevalier. Décoration portée sur le côté gauche de la poitrine.

*Ruban noir, un large liséré carmin sur chaque bord.*

## BADE

**S. A. R. FRÉDÉRIC (Guillaume-Louis)**

GRAND-DUC DE BADE

DUC DE ZAHRINGEN

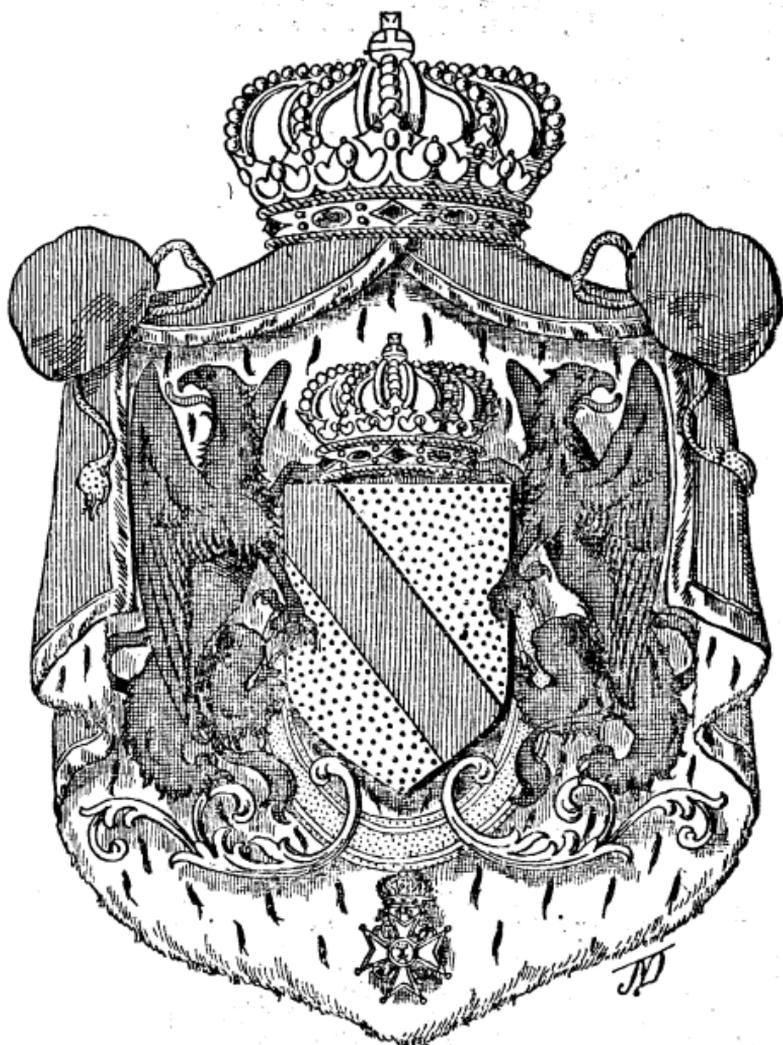


Né à Carlsruhe le 9 septembre 1826. — Fils du Grand-Duc Léopold. Succède à son père comme régent, au lieu de son frère le Grand-Duc Louis II ; prend le titre de Grand-Duc le 5 septembre 1856. Chevalier de l'O. de l'Aigle noir, de la Toison d'Or (Esp.), Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc. Marié le 20 septembre 1856 à

*Grande-Duchesse* : S. A. R. Louise (Marie-Élisabeth), princesse de Prusse, née à Berlin le 5 décembre 1858.

*Héritier* : S. A. R. le Grand-Duc Frédéric (Guillaume-Louis-Léopold), né à Carlsruhe le 9 juillet 1857.

## GRAND-DUCHÉ DE BADE (BADEN)



D'or à la bande de gueules.  
Couronne royale sur l'écu. Supports: deux griffons regardants de sable, lampassés de gueules, couronnés d'or.  
Manteau, pavillon et couronne de roi.  
Ordre de la Fidélité.

## O. DE LA FIDÉLITÉ



Fondé le 17 juin 1715 par le margrave Charles-Guillaume; renouvelé le 8 mai 1805; modifié le 17 juin 1840. Premier Ordre de Bade, réservé aux souverains et hauts dignitaires. Les Badois ne peuvent y prétendre que s'ils sont déjà Grand-Croix de l'O. de Zœhringen.

Une seule classe : Grand-Croix.

*Ruban jaune, liseré d'argent sur chaque bord.*

O. DU MÉRITE MILITAIRE  
DE CHARLES-FRÉDÉRIC

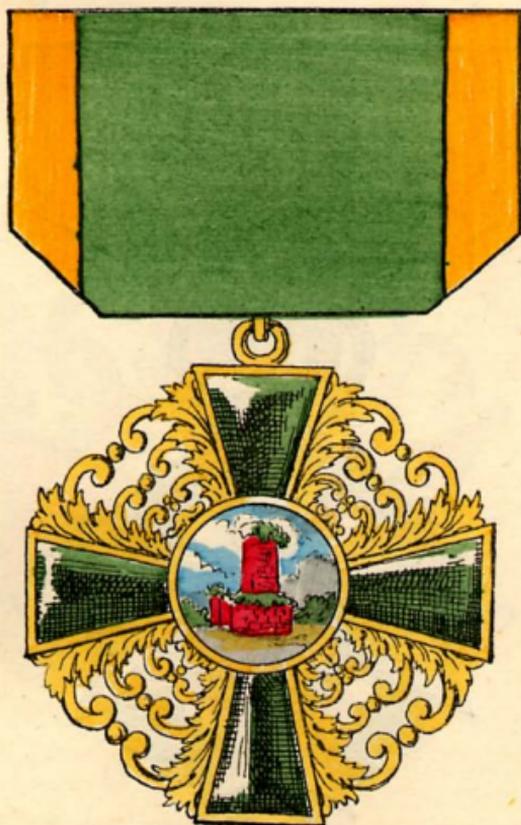


Fondé le 4 avril 1807 par le Grand-Duc de ce nom.  
A l'Ordre est annexée une Médaille militaire (1<sup>re</sup> cl. en  
or; 2<sup>e</sup> cl. en argent).

5 classes : Grand-Croix, Commandeur, Chevalier.

*Ruban jaune avec une large raie rouge au milieu  
et un étroit liseré blanc.*

## O. DU LION DE ZÆHRINGEN

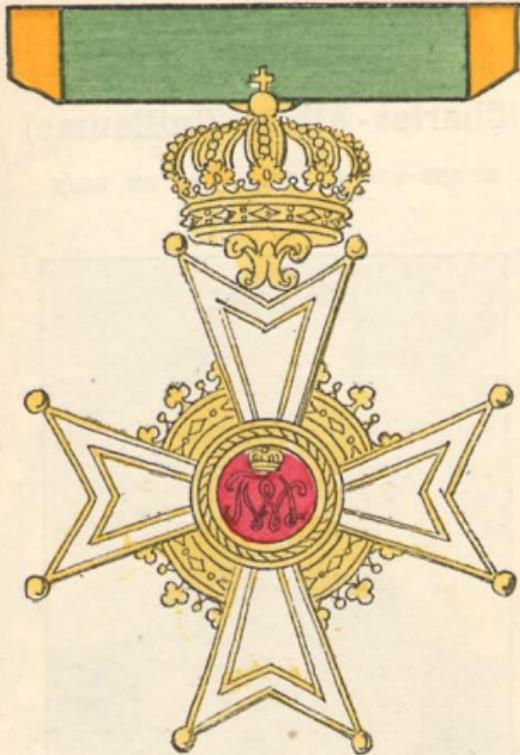


Fondé le 26 décembre 1812 par le Grand-Duc Charles-Louis-Frédéric.

4 classes : Grand-Croix, Commandeur de 1<sup>re</sup> cl. (avec plaque), Commandeur de 2<sup>e</sup> cl., Chevalier.

*Ruban vert liseré orange (voir page 137).*

## O. DE BERTHOLD DE ZŒHRINGEN



Fondé le 24 avril 1877 par le Grand-Duc Frédéric.

Classe supérieure de l'O. du Lion de Zœhringen; les deux ordres réunis n'en forment qu'un seul divisé en six cl. :

Chevalier de l'O. de Berthold. Décoration portée comme les Gr.-C. avec plaque de l'O. du Lion.

*Ruban rouge liseré or.*

Gr.-Croix, Command. de 1<sup>re</sup> cl. (avec plaque); command. de 2<sup>e</sup> cl.; Chevalier de 1<sup>re</sup> cl.; Chevalier de 2<sup>e</sup> cl.

*Ruban vert liseré orange.*

## HESSE

**S. A. R. ERNEST-LOUIS**  
(Charles-Albert-Guillaume)

GRAND-DUC DE HESSE ET DU RHIN

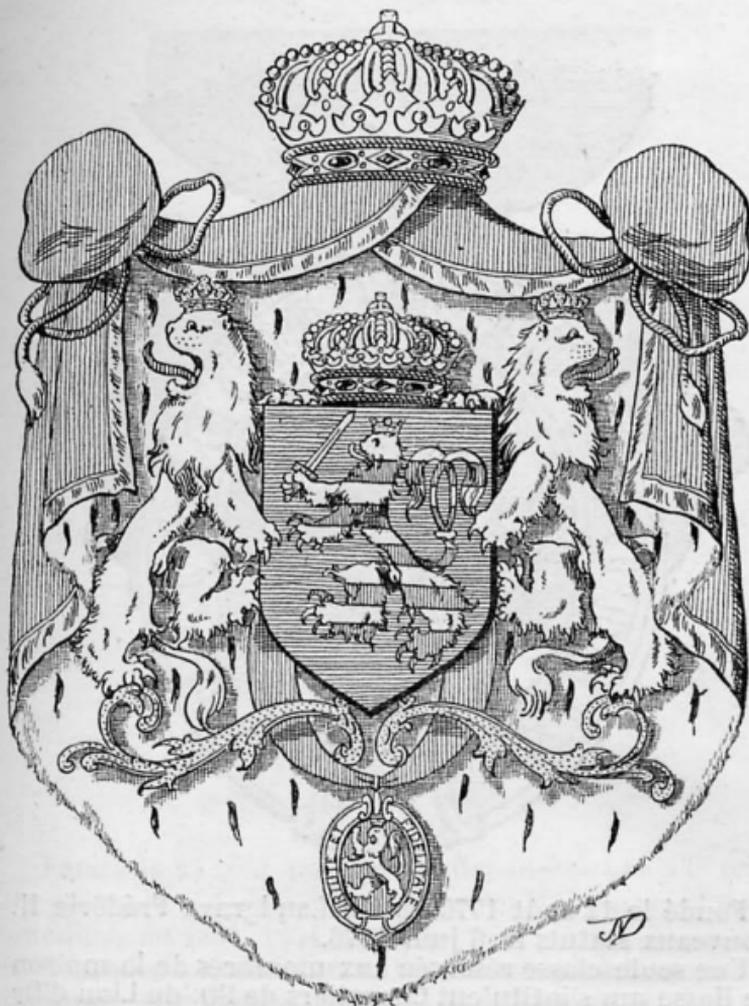


Né à Darmstadt le 25 novembre 1868. — Fils du Grand-Duc Louis IV; succède à son père le 13 mars 1892. Chevalier de la Jarretière, de l'O. de l'Aigle noir, etc. Marié le 19 avril 1894 à

*Grande-Duchesse* : S. A. R. Victoria-Mélita, princesse de Saxe-Cobourg et Gotha, née à l'Île de Malte le 25 novembre 1876.

## GRAND-DUCHÉ DE HESSE

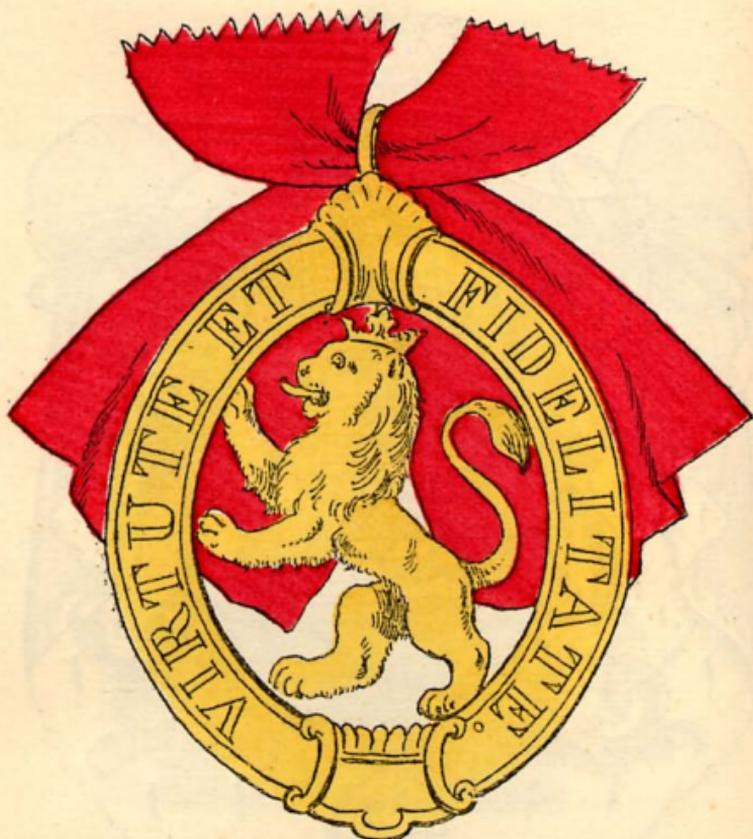
(HESSEN.)



D'azur au lion à queue fourchue burelé d'argent et de gueules de dix pièces, couronné d'or et tenant à dextre une épée d'argent garnie d'or.

Couronne royale sur l'écu. Supports : deux lions regardants au naturel, couronnés d'or. Manteau, pavillon et couronne de roi. Ordre du Lion d'or.

## O. DU LION D'OR



Fondé le 14 août 1770 par le Landgrave Frédéric II.  
Nouveaux statuts le 6 juin 1876.

Une seule classe réservée aux membres de la maison  
de Hesse qui s'intitulent Chevaliers de l'O. du Lion d'Or  
et qui portent les insignes comme les Grands-Croix.  
Ceux qui sont Grands-Croix des autres O. de Hesse  
portent l'insigne du Lion autour du cou.

*Ruban rouge ponceau.*

## O. DE LOUIS



Fondé le 25 août 1807 par le Grand-Duc Louis I<sup>er</sup> sous le nom d'O. DU MÉRITE DE LA MAISON DE HESSE. Statuts modifiés en 1831, 1854, 1859.

5 grades: Grand-Croix, Commandeur 1<sup>er</sup> cl. (avec plaque), Commandeur 2<sup>o</sup> cl., Chevalier 1<sup>er</sup> cl., Chevalier 2<sup>o</sup> cl. Des Médailles en or et en argent sont annexées à l'Ordre.

*Ruban noir liseré rouge.*

## O. DU HEAUME DE FER



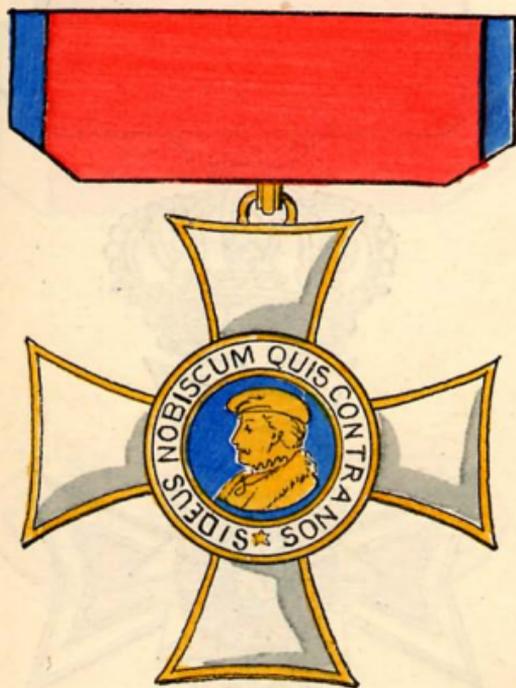
Fondé le 18 mars 1814 par l'Électeur Guillaume I<sup>er</sup>.  
 3 classes : Grand-Croix, en sautoir ; 1<sup>re</sup> classe et  
 2<sup>e</sup> classe, à la boutonnière.

Appartenait à la Hesse Electorale ; aboli en 1866 ;  
 compte encore de nombreux titulaires.

*Ruban rouge liseré blanc.*

**O. DE PHILIPPE**

Du Grand-Duc de Hesse



Ancien Ordre du MÉRITE DE PHILIPPE (ou de PHILIPPE LE MAGNANIME). Fondé le 1<sup>er</sup> mai 1840 par le Grand-Duc Louis II.

5 grades : Grand-Croix, Commandeur 1<sup>re</sup> cl. (avec plaque), Commandeur 2<sup>e</sup> cl., Chevalier 1<sup>re</sup> cl., Chevalier 2<sup>e</sup> cl. Une médaille est annexée à l'Ordre.

Appartenait à la Hesse Electorale. Aboli en 1866 ; compte encore de nombreux titulaires.

*Ruban rouge liseré de bleu.*

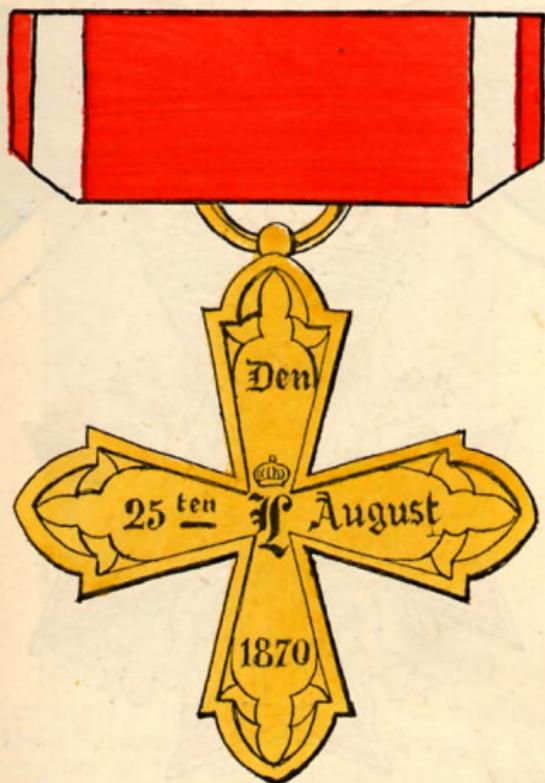
## O. DE GUILLAUME



Fondé le 20 août 1851 par Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>.  
4 classes : 1<sup>re</sup> cl. Grand-Croix ; 2<sup>e</sup> cl. Commandeur  
(qui se subdiv. en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> cl.) ; 3<sup>e</sup> cl. Chevalier ; 4<sup>e</sup> cl.  
Donataire de l'Ordre.

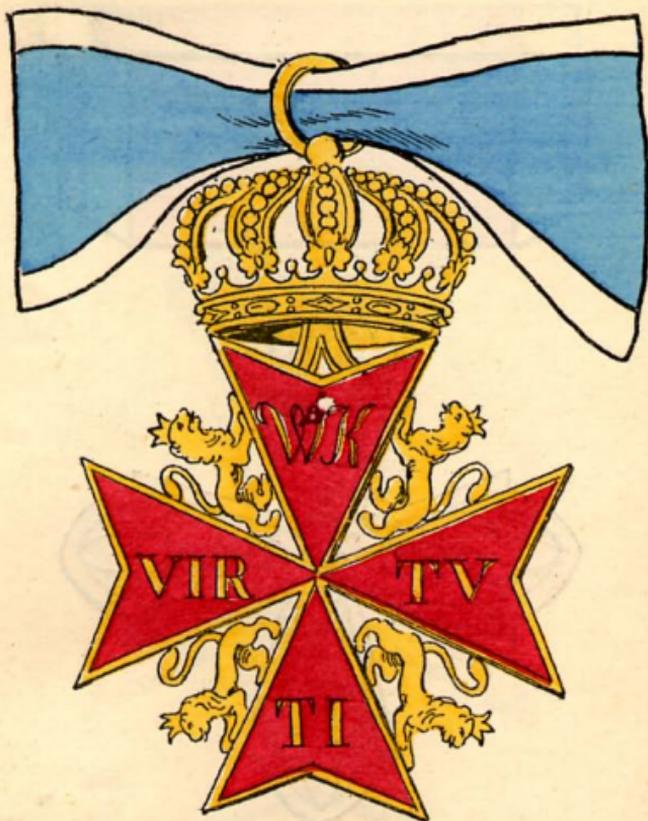
*Ruban rouge liseré blanc.*

## CROIX MILITAIRE DE LA SANITÉ



Instituée le 25 août 1870 par le Grand-Duc Louis III.  
Une seule classe de Chevaliers; décoration portée à  
la boutonnière.

*Ruban ponceau liseré d'argent.*

**CROIX DU MÉRITE MILITAIRE**

Fondée le 12 septembre 1870 par le Grand-Duc Louis III.

Une seule classe de Chevaliers; décoration portée à la boutonnière.

*Ruban bleu clair liseré blanc.*

## MECKLEMBOURG-SCHWERIN

S. A. R. FRÉDÉRIC-FRANÇOIS III  
(Paul-Nicolas-Ernest-Henri)

GRAND-DUC DE MECKLEMBOURG  
PRINCE DE WENDEN, SCHWERIN ET RATZEBOURG  
COMTE DE SCHWERIN, SEIGNEUR DES PAYS DE ROSTOCK ET DE STARGARD



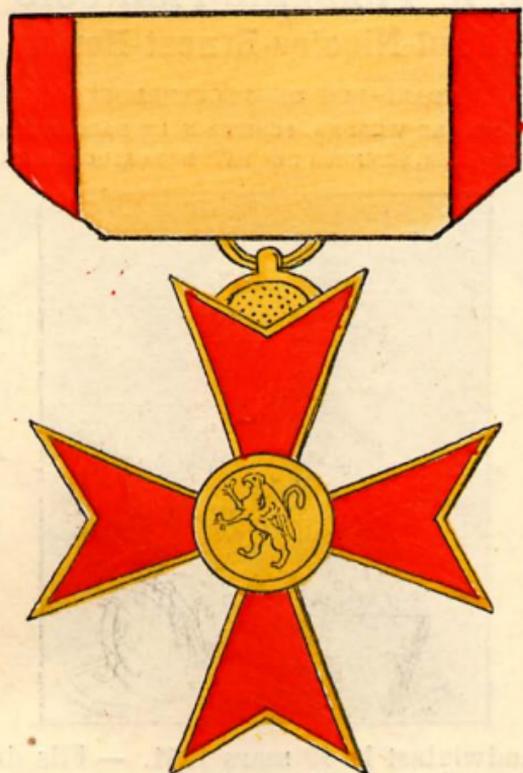
Né à Ludwiglust le 19 mars 1851. — Fils du Grand-Duc Frédéric-François II; succède à son père le 15 avril 1885. Chevalier de l'O. de l'Aigle noir, Command. hon. de l'O. de Saint-Jean-de-Jérusalem, etc. Marié le 24 janvier 1879 à

*Grande-Duchesse* : S. A. I. Anastasie-Michailovna, Grande-Duchesse de Russie, née à Péterhof le 28/16 juillet 1860.

*Héritier* : S. A. R. le Grand-Duc Frédéric (Michel), né à Palermo le 9 avril 1882.

(Voir armes pages 150 et 151.)

## O. DU GRIFFON



Institué le 15 septembre 1884 par le Grand-Duc Frédéric-François III.

4 classes : 1<sup>re</sup> Grand-Croix ; 2<sup>e</sup> : A. Grand-Commandeur avec plaque ; B. : Commandeur sans plaque ; 3<sup>e</sup> Officier ; 4<sup>e</sup> Chevalier.

*Ruban jaune clair ; un mince liséré rouge sur chaque bord.*

(Voir aussi page 152.)

## MECKLEMBOURG - STRÉLITZ

S. A. R. FRÉDÉRIC-GUILLAUME

(Charles - Georges - Ernest - Adolphe - Gustave)

GRAND-DUC DE MECKLEMBOURG

PRINCE DE WENDEN, SCHWERIN ET RATZBOURG

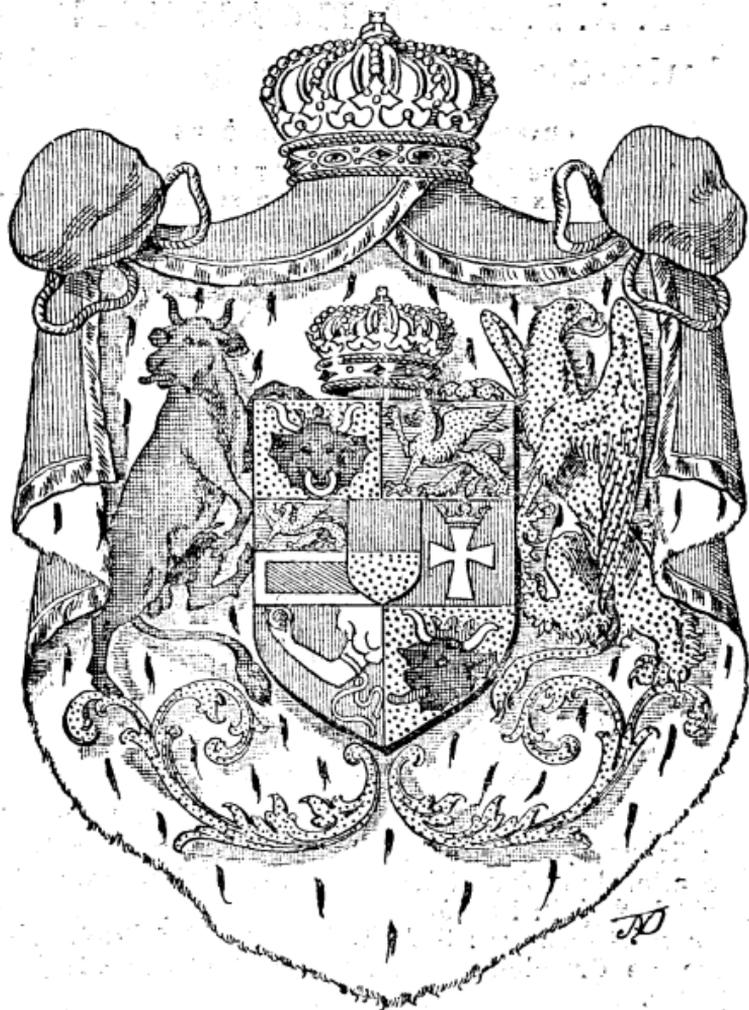
COMTE DE SCHWERIN, SEIGNEUR DES PAYS DE ROSTOCK ET DE STARGARD



Né à Neustréltitz le 17 octobre 1819. — Fils du Grand-Duc Georges; succède à son père le 6 septembre 1860. Chevalier de la Jarretière, de l'O. de l'Aigle noir, etc. Marié le 28 juin 1845 à

*Grande-Duchesse*: S. A. R. Augusta (Caroline), princesse de Grande-Bretagne, née à Hanovre le 19 juillet 1822.

*Héritier*: S. A. R. le Grand-Duc Adolphe-Frédéric (Georges-Auguste-Victor-Ernest-Adalbert-Gustave-Guillaume-Wellington), né à Neustréltitz le 22 juillet 1848.



GRANDS-DUCHES DE  
MECKLEMBOURG-SCHWERIN et  
MECKLEMBOURG-STRELITZ

(MECKLENBURG-SCHWERIN, MECKLENBURG-STRELITZ)

Parti d'un trait, coupé de deux, ce qui forme six quartiers : au 1<sup>er</sup>, d'or au rencontre de buffle arraché de sable, couronné de gueules, accorné et bouclé d'argent, qui est de Mecklembourg ; au 2<sup>e</sup>, d'azur au griffon d'or, lampassé de gueules, qui est de Wenden ; au 3<sup>e</sup>, d'azur au griffon d'or, lampassé de gueules, coupé de sinople à la bordure d'argent, pour la principauté de Schwerin ; au 4<sup>e</sup> de gueules à la croix de calvaire d'argent alésée et couronnée d'or, qui est de Ratzebourg ; au 5<sup>e</sup> de gueules au dextrochère de carnation, armé de toutes pièces d'argent, lié d'une écharpe d'azur, mouvant d'une nuée placée au canton sénestre et tenant une bague ornée d'une pierre précieuse, le tout au naturel, pour le comté de Schwerin ; au 6<sup>e</sup>, d'or à la tête de buffle de sable, mise de profil, couronnée et lampassée de gueules, accornée d'argent, qui est de Rostock ; à l'écu sur le tout coupé de gueules et d'or, qui est de Stargard.

Couronne royale sur l'écu. Supports : à dextre un buffle regardant de sable lampassé de gueules et accorné d'argent ; à sénestre, un griffon regardant d'or, lampassé de gueules. Manteau avec couronne de roi.

O. DE LA COURONNE DES WENDES



Fondé le 12 mai 1864. Conféré par les deux Grands-Ducs.

4 classes : 1<sup>o</sup> : 8 Grands-Croix (la Grand' Croix se donne aux dames); 2<sup>o</sup> : 24 Grands Commandeurs, avec plaque; 3<sup>o</sup> : 52 Commandeurs; 4<sup>o</sup> : 54 Chevaliers. (Pour toutes les classes la proportion est de  $\frac{5}{4}$  pour Schwerin et  $\frac{1}{4}$  pour Strélitz.)

*Ruban bleu liseré jaune et rouge.*

A l'O. est annexée une Croix de Mérite (2 cl. : or et argent) qui se porte à la boutonnière :

*Ruban rouge liseré bleu et jaune.*

SAXE-WEIMAR

S. A. R. CHARLES-ALEXANDRE  
(Auguste-Jean)

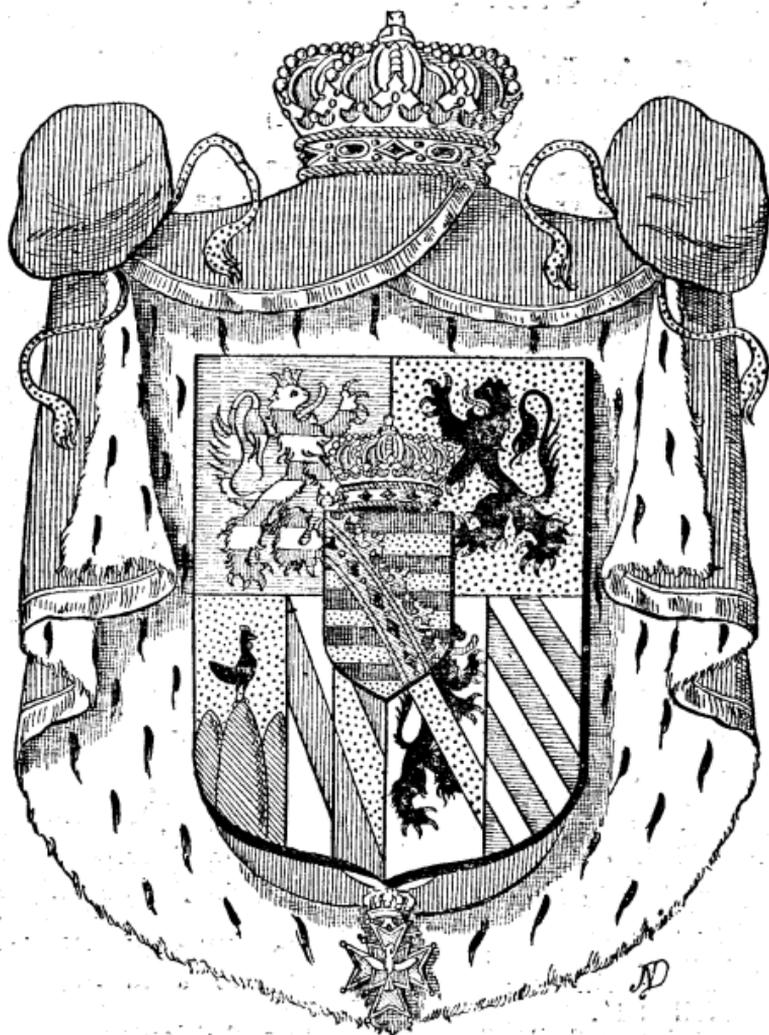
GRAND-DUC DE SAXE-WEIMAR-EISENACH  
LANDGRAVE DE THURINGE, MARGRAVE DE MISNIE  
COMTE PRINCIER DE HENNEBERG, SEIGNEUR DE BLANKENHAYN  
NEUSTADT ET TAUTENBOURG, ETC.



Né à Weimar le 24 juin 1818. — Fils du Grand-Duc Charles-Frédéric; succède à son père le 8 juillet 1853. Chevalier de la Toison d'Or (Esp.), de l'O. de l'Aigle noir, etc. Marié le 8 oct. 1842 à

*Grande-Duchesse*: S. A. R. Sophie (Wilhelmine-Marie-Louise), princesse des Pays-Bas, née à la Haye le 8 avril 1824.

*Héritier*: S. A. R. le Grand-Duc Guillaume-Ernest (Charles - Alexandre - Frédéric - Henri - Bernard - Albert-Georges-Hermann), né à Weimar le 10 juin 1876, fils du Grand-Duc Charles-Auguste-Guillaume.



**GRAND-DUCHÉ DE SAXE-WEIMAR**

(SACHSEN-WEIMAR)

Écartelé, au 1<sup>er</sup>, d'azur au lion contourné fascé d'argent et de gueules de huit pièces, couronné et armé d'or, qui est de Thuringe; au 2<sup>e</sup>, d'or au lion de sable, lampassé et armé de gueules, qui est de Misnie; au 3<sup>e</sup>, d'or à la poule de sable, crêtée, lampassée et barbelée de gueules, perchée sur une montagne à trois coupeaux de sinople, qui est de Henneberg; parti : d'argent à la bande de gueules, reparti de gueules à la bande d'or, qui est d'Arenshaugk; au 4<sup>e</sup>, d'argent au lion contourné de sable, lampassé et armé de gueules, à la bande brochante d'or, qui est de Blankenhain; parti, bandé d'argent et d'azur de huit pièces, qui est de Falckenbourg; à l'écu de Saxe posé sur le tout et sommé de la couronne royale.

Manteau et Couronne de Roi. Ordre du Faucon blanc.

*(Dans l'ordre de la Confédération, le Grand-Duché de Saxe-Weimar prend place entre les deux Grands-Duchés de Mecklembourg-Schwerin et Mecklembourg-Strélitz.)*

## O. de la VIGILANCE ou du FAUCON BLANC



Fondé par le Duc Ernest-Auguste le 2 août 1752, renouvelé en 1815; modifications en 1840, 1864, 1870, 1875, 1878.

3 classes : 12 Grands-Croix, plus le Grand-Duc et les princes de la maison ; 25 Commandeurs pouvant obtenir le droit de porter la plaque de G.-C. s'ils sont conseillers ou ont le rang de Colonel ; 50 Chevaliers (pour faits de guerre, la décoration est surmontée de glaives).

*Ruban rouge foncé.*

## OLDENBOURG

**S. A. R. PIERRE (Nicolas-Frédéric)**

GRAND-DUC D'OLDENBOURG

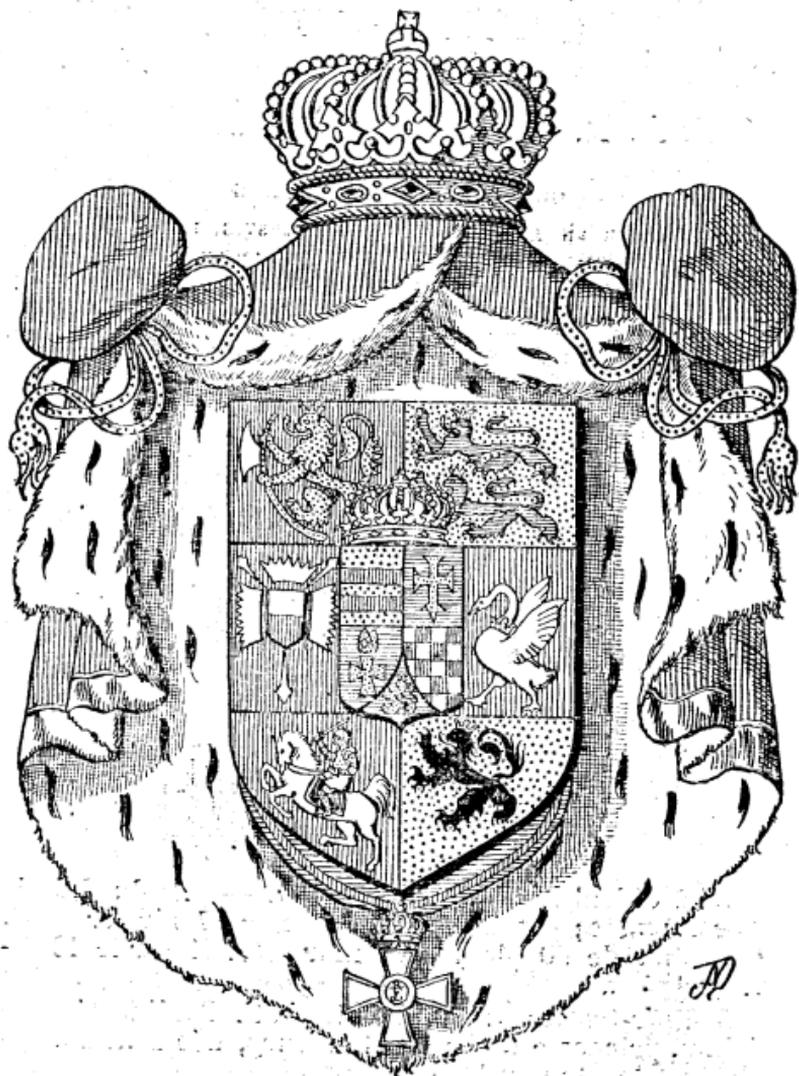
HÉRITIER EN NORWÈGE ; DUC DE SLESVIG, HOLSTEIN,  
STORMARN, DES DITHMARSES ET D'OLDENBOURG  
PRINCE DE LUBECK ET DE BIRKENFELD, SEIGNEUR DE JEVER, ETC.



Né à Oldenbourg le 8 juillet 1827. — Fils du Grand-Duc Auguste; succède à son père le 27 février 1853. Chevalier de l'O. de l'Aigle noir, etc. Marié le 10 février 1852 à

*Grande-Duchesse* : S. A. R. Elisabeth (Pauline-Alexandrine), princesse de Saxe-Altenbourg, née à Hildburghausen le 26 mars 1826.

*Héritier* : S. A. R. le Grand-Duc Auguste (Frédéric), né à Oldenbourg le 16 novembre 1852.



**GRAND-DUCHÉ D'OLDENBOURG**

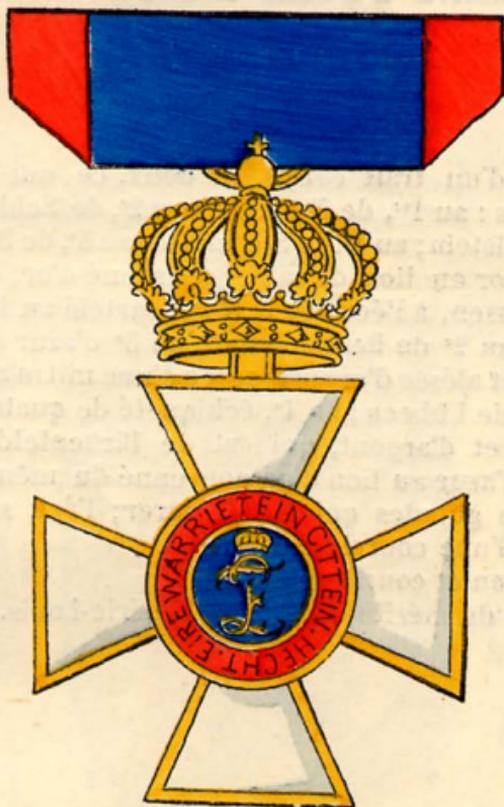
(OLDENBURG)

Parti d'un trait coupé, de deux, ce qui forme six quartiers : au 1<sup>er</sup>, de Norwège ; au 2<sup>e</sup>, de Schleswig ; au 3<sup>e</sup>, de Holstein ; au 4<sup>e</sup>, de Stermarie ; au 5<sup>e</sup>, de Ditmarsen ; au 6<sup>e</sup>, d'or au lion de sable, couronné d'or, qui est de Knyphausen, à l'écu sur le tout écartelé au 1<sup>er</sup> d'Oldenbourg ; au 2<sup>e</sup> de Delmenhorst ; au 3<sup>e</sup> d'azur à la croix pattée et alésée d'or surmontée d'une mitre au naturel, qui est de Lübeck ; au 4<sup>e</sup>, échiqueté de quatre tires de gueules et d'argent, qui est de Birkenfeld ; enté en pointe d'azur au lion d'or couronné du même et lampassé de gueules qui est de Jever ; l'écu sur le tout sommé d'une couronne royale.

Manteau et couronne du roi.

Ordre du mérite de Pierre-Frédéric-Louis.

O. DU MÉRITE  
DU DUC PIERRE-FRÉDÉRIC-LOUIS



Fondé le 27 novembre 1838. Additions en 1841, 1849, 1856, 1860, 1865, 1866, 1879, 1885, 1886, 1892.

4 grades de membres capitulaires et honoraires : Grand-Croix, Grand Commandeur, avec plaque ; Commandeur ; Chevaliers de la Croix divisés en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes.

*Ruban bleu foncé, liseré rouge.*

## BRUNSWICK

S. A. R. ALBERT

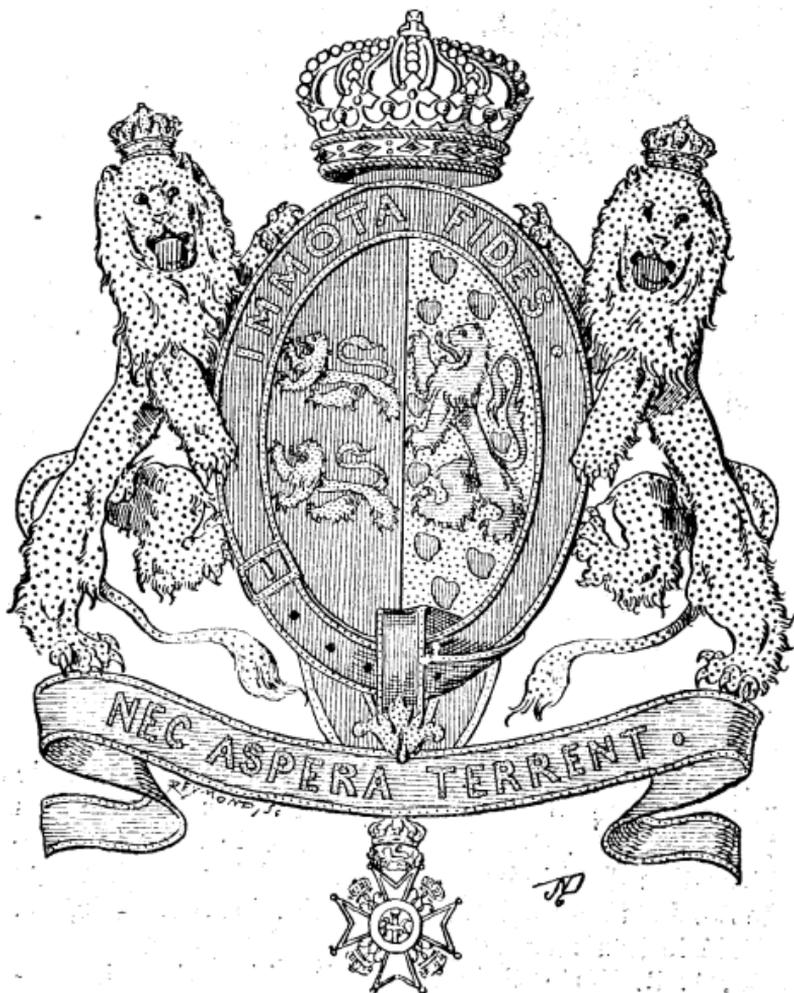
(Frédéric-Guillaume-Nicolas)

PRINCE DE PRUSSE, RÉGENT DE BRUNSWICK



Né à Berlin le 8 mai 1837. — Nommé Régent de Brunswick le 21 octobre 1885 en vertu de la loi du 16 février 1879. Grand Maître de l'O. de Saint-Jean-de-Jérusalem dans le bailliage de Brandebourg, Chevalier de l'O. de la Toison d'Or (Esp.), de l'O. de l'Aigle noir, etc. Marié le 19 avril 1875 à

S. A. R. Marie (Frédérique-Léopoldine-Georgine-Augustine-Alexandrine-Élisabeth-Thérèse-Joséphine-Hélène-Sophie), princesse de Saxe-Altenbourg, née à Eisenberg le 2 août 1854.



**DUCHÉ DE BRUNSWICK**

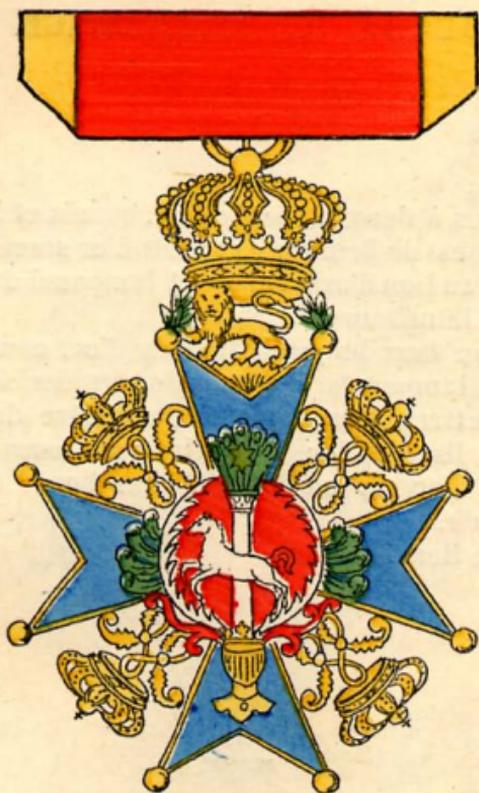
(BRAUNSCHWEIG)

De gueules à deux léopards d'or, armés et lampassés d'azur, qui est de Brunswick; parti d'or semé de cœurs de gueules au lion d'azur, armé et lampassé de gueules, qui est de Lünébourg.

Supports : deux léopards lionnés d'or, couronnés de même et lampassés de gueules. 1<sup>re</sup> devise : IMMOTA FIDES, en lettres d'or sur une jarretière de gueules, bouclée et liserée d'or. 2<sup>e</sup> devise : NEC ASPERA TERRENT, en lettres d'or sur un listel d'azur bordé d'or. Couronne royale.

Ordre de Henri-le-Lion.

## O. DE HENRI-LE-LION



Fondé le 25 avril 1834 par le duc Wilhem; étendu le 12 septembre 1870 et le 8 mars 1877.

5 grades : Grand-Croix; Commandeur de 1<sup>re</sup> cl., avec plaque; Commandeur de 2<sup>e</sup> cl.; Chevalier de 1<sup>re</sup> cl. (croix d'or); Chevalier de 2<sup>e</sup> cl. (croix d'argent).

Lorsque la décoration est accordée pour faits de guerre elle est surmontée de glaives.

*Ruban rouge foncé, une raie jaune sur chaque bord.*

## SAXE-MEININGEN

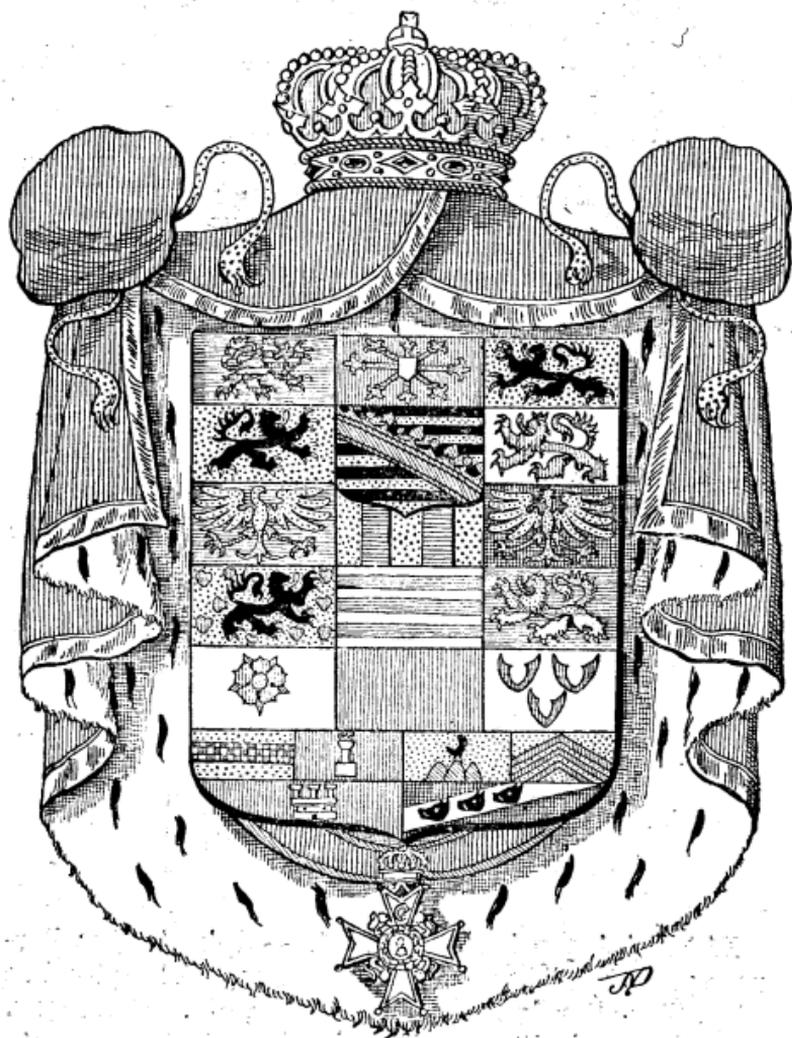
### S. A. GEORGES II

DUC DE SAXE-MEININGEN-ET-HILDBOURGHAUSEN,  
DE JULIERS, CLÈVES ET BERG, AINSI QUE D'ENGERN ET DE WESTPHALIE  
PRINCE SOUVERAIN DE SAAEFELD; LANDGRAVE DE THURINGE,  
MARGRAVE DE MISNIE, COMTE PRINCIER DE HENNEBERG, COMTE  
DE CAMBOURG, DE LA MARCHE ET DE RAVENSBERG,  
SEIGNEUR DE KRANICHFELD, ETC.



Né à Meiningen le 2 avril 1826. — Fils du Duc Bernard; succède à son père qui abdique le 20 septembre 1866. Chevalier de l'O. de l'Aigle noir, etc. Marie morg. en 5<sup>e</sup> noces, le 18 mars 1873, à

*Duchesse* : S. A. Hélène, baronne de Heldbourg, née Franz.



**DUCHÉ DE SAXE-MEININGEN**

(SACHSEN-MEININGEN)

Parti de deux traits, coupé de quatre, ce qui forme quinze quartiers : au 1<sup>er</sup>, de Thuringe ; au 2<sup>e</sup>, de Clèves ; au 3<sup>e</sup>, de Misnie ; au 4<sup>e</sup>, de Juliers ; au 5<sup>e</sup>, qui est sur le tout, du duché de Saxe ; au 6<sup>e</sup>, de Berg ; au 7<sup>e</sup>, du palatinat de Saxe ; au 8<sup>e</sup>, de Landsberg ; au 9<sup>e</sup>, du palatinat de Thuringe ; au 10<sup>e</sup>, d'Orlamünde ; au 11<sup>e</sup>, d'Eisenberg ; au 12<sup>e</sup>, de Pleissen ; au 13<sup>e</sup>, d'Altenbourg ; au 14<sup>e</sup>, de gueules plein pour les droits régaliens ; au 15<sup>e</sup>, de Brène ; à la champagne écartelée au 1<sup>er</sup>, de La Mark, parti de Römheld ; au 2<sup>e</sup>, de Henneberg, parti de Ravensberg ; au 3<sup>e</sup>, de gueules au château d'argent, donjonné de deux tours du même, ouvert et ajouré de sable, qui est de Hombourg ; au 4<sup>e</sup>, de sable à la barre d'argent, chargée de trois hures de sanglier du champ, qui est de Freusbourg.

Manteau et couronne de roi. Ordre de la branche Ernestine.

O. DU MÉRITE  
POUR LES ARTS ET LES SCIENCES



Institué par le Grand-Duc George II, le 23 juillet 1874.  
Décoration portée à la boutonnière : Une croix d'argent et une médaille d'or.

*Ruban vert.*

*(Voir aussi page 176.)*

## SAXE-ALTENBOURG

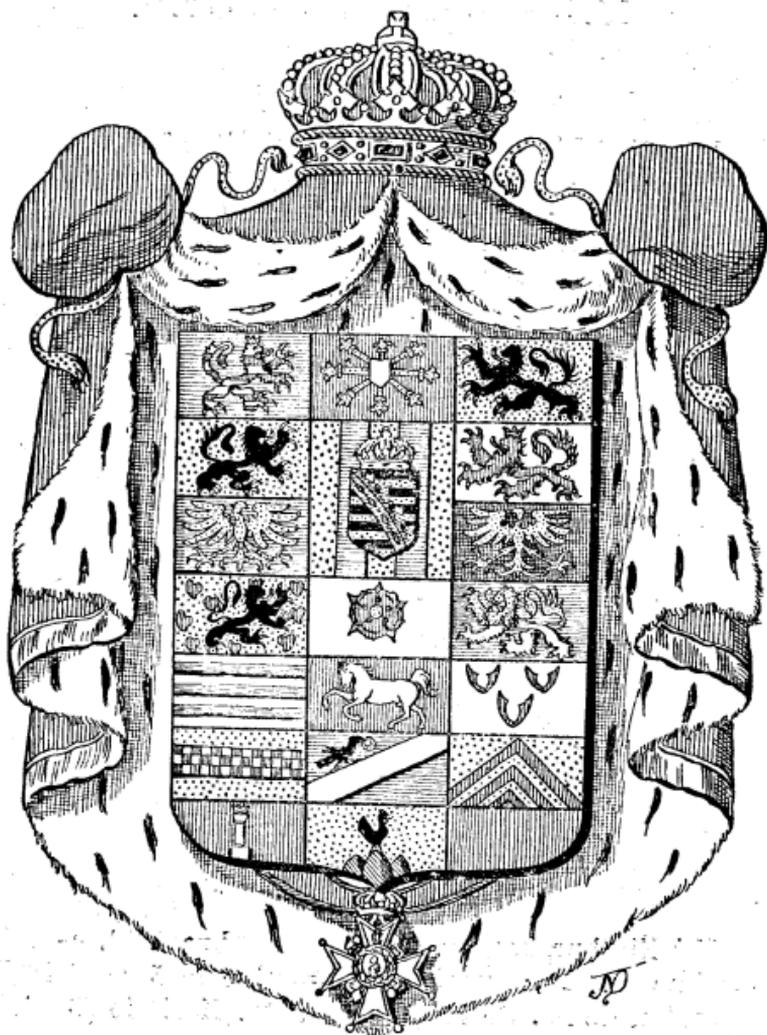
**S. A. ERNEST**  
**(Frédéric-Paul-George-Nicolas)**

DUC DE SAXE-ALTENBOURG



Né à Hildburghausen le 16 septembre 1826. — Fils du Duc George; succède à son père le 5 août 1853. Chevalier de l'O. de l'Aigle noir, etc. Marié le 28 avril 1853 à

*Duchesse* : S. A. Agnès (Frédérique-Amélie), princesse d'Anhalt, née à Dessau le 24 juin 1824.



## DUCHÉ DE SAXE-ALTENBOURG

(SACHSEN-ALTENBURG)

Parti de deux traits, coupé de six, ce qui forme vingt et un quartiers : au 1<sup>er</sup>, de Thuringe; au 2<sup>e</sup>, de gueules au rais d'escarboucle de huit pièces d'or, fleurdelisé de même et chargé en cœur d'un écusson d'argent, qui est de Clèves; au 3<sup>e</sup>, de Misnie; au 4<sup>e</sup>, d'or au lion de sable, armé d'argent et lampassé de gueules, qui est de Juliers; au 5<sup>e</sup>, qui est réuni au 8<sup>e</sup>, d'or à deux pals d'azur, qui est de Landsberg, à l'écu brochant de Saxe, sommé de la couronne royale; au 6<sup>e</sup>, d'argent au lion de gueules, couronné d'azur, qui est de Berg; au 7<sup>e</sup>, d'azur à l'aigle d'or, pour le palatinat de Saxe; au 9<sup>e</sup>, de sable à l'aigle d'or, pour le palatinat de Thuringe; au 10<sup>e</sup>, d'or semé de cœurs de gueules au lion de sable, couronné, armé et lampassé du second, qui est d'Orlamünde; au 11<sup>e</sup>, d'argent à la rose de gueules, boutonnée d'or et feuillée de sinople, qui est d'Altenbourg; au 12<sup>e</sup>, d'azur au lion coupé d'or et d'argent, qui est de Pleissen; au 13<sup>e</sup>, d'argent à trois fasces d'azur, qui est d'Eisenberg; au 14<sup>e</sup>, de gueules au cheval gai et courant d'argent, qui est de Westphalie; au 15<sup>e</sup>, d'argent à trois bouterolles (*alias* cornes de cerf-volant) de gueules, qui est de Brène; au 16<sup>e</sup>, d'or à la fasce échiquetée de gueules et d'argent de trois tires, qui est de La Mark; au 17<sup>e</sup>, d'azur au corbeau de sable, perché sur une barre d'argent et tenant au bec un anneau d'or, qui est de Ravenstein; au 18<sup>e</sup>, d'or à trois chevrons de gueules, qui est de Ravensberg; au 19<sup>e</sup>, de gueules à la colonne d'argent, couronnée d'or qui est de Römheld; au 20<sup>e</sup>, de Henneberg; au 21<sup>e</sup>, de gueules plein, pour les droits régaliens.

Manteau et couronne de roi. Ordre de la branche Ernestine.

(Voir décoration page 176.)

## SAXE - COBOURG - ET - GOTHA

### S. A. R. ALFRED (Ernest-Albert)

DUC DE SAXE-COBOURG-ET-GOTHA

PRINCE DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE, DUC D'ÉDIMBOURG;  
COMTE D'ULSTER ET DE KENT; DUC DE JULIERS, CLÈVES ET BERG,  
D'ENGERN ET DE WESTPHALIE; LANDGRAVE DE THURINGE,  
MARGRAVE DE MISNIE; COMTE PRINCIER DE HENNEBERG; COMTE  
DE MARK ET DE RAVENSTEIN; SEIGNEUR DE RAVENSTEIN, ETC.



Né au château de Windsor le 6 août 1844. — Deuxième fils de la Reine Victoria et du prince Albert. Succède à son oncle Ernest II le 22 août 1895. Chevalier de la Jarretière, de l'O. de l'Aigle noir, etc. Marié le 23 janvier 1874 à

*Duchesse* : S. A. I. R Marie (Alexandrowna), Grande-Duchesse de Russie, née à Saint-Petersbourg le 17/5 octobre 1853.

*Héritier* : S. A. R. le Prince Alfred (Alexandre-Guillaume-Ernest-Albert), né au palais de Buckingham (Londres) le 15 octobre 1874.

(Voir les armes, pages 174 et 175.)

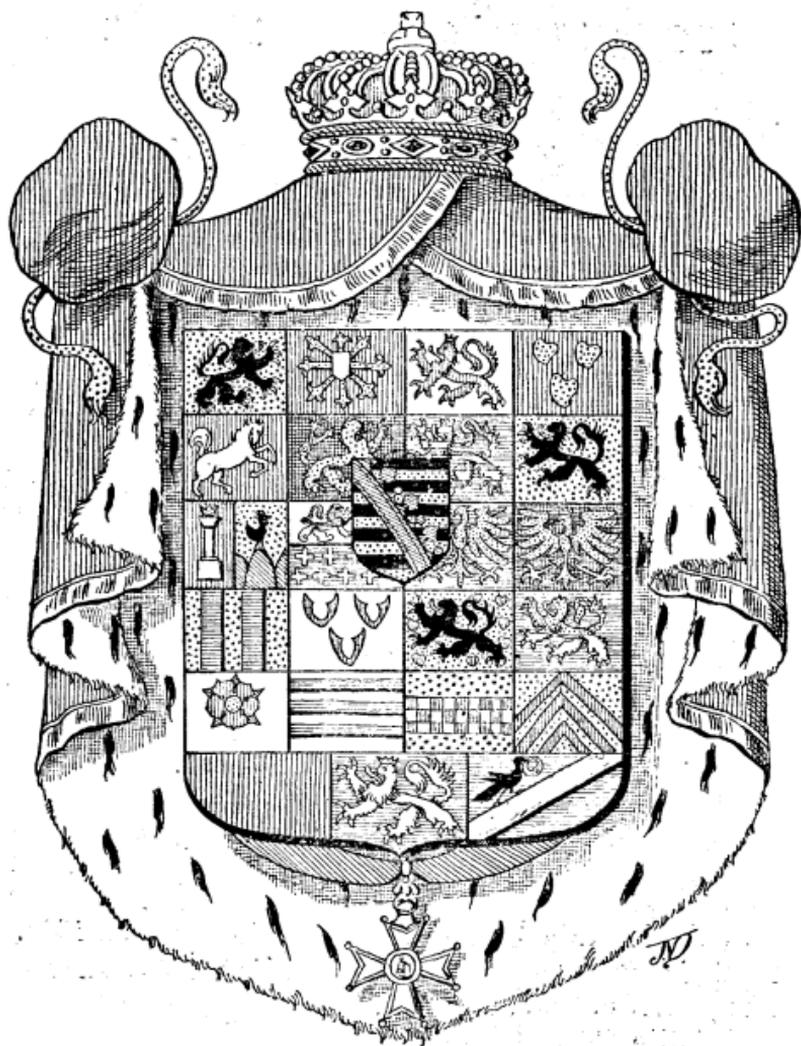
MÉDAILLE  
POUR LE MÉRITE DES FEMMES



Instituée par le Grand-Duc Ernest II le 29 janvier 1869.  
Destinée à récompenser les soins donnés par les femmes  
aux pauvres et aux malades.

Médaille d'or.

*Ruban vert foncé avec une raie blanche sur chaque  
bord.*



**DUCHÉS DE SAXE-COBOURG-ET-GOTHA**

(SACHSEN-COBOURG UND GOTHA)

Parti de trois traits, coupé de quatre, ce qui forme vingt quartiers : au 1<sup>er</sup>, de Juliers; au 2<sup>e</sup>, de Clèves; au 3<sup>e</sup>, de Berg; au 4<sup>e</sup>, de gueules à trois cœurs d'or, qui est d'Angrie; au 5<sup>e</sup>, de Westphalie; au 6<sup>e</sup>, de sable au lion d'or à queue fourchue, qui est de Cobourg; au 7<sup>e</sup>, de Thuringe, le lion non contourné, pour le duché de Gotha; au 8<sup>e</sup>, de Misnie; au 9<sup>e</sup>, de Römheld parti de Henneberg; au 10<sup>e</sup>, d'argent au lion coupé d'azur et d'argent, coupé d'azur à sept croisettes d'argent, posées trois et quatre, qui est de Lichtenberg; au 11<sup>e</sup>, du palatinat de Saxe; au 12<sup>e</sup>, du palatinat de Thuringe; au 13<sup>e</sup>, de Landsberg; au 14<sup>e</sup>, de Brène; au 15<sup>e</sup>, d'Orlamünde; au 16<sup>e</sup>, de Pleissen; au 17<sup>e</sup>, d'Altenbourg; au 18<sup>e</sup>, d'Eisenberg; au 19<sup>e</sup>, de La Mark; au 20<sup>e</sup>, de Ravensberg: à la champagne tiercée en pal : au 1<sup>er</sup>, de gueules plein, pour les droits régaliens; au 2<sup>e</sup>, d'azur au lion d'argent, couronné de même, qui est de Tonna; au 3<sup>e</sup>, de Ravenstein; à l'écu sur le tout de Saxe, brochant sur les écartelures 6, 7, 10 et 11.

Manteau et couronne de roi. Ordre de Saint-Joachim.

## O. DE LA MAISON ERNESTINE



Institué en 1690 sous le nom d'O. DE LA PROBITÉ ALLEMANDE. Renouv. en 1833 : étendu en 1864. Il est conféré par les trois souverains de Saxe-Meiningen, Altenbourg, Cobourg-et-Gotha. Pour chaque Cour l'effectif des nationaux (non comp. les étrang.) est fixé à : 4 Grands-Croix; 15 Command. de 1<sup>re</sup> cl. (plaque); 24 Command. de 2<sup>e</sup> cl.; 48 Cheval. de 1<sup>re</sup> cl. (équival. à Officier); et un nombre illimité de Cheval. de 2<sup>e</sup> cl.

*Ruban rouge bordé de vert.*

## ANHALT

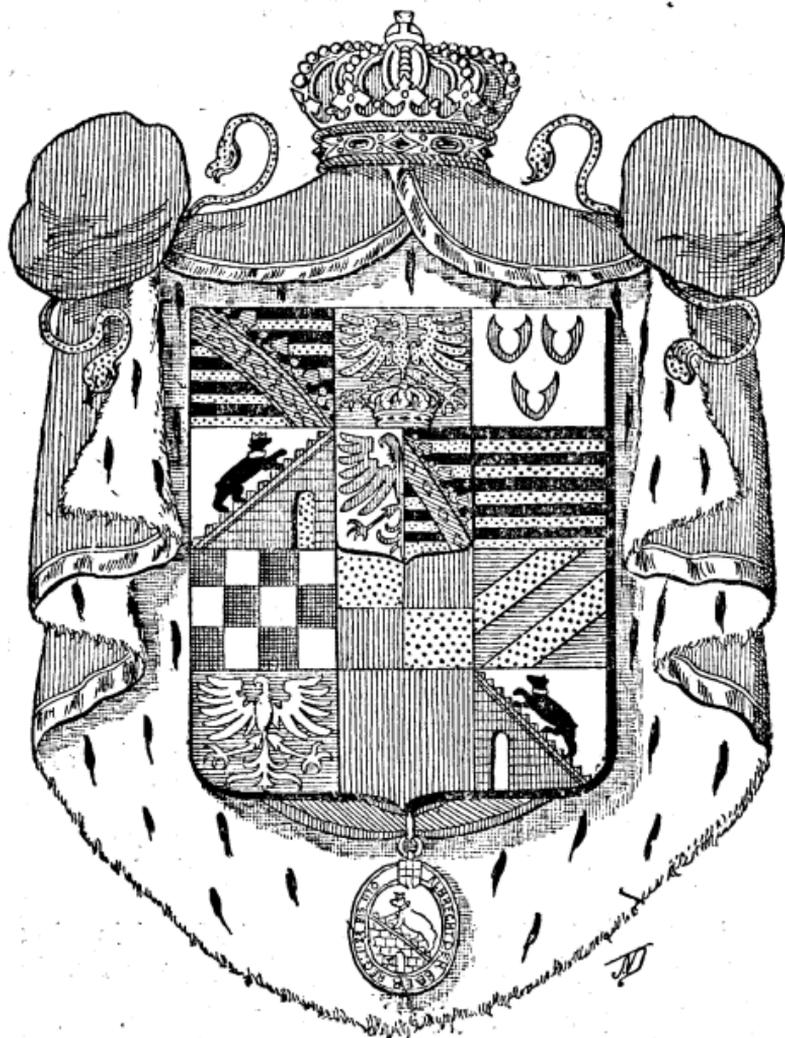
**S. A. FRÉDÉRIC**  
**(Léopold-François-Nicolas)**

DUC D'ANHALT

DUC DE SAXE, ENGERN ET WESTPHALIE; COMTE D'ASCANIE,  
SEIGNEUR DE ZERBST, BERNBURG ET GROBZIG, ETC.

Né à Dessau le 29 avril 1831. — Fils du Duc Léopold ;  
succède à son père le 22 mai 1871. Chevalier de l'O. de  
l'Aigle noir, etc. Marié le 22 avril 1854 à

*Duchesse* : S. A. Antoinette (Charlotte-Marie-José-  
phine-Caroline-Frida) ; princesse de Saxe-Altenbourg,  
Duchesse de Saxe, née à Bamberg le 17 avril 1838.

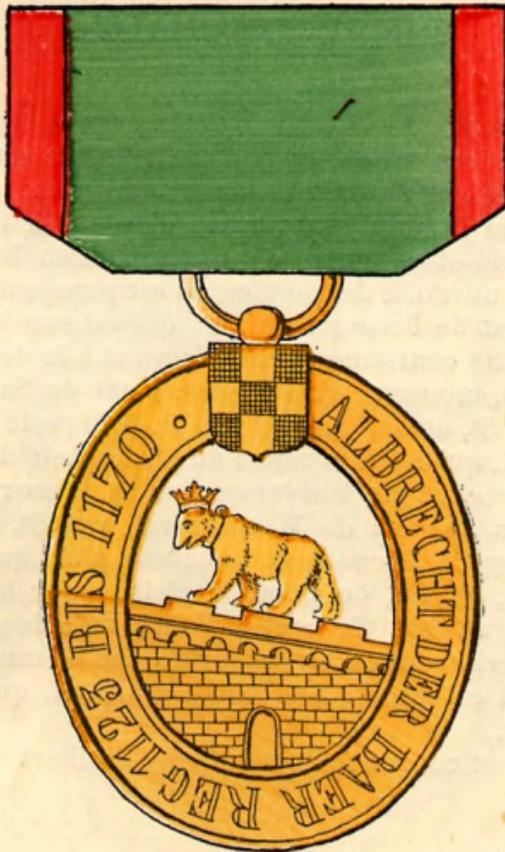


**DUCHÉ D'ANHALT**

Parti de deux traits, coupé de trois, ce qui forme douze quartiers : au 1<sup>er</sup>, de Saxe; au 2<sup>e</sup>, du palatinat de Saxe; au 3<sup>e</sup>, de Brène; au 4<sup>e</sup>, d'argent à l'ours de sable, accolé et couronné d'or, grim pant en barre sur un pan de muraille de gueules où est percée une porte d'or, qui est de Beringen; au 5<sup>e</sup>, qui est sur le tout et sommé d'une couronne royale d'argent à la demi-aigle de gueules, mouvant de sénestre, parti de Saxe, pour Anhalt; au 6<sup>e</sup>, de Ballenstadt; au 7<sup>e</sup>, échiqueté de sable et d'argent, qui est d'Ascanie; au 8<sup>e</sup>, écartelé d'or et de gueules, qui est de Waldersee; au 9<sup>e</sup>, d'azur à deux barres d'or, qui est de Warmsdorff; au 10<sup>e</sup>, d'azur à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or, qui est de Mühligen; au 11<sup>e</sup>, de gueules plein, pour les droits de régale; au 12<sup>e</sup>, d'argent à l'ours de sable, accolé d'argent, grim pant en bande sur un pan de muraille de gueules où est percée une porte d'argent, qui est de Bernbourg.

Manteau et couronne de roi. Ordre d'Albert l'Ours.

## O. D'ALBERT L'OURS

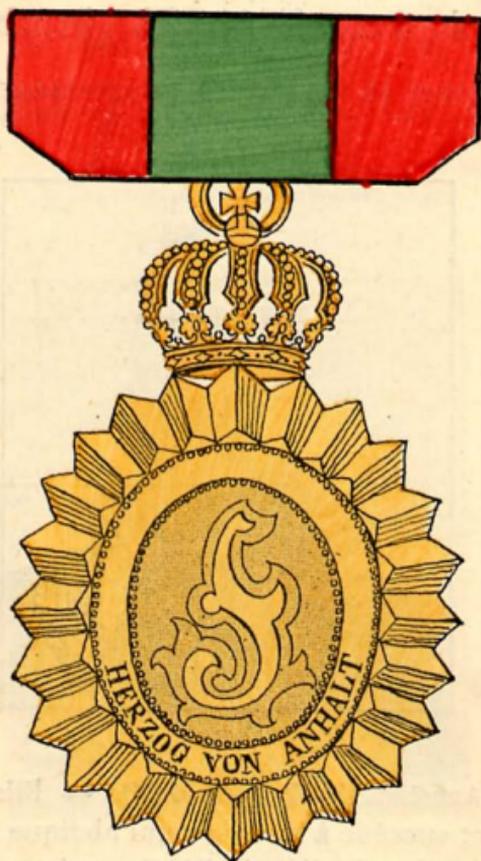


Fondé le 18 novembre 1856; Statuts modifiés le 24 fév. 1850; 20 août 1865; 18 juillet 1864 et 20 sept. 1875.

3 grades: 1<sup>er</sup>: Grand-Croix; 2<sup>e</sup>: Commandeur de 1<sup>re</sup> cl. (avec plaque), Commandeur de 2<sup>e</sup> cl.; 3<sup>e</sup>: Chevalier de 1<sup>re</sup> cl. (croix d'or); Chevalier de 2<sup>e</sup> cl. (croix d'argent).

*Ruban vert foncé bordé de rouge ponceau.*

O. DE MÉRITE  
POUR LES ARTS ET LES SCIENCES



Fondé le 7 juin 1875 par le Duc Léopold-Frédéric.  
Nouveaux statuts le 19 sept. 1875.

Une seule classe à la boutonnière.

*Ruban vert foncé bordé de rouge ponceau*

## SCHWARZBOURG-SONDERHAUSEN

S. A. Ser. CHARLES (Gonthier)

PRINCE DE SCHWARZBOURG-SONDERHAUSEN



Né à Arnstadt le 7 août 1850. — Fils du prince Gonthier; succède à son père qui abdique le 17 juillet 1880. Chevalier de l'O. de l'Aigle noir, etc. Marié le 12 juin 1869 à

*Princesse* : S. A. Marie (Gasparine-Amélie-Antoinette-Caroline-Charlotte-Élisabeth-Louise), princesse de Saxe-Altenbourg, née à Munich le 28 juin 1845.

## SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT

S. A. Ser. GONTHIER (Victor)

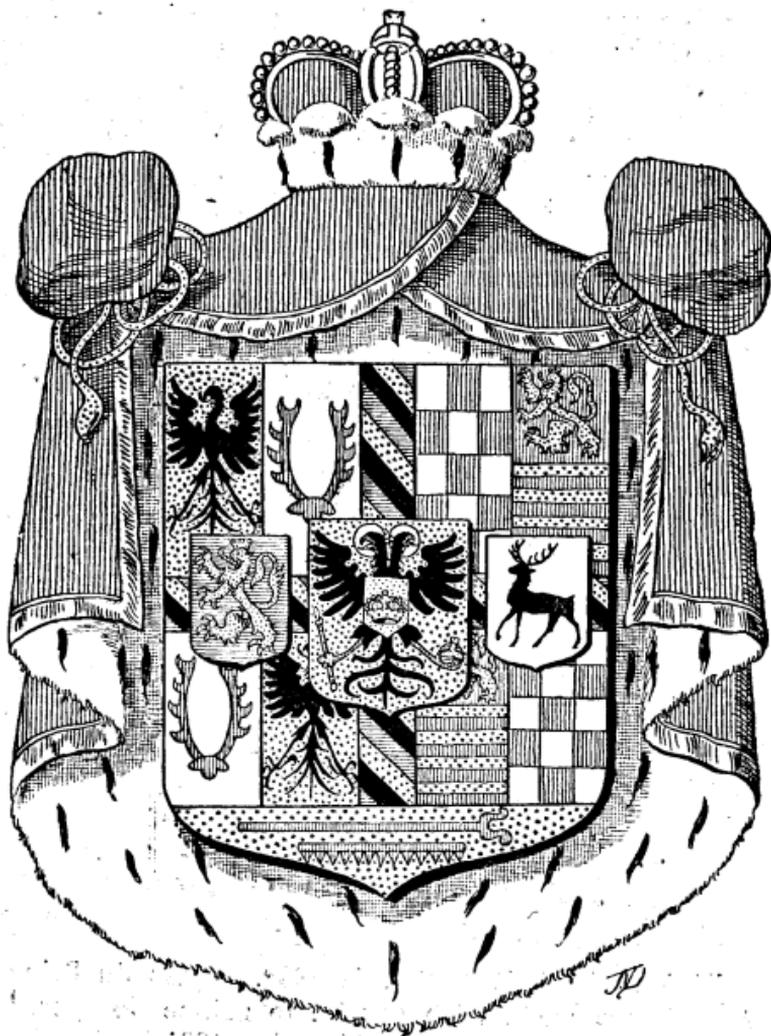
PRINCE DE SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT

COMTE DE HOHENSTEIN. SEIGNEUR D'ARNSTADT, SONDERHAUSEN,  
LEUTENBOURG. BLANKENBOURG, ETC.



Né à Rudolstadt le 21 août 1852. — Fils du Prince Adolphe ; succède à son cousin, le prince Georges, le 19 janvier 1890. Marié le 10 décembre 1891 à

*Princesse* : S. A. Anne (Louise), princesse de Schönbourg-Waldenbourg, née à Hermsdorf le 19 février 1871.



PRINCIPAUTES DE  
SCHWARZBOURG-SONDERHAUSEN

ET

SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT

(SCHWARZBURG-SUNDERHAUSEN

et

SCHWARZBURG-RUDOLSTADT)

Parti, au 1<sup>er</sup>, écartelé, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'or à l'aigle de sable: qui est d'Arnstadt; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'argent à la ramure de cerf de gueules, qui est de Sonderhausen; au 2<sup>e</sup>, écartelé, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, échiqueté de gueules et d'argent de douze pièces, qui est de Hohnstein: aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, coupé de gueules au lion d'or, couronné de même, et burelé d'or et de gueules de huit pièces, qui est de Lutterberg, à la croix bandée alternativement d'azur, d'or et de sable, pour la dignité de quatrième comte de l'Empire, brochant sur le tout et chargée elle-même, 1<sup>o</sup>, en cœur, d'un écusson d'or, à l'aigle bicéphale de sable, lampassée, becquée et membrée de gueules, nimbée d'argent, sommée d'une couronne impériale, tenant à dextre un sceptre d'or et à sénestre un globe d'azur garni d'or et portant sur la poitrine un petit écu d'or (*alias* d'argent) à la couronne

de prince du St-Empire au naturel, pour la dignité de prince; 2°, à dextre, d'un écusson d'azur au lion d'or, couronné de même et lampassé de gueules, qui est de Schwarzbourg; 3°, à sénestre, d'un écusson d'argent au cerf passant de sable, pour Lohra et Klettenberg; à la champagne d'or (*alias* d'argent), chargée d'une fourche et d'une étrille de gueules, mises en fasces, qui est de Kœfernbourg, pour la charge d'Écuyer héréditaire de l'Empire. Manteau et couronne de prince du Saint-Empire.

## CROIX D'HONNEUR DE SCHWARZBOURG



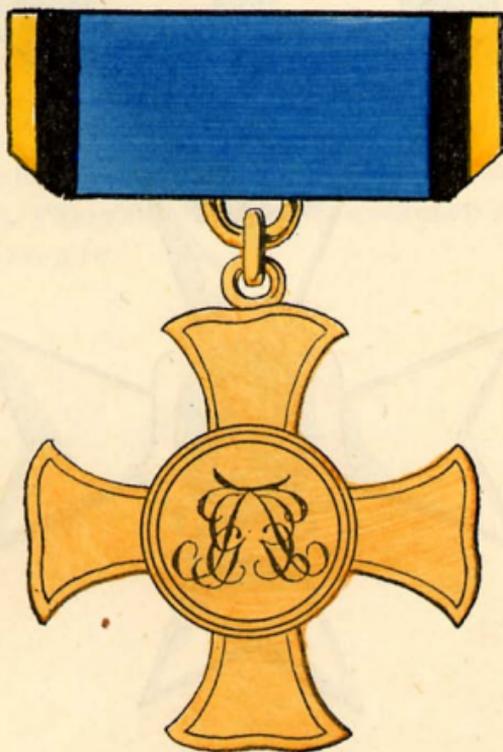
Fondée le 20 mai 1853; modifiée le 28 mai et le 9 juin 1857 (conférée par les deux Cours qui doivent se notifier réciproquement les nominations faites).

3 classes et une médaille (la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> cl. en or; la 3<sup>e</sup> classe et la Médaille en argent).

Décoration portée en sautoir pour la 1<sup>re</sup> cl.; sur la poitrine pour la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> cl.

*Ruban à trois raies bleues alternées de deux larges bandes jaunes.*

O. DU MÉRITE MILITAIRE



Fondé le 17 juillet 1850 par Frédéric-Gonthier.  
3 classes : Doré, argent et fer.  
*Ruban bleu liseré noir et jaune.*

## WALDECK

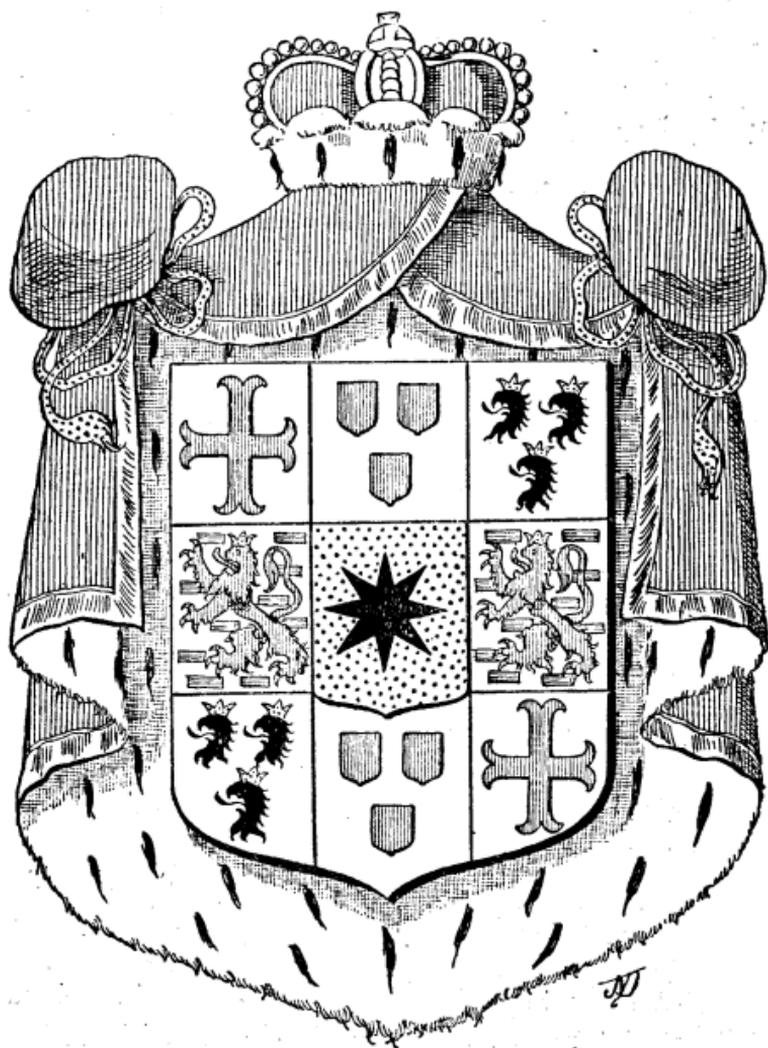
S. A. Ser. **FRÉDÉRIC** (Adolphe-Hermann)

PRINCE DE WALDECK ET PYRMONT

COMTE DE RAPPOLSTEIN, SEIGNEUR DE HOHENACK ET GÉROLDSECK  
SUR WASZIEGEN, ETC.



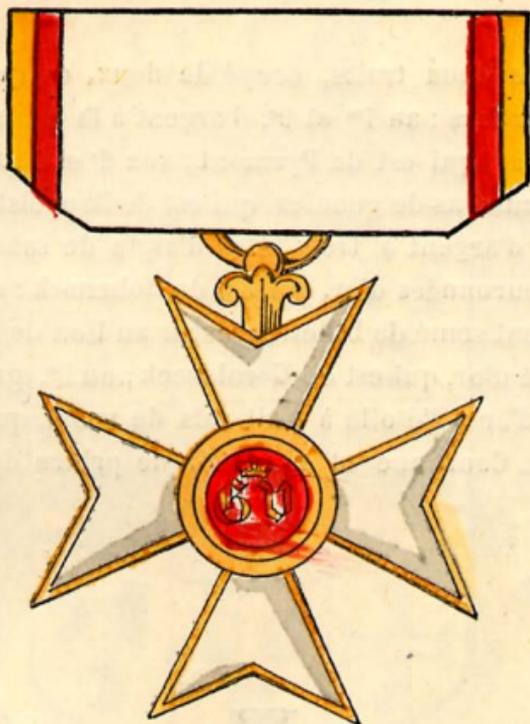
Né à Arolsen le 20 janvier 1865. — Fils du Prince Georges-Victor; succède à son père le 12 mai 1893.



**PRINCIPAUTÉ DE WALDECK**

Parti de deux traits, coupé de deux, ce qui formé neuf quartiers : au 1<sup>er</sup> et 9<sup>e</sup>, d'argent à la croix ancrée de gueules, qui est de Pyrmont ; aux 2<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>, d'argent à trois écussons de gueules, qui est de Rappolstein ; aux 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>, d'argent à trois têtes d'aigle de sable, arrachées, couronnées d'or, qui est de Hohenack ; aux 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>, d'argent semé de billettes d'azur au lion de gueules, couronné d'or, qui est de Géroldseck ; au 5<sup>e</sup>, qui est sur le tout, d'or à l'étoile à huit rais de sable, qui est de Waldeck. Couronne et manteau de prince du Saint-Empire.

## O. DU MÉRITE MILITAIRE



Fondé par le prince Georges-Victor le 14 janvier 1854 ;  
modifié le 3 mai 1861 et le 26 sept. 1878.

3 classes : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> cl. en or ; 3<sup>e</sup> cl. en argent (1<sup>re</sup> cl.  
portée en sautoir ; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cl. sur la poitrine).

*Ruban blanc liseré rouge et jaune sur chaque bord.*

## O. DU MÉRITE



Fondé le 3 juillet 1857 par le prince Georges-Victor, modifié le 14 janvier 1871 et le 26 sept. 1878.

3 classes : 1<sup>re</sup> cl. en or (portée en sautoir) ; 2<sup>e</sup> cl. en or et 3<sup>e</sup> cl. en argent (portées sur la poitrine).

*Ruban jaune liseré rouge et noir sur chaque bord*

*(Nous n'avons pu nous procurer le modèle du bijou modifié.)*

## REUSS

S. A. Sér. HENRI XXII

PRINCE RÉGNANT DE REUSS

COMTE ET SEIGNEUR DE PLAUE, SEIGNEUR DE GREIZ, KRANICHFELD,  
GÉRA, SCHLEIZ ET LOBENSTEIN, ETC.



Né à Greiz le 28 mars 1846. — Fils du Prince Henri XX ; succède à son père (jusqu'à sa majorité sous la tutelle de sa mère, la princesse Caroline) le 8 novembre 1859. Chevalier de l'O. de l'Aigle noir, etc.

*Héritier* : S. A. Sér. le Prince Henri XXIV, né à Greiz le 20 mars 1878.

## REUSS

### S. A. Sér. HENRI XIV

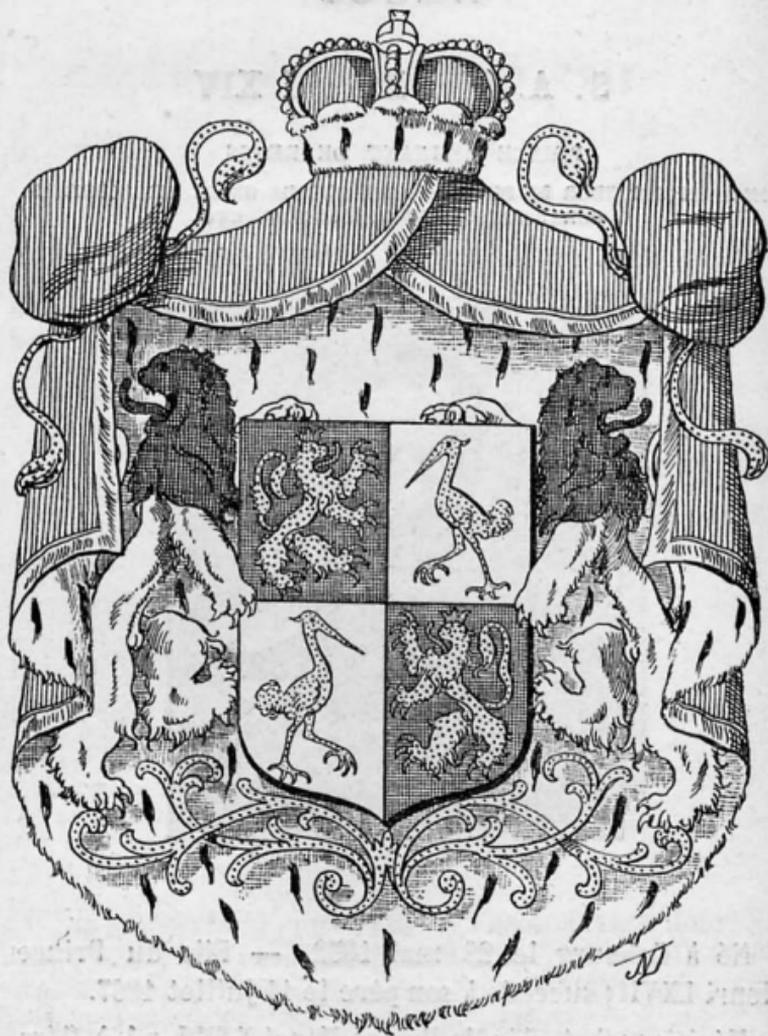
PRINCE RÉGNANT DE REUSS

COMTE ET SEIGNEUR DE PLAUEN ; SEIGNEUR DE GREIZ, KRANICHFELD,  
GÉRA, SCHLEIZ ET LOBENSTEIN, ETC.



Né à Cobourg le 28 mai 1852. — Fils du Prince Henri LXVII ; succède à son père le 11 juillet 1867.

*Héritier* : S. A. Sér. le Prince Henri XXVII né à Géra le 10 novembre 1858.



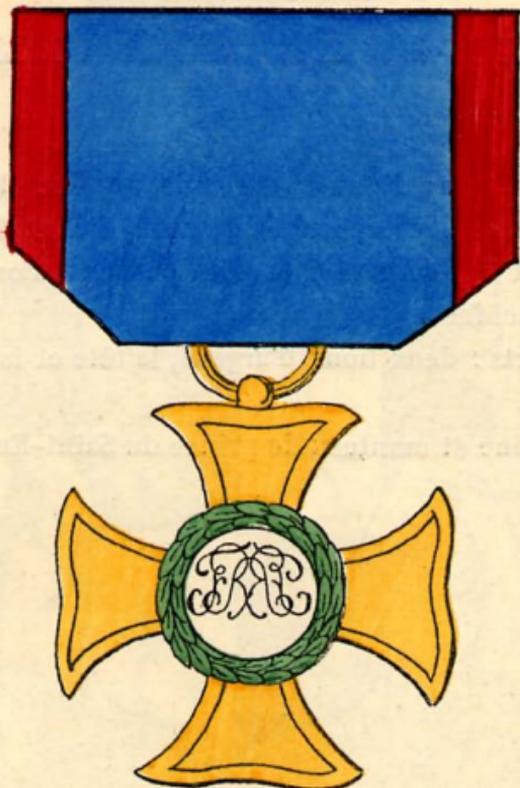
---

**PRINCIPAUTÉS DE  
REUSS-GREIZ ET REUSS-SCHLEIZ**

Écartelé, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de sable au lion d'or, couronné, armé et lampassé de gueules, qui est de Reuss; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'argent à la grue passante d'or, qui est de Kranichfeld.

Supports : deux lions d'argent, la tête et la crinière de sable.

Couronne et manteau de prince du Saint-Empire.

**CROIX D'HONNEUR CIVILE**

Instituée le 1<sup>er</sup> janvier 1858 par le Prince Henri LXVII ; réservée aux sujets des princes de Reuss.

2 classes : 1<sup>re</sup> cl. en or ; 2<sup>e</sup> cl. en argent (bijou sur la poitrine).

*Ruban bleu bordé de rouge.*

## CROIX D'HONNEUR DU PRINCE DE REUSS



Instituée le 23 mai 1885 par Henri XIV (abolissant les décorations existant antérieurement, accessible aux nationaux et aux étrangers).

4 classes : les 3 premières : croix d'or, la 4<sup>e</sup> : croix d'argent (une Médaille d'argent y est annexée).

La première classe se porte en sautoir les trois autres à la boutonnière.

*Ruban rouge.*

SCHAUMBOURG-LIPPE

**S. A. Sér. GEORGES (Étienne-Albert)**

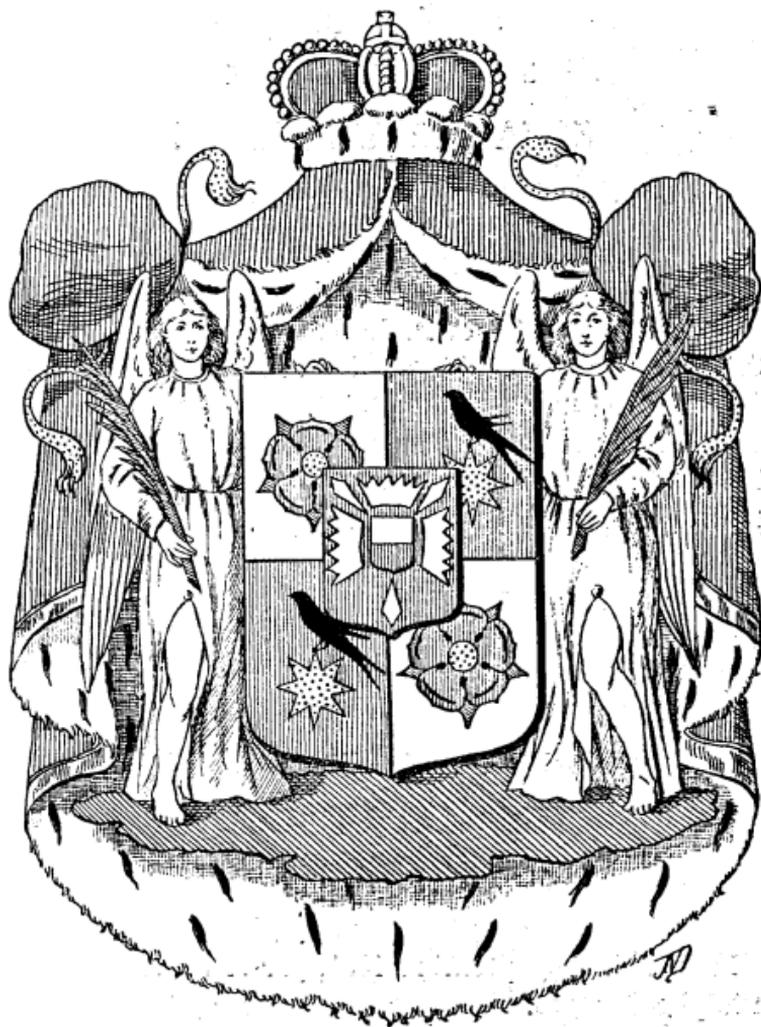
PRINCE DE SCHAUMBOURG-LIPPE



Né à Buckebourg le 10 octobre 1846. — Fils du Prince Adolphe-Georges; succède à son père le 8 mai 1895. Chevalier de l'O. de St-Jean-de-Jérusalem, de l'O. de l'Aigle noir, etc. Marié le 16 avril 1882 à

*Princesse* : S. A. Marie-Anne, princesse de Saxe-Altenbourg, née à Altenbourg le 14 mars 1864.

*Héritier* : S. A. Sér. le Prince Adolphe (Bernard-Maurice-Ernest-Woldemar), né à Stadthagen le 23 février 1885.



(Voir le texte, page 202.)

PRINCIPAUTÉ DE  
**SCHAUMBURG-LIPPE**

(SCHAUMBURG-LIPPE)

Écartelé, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de Lippe; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de Schwalenberg, à l'écu sur le tout de Schaumbourg (mêmes armes que le Holstein).

Couronne et manteau de prince du Saint-Empire.  
Tenants : deux anges de carnation vêtus d'argent et tenant chacun une palme de sinople.

---

O. DE LA CROIX D'HONNEUR  
**DE SCHAUMBURG**

Institué le 18 septembre 1890, par le Prince régnant Adolphe-Georges.

4 classes et *même ruban* que la croix d'honneur de Detmold (voir page 206).

Pour faits de guerre la décoration est ornée de glaives.

## LIPPE

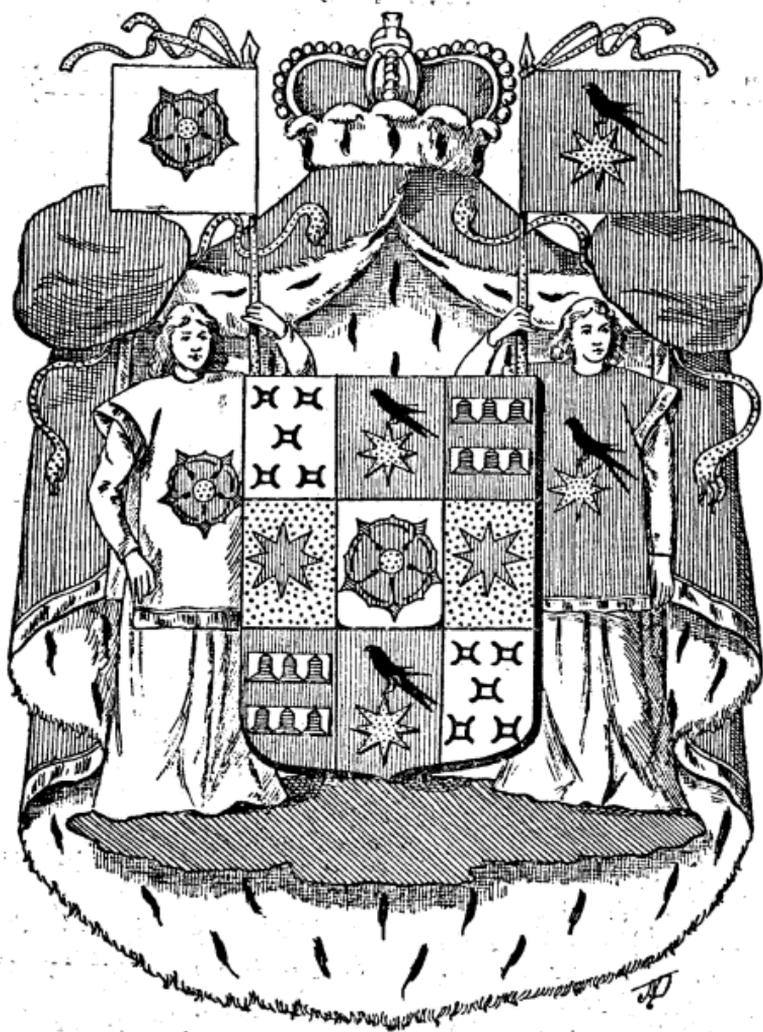
S. A. Sér. **ADOLPHE** (Guillaume-Victor)

PRINCE DE SCHAUMBOURG-LIPPE  
RÉGENT DE LIPPE



Né à Buckebourg le 20 juillet 1859 ; succède au prince Woldemar, en juin 1895, comme Régent en place du Prince Alexandre, que son état de santé éloigne du pouvoir. Chevalier de l'O. de l'Aigle noir, etc. Marié le 19 novembre 1890 à

*Princesse* : S. A. R. Victoria (Frédérique-Amélie-Wilhelmine) née à Potsdam le 12 avril 1866 ; sœur de l'Empereur Guillaume II.



## PRINCIPAUTÉ DE LIPPE-DETMOLD

Parti de deux traits, coupé de deux, ce qui forme neuf quartiers : aux 1<sup>er</sup> et 9<sup>e</sup>, d'argent à cinq anilles de sable posées en sautoir, qui est de Vianen : aux 2<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>, de gueules à l'hirondelle au naturel, perchée sur une étoile d'or à huit rais, qui est de Schwalenberg ; aux 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>, de gueules à deux fasces alésées de vair, qui est d'Ameiden ; aux 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>, d'or à l'étoile de gueules à huit rais, qui est de Sternberg ; au 5<sup>e</sup>, qui est sur le tout, d'argent à la rose de gueules, boutonnée d'or, qui est de la Lippe.

Tenants : deux anges au naturel, celui de dextre vêtu d'une dalmatique aux armes de Lippe et portant une bannière de même ; celui de sénestre, vêtu d'une dalmatique aux armes de Schwalenberg et portant une bannière de même. Couronne et manteau du prince du Saint-Empire.

O. DE LA CROIX D'HONNEUR  
DE DETMOLD



Institué à Detmold le 18 avril 1890.

4 classes : 1<sup>re</sup> cl. bijou or surmonté d'une couronne, en sautoir ; 2<sup>e</sup> cl. bijou or sans couronne, en sautoir ; 3<sup>e</sup> cl. bijou or, à la boutonnière ; 4<sup>e</sup> cl. bijou argent, à la boutonnière.

(La Grand' Croix portée en écharpe avec plaque est réservée au Prince régnant.)

*Ruban rouge liseré d'or.*

## VILLES LIBRES HANSÉATIQUES.

**LUBECK.** — Entrée dans la Confédération de l'Allemagne du Nord le 18 août 1866 et réunie au "Zollverein" allemand le 11 août 1868.

**BRÊME.** — Entrée dans la Confédération de l'Allemagne du Nord le 18 août 1866 et réunie au "Zollverein" allemand en 1888.

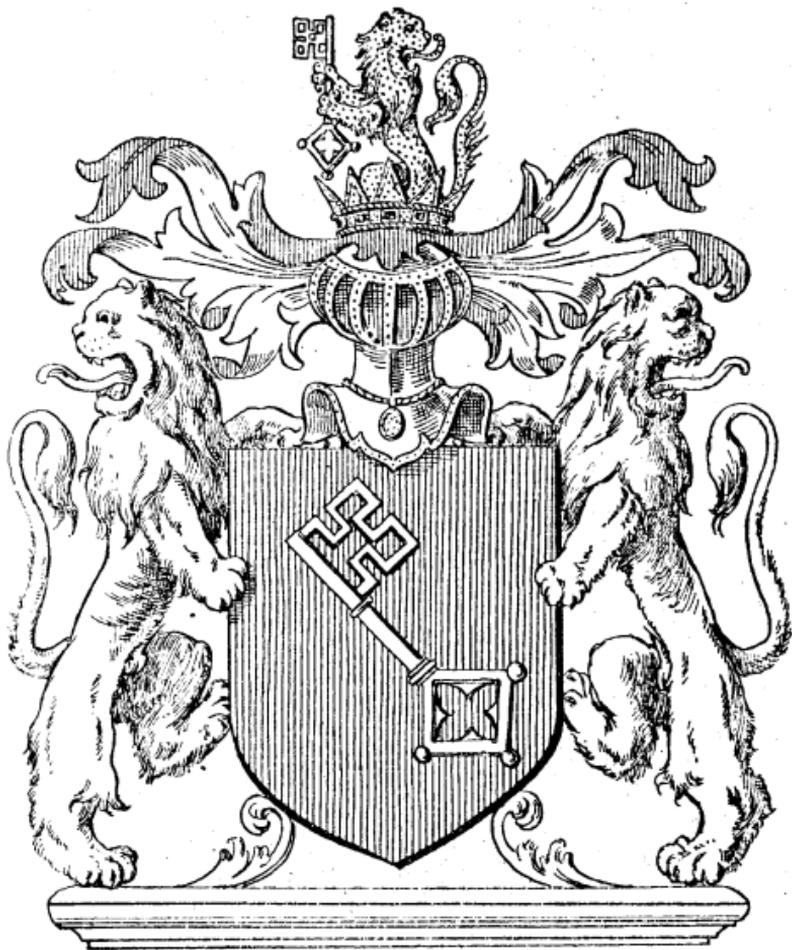
**HAMBOURG.** — Entrée dans la Confédération de l'Allemagne du Nord le 15 mai 1867 et réunie au "Zollverein" allemand en 1888, à l'exception d'un petit territoire de port libre.

## VILLE LIBRE DE LUBECK



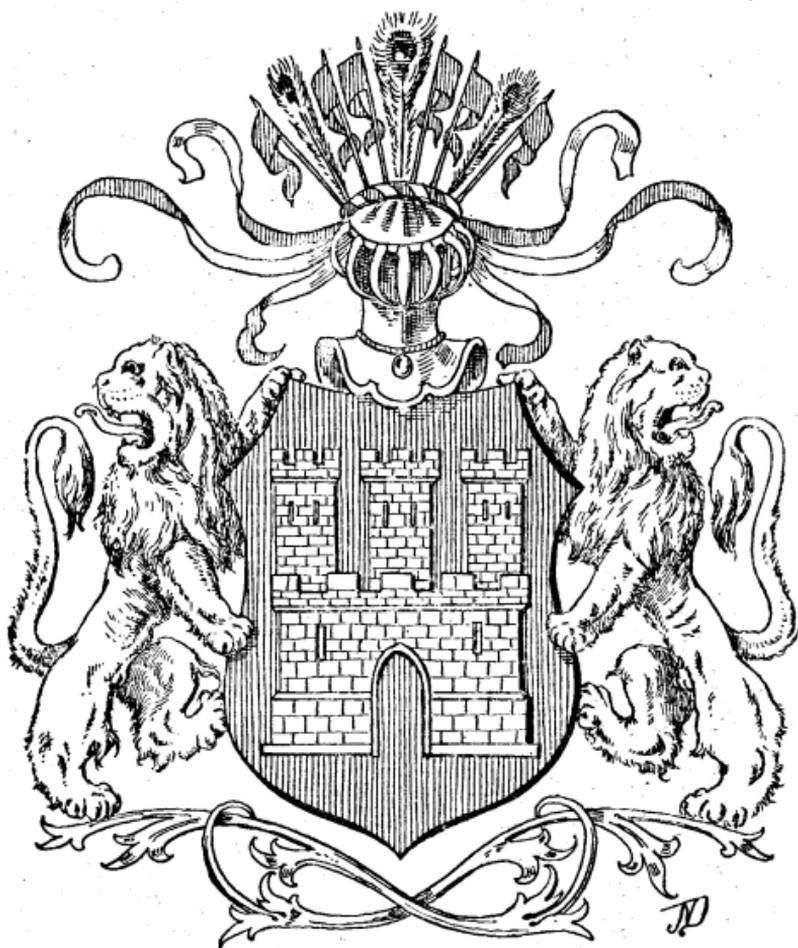
D'or à l'aigle bicéphale de sable lampassée, becquée et membrée de gueules, chargée sur la poitrine d'un écusson coupé d'argent et de gueules.

## VILLE LIBRE DE BRÈME



De gueules à la clef antique d'argent posée en bande.  
 Heaume d'argent, grillé, taré de face, couronné d'or à  
 l'antique et orné de lambrequins de gueules et d'argent.  
 Cimier : un lion issant et regardant d'or, tenant nue clef  
 d'argent. Supports : deux lions regardants au naturel.

## VILLE LIBRE DE HAMBOURG



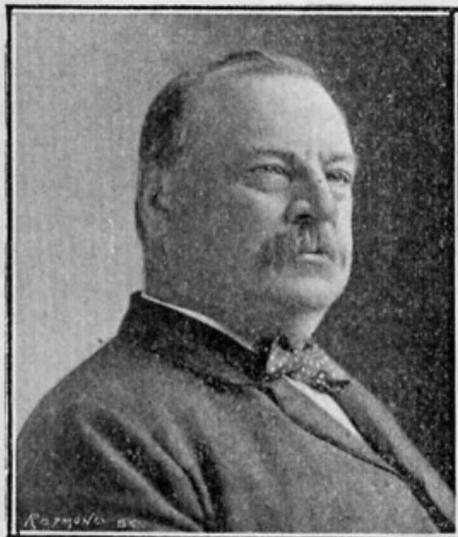
De gueules au château de trois tours d'argent, maçonné de sable.

Heaume d'argent, grillé, taré de face, avec bourrelet et lambrequins de gueules et d'argent. Cimier : trois plumes de paon et six drapeaux de gueules disposés en éventail. Support : deux lions regardants au naturel.

# AMÉRIQUE (États-Unis)

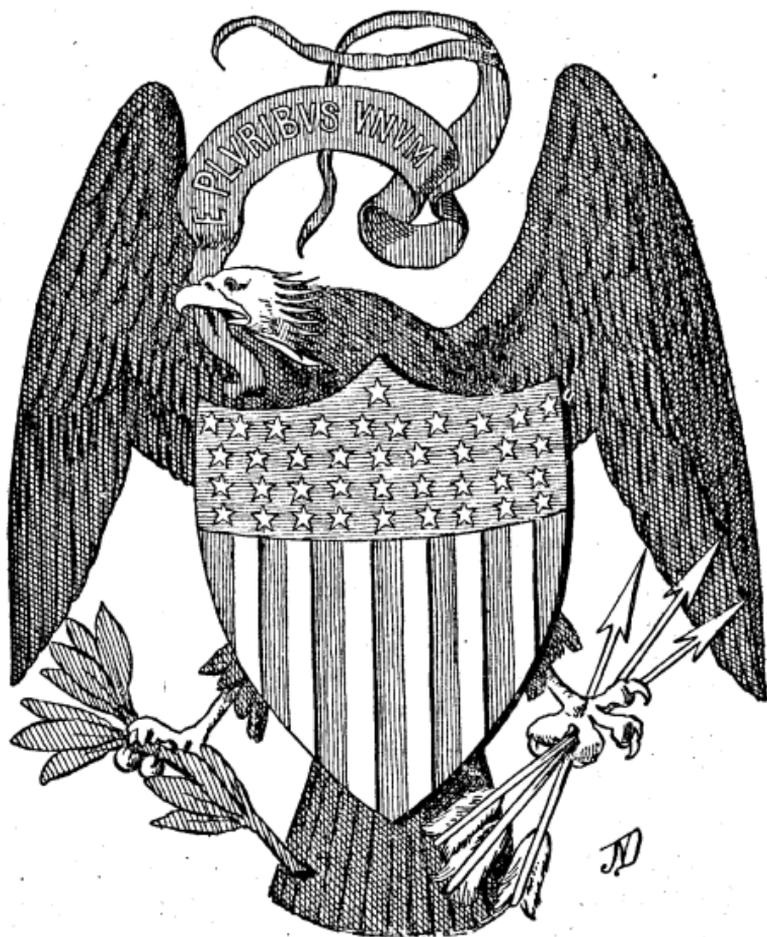
**M. CLEVELAND (Stephen-Grover)**

PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS



Né au bourg de Caldwell (New-Jersey) le 18 mars 1837.  
— Avocat, maire de Buffalo (1881), gouverneur de l'État de New-York (1882). Élu Président des États-Unis le 4 décembre 1884, par 216 voix contre 184 données à M. Blaine. Non réélu en 1888. Élu à nouveau le 4 mars 1893. (Conformément à la Constitution du 17 septembre 1887, révisée en dernier lieu le 30 mars 1870, le Président est élu pour quatre ans.)

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE



De gueules à six pals d'argent, au chef d'azur chargé de trente-huit étoiles du second. L'écu posé sur la poitrine d'une aigle au naturel, empiétant à dextre une branche de laurier de sinople et à sénestre un faisceau de trois flèches d'argent et tenant au bec un listel de gueules chargé de la devise E PLURIBUS UNUM en lettres d'argent.

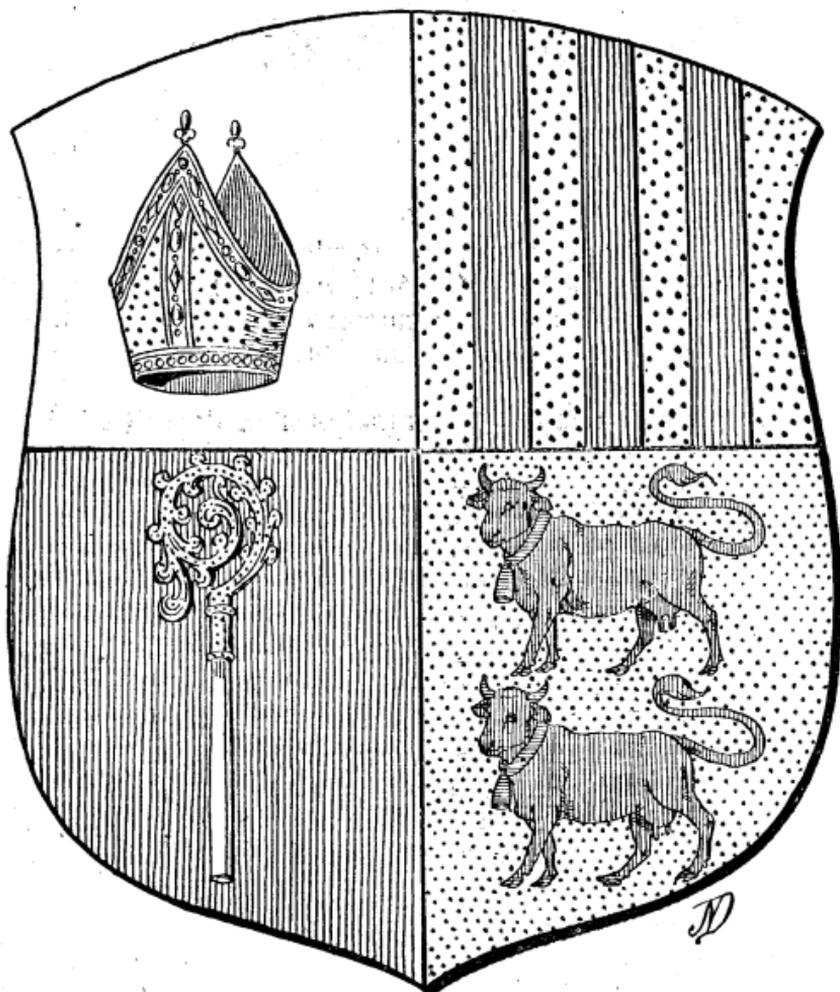
# ANDORRE

---

La République d'Andorre est placée sous la suzeraineté de la France et de l'évêque d'Urgel en Espagne. La République paye annuellement une redevance de 960 francs à la France et de 460 francs à l'évêque d'Urgel.

Le gouvernement est aux mains d'un Conseil général composé de vingt-quatre membres : deux consuls de l'année courante et de l'année précédente de chacune des six communes. Les deux consuls de chaque commune sont élus annuellement par les chefs de famille âgés au moins de vingt-cinq ans et doivent eux-mêmes être âgés au moins de trente ans. Le Conseil général élit un syndic à vie et un vice-syndic, auxquels appartient le pouvoir exécutif. La France et l'évêque d'Urgel nomment l'un et l'autre un magistrat chargé de rendre la justice criminelle et alternativement un juge civil. En vertu de la loi du 3 juin 1882, trois députés prêtent serment au préfet des Pyrénées-Orientales.

## RÉPUBLIQUE D'ANDORRE



Parti au 1<sup>er</sup> d'argent à la mitre épiscopale au naturel, coupé de gueules à la crose d'or emmanchée d'argent, qui est d'Urgel ; au 2<sup>e</sup> d'or à trois pals de gueules, coupé d'or à deux vaches passantes de gueules, accornées, accolées et clarinées d'azur, qui est de Foix-Béarn.

# ARGENTINE (République)

---

**M. URIBURU (José-U.)**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

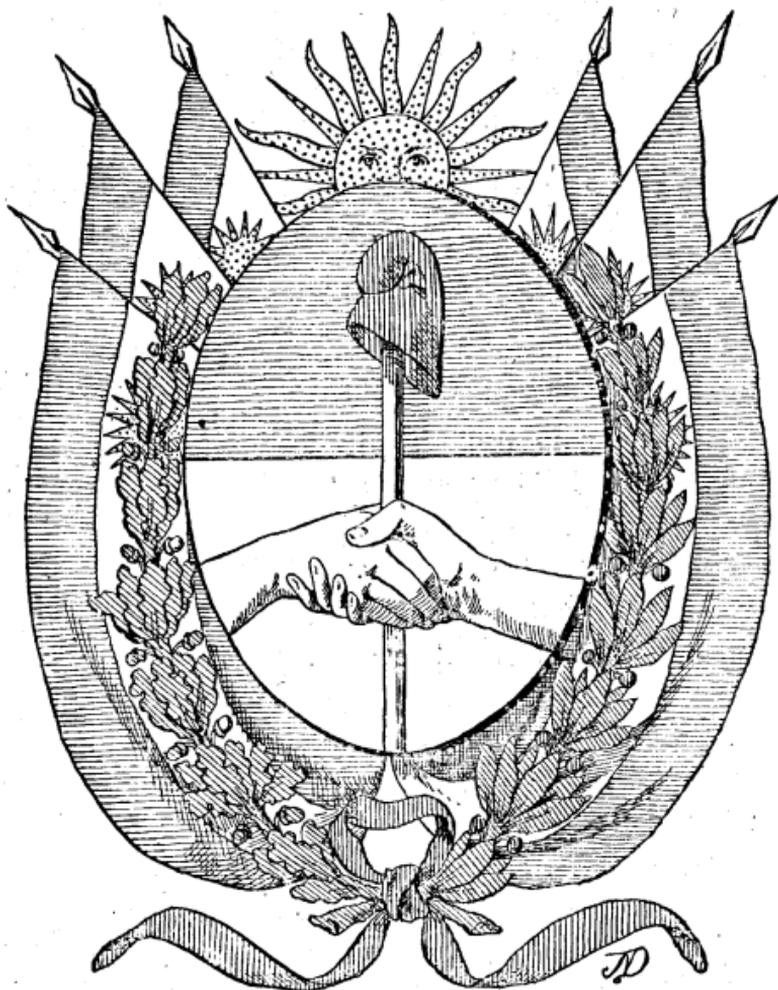
Docteur en droit. — Élu le 26 février 1895, en remplacement de M. L.-S. Peña qui avait été nommé le 12 oct. 1892.

Conformément à la Constitution fédérale du 25 mai 1853, révisée le 11 novembre 1859, lors de la réunion de la province de Buenos-Ayres à la République, le Président et le Vice-Président sont élus pour six ans; en cas de cessation prématurée des fonctions du Président, le Vice-Président devient Président pour le reste de la période.

En octobre 1895 le Général Roca a été désigné comme Président provisoire pendant la maladie de M. Uriburu.

## RÉPUBLIQUE ARGENTINE

(REPÚBLICA ARGENTINA)



Coupé d'azur sur argent à un bâton au naturel, posé en pal portant un bonnet phrygien de gueules, soutenu par une foi de carnation.

L'écu posé sur un trophée de drapeaux d'azur à la face d'argent, chargée d'un soleil d'or à dextre; trois à dextre, trois à sénestre; soutenu à dextre d'une branche de chêne et de lauriers à sénestre posées en sautoir. Cimier un soleil issant d'or.

# AUTRICHE-HONGRIE

S. M. I. et R. FRANÇOIS-JOSEPH (Charles)

EMPEREUR D'AUTRICHE

ROI APOSTOLIQUE DE HONGRIE, ROI DE BOHÈME, DE DALMATIE  
DE CROATIE, D'ESCLAVONIE, DE GALICIE, DE LODOMÉRIE  
ET D'ILLYRIE, ETC.

ARCHIDUC D'AUTRICHE, GRAND DUC DE TOSCANE ET DE CRACOVIE,  
DUC DE LORRAINE, DE SALZBOURG, DE STEYER, DE CARINTHIE,  
DE CARNIOLE ET DE BUKOVINE; GRAND-PRINCE DE TRANSYLVANIE,  
MARGRAVE DE MORAVIE, DUC DE SILÉSIE, ETC.

COMTE PRINCIER DE HABSBOURG, ETC.

GRAND-VOYVODE DE LA VOYVODIE DE SERBIE, ETC., ETC.



Né à Schönbrunn le 18 août 1830. — Fils de l'archiduc François-Charles; succ. à son oncle l'Empereur Ferdinand I<sup>er</sup>, le 2 déc. 1848, en vertu de l'abdication de ce dernier et de la renonciation de son père à la succession au trône. Grand Maître de l'O. de la Toison d'Or (Autr.), chev. de la Jarretière, de l'O. de l'Aigle noir, G.-Croix de la Légion d'Honneur, etc. Marié le 24 avril 1854 à

*Impératrice* : S. M. Ap. I. et R. Elisabeth (Marie-Eugénie), duchesse en Bavière, née à Munich le 24 déc. 1837. Protectrice suprême de la Croix-Etoilée, etc.

*Héritier* : S. A. I. et R. l'Archiduc Charles-Louis (Joseph-Marie) né à Schönbrunn le 30 juillet 1833. Frère de l'Empereur.



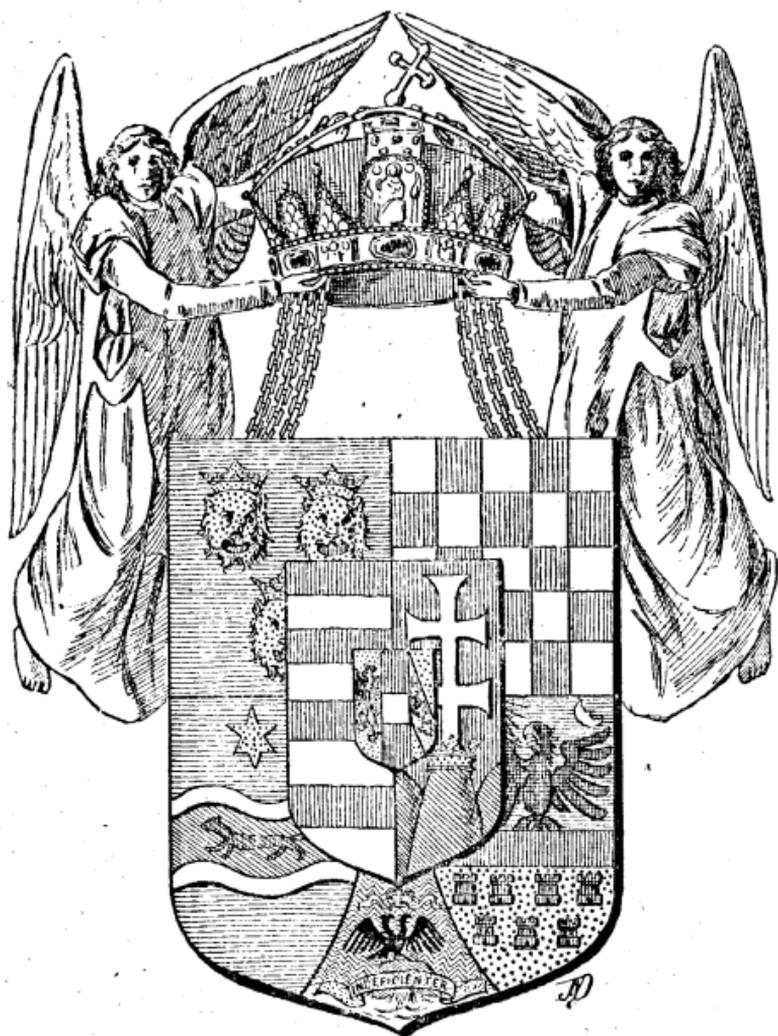
AUTRICHE

**EMPIRE D'AUTRICHE**

(OESTERREICH)

D'or à l'aigle bicéphale de sable lampassée de gueules, couronnée, becquée et membrée d'or, tenant à dextre une épée d'argent emmanchée d'or et un sceptre du même et à sénestre un globe impérial d'azur garni d'or; chargée sur la poitrine d'un écusson tiercé en pal : au 1<sup>er</sup>, d'or au lion de gueules, couronné et lampassé d'azur, qui est de Habsbourg; au 2<sup>e</sup>, de gueules à la fasce d'argent, qui est d'Autriche; au 3<sup>e</sup>, d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent, qui est de Lorraine.

Le grand écu est entouré du collier de l'Ordre de la Toison d'Or et sommé d'une couronne impériale particulière.



HONGRIE

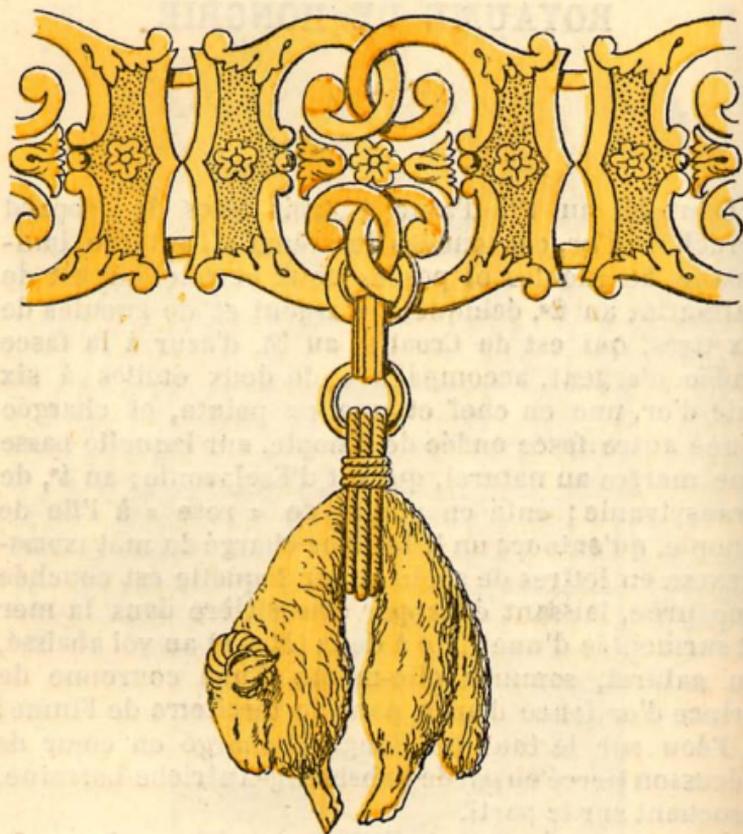
**ROYAUME DE HONGRIE**

(UNGARN)

Ecartelé, au 1<sup>er</sup>, d'azur à trois têtes de léopard arrachées d'or, couronnées du même à l'antique, lampassées de gueules et posées deux et une, qui est de Dalmatie; au 2<sup>e</sup>, échiqueté d'argent et de gueules de six tires, qui est de Croatie; au 3<sup>e</sup>, d'azur à la fasce ondée d'argent, accompagnée de deux étoiles à six rais d'or, une en chef et une en pointe, et chargée d'une autre fasce ondée de sinople, sur laquelle passe une martre au naturel, qui est d'Esclavonie; au 4<sup>e</sup>, de Transylvanie; enté en pointe de « rose » à l'île de sinople, qu'entoure un listel d'or chargé du mot **INDEFICIENTER** en lettres de sable et sur laquelle est couchée une urne, laissant échapper une rivière dans la mer et surmontée d'une aigle à deux têtes et au vol abaissé, au naturel, sommée elle-même d'une couronne de prince d'or foncé d'azur, pour le territoire de Fiume; à l'écu sur le tout de Hongrie, chargé en cœur de l'écusson tiercé en pal de Habsbourg-Autriche-Lorraine, brochant sur le parti.

Couronne royale particulière soutenue au-dessus de l'écu par deux anges, les ailes déployées.

## O. DE LA TOISON D'OR



Fondé le 10 janvier 1429 par Philippe III le Bon, Duc de Bourgogne. Existe aussi en Espagne. (Voyez page 286.)

Réservé aux Souverains et aux grands personnages.

Une seule classe de Chevaliers. La décoration consiste en une toison ou peau de brebis d'or, portée en sautoir à un collier ou à un *ruban rouge*.

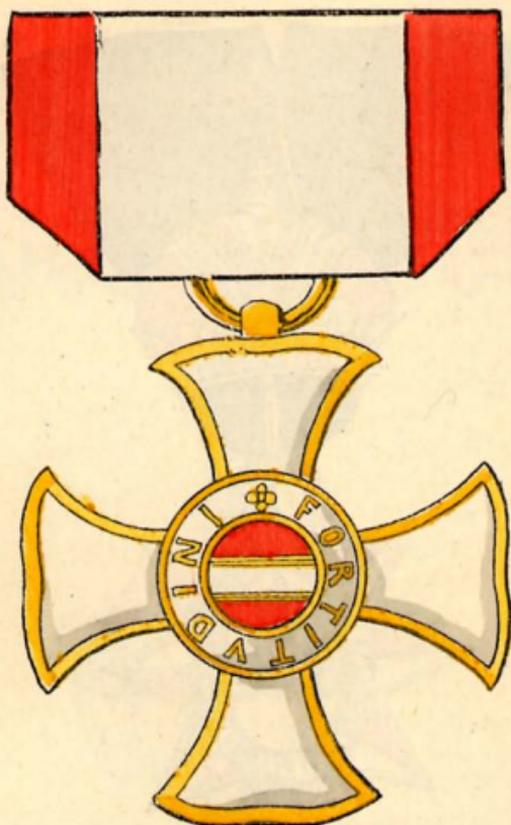
## O. MILITAIRE D'ÉLISABETH-THÉRÈSE



Fondé en 1750 par l'Impératrice Elisabeth-Thérèse, veuve de l'Empereur Charles VI. Renouvelé en 1771 par l'Impératrice Marie-Thérèse.

21 Chevaliers.

*Ruban noir.*

**O. MILITAIRE DE MARIE-THÉRÈSE**

Institué le 18 juin 1757 par l'Impératrice Marie-Thérèse : modifié le 12 décembre 1810. Réservé aux militaires (leur confère la noblesse héréditaire et le titre de baron, suivant le grade).

3 classes : Grand-Croix, Commandeur, Chevalier.

*Ruban blanc, large raie rouge sur chaque bord.*

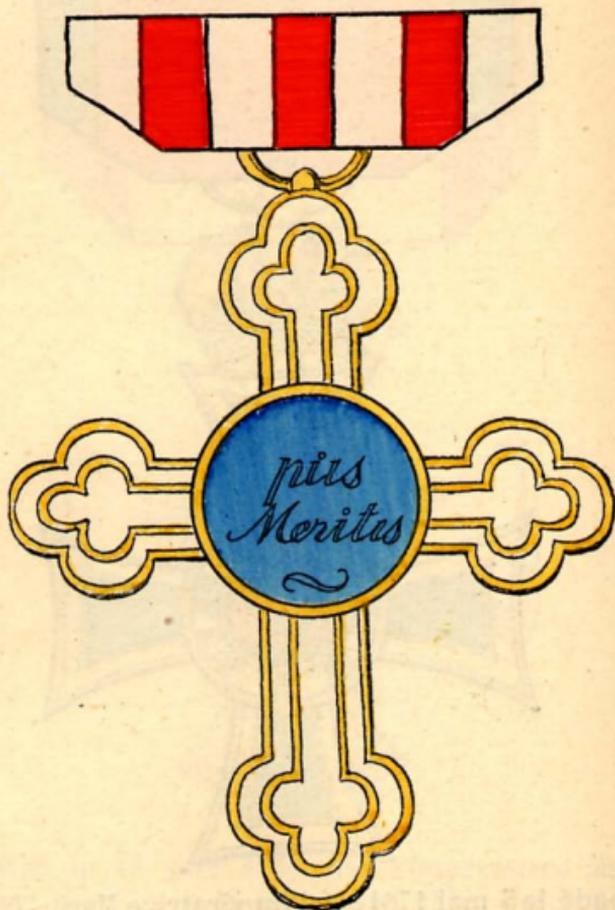
**O. DE SAINT-ÉTIENNE DE HONGRIE**

Fondé le 5 mai 1764 par l'Impératrice Marie-Thérèse  
3 classes : Grand-Croix, Commandeur, Chevalier.

Les Grands-Croix reçoivent le titre de cousins de  
l'Empereur, les Commandeurs sont faits barons et les  
Chevaliers reçoivent la noblesse héréditaire.

*Ruban rouge, large liséré vert sur chaque bord.*

## CROIX DU MÉRITE ECCLÉSIASTIQUE



Instituée le 26 novembre 1801 par François 1<sup>er</sup> ; destinée aux aumôniers de régiment.

2 classes : or et argent.

*Ruban blanc avec trois raies rouges.*

## O. DE LÉOPOLD



Fondé le 8 janvier 1808 par l'Empereur François 1<sup>er</sup>, le jour de son mariage avec l'Archiduchesse Louise d'Autriche Modène. Il donne droit à la noblesse héréditaire.

3 classes : Grand-Croix, Commandeur, Chevalier.

*Ruban rouge, avec une raie blanche sur chaque bord.*

## O. DE LA COURONNE DE FER



Fondé le 5 juin 1805 par Napoléon I<sup>er</sup> comme Roi d'Italie; éteint en 1814, rétabli le 12 février 1816 par l'Empereur d'Autriche François I<sup>er</sup>.

3 classes dont l'effectif est fixé à 20 Grands-Croix, 30 Commandeurs, 50 Chevaliers. (Non compris les Princes autrichiens ni les étrangers.)

*Ruban jaune orange liseré de bleu.*

## O. DE FRANÇOIS-JOSEPH



Fondé le 2 décembre 1849 par l'Empereur François-Joseph I<sup>er</sup>; modifié le 25 décembre 1856.

3 classes : Grand-Croix, Commandeur, Chevalier.

*Ruban rouge foncé.*



## MÉDAILLE DE GUERRE



Instituée par François-Joseph 1<sup>er</sup> le 2 décembre 1873.  
Médaille de bronze.

*Ruban noir et jaune rayé avec bordure lisse des  
mêmes couleurs.*

**O. TEUTONIQUE**

(Aussi pour les Dames.)

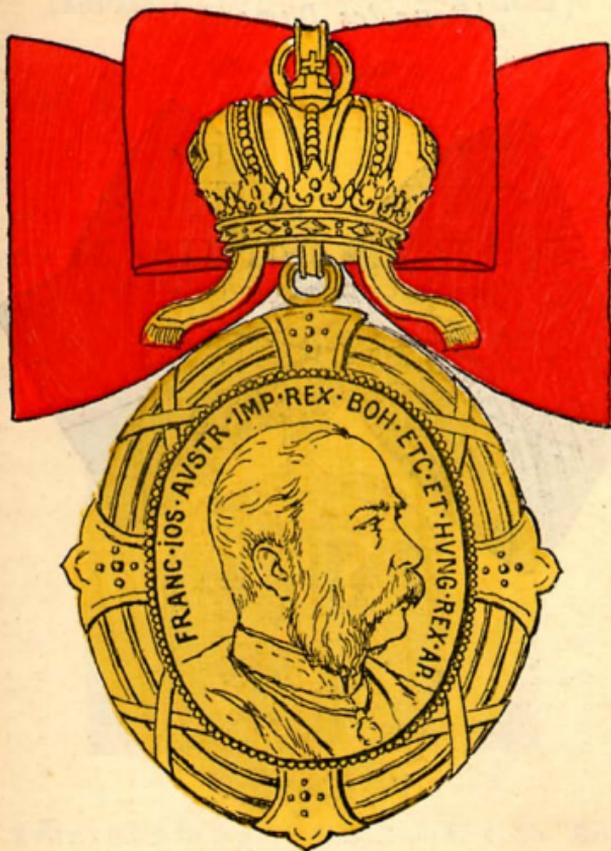


Fondé en 1190; aboli en 1809; rétabli en 1834, réorganisé le 28 juin 1840, en avril 1865 et le 26 mars 1871. Pour y être admis il faut être âgé de 20 ans au moins les messieurs, et 18 ans au moins les dames; être noble et catholique. Contribution annuelle au moins 25 florins (62 fr. 50). Les étrangers peuvent être affiliés à l'Ordre.

Une seule classe : Chevalier.

*Ruban noir.*

**DÉCORATION HONORIFIQUE POUR  
MÉRITES ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES**  
(Aussi pour les Dames.)



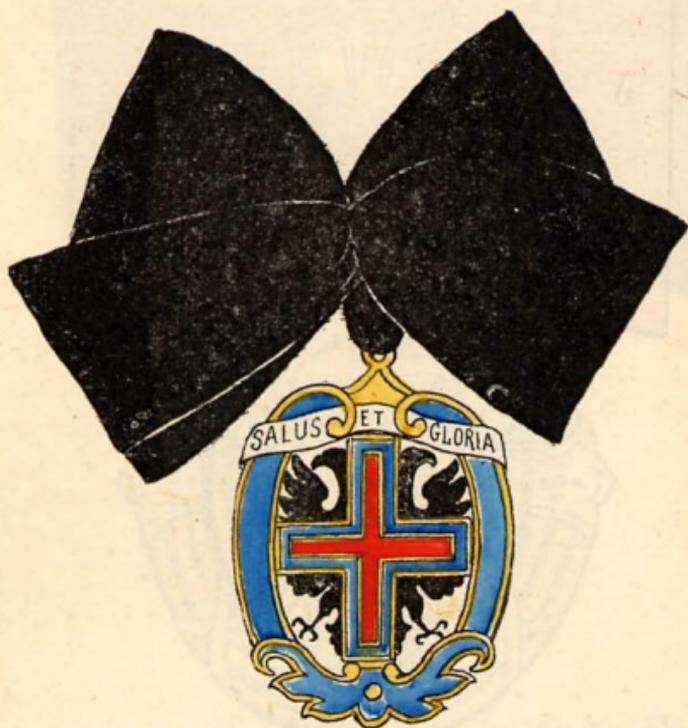
Fondé le 18 août 1887 par l'Empereur François-Joseph I<sup>er</sup>.

Une seule classe (illimitée) destinée aux artistes et lettrés des deux sexes. Au décès des Chevaliers les insignes doivent être retournés au Chancelier.

Médaille d'or surmontée de la Couronne impériale portée en sautoir.

*Ruban rouge.*

## O. DE LA CROIX ÉTOILÉE

*(Pour les Dames.)*

Fondé le 18 septembre 1668 par Eléonore, veuve de l'Empereur Ferdinand II. Confirmé par le Pape le 27 juillet 1669 et par l'Empereur Léopold le 29 septembre 1669.

2 classes : Dames Grand-Croix, Dames Chevalières.  
*Ruban noir plié en nœud.*

# BELGIQUE

## S. M. LÉOPOLD II (Louis-Philippe-Marie-Victor)

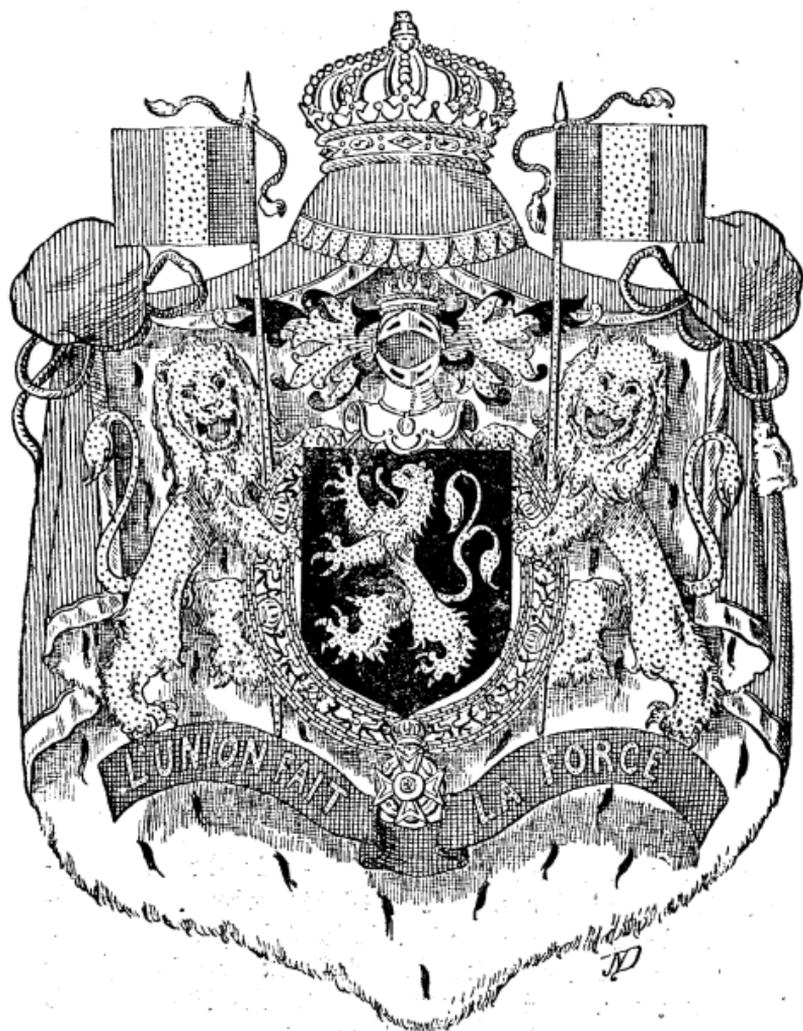
ROI DES BELGES

SOUVERAIN DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO, DUC DE SAXE,  
PRINCE DE SAXE-COBOURG-ET-GOTHA, ETC.



Né à Bruxelles le 9 avril 1835. — Fils du Roi Léopold I<sup>er</sup>; succède à son père le 10 décembre 1865. Chevalier de la Jarretière, de l'O. de la Toison d'Or (Autr.), de l'O. de l'Aigle noir, Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc. Marié par procuration le 10 août 1853 et en personne douze jours plus tard à

*Reine* : S. M. Marie-Henriette (Anne), Archiduchesse d'Autriche, née à Schönbrunn le 25 août 1836.



**ROYAUME DE BELGIQUE**

De sable au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

Casque d'or ouvert, taré de fasce, sommé de la couronne royale et orné de lambrequins d'or et de sable. Supports : deux léopards lionnés d'or, tenant bannières tiercées en pal de sable, d'or et de gueules. Devise : L'UNION FAIT LA FORCE, en lettres d'or sur un listel de sable. Manteau et couronne du roi.

Ordre de Léopold.

## O. DE LÉOPOLD



Fondé le 11 juillet 1852 par Léopold I<sup>er</sup>, étendu le 28 décembre 1858 et le 16 mai 1839.

5 classes: Grand-Croix, Grand-Officier, Commandeur, Officier, Chevalier. La décoration des militaires porte des glaives croisés entre la Couronne et la Croix.

*Ruban rouge ponceau.*

## DÉCORATION INDUSTRIELLE



Instituée le 7 novembre 1847 ; arrêtés royaux, 1<sup>er</sup> mars 1858, 28 fév. 1861, 6 oct. 1868, 19 sept. 1878  
Arrêté du 9 mai 1863 modifiant le type de la décoration.

Deux classes :

*Ruban aux couleurs nationales, noir, jaune, rouge.*

O. POUR LE MÉRITE CIVIL  
OU  
DÉCORATION CIVIQUE



CROIX

Fondé le 21 juillet 1867 par Léopold II.

5 classes : les deux premières une croix ; les trois dernières une médaille.

*Ruban rouge ponceau, deux raies noires pour services administratifs.*

*Ruban rouge ponceau, deux raies noires liserées de jaune pour actes de courage et de dévouement.*

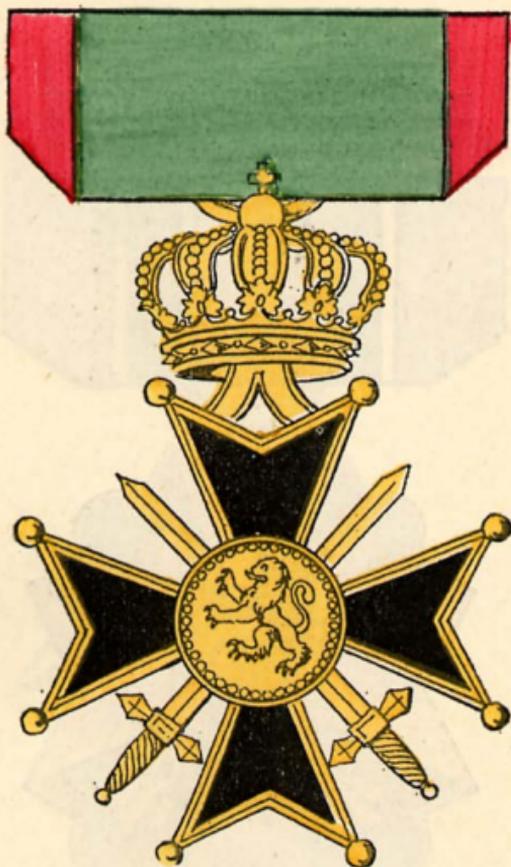
**O. POUR LE MÉRITE CIVIL**

OU

**DÉCORATION CIVIQUE****MÉDAILLE***(Voir le texte page 240.)*

Les rubans ne peuvent se porter sans la médaille.

## CROIX MILITAIRE



Fondée le 11 février 1885 par Léopold II.

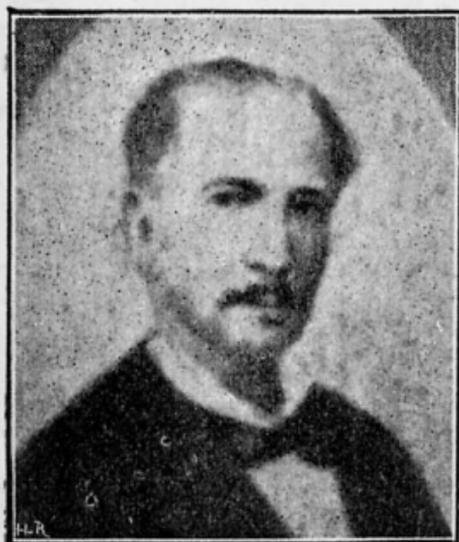
Divisée en 2 classes par arrêté du 12 septembre 1895 ; la 1<sup>re</sup> pour 25 ans de grade d'officier ; la 2<sup>e</sup> pour 25 ans de services militaires.

*Ruban vert avec un liséré ponceau de cinq millimètres sur chaque bord. (Une rosette sur le ruban de la 1<sup>re</sup> classe.)*

# BOLIVIE

**M. BAPTISTA (Mariano)**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Né le 16 juillet 1852. — Élu Président en août 1892.  
— Conformément à la Constitution du 25 août 1826,  
modifiée le 3 août 1888, le Président et deux Vice-Présidents sont élus pour quatre ans.

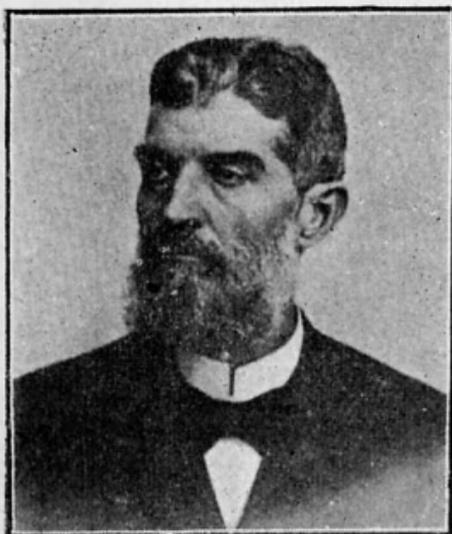
**RÉPUBLIQUE DE BOLIVIE** (REPÚBLICA BOLIVIANA)


D'azur au lama contourné et sénestré d'une gerbe, posé sur un tertre et brochant sur une montagne; le tout au naturel; au soleil d'or placé au canton dextre du chef; à la champagne chargée de cinq étoiles. L'écu est sommé d'un condor éployé au vol abaissé, tenant dans ses serres deux branches de laurier et soutenu d'un trophée de quatre drapeaux, de quatre fusils et de deux canons.

# BRÉSIL

**M. DE MORAES BARROS (José)**

PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS



Docteur en droit. — Élu Président le 13 novembre 1894. Conformément à la Constitution du 24 février 1891, le Président et le Vice-Président de la République (qui doivent être âgés de 55 ans au moins) sont élus pour quatre ans et renouvelés en cas de cessation de fonctions dans le cours des deux premières années par une nouvelle élection; et, ce laps de temps écoulé, remplacés par les Présidents du Congrès et le Président du Tribunal Fédéral suprême.



**ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL**

(ESTADOS UNIDOS DO BRAZIL)

D'azur à la constellation dite la Croix-du-Sud d'argent, à une bordure du champ chargée de vingt étoiles du second; l'écu posé sur une étoile dont chaque rai est parti de sinople et d'or.

Légende : ESTADOS UNIDOS DO BRAZIL, 15 de novembre de 1889 en lettres d'or sur un listel d'azur.

Le tout broché sur une épée en pal d'argent emmanchée d'or et sur une couronne formée d'une branche de laurier à dextre et d'une branche de caféier à sénestre.

---

## DÉCORATIONS

---

Tous les *Ordres brésiliens* créés sous l'Empire ont été abolis lors de la proclamation de la République (25 février 1891). L'*O. de Christophe-Colomb*, institué en 1890 par le général de Fonseca, président du Gouvernement provisoire, a été aboli également.

Nous en donnons la liste, car ils comptent encore un grand nombre de titulaires et nous reproduisons l'*O. Impérial de la Rose* plus particulièrement répandu.

---

### O. IMPÉRIAL DE LA CROIX-DU-SUD

Fondé le 1<sup>er</sup> décembre 1822.

4 classes : Grand-Croix, Commandeur (avec plaque), Officier, Chevalier.

*Ruban bleu azur.*

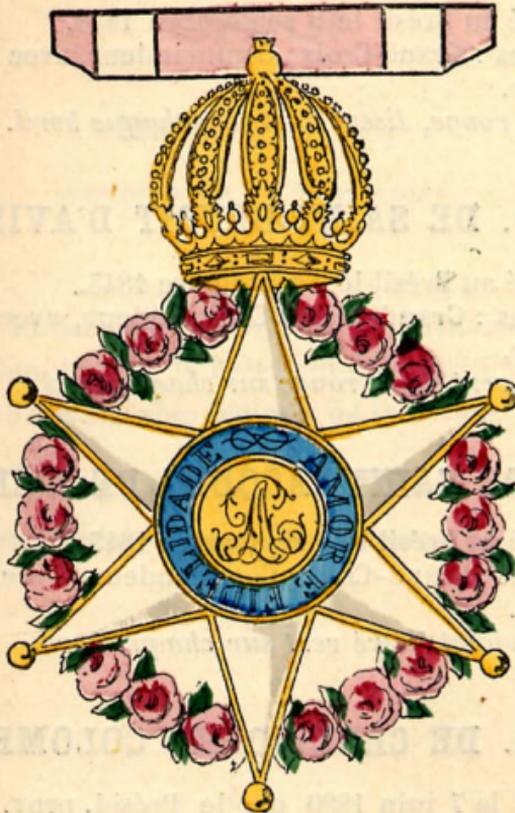
### O. DE PIERRE I<sup>er</sup>

Fondé le 16 avril 1826 ; c'était le premier ordre de l'Empire

12 Grands-Croix, 50 Commandeurs, 100 Chevaliers.

*Ruban vert liseré de blanc.*

## O. IMPÉRIAL DE LA ROSE



Fondé le 17 octobre 1829.

6 classes : Grand-Croix ; Grand Dignitaire (ou Grand Off. avec plaque) ; Dignitaire (ou Command. de 1<sup>o</sup> cl. avec plaque) ; Commandeur de 2<sup>o</sup> cl., avec plaque ; Officier, avec plaque ; Chevalier.

Les cinq premières classes portent une plaque différente.

*Ruban rose bordé de blanc.*

### O. DU CHRIST

Institué au Brésil le 9 septembre 1843.

3 classes : Grand-Croix ; Commandeur, avec plaque ; Chevalier.

*Ruban rouge, liseré azur sur chaque bord.*

### O. DE SAINT-BENOIT D'AVIS

Institué au Brésil le 9 septembre 1843.

3 classes : Grand-Croix ; Commandeur, avec plaque ; Chevalier.

*Ruban vert liseré rouge sur chaque bord.*

### O. DE SAINT-JACQUES DE L'ÉPÉE

Institué au Brésil le 9 septembre 1843.

3 classes : Grand-Croix ; Commandeur, avec plaque ; Chevalier.

*Ruban violet liseré vert sur chaque bord.*

### O. DE CHRISTOPHE COLOMB

Institué le 7 juin 1890 par le Présid. prov. de Fonseca ; aboli par le Congrès le 25 fév. 1891.

4 classes : Grand-Croix (collier, écharpe et plaque) ; Commandeur (plaque) ; Officier (boutonn. et rosette) ; Chevalier (boutonnière).

*Ruban bleu de ciel, raie verte au milieu et un liseré rouge sur chaque bord.*

# CHILI

**M. MONTT (J.)**

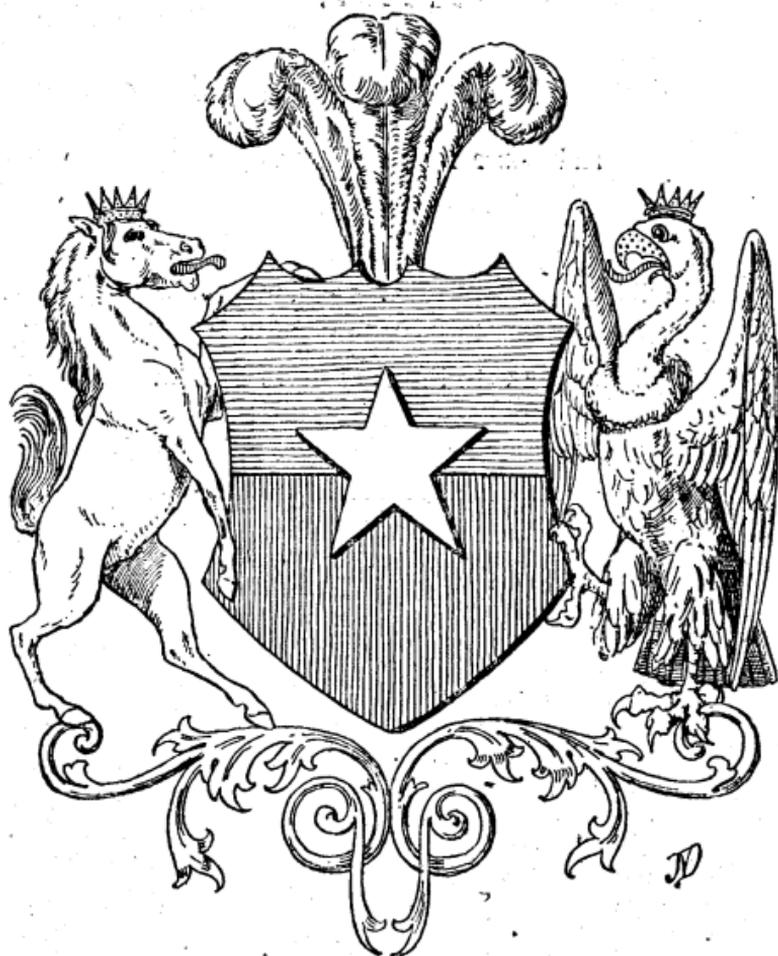
**PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**

Élu le 26 décembre 1891. — Conformément à  
Constitution de 1833, le Président de la République est  
élu pour 5 ans par vote indirect de la nation.

*(Nous n'avons pu nous procurer le portrait de M. Montt.)*

## RÉPUBLIQUE DU CHILI

(REPÚBLICA DE CHILE)



D'azur coupé de gueules à l'étoile d'argent brochant sur le tout. Cimier : trois plumes d'argent Supports : à dextre un huemul au naturel couronné d'or ; à sénestre un vautour au naturel becqué, membré et couronné d'or, lampassé de gueules.

# CHINE

## S. M. TSAÏ-T' IEN (Kouangsu)

EMPEREUR DE CHINE

FILS DU CIEL

ETC., ETC.

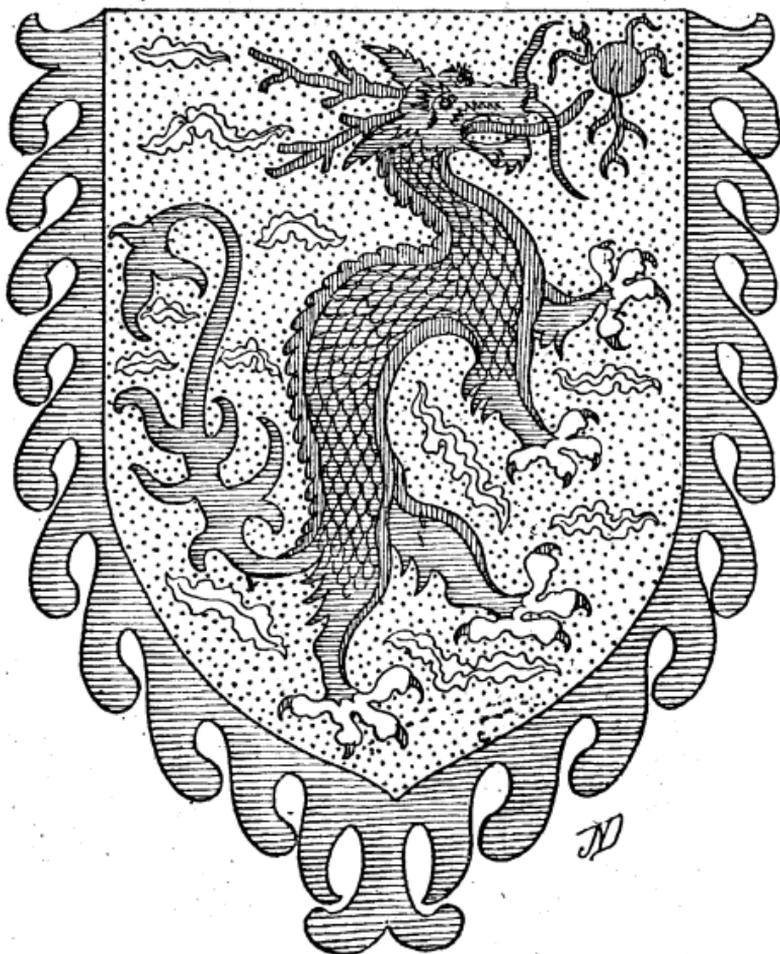
Né à Pékin le 2 août (28<sup>e</sup> jour du 6<sup>e</sup> mois) 1872. — Fils du Prince Ch'un ; succède à son neveu, l'Empereur Tsai-Tchoun, sous la tutelle de sa tante et mère adoptive, Tsou-Hsi, le 12 janvier 1875. Règne par lui-même depuis le 4 mars 1889. Marié le 26 février 1889 à

*Impératrice* : S. M. Yé-ho-na-la, fille de Kouei-Hsiang, préfet banneret.

*(Il n'existe pas de portrait de S. M. l'Empereur Tsai-T'ien.)*

## EMPIRE DE CHINE

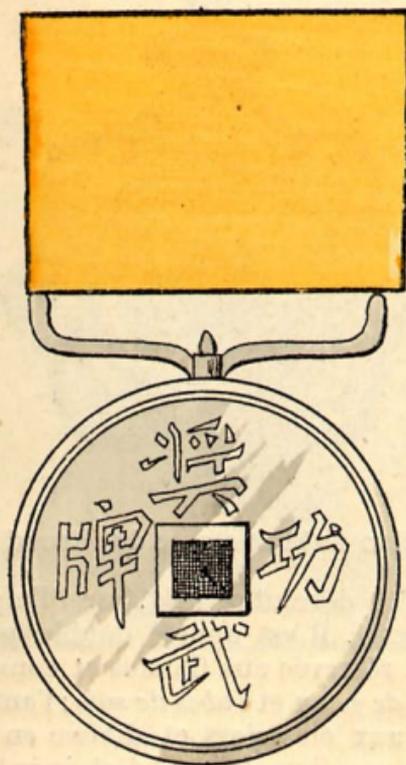
(TCHOUNG-KOUÉ)



D'or, semé..... d'argent, au dragon contourné d'azur, accorné, lampassé, pautré, lauré et armé de gueules, membré d'argent, sénestré en chef d'un..... de gueules.

L'écu entouré d'une bordure nébuléc d'azur.

## O. DU DRAGON ou DU MÉRITE



Fondé en 1865 pour les Français qui ont pris part à la répression de l'insurrection des Tai-Pings.

2 classes : or et argent.

*Ruban jaune clair.*

## O. DU DOUBLE DRAGON



Décoration de la 2<sup>e</sup> classe du second grade.

Institué le 19 décembre 1881, par l'Empereur Tsai-T'ien (Kouangsu). Il est appelé double parce qu'une catégorie est réservée aux Chinois et consiste en *Boutons, plumes de paon et robes de soie*; l'autre catégorie est réservée aux étrangers et divisée en cinq grades dont les trois premiers sont subdivisés en trois classes.

Ruban : 1<sup>er</sup> grade : 1<sup>re</sup> cl. rouge lamé or, brodé de dragons d'or.

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cl. rouge brodé de dragons d'argent.

2<sup>e</sup> grade (les 3 classes) violet brodé de dragons jaunes.

3<sup>e</sup> — ( — ) bleu brodé de dragons rouges.

4<sup>e</sup> — marron brodé de dragons verts.

5<sup>e</sup> — clair de lune brodé de dragons bleus.

# COLOMBIE

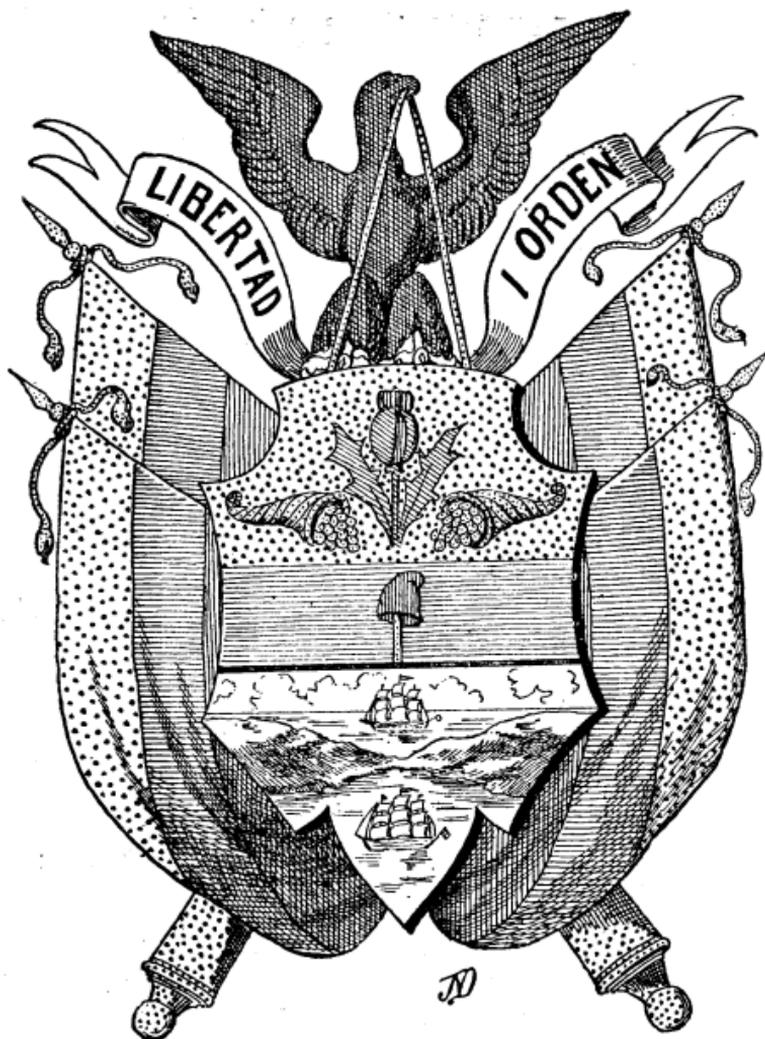
**M CARO (Miguel-Antonio)**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.



Né à Bogota en 1845. — Elu Président de la République en 1894.

Constitution du 5 août 1886.



**RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE**

(REPÚBLICA DE COLOMBIA)

Coupé : au 1<sup>er</sup> d'or à la grenade de sinople, tigée et feuillée de même, ouverte de gueules et accompagnée de deux cornes d'abondance du champ versant des piastres de même ; au 2<sup>e</sup> à un isthme accompagné en chef et en pointe de deux navires voguant sur une mer, le tout au naturel, à la fasce d'azur chargée d'un bonnet phrygien de gueules reposant sur un piquet issant d'or. — L'écu est sommé d'une aigle éployée au naturel posée sur un listel d'argent chargé de la devise LIBERTAD I ORDEN en lettres de sable et broche sur un trophée de quatre drapeaux tiercés d'or, d'azur et de gueules et de deux canons d'or.

# CONGO

(État Indépendant du)

---

Créé avec le consentement de toutes les Puissances et déclaré perpétuellement neutre, conformément au chap. III de *l'Acte général du Congo*, en date du 13 juillet 1885, l'État Indépendant du Congo est placé sous la souveraineté de Léopold II, roi des Belges, sur la base de l'Union personnelle avec la Belgique. Le Roi-Souverain lègue, après sa mort, à la Belgique tous ses droits souverains sur l'État Indépendant du Congo, par testament du 2 août 1889; une convention intervenue le 3 juill. 1890 entre l'État Indépendant du Congo et la Belgique assure à celle-ci le droit de s'annexer cet État, après une période de dix ans, avec tous les biens, droits, avantages et obligations attribués à sa souveraineté. Nous donnons ci-après les trois décorations instituées par le Roi Léopold II.

## O. DE L'ÉTOILE AFRICAINE



Institué le 30 décembre 1888 par Léopold II, roi des Belges et du Congo.

6 classes : Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier, Chevalier, Médailleurs (ces derniers ne peuvent porter le ruban sans la Médaille).

*Ruban à trois bandes égales, deux bleu pâle et une aune pâle, au centre.*

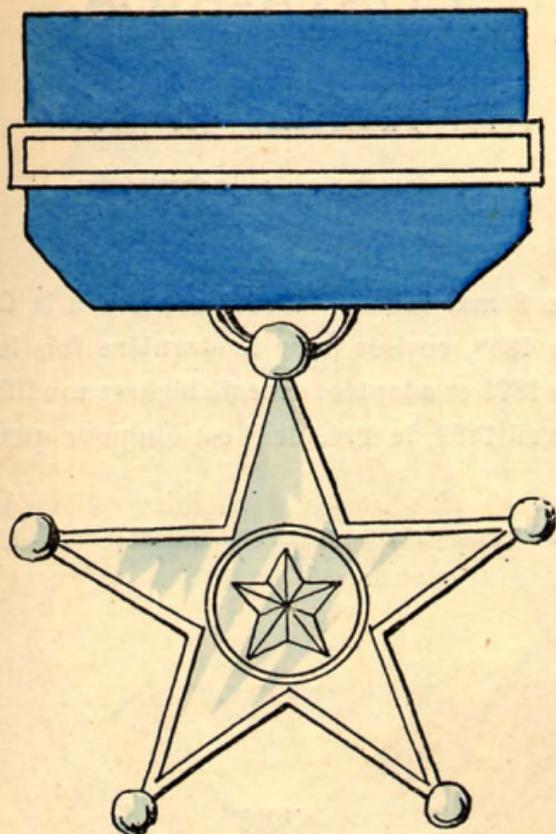
## O. ROYAL DU LION DU CONGO



Institué le 28 juillet 1891 par Léopold II, roi des Belges et du Congo.

6 classes : Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier, Chevalier, Médailleurs (ces derniers ne peuvent porter le ruban sans la Médaille).

*Ruban rouge bordé de lisérés bleus dont le centre a une raie jaune pâle.*

**MÉDAILLE DE SERVICE**

Instituée le 16 janvier 1889 par Léopold II, roi des Belges et du Congo.

Une seule classe : Étoile d'argent.

*Ruban bleu de ciel avec un nombre de raies transversales en argent, proportionné à la durée des services.*

(Le ruban ne peut être porté sans la Médaille.)

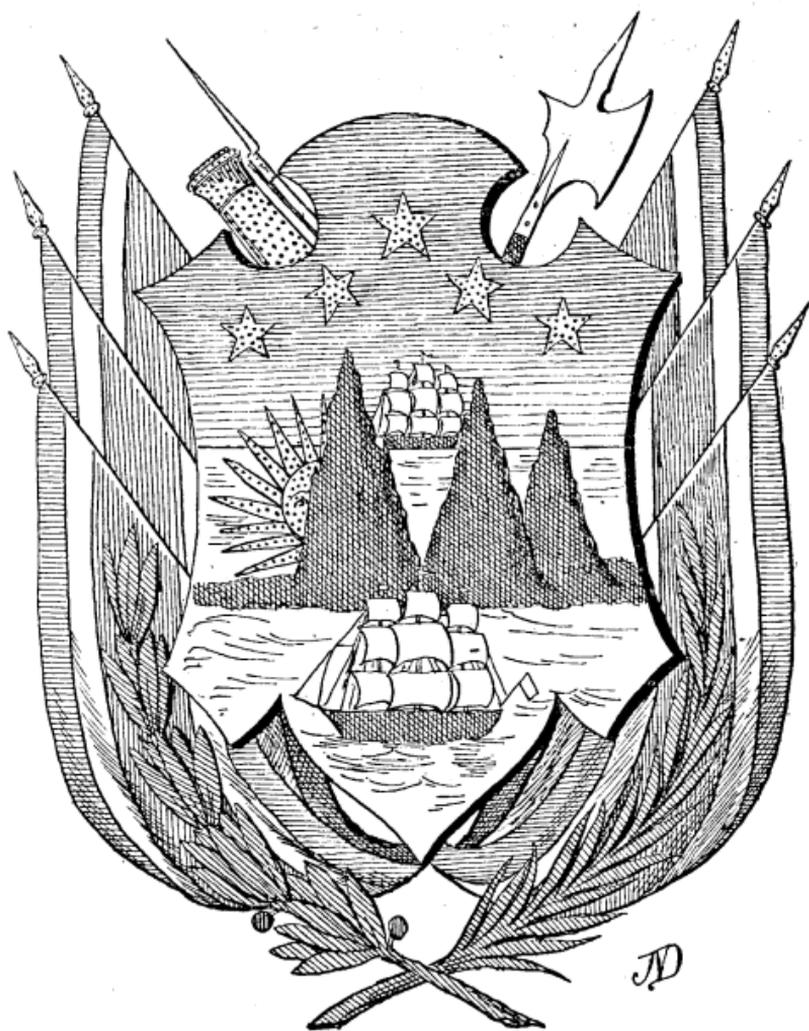
# COSTA-RICA

**M. IGLÉSIAS (Raphael)**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Elu le 8 mai 1894. — Conformément à la Constitution de 1859, révisée pour la dernière fois le 22 décembre 1871 et adoptée, avec de légères modifications, le 26 avril 1882, le Président est élu pour quatre ans.

*(Nous n'avons pu nous procurer le portrait de M. Iglésias.)*



(Voir le texte page 266.)

**RÉPUBLIQUE DE COSTA-RICA**

(REPÚBLICA DE COSTA-RICA)

L'azur à une mer au naturel d'où émergent trois pics du même, derrière le premier desquels se lève le soleil, accompagnés à l'horizon et en pointe de deux navires et surmontés de cinq étoiles d'or, posées en orle. — L'écu posé sur un trophée formé à dextre d'un canon d'or, d'un fusil et de trois drapeaux aux couleurs nationales, à sénestre d'une hallebarde au naturel et de trois autres drapeaux. Le tout soutenu d'une branche de laurier et d'une palme de sinople passées en sautoir.

# DANEMARK

## S. M. CHRISTIAN IX

ROI DE DANEMARK

DES WENDES ET DES GOTHES

DUC DE SLESVIG, HOLSTEIN, STORMARN, DES DITHMARSES,  
DE LAUENBOURG ET D'OLDENBOURG



Né à Gottorp le 8 avril 1818.— Fils du duc Guillaume de Slesvig-Holstein. Succède au roi Frédéric VII le 15 novembre 1863. Chevalier de la Jarretière, de l'O. de la Toison d'Or (Esp.), Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc. Marié le 26 mai 1842 à

*Reine* : S. M. Louise (Wilhelmine-Frédérique), princesse de Hesse-Cassel, née à Copenhague le 7 sept. 1817.

*Héritier* : S. A. R. Frédéric (Christian-Guillaume), né à Copenhague le 3 juin 1843.



## ROYAUME DE DANEMARK

(DANMARK)

Écartelé, au 1<sup>er</sup>, d'or semé de cœurs de gueules à trois lions léopardés d'azur l'un au-dessus de l'autre, armés, lampassés et couronnés d'or, qui est de Danemark; au 2<sup>e</sup>, d'or à deux lions d'azur l'un au-dessus de l'autre, qui est de Schleswig; au 3<sup>e</sup>, d'azur à trois couronnes d'or posées deux et une, qui est de Suède; coupé de gueules à un poisson d'argent sans tête, posé en pal et couronné d'or, qui est d'Islande; parti d'azur (*alias* de sinople) à la chèvre d'argent, qui est des îles Faeroër, soutenu d'azur à l'ours debout d'argent, qui est de Groenland; au 4<sup>e</sup> d'or à neuf cœurs de gueules posés quatre, trois et deux, surmontés d'un lion léopardé d'azur, qui est de Jutland; coupé de gueules au dragon ailé et couronné d'or, qui est de Vandalie; à la croix du Danebrog, qui est d'argent, pattée, bordée de gueules, brochant sur les écartelures.

Sur le tout, écartelé, au 1<sup>er</sup>, de gueules à l'écusson coupé d'argent et de gueules accompagné de trois feuilles d'ortie et de trois clous de la Passion, le tout d'argent, qui est de Holstein; au 2<sup>e</sup>, de gueules au cygne essorant d'argent accolé d'une couronne d'or, becqué et membré de sable, qui est de Stermarie; au 3<sup>e</sup>, de gueules au cavalier d'argent armé d'or, tenant une épée d'argent emmanchée d'or, sur un cheval d'argent à la housse de sable, qui est de Ditmarsen; au 4<sup>e</sup>, de gueules à la tête de cheval coupée d'or, qui est de Lauenbourg.

Et sur le tout du tout, d'or à deux fasces de gueules, qui est d'Oldenbourg, parti d'azur à une croix alésée, pattée et arquée d'or, au pied fiché du même, qui est de Delmenhorst.

Couronne de roi sur l'écu. Tenants : deux sauvages portant massues, ceints et couronnés de lierre.

Manteau, pavillon et couronne de roi. Cri de guerre : DOMINUS MIHI ADIUTOR en lettres d'argent sur un listel de pourpre. Ordres du Danebrog et de l'Éléphant.

## O. DU DANEBROG

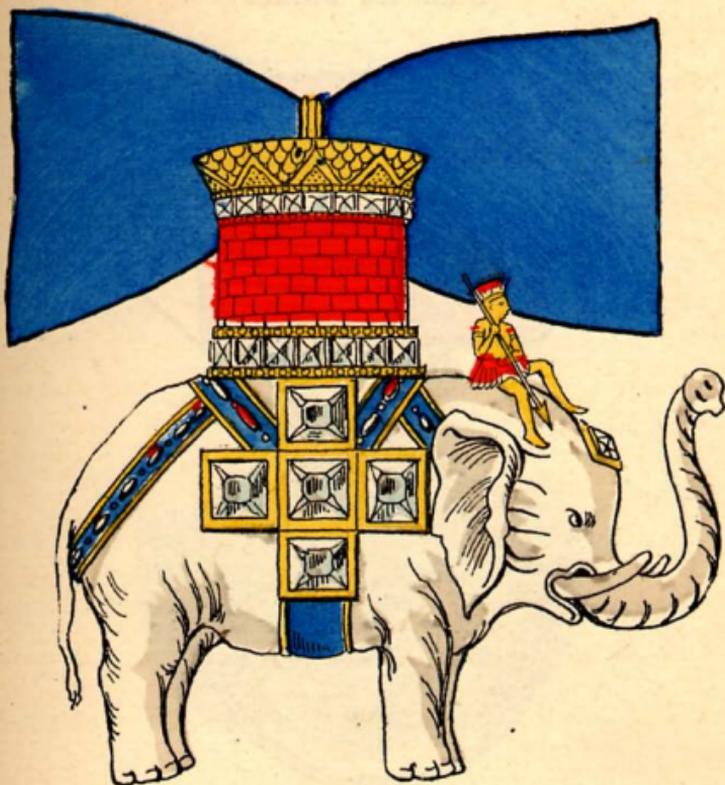


Fondé en 1219 par le roi Waldemar II; rétabli le 12 oct. 1671; stat. 1<sup>er</sup> oct. 1693, 28 juin 1808 et 21 fév. 1842. 4 cl. : Hors cl, Gr.-Comm., donnant droit au titre d'Excellence (bijou orné de diamants, en saut., pl. côté gauche). 1<sup>re</sup> cl. : G.-Croix (en éch. et même pl. que les G. Comm.). 2<sup>e</sup> cl. : Comm. (en saut. avec pl. différente des précéd.). 3<sup>e</sup> cl. : Chev. (à la boutonnière).

On peut considérer comme une 5<sup>e</sup> cl. les « hommes de Danebrog ».

*Ruban blanc liseré rouge.*

## O. DE L'ÉLÉPHANT BLANC

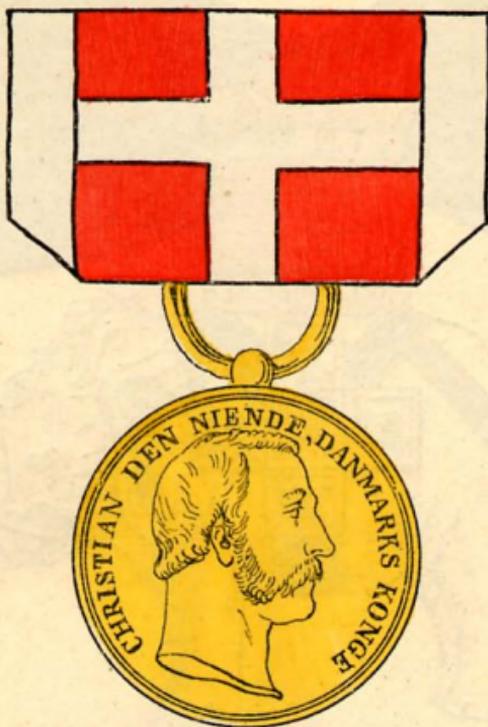


Fondé en 1462 et renouvelé par Christian V le 1<sup>er</sup> décembre 1695.

C'est le premier ordre du royaume équivalent à la Toison d'Or et à la Jarretière; il est réservé aux Souverains et aux grands personnages.

30 Chevaliers; décoration portée en écharpe avec plaque au côté gauche.

*Ruban bleu.*

**MÉDAILLE POUR LE DÉVOUEMENT***(Pour les Dames)*

Créée en 1865 par le roi Christian IX, pour les Dames du Slesvig qui se sont dévouées en donnant des soins aux blessés de l'armée danoise.

Une seule classe.

*Ruban rouge liseré de blanc sur lequel est figuré une croix blanche*

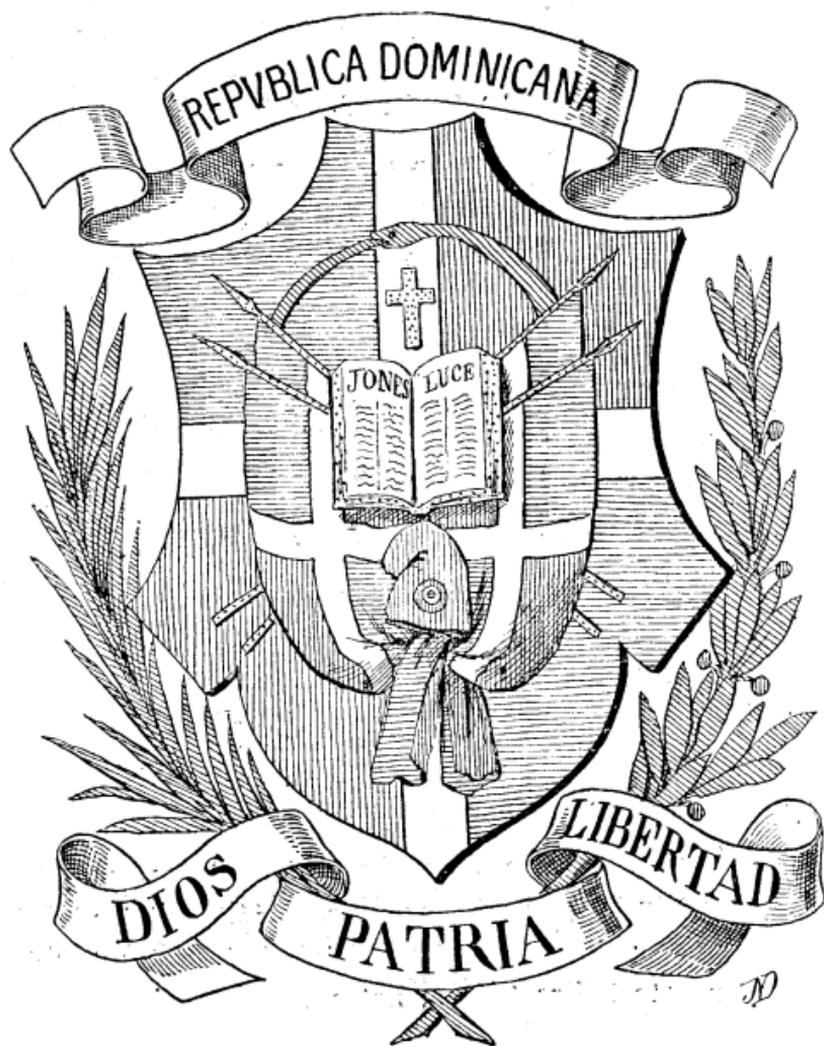
# DOMINICAINE (République)

**M. HEUREAUX (Ulysse)**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Général. — Élu le 6 janvier 1887. Conformément à la Constitution du 24 novembre 1844, modifiée en dernier lieu le 17 novembre 1888, le Président est élu par un vote indirect de la nation.



**RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**

(REPÚBLICA DOMINICANA)

Écartelé d'azur et de gueules, à la croix brochante d'argent. Sur le tout une bible d'argent, à la tranche d'or, surmontée d'une croix de calvaire de même et soutenue d'un bonnet phrygien de gueules à la cocarde tricolore, le tout reposant sur un trophée de quatre drapeaux aux couleurs de l'écu et sur un serpent de sinople formant le cercle et se mordant la queue. — L'écu est sommé d'un listel d'argent chargé des mots REPUBLICA DOMINICANA en lettres de sable, soutenu de la devise DIOS PATRIA LIBERTAD en lettres de sable sur un phylactère d'argent enlaçant une palme et une branche de laurier de sinople passées en sautoir.

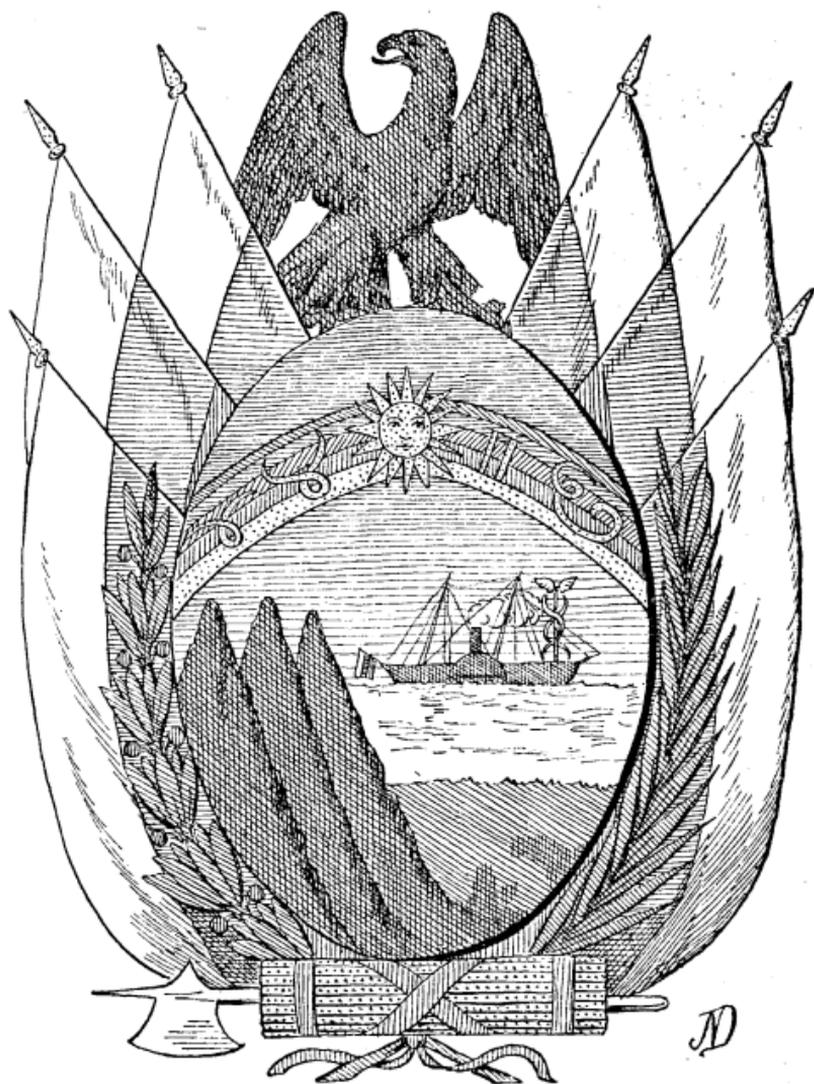
## ÉQUATEUR

---

Conformément à la Constitution de 1830 modifiée pour la dernière fois en 1883, le Congrès national, composé de deux Chambres (Sénat et Chambre des Députés), se réunit tous les deux ans.

Le Président de la République est élu pour quatre ans par vote direct de la nation.

(Au moment où nous mettons sous presse, deux présidents se disputent le pouvoir; l'un réside à Quito, l'autre à Guayaquil.)



(Voir le texte, page 278.)

**RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR**

(REPUBLICA DEL ECUADOR)

D'azur à un bateau à vapeur portant en poupe un caducée et à la proue un pavillon tiercé d'argent, d'azur et de gueules, voguant sur une mer au naturel soutenue d'un rivage de sinople à trois pics aussi au naturel mouvant de dextre; le tout surmonté d'un arc-en-ciel chargé d'un soleil d'or adextré et sénestré de quatre signes du zodiaque de même. — L'écu surmonté d'une aigle au naturel, au vol abaissé, soutenu d'un faisceau de licteur d'or, lié de gueules, la hache d'argent, posé en fasce sur une branche de laurier et une palme de sinople passées en sautoir, et reposant sur un trophée de six drapeaux aux couleurs nationales.

# ESPAGNE

**S. M. CATHOLIQUE ALPHONSE XIII**  
**(Léon - Ferdinand - Marie - Jacques - Isidore -**  
**Pascal - Antoine)**

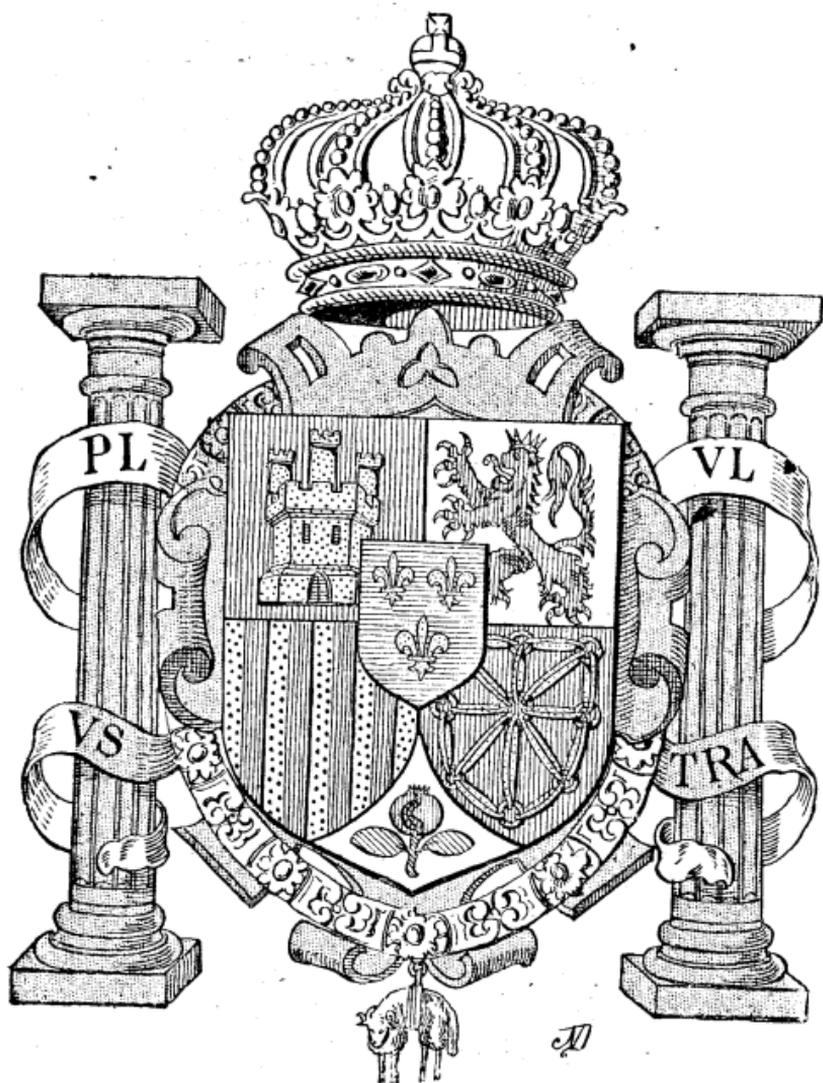
ROI D'ESPAGNE

DE CASTILLE, DE LÉON, D'ARAGON, DES DEUX-SICILES, DE JÉRUSALEM,  
DE NAVARRE, DE GRENADE, DE TOLÈDE, DE VALENCE,  
DE GALICE, DE MAJORQUE, DE MINORQUE, DE SÉVILLE, DE CERDENA,  
DE CORDOUE, D'ALGÉSIRE, DE GIBRALTAR, DES ILES CANARIES  
DES INDES ORIENTALES ET OCCIDENTALES, ETC.  
ARCHIDUC D'AUTRICHE, DUC DE BOURGOGNE, DE BRABANT ET  
DE MILAN ; COMTE DE HABSBOURG, DE FLANDRE. ETC.



Né à Madrid, le 17 mai 1886. — Fils du roi Alphonse XIII  
Proclamé roi, sous la régence de sa mère, le jour de sa naissance.

*Reine douairière, Régente.* — S. M. Marie-Christine (Henriette-  
Désirée-Félicité-Renière): archiduchesse d'Autriche, née à  
Gross-Seelowitz le 21 juill. 1858 ; mariée au roi Alphonse XII  
le 29 nov. 1879 ; veuve le 25 nov. 1885. — Dame de la Croix  
Etoilée.



**ROYAUME D'ESPAGNE**

(ESPAÑA)

Ecartelé au 1<sup>er</sup> de gueules au château d'or donjonné de trois tours du même, maçonné de sable, ouvert et ajouré d'azur, qui est de Castille ; au 2<sup>e</sup>, d'argent au lion de gueules (alias de pourpre) couronné, lampassé et armé d'or, qui est de Léon ; au 3<sup>e</sup>, d'or à quatre pals de gueules qui est d'Aragon ; au 4<sup>e</sup>, de gueules aux chaînes d'or mises en orle, en croix et en sautoir qui est de Navarre ; enté en pointe d'argent (alias d'or) à la grenade de gueules ; tigée et feuillée de sinople, qui est de Grenade et sur le tout d'azur à trois fleurs de lis d'or 2 et 1, qui est de Bourbon.

Couronne de roi. Supports : deux colonnes au naturel, autour desquelles s'enroulent des banderoles d'argent portant les mots PLUS ULTRA, en lettres de sable. L'écu entouré du collier de l'Ordre de la Toison d'Or.

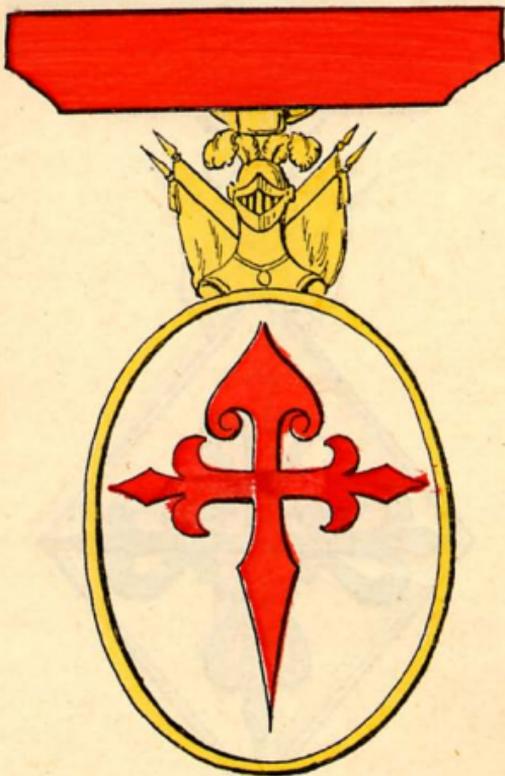
**O. MILITAIRE DE CALATRAVA**

Fondé en 1158 par le roi de Castille Sancho III. Ordre de noblesse.

Une seule classe de Chevaliers; décoration portée en sautoir avec plaque.

*Ruban rouge.*

O MILITAIRE DE  
SAINT-JACQUES DE L'ÉPÉE  
(ou de Santiago)



Fondé vers 1170, approuvé par les Papes en 1175 et 1200.

Ordre de noblesse.

Une seule classe de Chevaliers; décoration portée en sautoir avec plaque.

*Ruban rouge.*

**O. MILITAIRE D'ALCANTARA**

Fondé en 1156, approuvé par le Pape Alexandre III le 29 décembre 1177.

Ordre de noblesse.

Une seule classe de Chevaliers; décoration portée en sautoir avec plaque.

*Ruban vert.*

O. MILITAIRE DE  
NOTRE-DAME DE MONTESA



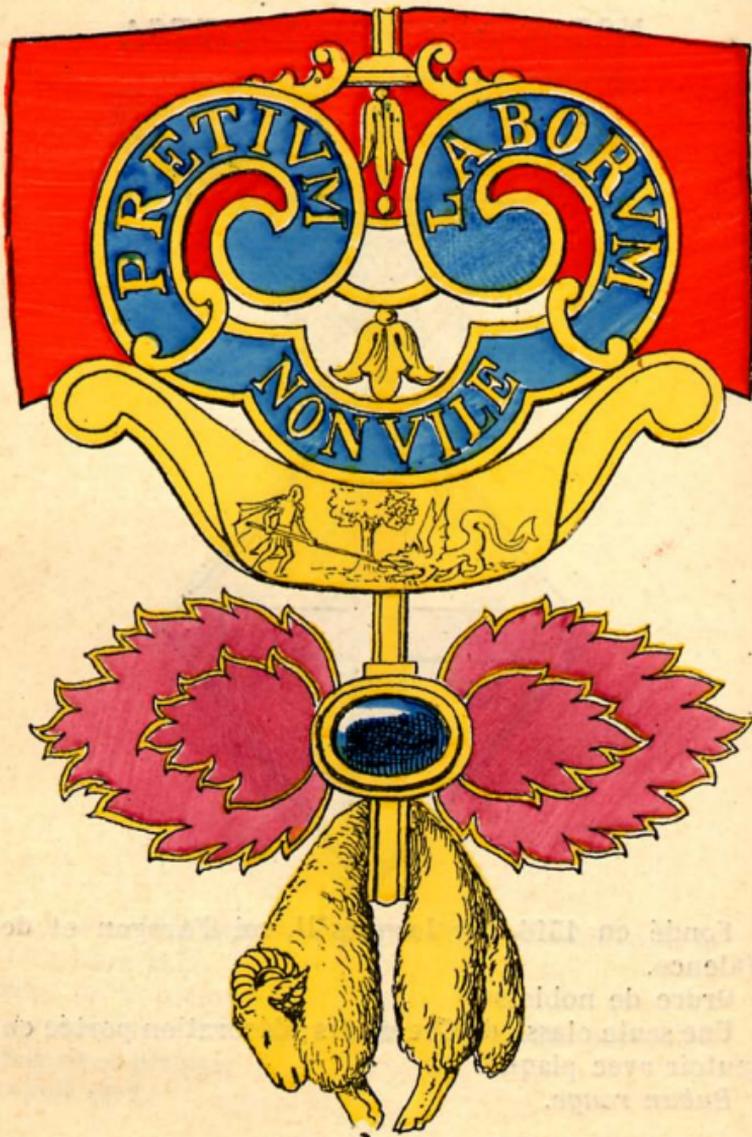
Fondé en 1316 par Jacques II, roi d'Aragon et de Valence.

Ordre de noblesse.

Une seule classe de Chevaliers ; décoration portée en sautoir avec plaque.

*Ruban rouge.*

## O. DE LA TOISON D'OR



(Voir Autriche, page 222.)

## O. DE CHARLES III

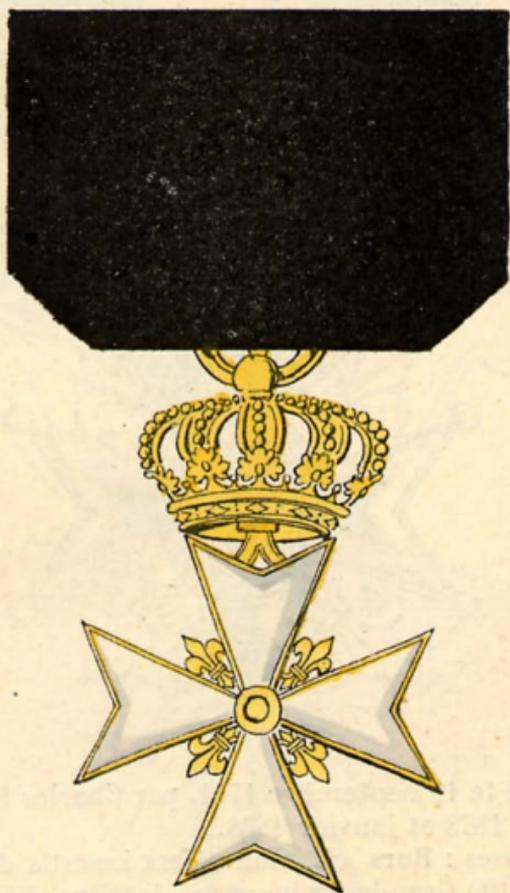


Fondé le 19 septembre 1771, par Charles III; décrets 25 sept. 1878 et janvier 1888.

5 classes : Hors cl., Chevaliers investis du collier;  
1<sup>re</sup> cl. : 100 Grands-Croix ayant le titre d'Excellence;  
2<sup>e</sup> cl. : 350 Commandeurs de nombre, avec plaque;  
3<sup>e</sup> cl. : Commandeurs; 4<sup>e</sup> cl. : Chevaliers.

*Ruban à trois raies égales; deux bleues et une blanche au milieu.*

**O. MILITAIRE DE MALTE**  
OU DE  
**SAINT-JEAN-BAPTISTE**



Placé sous la grande maîtrise directe des rois d'Espagne en 1802, après le traité d'Amiens, pour la langue d'Espagne.

Une seule classe, en sautoir.

*Ruban noir*

## O. MILITAIRE DE SAINT-FERDINAND



Fondé le 31 août 1811 par les Cortès générales réfugiées à Cadix, confirmé le 19 janvier 1815 par le roi Ferdinand qui le réserva exclusivement aux militaires.

5 classes. 1<sup>re</sup> cl. : Croix avec guirlande de lauriers, à la boutonnière ; 2<sup>e</sup> cl. Croix à la boutonnière surmontée d'un anneau sans guirlande ; 3<sup>e</sup> cl. : Croix de la 1<sup>re</sup> cl. à la boutonnière, plus une plaque ; 4<sup>e</sup> cl. : Croix de la 3<sup>e</sup> à la boutonnière plus une plaque sans guirlande de lauriers ; 5<sup>e</sup> cl. Croix en écharpe et plaque, avec guirlande de lauriers.

*Ruban rouge ponceau, liseré orange.*

## O. DE SAINT-HERMÉNÉGILDE



[ Fondé le 27 novembre 1814 par le roi Ferdinand VII pour le Mérite militaire.

3 classes : Grand-Croix, Commandeur avec plaque, Chevalier.

*Ruban divisé en trois bandes égales, celle du milieu rouge cramoisi, les deux autres blanches.*

O. ROYAL AMÉRICAIN  
D'ISABELLE LA CATHOLIQUE



Fondé le 24 mars 1815 par le roi Ferdinand VII ; modifié le 26 juillet 1847.

4 classes : Grand-Croix, Commandeur de nombre (avec plaque), Commandeur, Chevalier.

*Ruban blanc, large liséré jaune sur chaque bord.*

## O. D'ISABELLE II



Fondé le 19 juin 1853 par le roi Ferdinand VII.

Une seule classe de Chevaliers; se porte à la boutonnière.

Croix d'or pour les officiers; croix d'argent pour les sous-officiers et soldats (se confère rarement).

*Ruban bleu.*

**O. DE LA BIENFAISANCE***(Aussi pour les Dames.)*

Fondé le 17 mai 1856 par la reine Isabelle II; règlement du 30 décembre 1857.

3 classes : Grand-Croix; Commandeur, avec plaque; Chevalier.

*Ruban blanc liseré noir*

## O. DU MÉRITE MILITAIRE

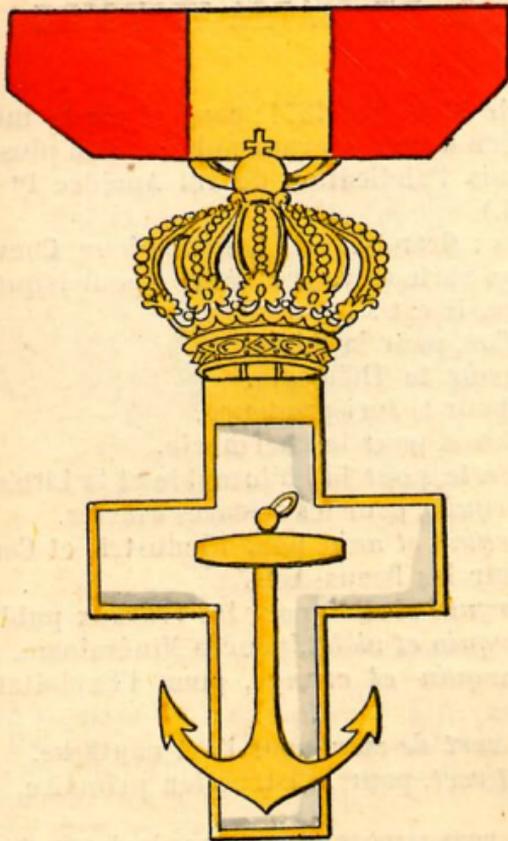


Fondé le 3 août 1864 par la reine Isabelle II. 4 classes : 4<sup>e</sup> cl., Grand-Croix ; 5<sup>e</sup> cl., plaque d'or ; 2<sup>e</sup> cl., plaque d'argent ; 1<sup>re</sup> cl. croix à la boutonnière.

(La croix est émaillée de rouge pour les services militaires, de blanc pour les autres services.)

*Ruban à trois raies égales : deux rouges et une blanche au milieu, pour les services militaires. Deux raies blanches et une rouge pour les autres services.*

## O. DU MÉRITE NAVAL



Fondé le 9 août 1866 par la reine Isabelle II.

4 classes : 4<sup>e</sup> cl., Grand-Croix ; 3<sup>e</sup> cl., plaque d'or ; 2<sup>e</sup> cl., plaque d'argent ; 1<sup>re</sup> cl., Croix, à la boutonnière. Une croix d'argent est annexée à l'O. pour récompenser les gardes de marine.

*Ruban à trois raies égales : deux rouges et une jaune au milieu.*

## O. DE MARIA-VICTOIRE

Fondé le 18 juillet 1871 ; conféré par le ministre de l'Instruction et des Travaux publics. (N'a plus été concédé depuis l'abdication du roi Amédée I<sup>er</sup> le 11 février 1875.)

3 classes : Grand-Croix, Commandeur, Chevalier.

Le ruban varie suivant le service pour lequel l'Ordre est conféré. Il est :

*Jaune d'or*, pour la Médecine.

*Blanc*, pour la Théologie.

*Rouge*, pour la Jurisprudence.

*Violet foncé*, pour la Pharmacie.

*Bleu céleste*, pour la Philosophie et la Littérature.

*Bleu turquin*, pour les sciences exactes.

*Bleu turquin et noir*, pour l'Industrie et Commerce.

*Rose*, pour les Beaux-Arts.

*Bleu turquin et rose*, pour les Travaux publics.

*Bleu turquin et violet*, pour la Minéralogie.

*Bleu turquin et orange*, pour l'Exploitation des Mines.

*Noir et vert de mer*, pour l'Art nautique.

*Blanc et vert*, pour l'Instruction primaire.

(La place nous manque pour donner le dessin du bijou.)

O. ROYAL MILITAIRE ET NAVAL DE  
MARIE-CHRISTINE



(Réd. de moitié.)

Institué au nom du roi Alphonse XIII par la reine régente Marie-Christine. Loi du 15 juillet 1890 ; règlement : décret du 25 février 1891. Exclusivement destiné à récompenser les actions d'éclat et de fidélité des armées de terre et de mer.

3 classes : 3<sup>e</sup> cl. pour les généraux ; 2<sup>e</sup> cl. pour les Officiers supérieurs ; 1<sup>re</sup> cl. pour les Officiers.

Ce sont trois plaques différentes pour chaque grade ; de plus les généraux suspendent le bijou à un ruban (en écharpe) divisé en 3 parties ; le centre de 42 millim. aux couleurs nationales jaune et rouge et de chaque côté une raie blanche de 24 millim. chargée d'un filet carmin de 5 millim.

**O. DE MARIE-LOUISE***(Pour les Dames.)*

Fondé le 19 mars 1792 par Marie-Louise, femme de Charles IV.

Une seule classe réservée aux dames nobles. Décoration portée en écharpe.

*Ruban violet, large raie blanche au milieu.*

# GRANDE-BRETAGNE

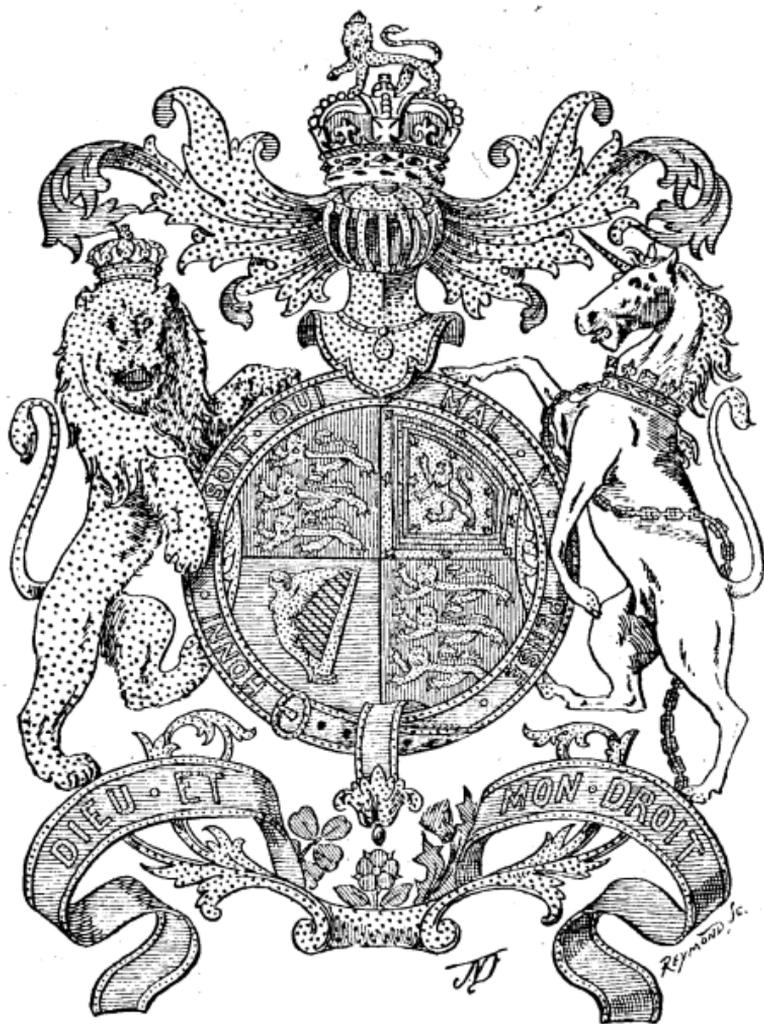
**S. M. R. I. VICTORIA (Alexandrine)**

REINE DU ROYAUME-UNI  
DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE  
ET DE SES COLONIES ET DÉPENDANCES  
EUROPE, ASIE, AFRIQUE, AMÉRIQUE ET OCÉANIE,  
IMPÉRATRICE DES INDES, PROTECTRICE DE LA FOI



Née à Londres le 24 mai 1819. — Fille du prince Édouard de Grande-Bretagne; succède à son oncle le roi Guillaume IV le 20 juin 1837; couronnée le 28 juin 1838, veuve du prince Albert de Saxe-Cobourg-et-Gotha, décédé le 14 décembre 1861.

*Héritier* : S. A. R. Albert-Édouard, prince de Galles, né au palais de Buckingham (Londres) le 9 novembre 1841. Chev. de la Jarretière, du Chardon, de la Toison d'Or (Esp.), de l'Aigle noir, de Saint-Jean-de-Jérusalem; Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc.



**EMPIRE BRITANNIQUE****(THE BRITISH EMPIRE)**

Écartelé, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules à trois léopards d'or l'un au-dessus de l'autre, lampassés et armés d'azur, qui est d'Angleterre; au 2<sup>e</sup>, d'or au lion de gueules entouré d'un double trescheur fleurdelisé et contre-fleurdelisé de même, qui est d'Écosse; au 3<sup>e</sup>, d'azur à la harpe d'or, cordée d'argent, qui est d'Irlande.

L'écu entouré d'une jarretière d'azur, liserée et bouclée d'or, chargée des mots : HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE, en lettres d'or. Devise : DIEU ET MON DROIT (or sur un listel d'azur, liseré d'or, auquel se rattachent des roses, des chardons et des trèfles, emblèmes des trois royaumes). Casque d'or, grillé et taré de fasce, avec lambrequins d'or et d'azur. Couronne spéciale, sommée d'un léopard posé d'or, couronné comme le casque. Supports : à dextre un léopard lionné d'or, couronné comme le casque (Angleterre); à sénestre, une licorne d'argent, armée, chevelée et onglée, accolée d'une couronne d'or, à laquelle est suspendue une chaîne du même (Écosse).

## O. DU CHARDON OU DE SAINT-ANDRÉ



Institué en 787, rétabli en 1540 par Jacques II; renouvelé en 1687; modifié en 1705, 1714, 1717, 1827 et 1853.

L'Ordre se compose du Souverain et de 16 Chevaliers, Croix portée en écharpe avec plaque.

*Ruban vert.*

## O. DE LA JARRETIÈRE

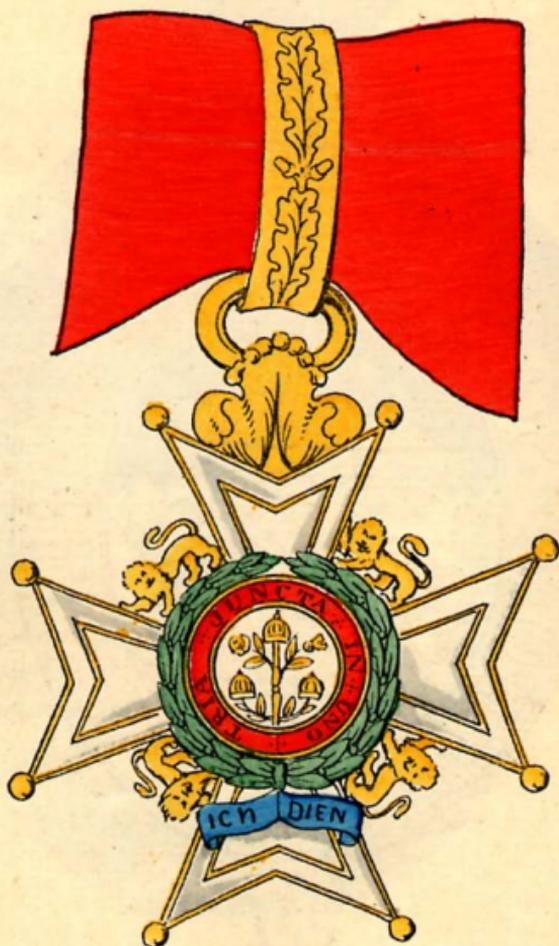


Fondé le 19 janvier 1348 par Edouard III. Réservé aux Souverains.

Une seule classe composée de 25 Chevaliers.

Insignes : une jarrettière de velours bleu foncé qui s'attache, avec une boucle d'or, au-dessous du genou gauche ; un médaillon suspendu à un ruban bleu passé en écharpe de droite à gauche, et une plaque sur le côté gauche de la poitrine.

## O. DU BAIN



(MILITAIRE)

Fondé en 1399 par Henri IV; renouvelé en 1725 par Georges 1<sup>er</sup>; modifié en 1815 par Georges III et le 24 mai 1847 par la reine Victoria.

3 classes : Grand-Croix, Commandeur, Chevalier.

*Ruban rouge cramoisi.*

O. DU BAIN



CIVIL

## O. DE SAINT-PATRIK



Fondé le 5 février 1783 par Georges III.  
L'Ordre se compose du Souverain et de 22 Chevaliers.  
Croix portée en écharpe avec plaque,  
*Ruban bleu azur.*

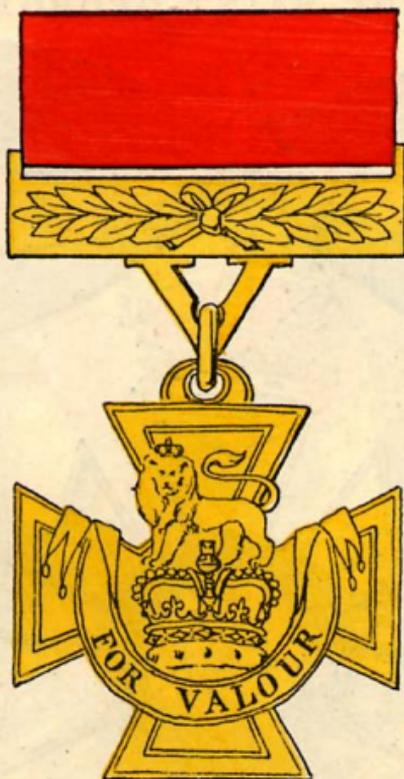
O. DE SAINT-MICHEL  
ET DE SAINT-GEORGES



Fondé le 27 avril 1818 par Georges III, pour les indigènes des îles Ioniennes et de l'île de Malte et pour les serviteurs de la Couronne. Amplification des statuts le 31 décembre 1850. Modifications en 1868, 1869, 1877.

3 classes : 35 Grands-Croix ; 120 Commandeurs, avec plaque ; 200 Compagnons (les Etrangers non compris).

Ruban bleu foncé avec une large raie rouge au milieu

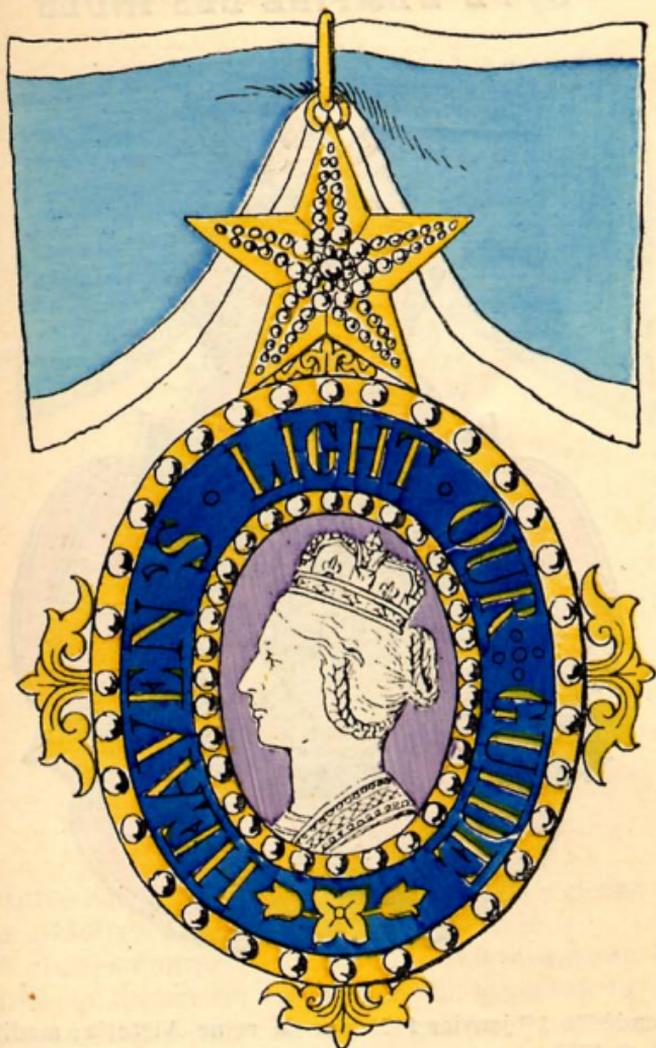
**CROIX DE VICTORIA**

Fondée le 29 janvier 1856; étendue le 13 décembre 1858. N'est pas un Ordre de Chevalerie, mais une distinction pour les marins et les militaires. Cette croix donne droit à une pension.

Une seule classe portée sur le côté gauche de la poitrine.

*Ruban bleu*, pour la marine et *rouge* pour les militaires.

## O. DE L'ÉTOILE DES INDES



Fondé le 25 février 1861 par la reine Victoria ; modifié en 1866, étendu en 1876.

3 classes : Grand-Commandeur (écharpe et plaque) ; Commandeur, avec plaque ; Chevalier.

*Ruban bleu de ciel, un liséré blanc sur chaque bord,*

## O. DE L'EMPIRE DES INDES



Fondé le 1<sup>er</sup> janvier 1878 par la reine Victoria; modifié en 1886 et 1887.

Une seule classe de Chevaliers portée en sautoir à un *ruban* pourpre (sans plaque).

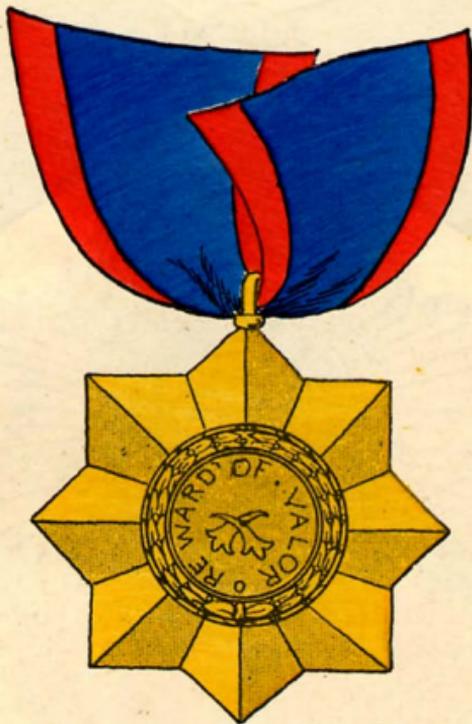
## O. DES INDES BRITANNIQUES



Ordre accordé par le Gouverneur général des Indes aux officiers actifs de l'armée indienne.

2 classes comprenant chacune 100 membres. Décoration en or portée en sautoir. Le bijou de la 1<sup>re</sup> cl. est surmonté d'une couronne; celui de la 2<sup>e</sup> cl. (plus petit) est sans couronne.

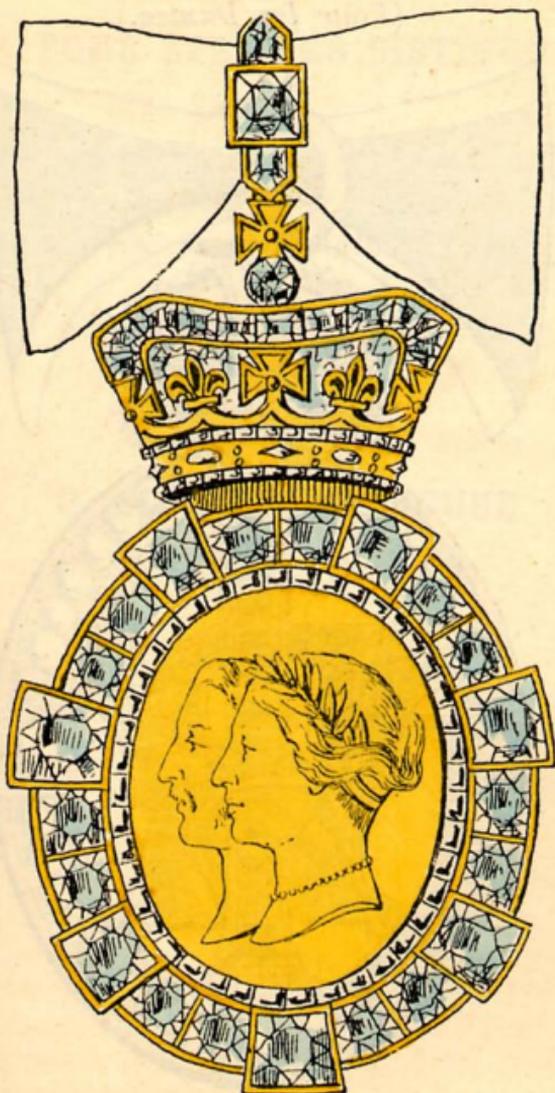
*Ruban bleu de ciel.*

**O. INDIEN POUR LE MÉRITE**

Destiné à récompenser les aborigènes des Indes  
3 classes : 1<sup>re</sup> cl. en or ; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cl. en argent.

*Ruban bleu foncé bordé de rouge.*

**O. ROYAL DE VICTORIA ET ALBERT**  
(*Pour les Dames.*)

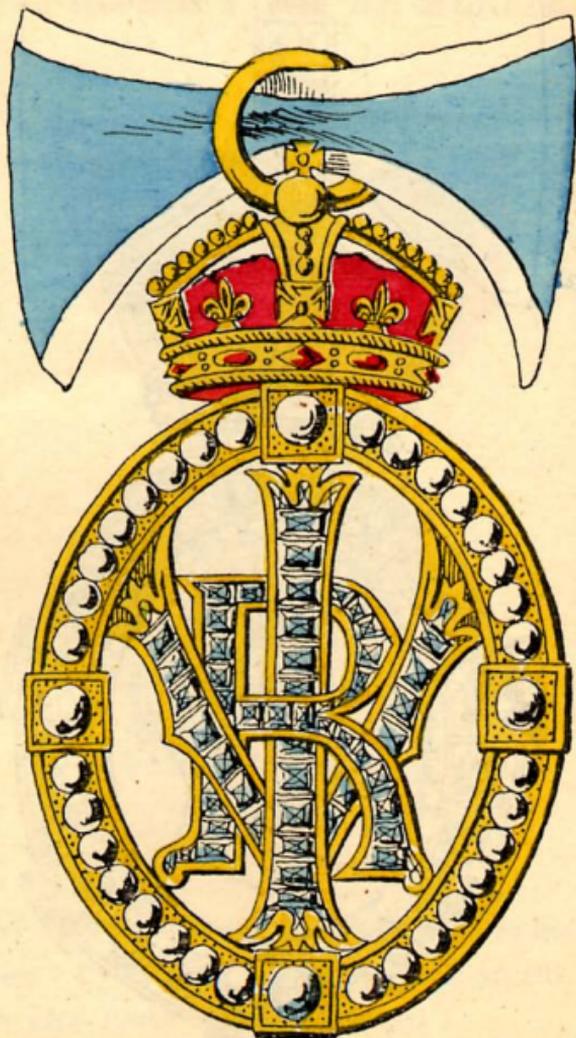


Fondé le 10 février 1862 par la reine Victoria, étendu le 10 octobre 1864 et le 15 novembre 1865.

4 classes : Bijou différent porté sur l'épaule gauche.

*Ruban blanc.*

O. IMPÉRIAL  
 DE LA COURONNE DES INDES  
 (Pour les Dames.)



Fondé le 1<sup>er</sup> janvier 1878 par la reine Victoria.  
 Une seule classe (sans plaque) portée sur l'épaule  
 gauche. — Ruban bleu de ciel liseré de blanc

---

## O. POUR SERVICES DISTINGUES

Institué le 6 novembre 1886 par la reine Victoria.

Une seule classe, portée à la boutonnière.

*Ruban aux couleurs nationales.*

---

## O. DE LA CROIX ROUGE

*(Pour les Dames.)*

Fondé en 1883 par la reine Victoria.

Une seule classe; décoration portée à l'épaule gauche.

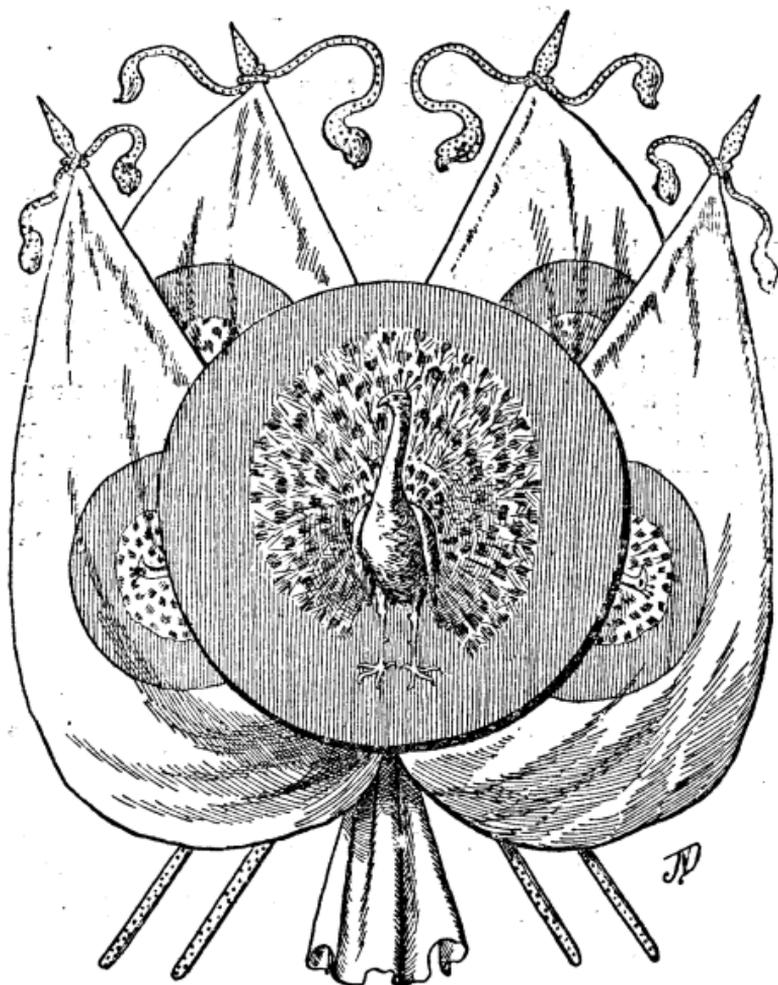
*Ruban bleu bordé de rouge*



## AUSTRALIE

Écartelé au 1<sup>er</sup> d'argent à une toison d'or liée de gueules; au 2<sup>me</sup> d'or à un navire au naturel voguant sur une mer de même; au 3<sup>me</sup> d'or, à une pioche et une pelle d'argent emmanchées de gueules et posées en sautoir; au 4<sup>me</sup> d'argent à une gerbe d'or liée de gueules; à la croix écartelée de gueules et d'azur à quatre étoiles d'argent brochant sur le tout. L'écu posé sur un trophée de six drapeaux d'argent à la croix de gueules au franc quartier d'azur chargé d'une croix de gueules bordée d'argent et cantonnée de quatre étoiles de même.

**BIRMANIE**



Écu rond de gucules au paon rouant au naturel  
posé sur un trophée de quatre drapeaux blancs chargés  
chacun d'un écusson semblable.

ZANZIBAR

**HAMED-BEN-THUENI**

SULTAN DE ZANZIBAR



Né le 25 du mois de Redjele 1275 de l'Hégire (1856).

## O. DE L'ÉTOILE BRILLANTE



Institué le 22 décembre 1875 par le Sultan Saïd-ben-Bargasch ; modifié par le Sultan Hamid-Ben-Thueni-ben-Saïd.

Deux catégories : la 1<sup>re</sup> exclusivement réservée aux Souverains et Chefs d'État (Ech. et pl.) ; la 2<sup>e</sup> comprend cinq degrés : Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier, Chevalier.

*Ruban rouge liseré de blanc.*

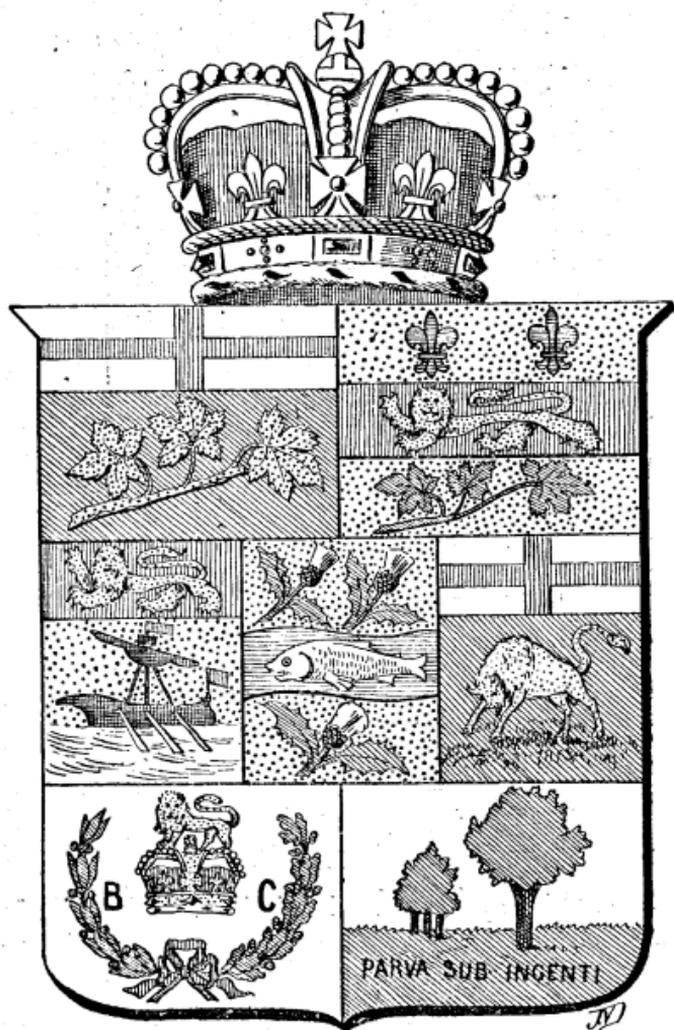
## CANADA

### M. LE VICOMTE GORDON

GOUVERNEUR DU CANADA



Né le 5 août 1817. — Études à l'Université d'Oxford.  
Vice-roi d'Irlande en 1886; gouverneur du Canada  
depuis le 22 mai 1893.



**CANADA**

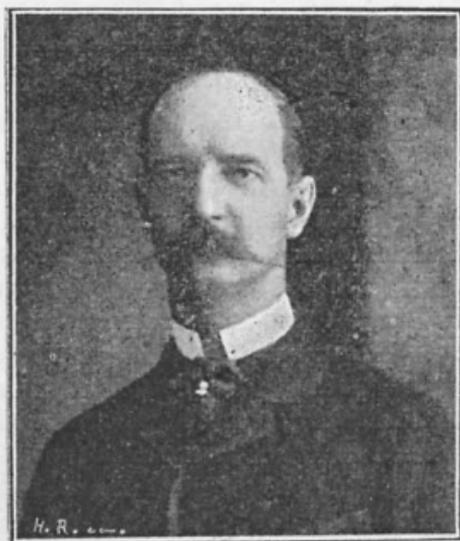
(DOMINION OF CANADA)

Tiercé en fasce : au I, de sinople à la branche de vigne d'or posée en barre, au chef d'argent à la croix de gueules, pour Ontario; parti d'or à la fasce de gueules chargée d'un léopard d'or et accompagnée en chef de deux fleurs de lis d'azur et en pointe d'une branche de vigne de sinople, posée en barre, qui est de la province de Québec; au II, tiercé en pal : A. d'or à la galère de sable, pavillonné de gueules, voguant sur une mer au naturel, au chef de gueules chargé d'un léopard du champ, qui est de Nouveau-Brunswick; B. d'or à la fasce ondée d'azur, chargée d'un saumon d'argent et accompagnée de trois chardons au naturel, tigés et feuillés de sinople, deux en chef, un en pointe, qui est de Nouvelle-Écosse; C. de sinople au bison galopant d'or sur une terrasse du champ, au chef d'argent à la croix de gueules, qui est de Manitoba; au III, d'argent à la couronne royale d'Angleterre au naturel, sommée d'un léopard d'or couronné de même, accostée des lettres B et C de sable et accompagnée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne au naturel, passées en sautoir et liées de gueules, qui est de la Colombie Britannique, parti d'argent à trois arbustes au naturel croissant à dextre d'un chêne de même, le tout sur une terrasse de sinople chargée de la devise *PARVA SUB INGENTI* en lettres de sable, qui est de l'île du Prince-Édouard.

# GRÈCE

S. M. GEORGES I<sup>er</sup>

ROI DES HELIÈNES

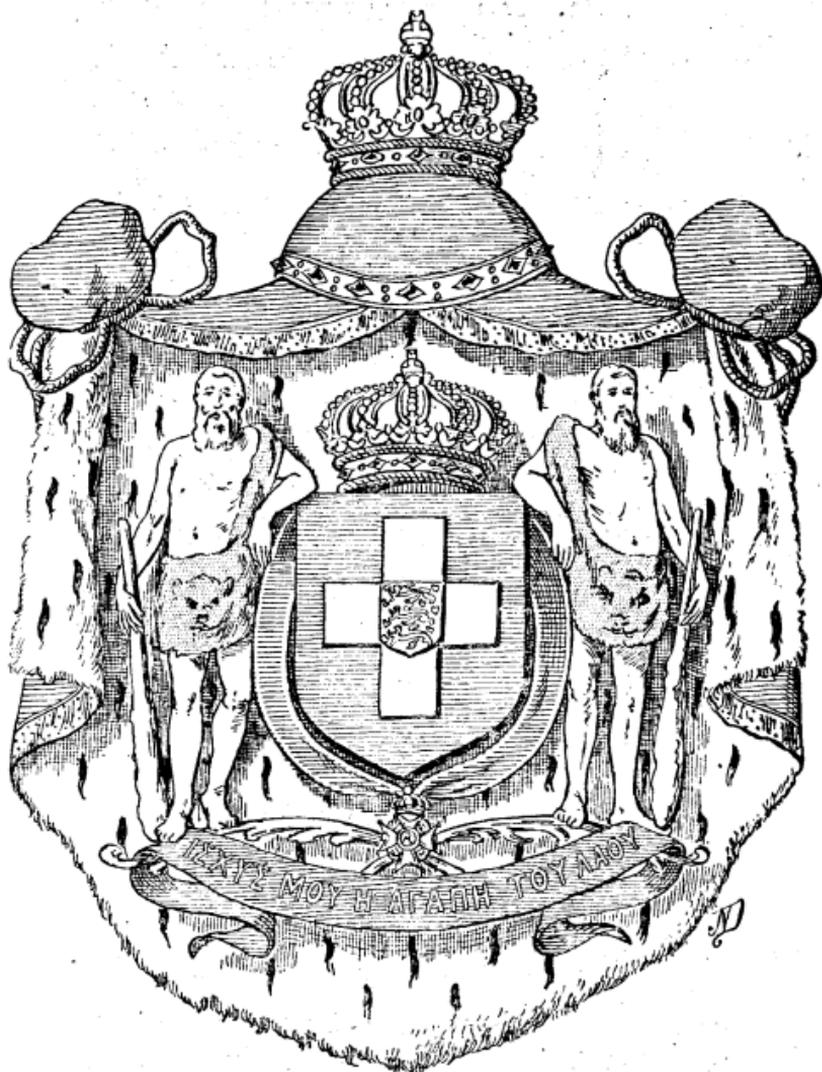


Né à Copenhague le 24 décembre 1845. — Fils de Christian IX roi de Danemark; accepte la couronne de Grèce qui lui est offerte par l'Assemblée Nationale grecque en vertu du protocole signé par la France, l'Angleterre et la Russie (Londres, 5 juin 1865); déclaré majeur le 27 juin 1865, commence à régner le 31 octobre 1865. Chevalier de la Jarretière, de l'O. de la Toison d'Or (Esp.), Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc. Marié le 27 octobre 1867 à :

*Reine* : S. M. Olga (Constantinovna), Grande-Duchesse de Russie, née à Pawlówsk le 5 sept., 22 août 1851.

*Héritier* : S. A. R. Constantin, duc de Sparte, Prince royal, né à Athènes le 2 août 1868.

## ROYAUME DE GRÈCE (HELLAS)



D'azur à la croix alésée d'argent, chargée en cœur d'un écusson de Danemark.

Couronne de roi. Tenants : deux Hercules portant massues.  
Devise : ΕΛΞΕ ΜΟΥ Η ΑΓΑΠΗ ΤΟΥ ΛΑΟΥ en lettres d'argent sur un listel d'azur. Manteau royal d'azur, avec pavillon et couronne de roi. Ordre du Sauveur.

## O. DU SAUVEUR



Création autorisée par la quatrième Assemblée nationale siégeant à Argos le 12 août 1829. Statuts du 1<sup>er</sup> juin 1833; modifiés le 27 avril 1863 (modification des insignes).

5 classes : Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier, Chevalier (pour les 4 premières classes croix en or; pour les Chevaliers croix en argent).

*Ruban bleu clair bordée de blanc.*

## MÉDAILLE DES PHILHELLÈNES



Institué en 1834 par Othon I<sup>er</sup> en faveur des nationaux et des étrangers qui avaient contribué à l'indépendance de la Grèce.

2 classes : Argent et bronze.

*Ruban bleu azur.*

# GUATEMALA

**M. BARRIOS (J. M. Reyna)**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Élu le 15 mars 1892. — Conformément à la Constitution de 1879 le Président est élu pour six ans et par vote direct de la nation. Est électeur et éligible tout citoyen des États de l'Amérique centrale âgé de 21 ans

*(Nous n'avons pu nous procurer le portrait de M. Barrios.)*



(Voir le texte, page 330.)

**RÉPUBLIQUE DE GUATEMALA****(REPÚBLICA DE GUATEMALA)**

Sur un cartouche ovale d'azur environné d'une couronne de laurier au naturel, liée de gueules, un trophée de deux fusils au naturel et de deux épées d'argent garnies et liées d'or, sur lequel broche un rouleau de parchemin d'argent chargé des mots LIBERTAD 15 DE SEPTIEMBRE 1821, en lettres de sable et surmonté d'un quézal au naturel

# HAITI

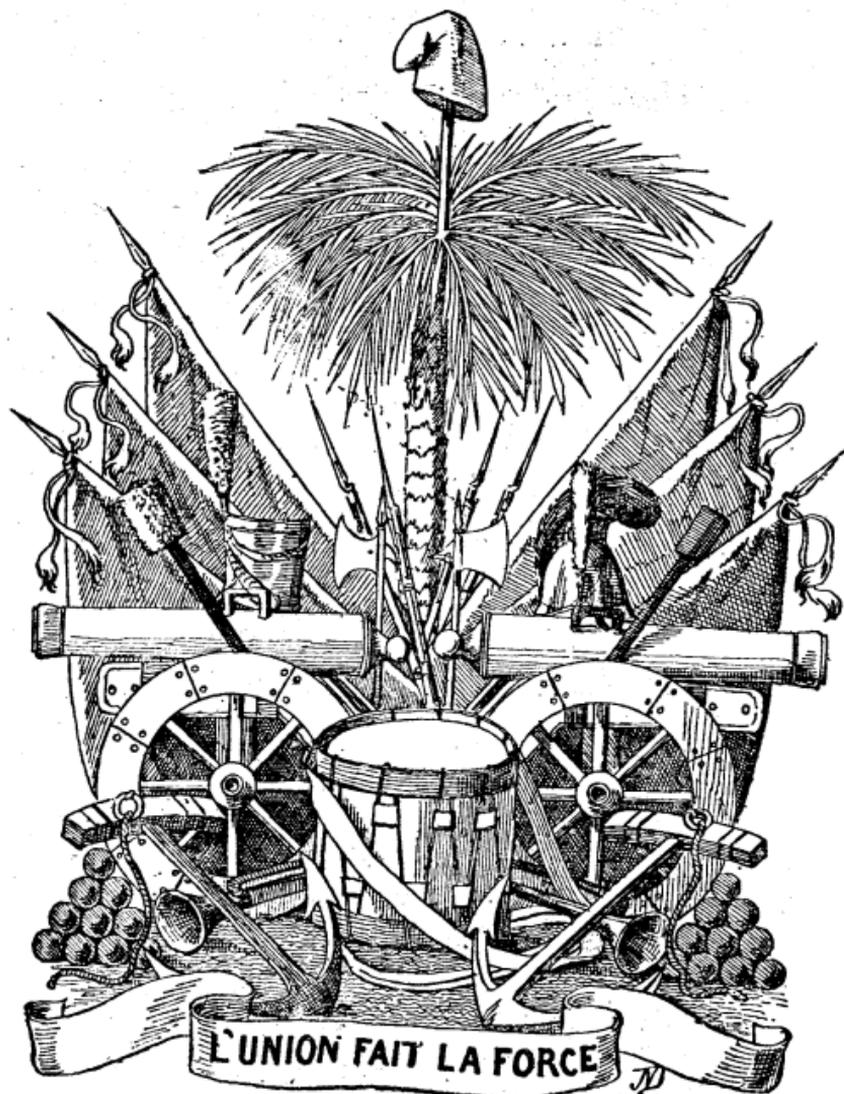
## M. HYPOLITE (Louis-Mondestin-Florvil)

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Né au Cap en 1827. — Général. — Président du gouvernement provisoire à la chute de Domingue. Élu président de la République, à l'unanimité, le 9 octobre 1889. Conformément à la Constitution le Président est élu pour sept années par les deux Chambres (Sénat et Chambre des Communes) réunies en Assemblée nationale.

## RÉPUBLIQUE D'HAÏTI



# HAWAII

## (ILES SANDWICH)

En République depuis le 17 janvier 1893 (proclamée seulement le 4 juillet 1894). La législature se compose du Sénat et de la Chambre des représentants. Les quinze sénateurs élus pour six ans par le suffrage indirect et renouvelables par tiers tous les deux ans, doivent être âgés d'au moins 30 ans et justifier de la possession d'un capital de 3000 dollars ou d'un revenu annuel de 1200 dollars. Les quinze membres de la Chambre des représentants élus pour deux ans par suffrage indirect doivent être âgés d'au moins 25 ans et justifier de la possession d'un capital de 1000 dollars ou d'un revenu annuel de 600 dollars.

Est électeur tout Hawaïen âgé de 20 ans au moins et sachant parler, lire et écrire la langue hawaïenne ou la langue anglaise.

Le Président, qui doit être âgé de 35 ans au moins, né Hawaïen ou domicilié depuis 15 ans, est élu pour 6 ans par les deux assemblées réunies, il n'est pas immédiatement rééligible.

Le Président actuel est M. Sanford B. Dole, élu en 1894.

### O. DE KAMEHAMÉA

Fondé le 4 avril 1865 par le roi Kamehaméa V.

3 classes : 10 Grands-Croix ; 30 Commandeurs ; 50 Chevaliers.

*Ruban rouge liseré de blanc* pour les Grands-Croix.  
*Ruban à quatre raies rouges alternées de trois raies blanches* pour les Commandeurs et les Chevaliers.

### O. DE KALAKAUA

Fondé le 28 septembre 1875 par Kalakaua I<sup>er</sup> en mémoire de son avènement au trône.

4 classes : 12 Grands-Croix ; 20 Grands Officiers ; 30 Commandeurs ; 60 Chevaliers.

*Ruban à quatre bandes bleues alternées de trois blanches.*

### O. DE KAPIOLANI-LE-GRAND

Fondé en 1883 par le roi Kalakaua I<sup>er</sup>.

5 classes, comme le précédent. Était aussi conféré aux dames.

*Ruban à quatre bandes rouges alternées de quatre bandes jaunes.*

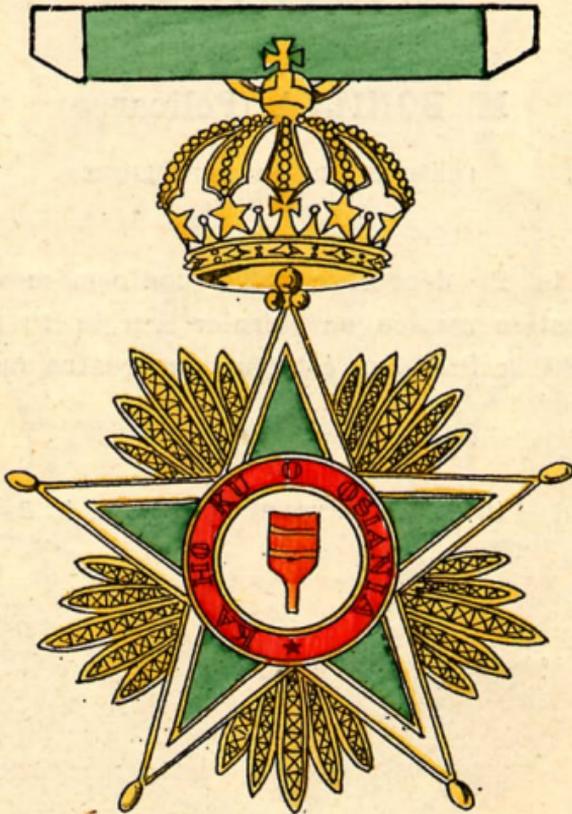
### O. DE LA COURONNE ROYALE D'HAWAII

Fondé le 12 septembre 1883 par le roi Kalakaua I<sup>er</sup>.

5 classes : Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier, Chevalier.

*Ruban blanc liseré de bleu.*

## O. DE L'ÉTOILE D'OCÉANIE



Fondé le 16 décembre 1886 par le roi Kalakaua 1<sup>er</sup>.

5 classes : 15 Grands-Croix ; 30 Grands Officiers ; 45 Commandeurs ; 60 Officiers ; 75 Chevaliers. (Deux médailles l'une d'or, l'autre d'argent sont annexées à l'Ordre.)

*Ruban vert liseré de blanc.*

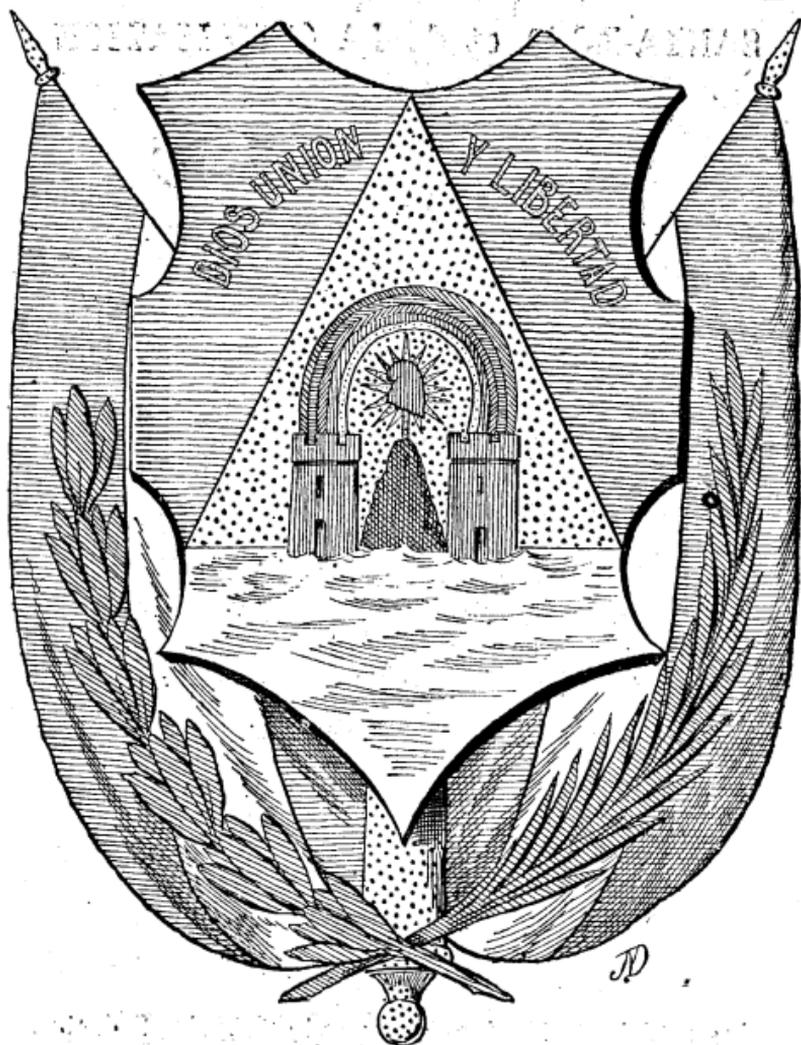
# HONDURAS

**M. BONILLA (Policarpe)**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Élu le 21 décembre 1893. Conformément à la Constitution révisée en dernier lieu le 1<sup>er</sup> novembre 1880, le Président est élu pour quatre ans.

*(Il n'existe aucune photographie de M. Bonilla.)*



Porte : un roc au nat., sommé d'un bonnet phryg. de g. rayonn. d'or, accosté de deux tours de g. d'où émerge un arc-en-ciel, le tout naissant d'une mer au nat. et broch. sur un champ d'or chapé d'azur. Devise : DIOS UNION Y LIBERTAD en lettres d'or sur le chapé. L'écu posé sur un troph. de drapeaux nationaux, d'un canon posé en pal et de deux branches-pass. en saut. : laurier à dextre et palme à sénestré.

## SANTA-ROSA et de LA CIVILISATION



Institué le 21 février 1868 par le Congrès. Statuts le 18 septembre 1868 par le président Medina.

5 classes : Grand-Croix ; Grand Officier ; Commandeur ; Officier ; Chevalier.

*Ruban rouge ; au centre une bande bleue coupée d'un liseré blanc.*

# ITALIE

S. M. UMBERTO I<sup>er</sup>

(Ranieri-Carlo-Emanuele-Giovanni-Maria-Ferdinando-Eugenio)

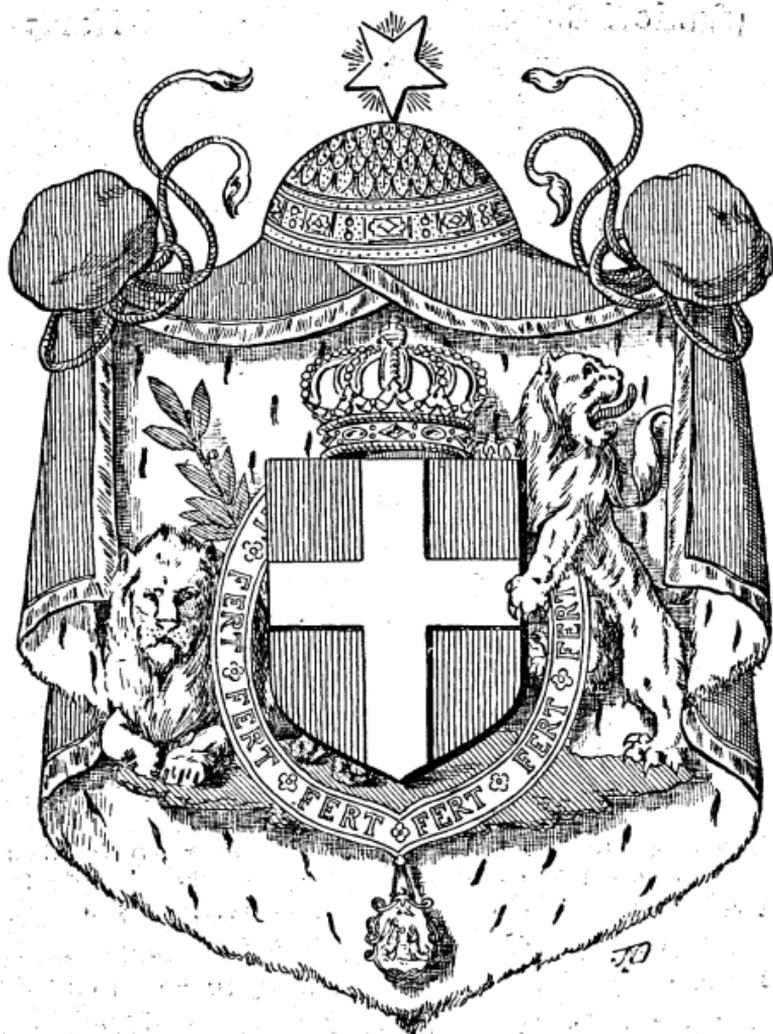
ROI D'ITALIE



Né à Turin, le 14 mars 1844. Fils du roi Vittorio-Emanuele II; succède à son père le 9 janvier 1878. Chevalier de la Jarretière, de l'O. de la Toison d'Or (Autr.), de l'O. de l'Aigle noir; Grand-Croix de la Légion d'Honneur, etc. Marié le 22 avril 1868 à

*Reine* : S. M. Maria-Margherita-Teresa-Giovanna, Princesse de Savoie, née à Turin, le 20 nov. 1851.

*Héritier* : S. A. R. Vittorio-Emanuele-Ferdinando-Maria-Gennaro, prince de Naples, né à Naples le 11 nov. 1869.



**ROYAUME D'ITALIE**

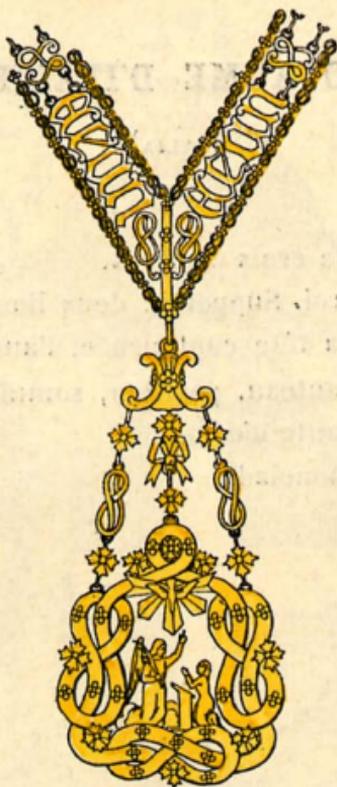
(ITALIA)

De gueules à la croix d'argent.

Couronne de roi. Supports : deux lions, au naturel, l'un rampant, la tête contournée, l'autre couché, la tête de face. Manteau, pavillon, sommé d'une étoile d'argent rayonnante d'or.

Ordre de l'Annonciade.

## O DE L'ANNONCIADE

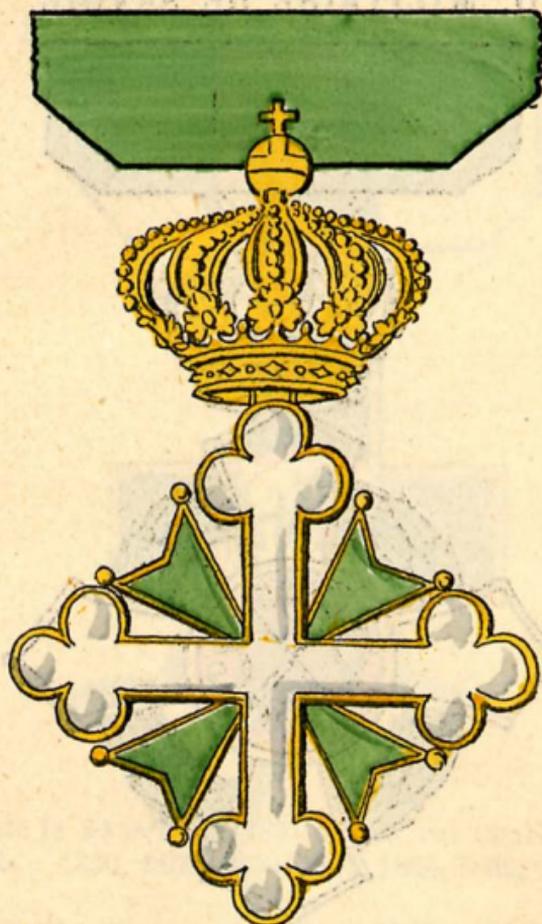


(Réduit de moitié.)

Fondé en 1362 par le duc Amédée VI; nouveaux statuts de Victor-Emmanuel, le 3 juin 1869 et décret d'Humbert I<sup>er</sup>, le 7 avril 1889. Réserve aux Souverains et grands personnages, Les titulaires deviennent cousins du Roi.

Une seule classe de 15 Chevaliers non compris les princes italiens ni les étrangers.

Décoration portée en sautoir à une chaînette et plaque sur le côté gauche.

**O. des S.S.-MAURICE-ET-LAZARE**

Fondé en 1454 par le duc Amédée VIII. Renouvelé en 1851, nouveaux statuts et modifications en 1857, 1850, 1855, 1857, 1868.

5 classes : 60 Grands-Croix ; 150 Grands Officiers ; 500 Commandeurs ; 2 000 Officiers et un nombre illimité de Chevaliers. La croix de Chevalier n'est pas surmontée de la couronne royale. Un certain nombre de titulaires jouissent d'une pension viagère.

*Ruban vert.*

## O. MILITAIRE DE SAVOIE



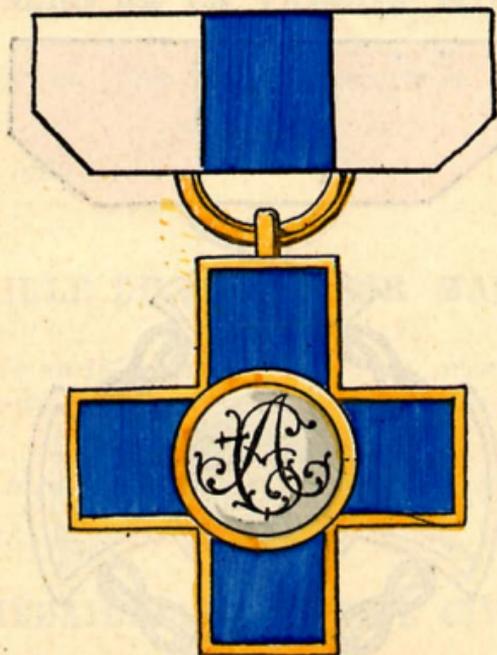
Institué le 14 août 1815 par le roi de Sardaigne Victor-Émanuel I<sup>er</sup>. Statuts en 1855; modif. en 1857, 1861, 1869.

5 classes : Grand-Croix, Grand Officier; Commandeur; Officier; Chevalier.

La décoration des trois premières classes est surmontée de la Couronne royale; celle des Officiers, d'un trophée de drapeaux; celle des Chevaliers, d'un anneau seulement. Il y a des pensions de 2 000 francs pour 10 Grands-Croix, de 1 500 fr. pour 20 Grands Off.; de 800 francs pour 50 Comm.; de 400 fr. pour 100 Off. et de 250 francs pour 500 Chevaliers.

*Ruban à trois bandes, deux bleues et une rouge au centre.*

## ORDRE CIVIL DE SAVOIE

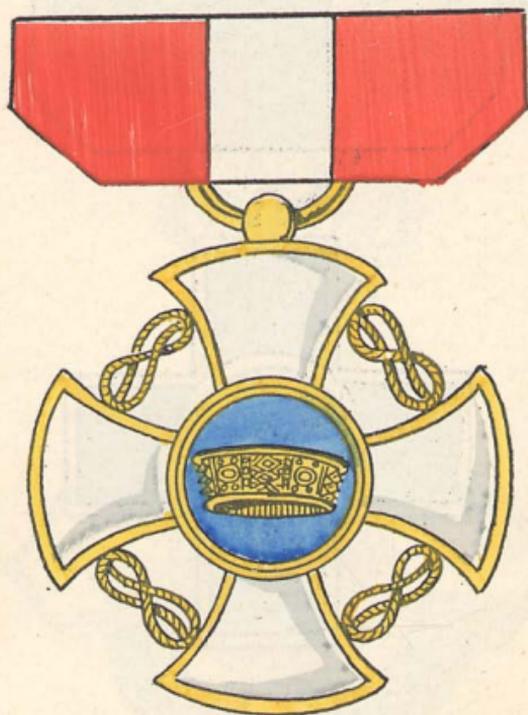


Fondé le 29 octobre 1851 par le roi Charles-Albert.  
Décrets : 1850, 1859, 1860, 1861, 1863, 1869, 1875, 1882,  
1887.

Une seule classe composée de 70 Chevaliers jouissant  
d'une pension annuelle et viagère de 1 000 francs. Les  
titulaires prennent rang après les Grands Officiers de  
la Couronne d'Italie.

*Ruban à trois bandes égales, deux blanches et une  
bleue au milieu.*

## O. DE LA COURONNE D'ITALIE



Fondé le 20 février 1868 par le roi Victor-Emmanuel.  
 Décret : 3 décembre 1885.

5 classes : Grand-Croix ; Grand Officier ; Comman-  
 deur ; Officier ; Chevalier.

*Ruban rouge, au centre une bande blanche du huitième de la largeur.*

**MÉDAILLES DE LA VALEUR MILITAIRE**

Instituées en 1793. Décrets 1853, 1858, 1818, 1887.

Trois classes : Or, argent et bronze.

*Ruban bleu foncé.*

**MÉDAILLE DE LA VALEUR MARITIME**

Instituée en 1836. Trois classes : Or, argent, bronze.  
Commémoratives en or et en argent. (Attestation de mérite.)

*Ruban bleu, deux liserés blancs sur chaque bord.*

**MÉDAILLE DU MÉRITE CIVIL**

Instituée en 1851. Deux classes : Or et argent.

*Ruban à trois bandes égales : rouge, blanc, vert.*

**MÉDAILLE DES MILLE DE MARSALA**

Instituée par Garibaldi en 1860; sanctionnée par décret royal en 1865. Les titulaires jouissent d'une pension viagère de 1 000 francs.

*Ruban rouge liseré de jaune.*

**MÉDAILLE COMMÉMORATIVE  
DES GUERRES POUR L'INDÉPENDANCE  
ET L'UNITÉ ITALIENNE**

Instituée en 1865 par le roi Victor-Emmanuel II, étendue en 1866 et 1870.

*Ruban à 18 raies verticales (six de chaque) vert, blanc, rouge, alternées.*

**MÉDAILLE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE**

Instituée en 1867, Trois classes : Or, argent, bronze.

*Ruban bleu céleste bordé de noir.*

**MÉDAILLE DE L'UNITÉ ITALIENNE**

Instituée en 1883.

*Ruban à six parties égales : une rouge, une blanche, deux vertes, une blanche, une rouge.*

**MÉDAILLE D'AFRIQUE**

Instituée en 1891.

*Ruban rouge liseré de bleu.*

# JAPON

**S. M. MUTSUHITO**

EMPEREUR DU JAPON



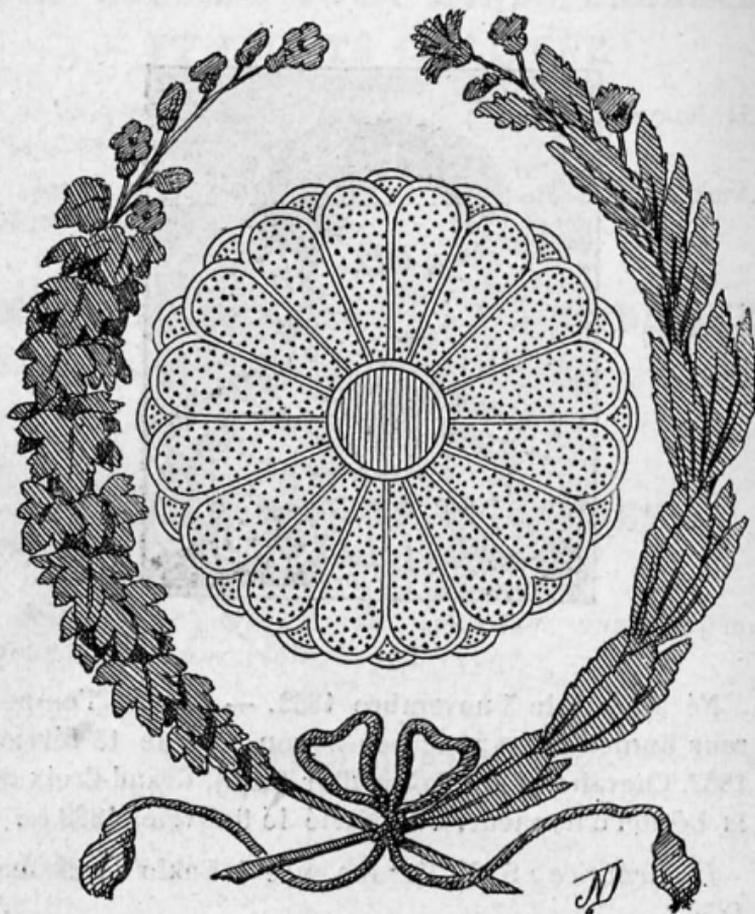
Né à Kioto le 3 novembre 1852. — Fils de l'empereur Komei-Tenno ; succède à son père le 13 février 1867. Chevalier de la Toison d'Or (Esp.), Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc. Marié le 9 février 1859 à :

*Impératrice* : S. M. Haruko, née à Tokio le 28 mai 1850.

*Héritier* : S. A. I. Yoshihito Harunomiya, prince impérial, né à Tokio le 31 août 1879, déclaré héritier du trône le 3 novembre 1889.

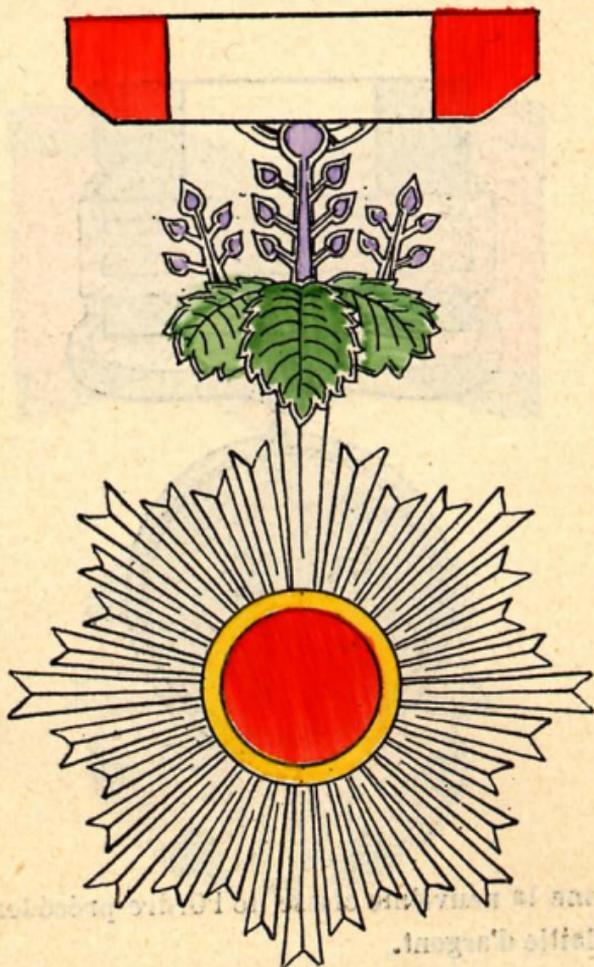
## EMPIRE DU JAPON

(NIPPON)



Un chrysanthème d'or, bordé d'argent et boutoné de gueules, entouré de deux branches de fleurs au naturel, tîgées et feuillées de sinople, passées en sautoir et liées de pourpre.

## O. DU SOLEIL LEVANT ou DU MÉRITE



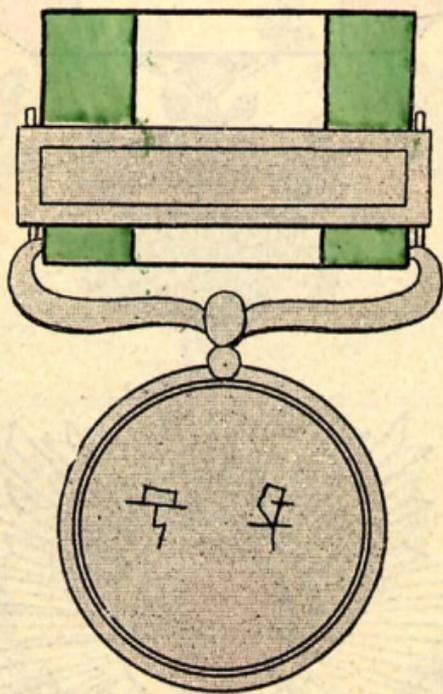
Fondé en 1875 par l'empereur Mutsuhito.

8 classes : la 1<sup>re</sup> se porte comme les G.-Croix avec plaque ; la 2<sup>e</sup> avec la plaque seulement des G.-Croix ; la 3<sup>e</sup> en sautoir ; de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> à la boutonnière avec insignes différents.

Classe suprême et unique avec fleurs de Paulownia, instituée le 5 janvier 1888.

*Ruban blanc avec une large raie rouge sur chaque bord.*

## MÉDAILLE DE MÉRITE

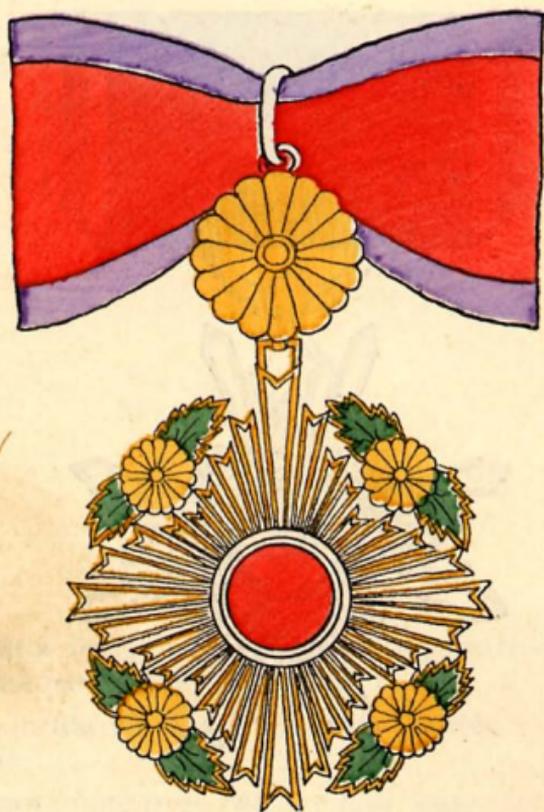


Forme la neuvième classe de l'Ordre précédent.

Médaille d'argent.

*Ruban blanc bordé de vert.*

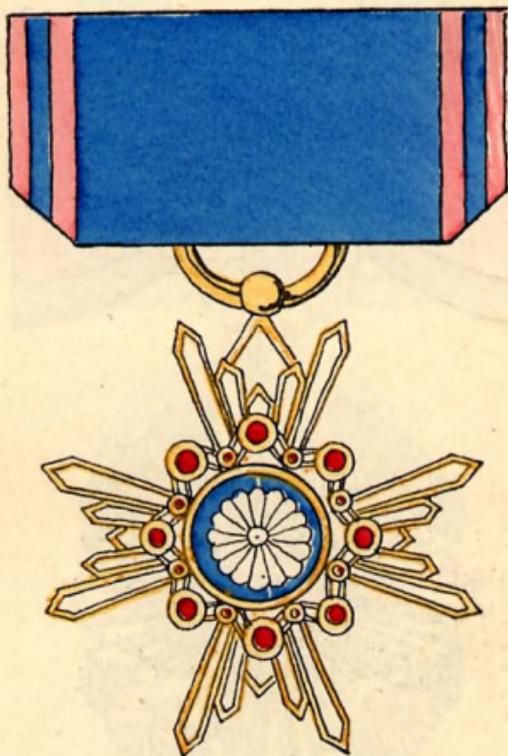
## O. DU CHRYSANTHÈME



Fondé en 1876 par l'empereur Mutsuhito. Une seule classe réservée aux Princes.

*Ruban rouge liseré de violet.*

## O. DU TRÉSOR SACRÉ



Institué le 3 janvier 1888 par l'empereur Mutsuhito.  
5 classes : Grand-Croix ; Grand Officier ; Commandeur ;  
Officier ; Chevalier.

*Ruban bleu, double liséré rose.*

---

## O. MILITAIRE DU MILAN D'OR

Institué le 11 février 1890 par l'empereur Mutsuhito.

2 classes : la 1<sup>re</sup> pour les Officiers généraux ; la 2<sup>e</sup> pour les officiers.

La décoration de 1<sup>re</sup> classe est portée en sautoir ; celle de 2<sup>e</sup> classe à la boutonnière.

*Ruban rouge bordé de blanc.*

---

## O. DE LA COURONNE

*(Pour les Dames.)*

Institué le 3 janvier 1888 par l'impératrice Haru-Ko ; autorisé par l'empereur Mutsuhito.

Une seule classe ; décoration portée sur le sein gauche.

*Ruban blanc avec raies rouges transversales.*



# LIBERIA

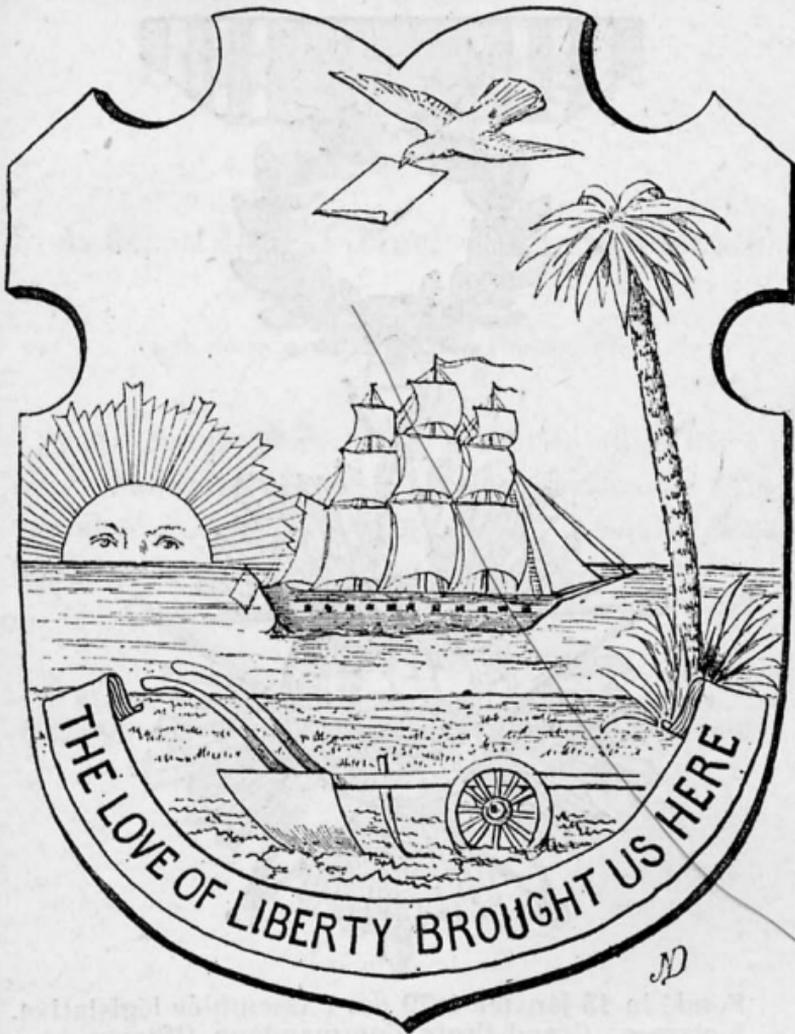
**M. CHEESEMANN (Joseph-James)**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Né à Elina (comté de Grand-Bassa) le 7 mai 1845.  
Élu Président de la République en 1891 et réélu en  
1893. — Constitution du 26 juillet 1847.

## RÉPUBLIQUE DE LIBERIA



Un navire voguant sur une mer à l'horizon de laq. se lève le Soleil; sur le rivage, une charrue et un palmier, au-dessus du navire une colombe volant et portant au bec un cartel, le tout au naturel, soutenu d'une banderole d'argent chargée de la devise THE LOVE OF LIBERTY BROUGHT US HERE en lettres de sable.

## O. DE LA RÉDEMPTION AFRICAINE



Fondé le 15 janvier 1879 par l'Assemblée législative.  
3 classes : Grand-Croix, Commandeur, Officier.

(Pour services signalés les Commandeurs peuvent être autorisés à porter une plaque semblable à celle des Grands Croix.)

*Ruban rouge, liseré de bleu et trois petites raies blanches sur chaque bord.*

# LIECHTENSTEIN

(BASSE-AUTRICHE)

**S. A. Sér. JEAN II (Marie-François-Placide)**

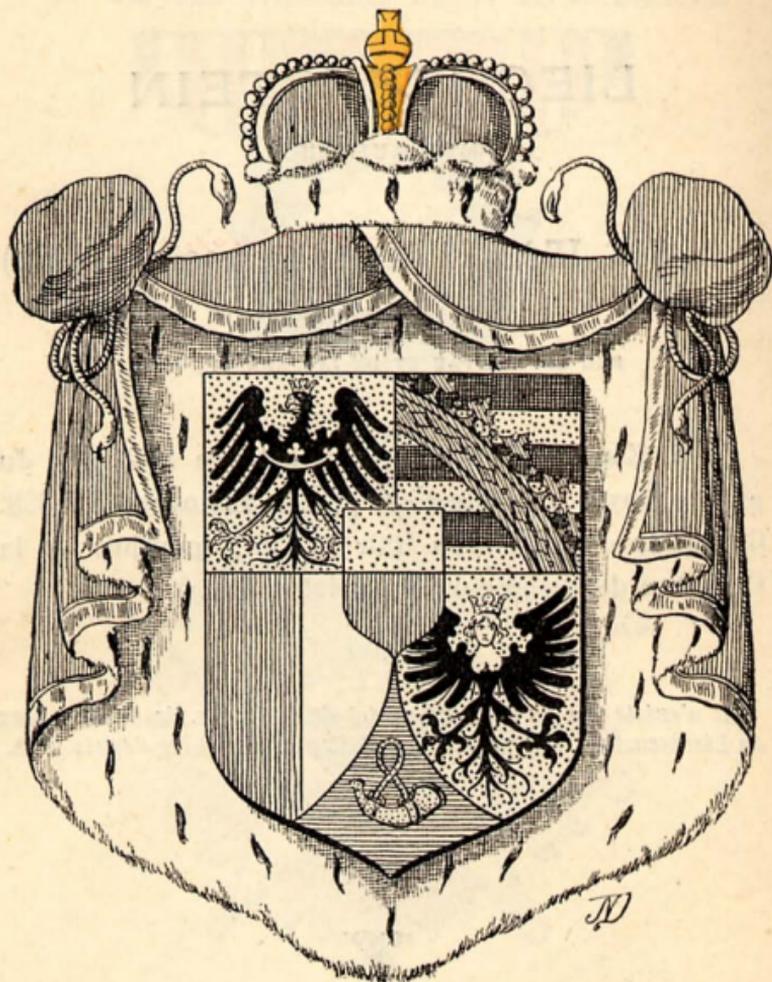
PRINCE DE LIECHTENSTEIN

DUC DE TROPPAU ET DE JÄGERNDORF, ETC.

Né à Eisgrub (Moravie) le 5 octobre 1840, fils du prince Aloyse; succède à son père le 12 novembre 1858. Chevalier de la Toison d'Or (Autr.); membre de la Chambre des Seigneurs d'Autriche, etc.

*(Il n'existe pas de portrait récent de S.A. Sér. le Prince Jean de Liechtenstein, qui ne s'est pas fait photographier depuis 1860.)*





**PRINCIPAUTÉ DE LIECHTENSTEIN**

Écartelé, au 1<sup>er</sup>, de Silésie, pour Ritberg; au 2<sup>e</sup>, fascé de sable et d'or de six pièces, à la couronne de rüe de sinople mise en bande et brochant sur le tout, qui est de Khüenring; au 3<sup>e</sup>, parti de gueules et d'argent, qui est de Troppau; au 4<sup>e</sup>, d'or à la harpie de sable, couronnée du champ, le visage de carnation, qui est d'Ost-Frise; enté en pointe d'azur au cor de chasse d'or, lié de même, qui est de Jägerndorf; à l'écu sur le tout coupé d'or et de gueules, qui est de Liechtenstein.

Couronne et manteau de prince du Saint-Empire.



# LUXEMBOURG

S. A. R. ADOLPHE

(Guillaume-Charles-Auguste-Frédéric)

GRAND-DUC DE LUXEMBOURG

DUC DE NASSAU. COMTE PALATIN DU RHIN

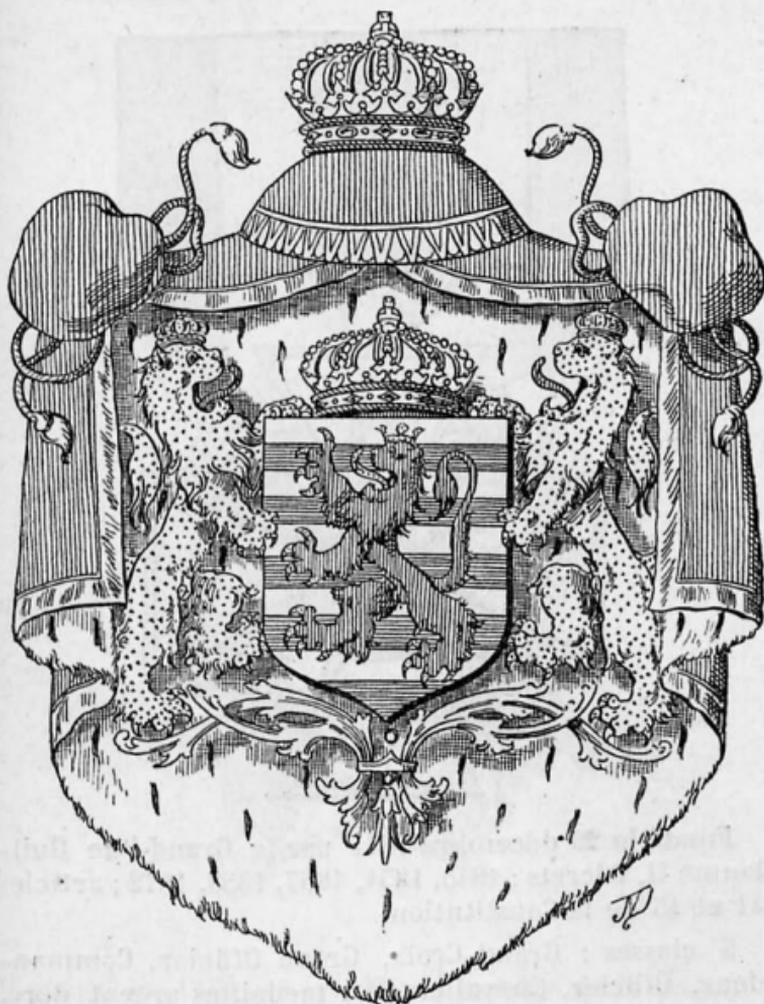


Né à Biébrich le 24 juillet 1817. — Fils du duc Guillaume; succède au Grand-Duc Guillaume, roi des Pays-Bas, le 25 novembre 1890. Chevalier de l'Aigle noir. Marié, pour la seconde fois, 25 avril 1851 à :

*Grande-Duchesse* : S. A. R. Adélaïde, princesse d'Anhalt, née à Dessau le 25 décembre 1833.

*Héritier* : S. A. R. le Grand-Duc Guillaume (Alexandre), né à Biebrich le 22 avril 1852.

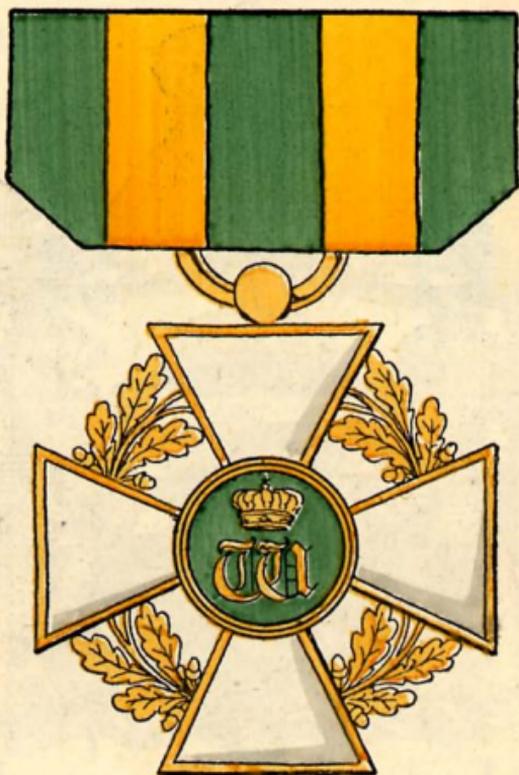
## GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG



Burelé d'argent et d'azur de 10 pièces au lion brochant de gueules, couronné, lampassé et armé d'or.

De Luxembourg plein.

Couronne royale sur l'écu. Supports : deux lions d'or, couronnés de même, lampassés de gueules. Manteau, pavillon et couronne de roi.

**O. DE LA COURONNE DE CHÊNE**

Fondé le 29 décembre 1841 par le Grand-Duc Guillaume II. Décrets : 1845, 1854, 1857, 1858, 1872 ; articles 41 et 45 de la Constitution.

5 classes : Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier, Chevalier. Des médailles argent doré, argent, bronze sont annexées à l'Ordre ; leur ruban ne peut être porté seul.

*Ruban à cinq bandes égales : trois vertes et deux orange.*

O. DU LION D'OR  
DE LA MAISON DE NASSAU

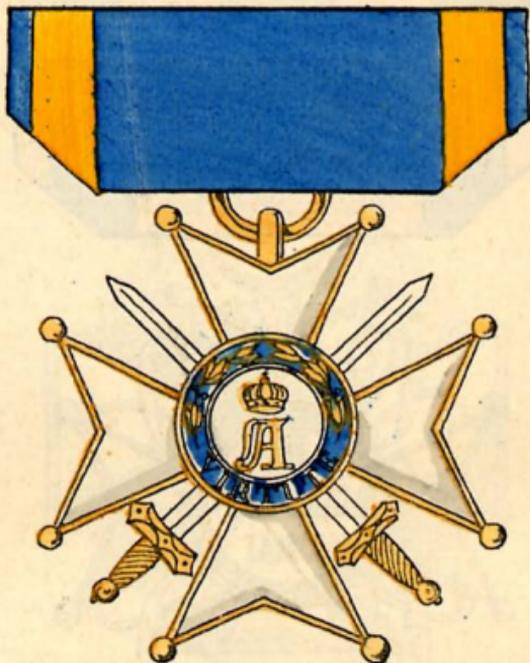


Institué en 1858 par les deux branches de la maison de Nassau; réorganisé le 22 février 1892 par le Grand-Duc régnant.

Une seule classe portée en écharpe avec plaque.

*Ruban orange liseré de bleu.*

O. DUCAL CIVIL ET MILITAIRE  
D'ADOLPHE DE NASSAU



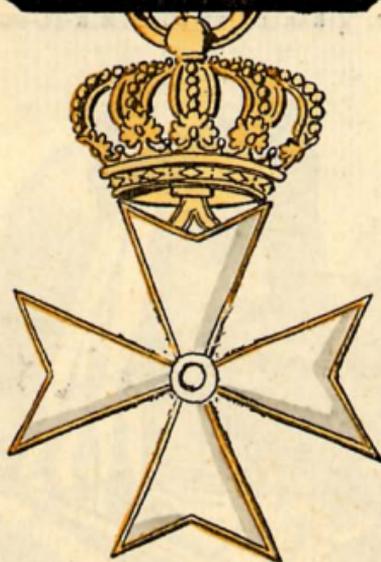
Institué le 8 mai 1858.

5 grades : Grand-Croix, Commandeur de 1<sup>re</sup> classe, avec plaque ; Commandeur de 2<sup>e</sup> classe ; Chevalier et décoré de la croix de 4<sup>e</sup> classe.

Bijoux en or pour les quatre premiers grades, en argent pour le cinquième ; la décoration pour les militaires est ornée de glaives.

*Ruban bleu liseré orange.*

O. SOUVERAIN DE SAINT-JEAN  
DE JÉRUSALEM OU DE MALTE



Institué en 1048 ; confirmé en 1115. Successivement appelé de Saint-Jean, de Rhodes et, à partir de 1550, de Malte. De 1805 à 1879 le Grand Magistère fut vacant. S. Exc. J. B. Ceschi à Santa Croce, élu lieutenant du Grand Magistère le 14 février 1872, a été nommé Grand Maître le 28 mars 1879.

Deux catégories : A *Chevaliers de justice et de dévotion* devant fournir les preuves de noblesse ; B. *Chevaliers de grâce magistrale*, nommés par le Grand Maître pour services rendus à l'Ordre. Ces deux catégories se divisent en trois classes : Grand-Croix, Commandeurs, Chevaliers. (Accessible aux dames.)

Les *Chevaliers de justice* ont l'insigne surmonté de trophées. Il y a aussi des *Donats* ; la pointe supérieure de leur croix n'est pas émaillée.

*Ruban noir.*

# MAROC

## S. M. Chérifiane MOULEI ABDOUL-EL-AZIZ

SULTAN DE FEZ

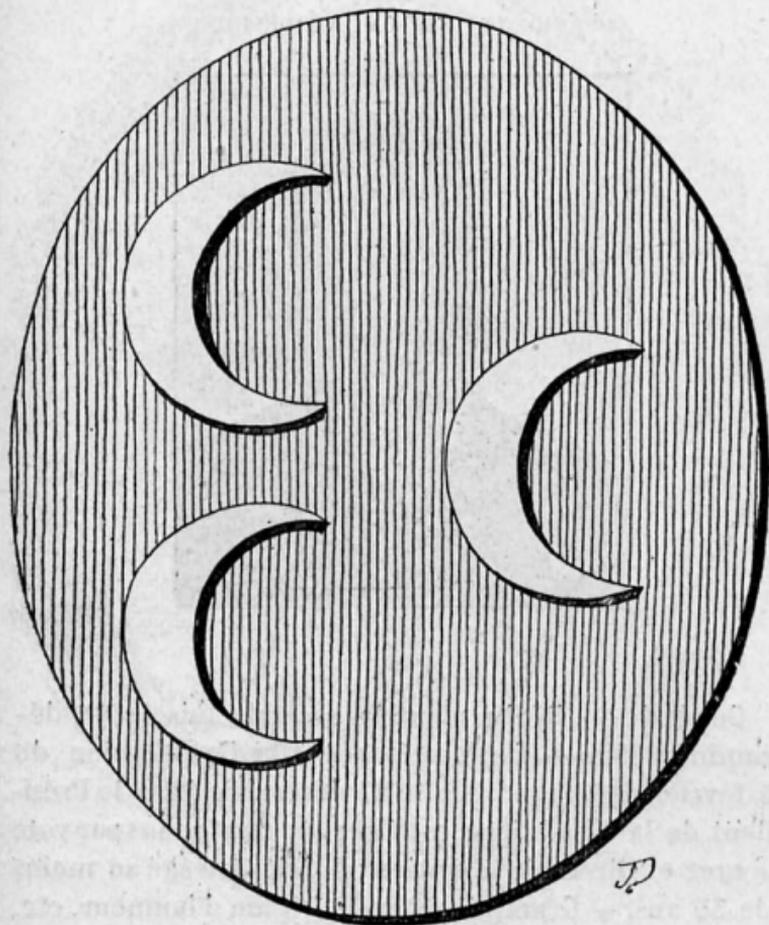
TAFILATET, MARAKECH ET-SUS, EM'R-AL-MOUMENIN



Né en 1878. — Fils du Sultan Mouleï-Hassan; succède à son père le 6 juin 1894.

## SULTANAT DU MAROC

(MAGHREB EL AKSA)

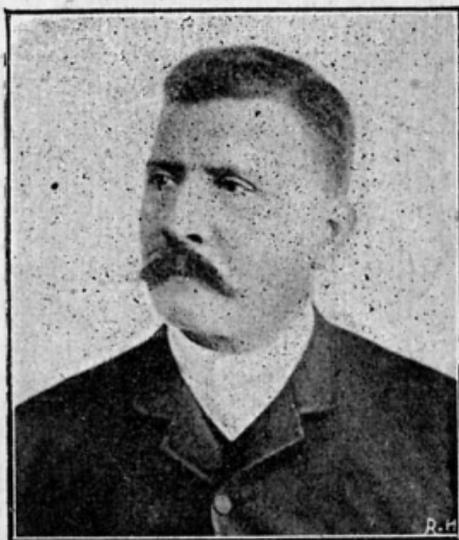


De gueules à trois croissants contournés d'argent,  
2 à dextre, 1 à sénestre.

# MEXIQUE

**M. DIAZ (Porfirio)**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Général. — Réélu pour la seconde fois le 1<sup>er</sup> décembre 1892. — Conformément à la Constitution du 5 février 1857, modifiée le 27 décembre 1890, le Président de la République est élu pour quatre ans par vote secret et direct de la nation; il doit être âgé au moins de 35 ans. — Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc.



(Voir le texte, page 372.)

**RÉPUBLIQUE DU MEXIQUE**

(REPÚBLICA MEXICANA)

D'azur à trois rochers au naturel issant d'une mer d'argent, celui du milieu plus élevé et soutenant un cactus de sinople, sur lequel repose une aigle du second, becquée et membrée d'or, au vol abaissé, étreignant un serpent de sinople.



# MONACO

## S. A. Sér. ALBERT (Honoré-Charles)

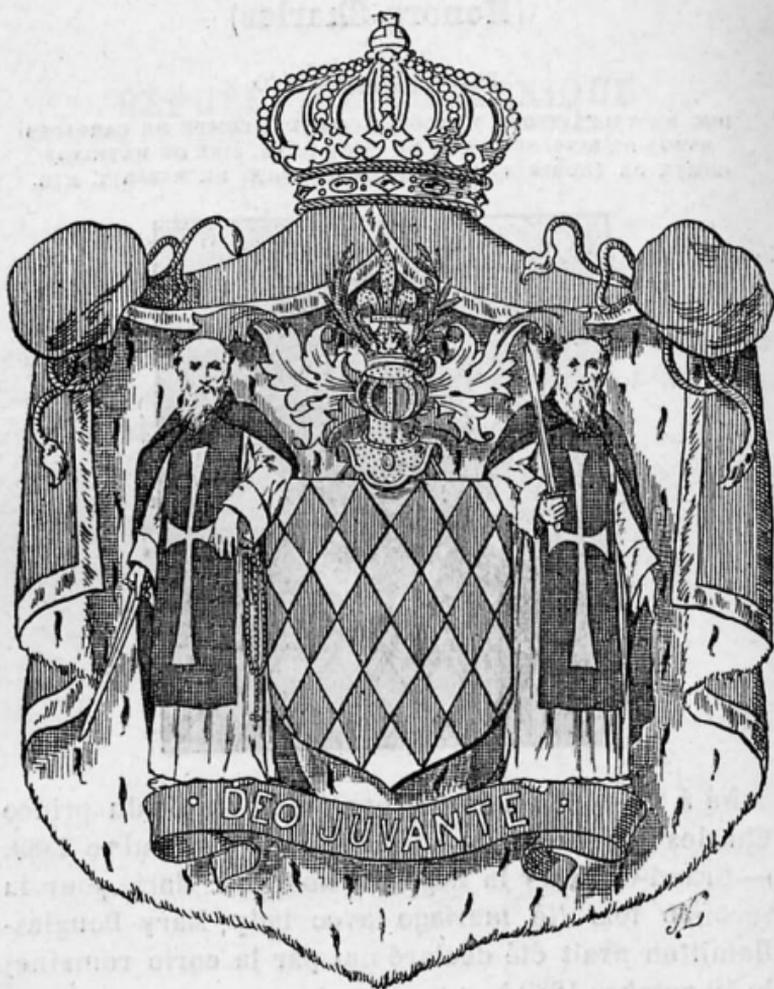
PRINCE DE MONACO

DUC DE VALENTINOIS, MARQUIS DES BAUX. COMTE DE CARLADES  
BARON DE BUIS. SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, SIRE DE MATIGNON  
COMTE DE THORIGNY, DUC D'ESTOUTEVILLE, DE MAZARIN, ETC.



Né à Paris le 13 novembre 1848. — Fils du prince Charles III; succède à son père le 10 septembre 1889. — Grand-Croix de la Légion d'honneur. Marié pour la seconde fois (le mariage avec lady Mary Douglas-Hamilton avait été déclaré nul par la curie romaine) le 50 octobre 1889 à

*Princesse* : S. A. Alice Heine, duchesse douairière de Richelieu, née le 10 février 1858.



---

## PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Fuselé d'argent et de gueules, qui est de Grimaldi.

Casque d'or, grillé et couronné, taré de face, avec lambrequins d'argent et de gueules. Cimier : une fleur de lis d'or accompagnée à dextre d'une palme de sinople et à sénestre d'une branche d'olivier de même. Supports : deux moines de l'ordre de Saint-Augustin, tenant à dextre une épée d'argent, emmanchée d'or. Devise : DEO IUVANTE en lettres d'argent sur un listel de gueules. Manteau et couronne de roi.

---

## MÉDAILLES D'HONNEUR

Instituées par le prince Albert I<sup>er</sup> le 5 février 1894.  
5 classes : 1<sup>re</sup> en or ; 2<sup>e</sup> en argent, 3<sup>e</sup> en bronze.

*Ruban* : pour les deux premières classes, *fuselé rouge et blanc* dans le sens de la longueur ; pour la 3<sup>e</sup> cl., *mi-partie rouge et blanc* dans le sens de la longueur.



## O. DE SAINT-CHARLES



Fondé le 15 mars 1858 par le prince Charles III.  
5 classes : Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur,  
Officier, Chevalier.

*Ruban blanc avec deux larges bandes rouges.*

# MONTÉNÉGRO

S. A. NICOLAS I<sup>er</sup> (Petrovitch-Niegoch)

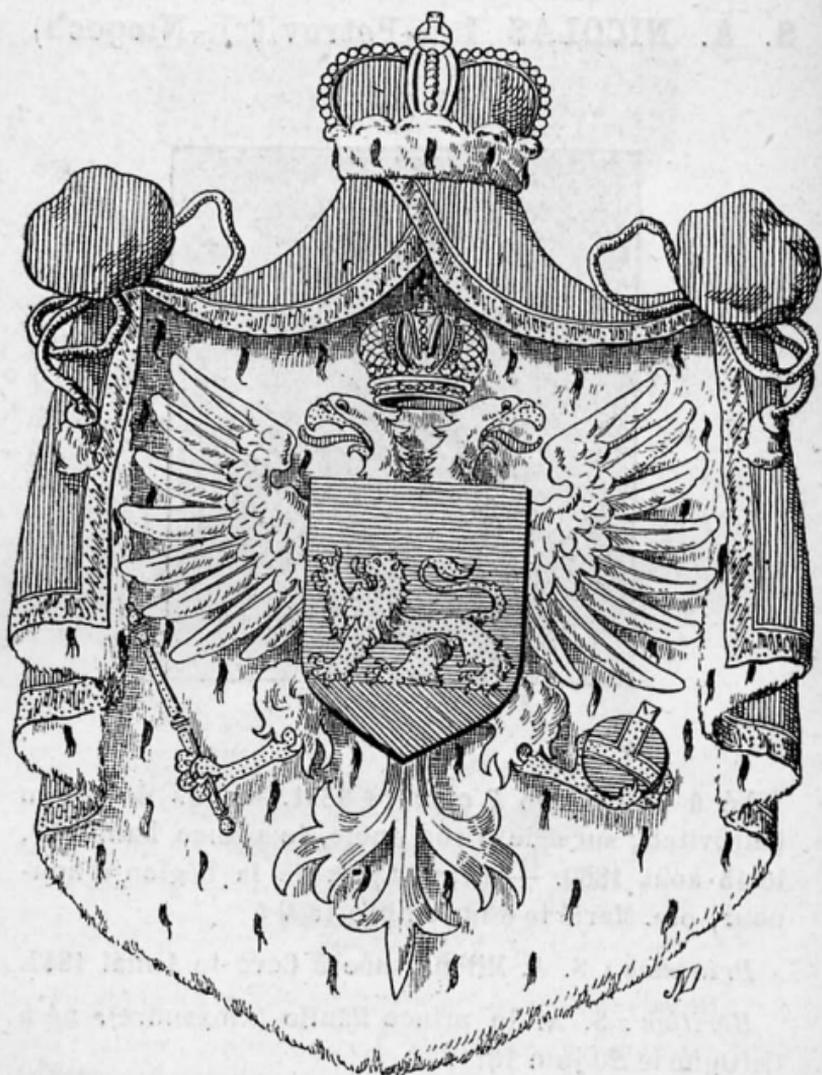
PRINCE DE MONTÉNÉGRO



Né à Niégoch le 7 octobre 1841. — Fils de Mirko Petrovitch; succède à son oncle, le prince Danilo I<sup>er</sup>, le 13 août 1860. — Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc. Marié le 8 novembre 1860 à

*Princesse* : S. A. Miléna, née à Cevo le 4 mai 1847.

*Héritier* : S. A. le prince Danilo (Alexandre), né à Cettigné le 29 juin 1871.



**PRINCIPAUTÉ DE MONTÉNÉGR0**

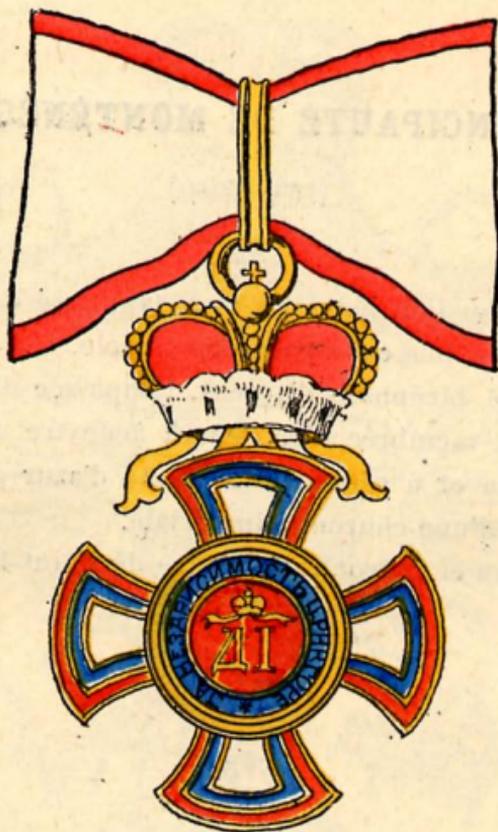
(TSRNAGORO)

D'azur au lion léopardé d'or, lampassé de gueules, passant sur une champagne de sinople. L'écu posé sur une aigle bicéphale d'argent, lampassée de gueules, armée et membrée d'or, tenant à dextre un sceptre du même et à sénestre un globe d'azur garni d'or, sommée d'une couronne impériale.

Manteau et couronne de prince du Saint-Empire.



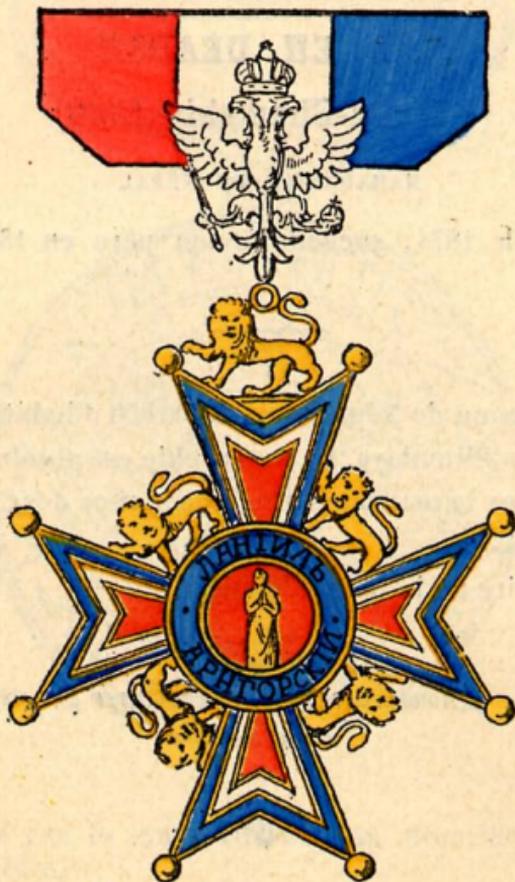
O. DE DANILO 1<sup>er</sup>  
OU DE L'INDEPENDANCE



Fondé le 23 avril/5 mai 1852 par le prince Danilo I<sup>er</sup>.  
4 classes : 1<sup>re</sup> classe (comme les G.-Croix, éch. et  
plaq.) ; 2<sup>e</sup> classe (comme les G. Offi., sautoir et plaque) ;  
3<sup>e</sup> classe (comme les Commandeurs, sautoir) ; 4<sup>e</sup> classe  
(comme les Chevaliers, croix d'argent à la bouton-  
nière).

*Ruban blanc, un très étroit liséré rouge sur chaque  
bord.*

## O. PRINCIER DE MONTÉNÉGR0



Créé en 1860 par le prince Danilo I<sup>er</sup>. Réservé aux membres de la famille princière et aux souverains.

*Ruban rouge, blanc et bleu.*

# NÉPAL

**S. A. EH. DEADSH**

**(Bikram-Shamskir-Jang)**

MAHARADJAH DU NÉPAL

Né en 1874; succède à son père en 1884.



Le royaume de Népal (env. 3 000 000 d'habitants) est situé dans l'Himalaya. La monarchie est absolue, héréditaire dans la maison des Sahi de la race des Gourkhas depuis 1767.

Tributaire de la Chine depuis 1791.

*(Nous n'avons pu nous procurer son portrait.)*



## O. DE L'ÉTOILE GURKHA DE SARASVATI



Institué par le souverain dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Une seule classe de chevaliers portant le bijou (médaille d'or fin) sur le côté gauche de la poitrine.

*Ruban de cachemire bleu tissé de fleurs rouges, blanches et noires.*

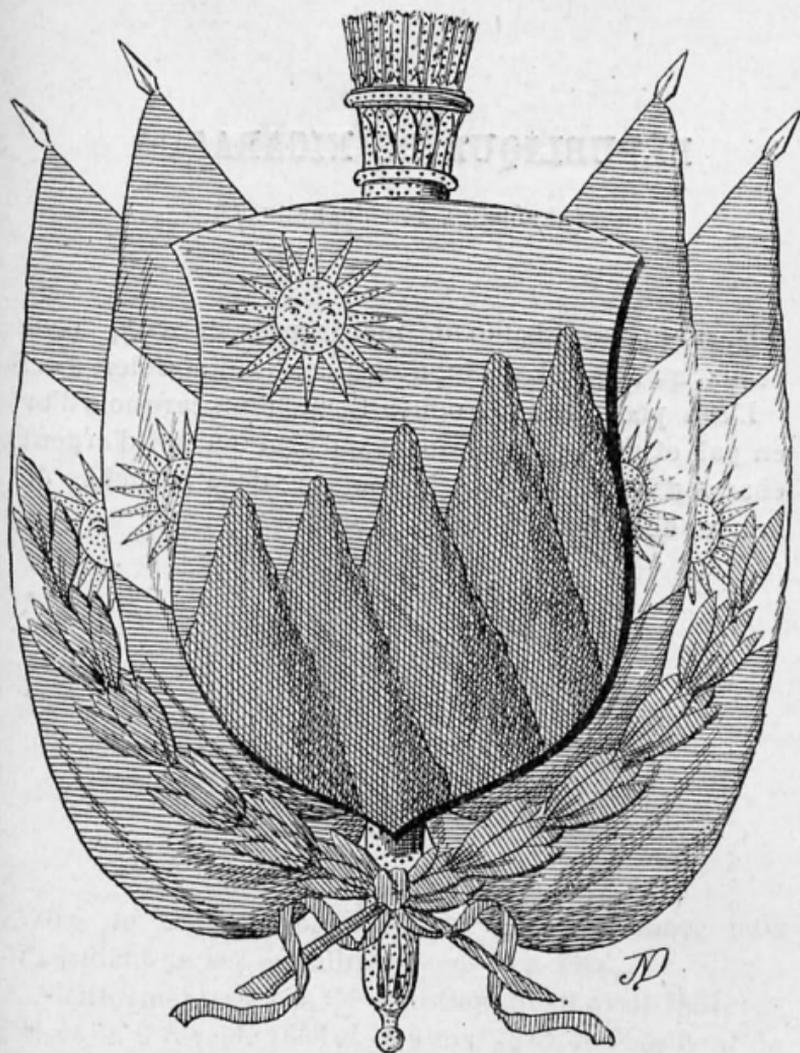
# NICARAGUA

M. ZÉLAYA (J. Santos)

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Général. — Élu le 1<sup>er</sup> février 1894. — Conformément à la Constitution du 11 juillet 1894, le Président et le Vice-Président de la République (qui doivent être âgés de 25 ans au moins) sont élus pour 4 ans par le suffrage direct.



(Voir le texte, page 586.)

**RÉPUBLIQUE DE NICARAGUA**

(REPÚBLICA DE NICARAGUA)

D'azur à une chaîne de montagnes, de cinq coupleaux, au naturel, surmontée à dextre d'un soleil d'or.

L'écu posé sur un trophée formé d'un carquois d'or en pal et de quatre drapeaux d'azur au pal d'argent chargé d'un soleil d'or. En pointe : deux branches de laurier de sinople, liées de gueules.



# ORANGE

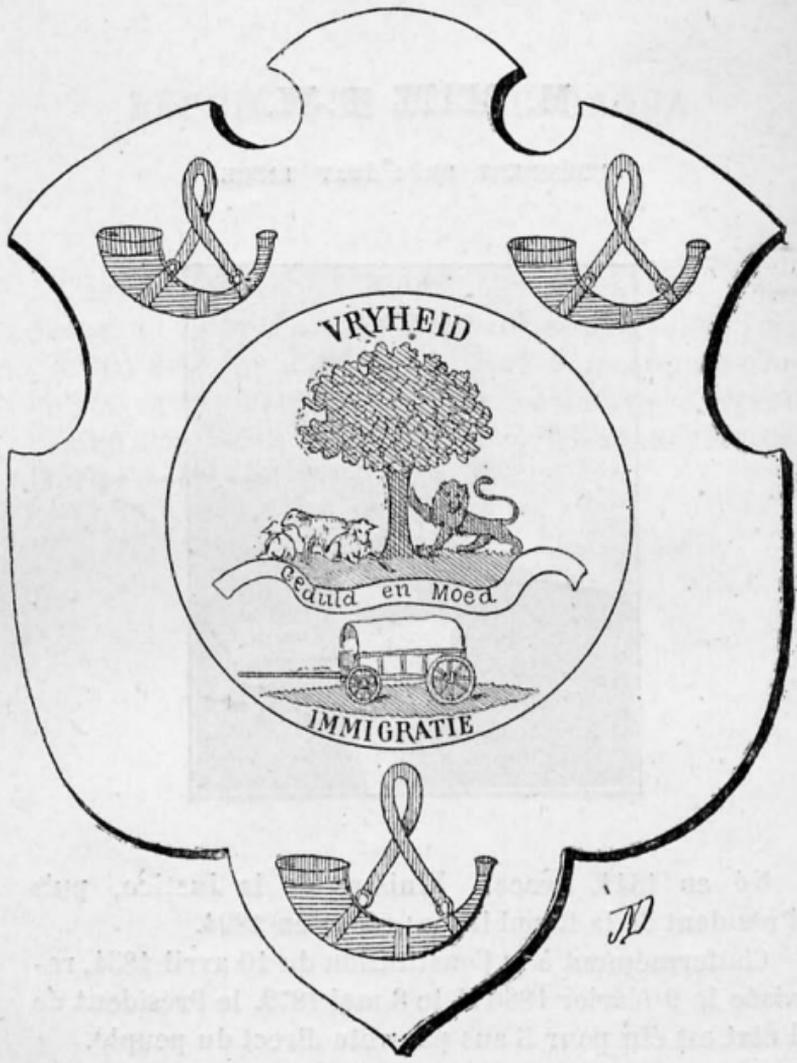
**M. REITZ (F.-W.)**

PRÉSIDENT DE L'ÉTAT LIBRE



Né en 1844. Avocat. Ministre de la Justice, puis Président de la République ; réélu en 1894.

Conformément à la Constitution du 10 avril 1854, révisée le 9 février 1866 et le 8 mai 1879, le Président de l'État est élu pour 5 ans par vote direct du peuple.



**ÉTAT LIBRE D'ORANGE**

(ORANJE-VRIJSTAAT)

D'argent à trois huchets d'azur, liés, enguichés et virolés de gueules. En cœur, un médaillon du champ, chargé d'un oranger à dextre de trois moutons, senestré d'un lion rampant contre le fût de l'arbre, le tout au naturel, sur une terrasse de sinople portant la devise *GEDULD EN MOED*, en lettres de sable sur un listel d'argent, soutenu d'un chariot de gueules, les panneaux et la bâche d'argent, posé sur un tertre alaisé de sinople : en chef le mot *VRVHEID*; en pointe *IMMIGRATIE*.



# PARAGUAY

**M. EGUSQUIZA**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

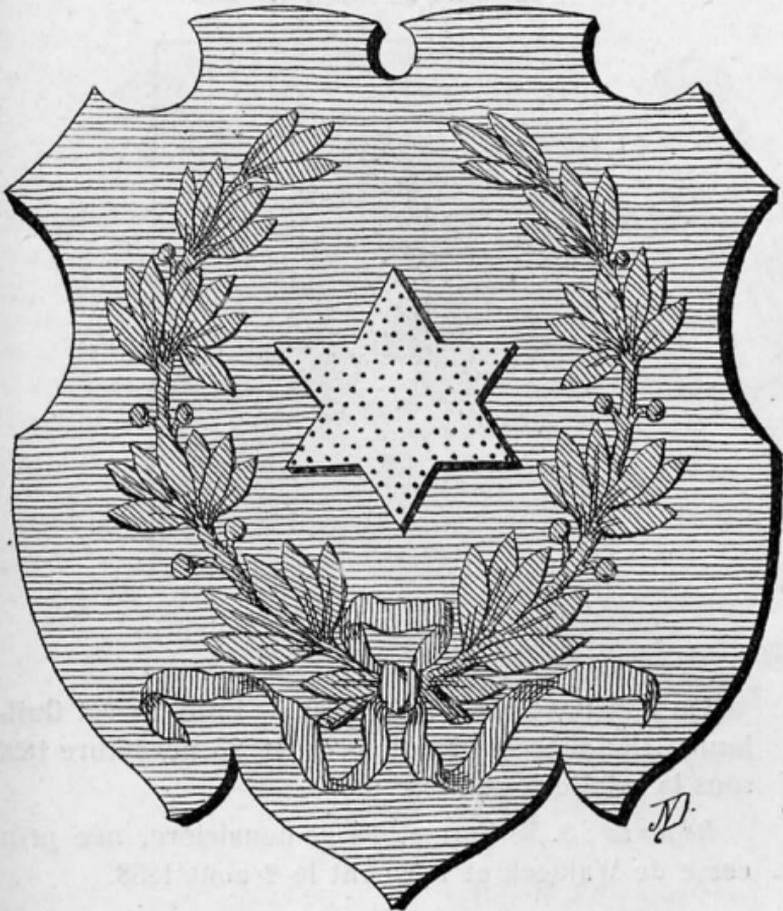
Élu le 25 novembre 1894. — Conformément à la Constitution du 18 novembre 1870, le Président est élu pour quatre ans.

*(Il n'existe pas de photographie de M. Egusquiza.)*



## RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY

(REPÚBLICA DEL PARAGUAY)



D'azur à une étoile d'or de six raies posée en cœur, accompagnée d'une couronne de laurier au naturel, liée de gueules.

# PAYS-BAS

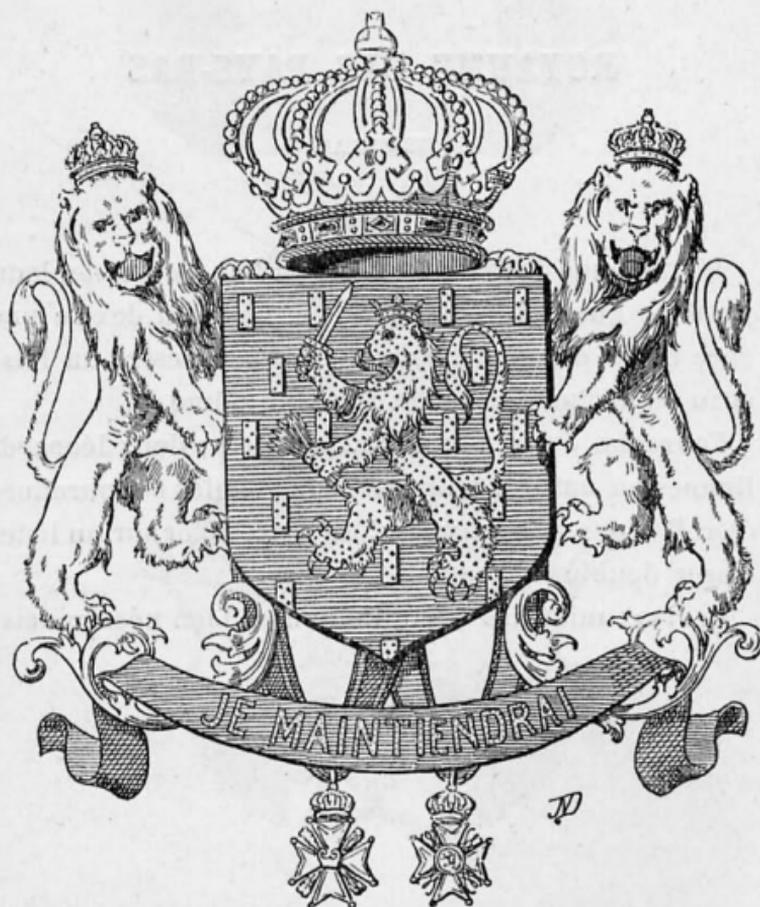
**S. M. WILHELMINA (Hélène-Pauline-Marie)**

REINE DES PAYS-BAS  
PRINCESSE DE NASSAU-ORANGE



Née à la Haye le 31 août 1880. — Fille du roi Guillaume III ; succède à son père le 25 novembre 1890 sous la tutelle de sa mère :

*Régente* : S. M. Emma, Reine douairière, née princesse de Waldeck et Pyrmont le 2 août 1858.



(Voir le texte, page 394.)

**ROYAUME DES PAYS-BAS**

(NEDERLAND)

D'azur semé de billettes d'or, au lion de même, lampassé de gueules, couronné d'or, tenant à dextre une épée haute d'argent garnie d'or et à sénestre un faisceau de flèches aussi d'or, liées du même.

Couronne de roi sur l'écu. Supports : deux léopards lionnés au naturel, lampassés de gueules et couronnés d'or. Devise : JE MAINTIENDRAI, en lettres d'or sur un listel d'azur doublé d'orangé.

Ordres : militaire de Guillaume et Lion néerlandais.



**O. MILITAIRE DE GUILLAUME**

Fondé le 30 avril 1815 par le roi Guillaume 1<sup>er</sup>.

4 classes : Chevalier de 1<sup>re</sup> classe ou Grand-Croix ;  
Chevalier de 2<sup>e</sup> classe ou Commandeur, avec plaque ;  
Chevalier de 3<sup>e</sup> classe ou Commandeur ; Chevalier de  
4<sup>e</sup> classe.

*Ruban orange bordé de bleu foncé.*

## O. DU LION NÉERLANDAIS



Fondé le 29 septembre 1815 par le roi Guillaume I<sup>er</sup>.  
3 classe : Grand-Croix ; Commandeur, avec plaque,  
Chevalier.

*Ruban bleu foncé bordé d'une raie orange.*

## O. D'ORANGE-NASSAU



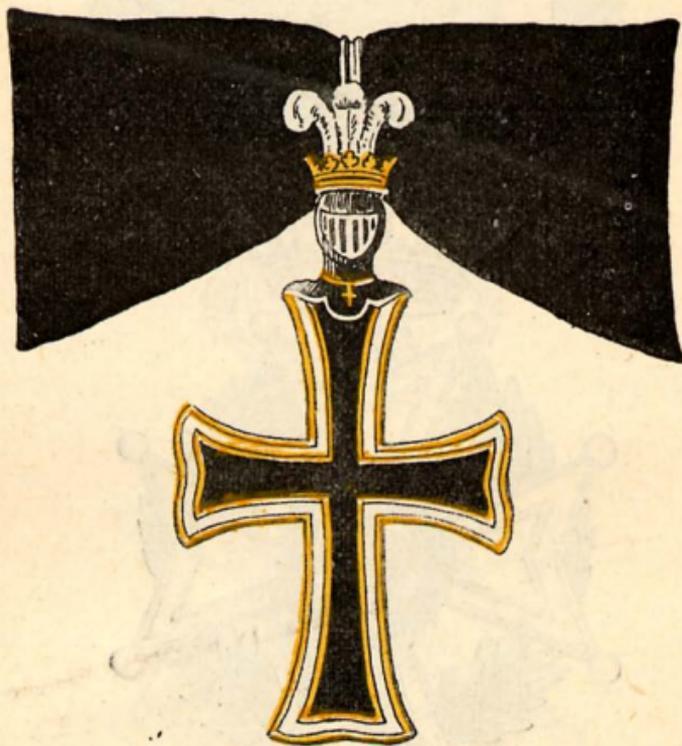
Institué le 4 avril 1892 au nom de la reine Wilhelmine par la Reine-Régente Emma.

5 classes : 1<sup>re</sup> Grand-Croix ; 2<sup>e</sup> Grand Officier ; 3<sup>e</sup> Commandeur ; 4<sup>e</sup> Officier ; 5<sup>e</sup> Chevalier.

Bijou en or pour les quatre premières classes, en argent pour la cinquième. La décoration des militaires est ornée de glaives. Des médailles or, argent et bronze, dont le ruban ne peut être porté seul, sont annexées à l'Ordre.

*Ruban orange liséré bleu forcé et blanc.*

## O. TEUTONIQUE



(Voir Autriche.) Cet ordre existe dans les Pays-Bas pour le bailliage d'Utrecht. Aboli par Napoléon I<sup>er</sup>, le 27 février 1811, il a été rétabli le 8 février 1815.

5 classes, devant prouver 200 ans de noblesse généreuse : Grand Commandeur, Commandeur, Chevalier.

*Ruban noir.*

# PÉROU

**M. de PIEROLA (Nicolas)**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Élu le 10 septembre 1895. — Conformément à la Constitution du 18 octobre 1856, révisée le 25 novembre 1860, le Président et les deux Vice-Présidents de la République sont élus pour quatre ans par le suffrage général de la nation.

*(Nous n'avons pu nous procurer le portrait de M. Pierola.)*





**RÉPUBLIQUE DU PÉROU****(REPÚBLICA DEL PÉRÚ)**

D'azur au lama contourné au naturel posé sur un tertre de sinople, parti d'argent au quinquina de sinople posé sur un tertre de même; coupé de gueules au cornet d'abondance, versant des piastres d'or. Cimier : un soleil d'or, issant d'une couronne de chêne à dextre et de laurier à sénestre; l'écu entouré de deux branches posées en sautoir l'une, à dextre, de palmier, l'autre, à sénestre, de laurier.



# PERSE

S. M. NASR-ED-DIN

SHAH DE PERSE

ROI DES ROIS

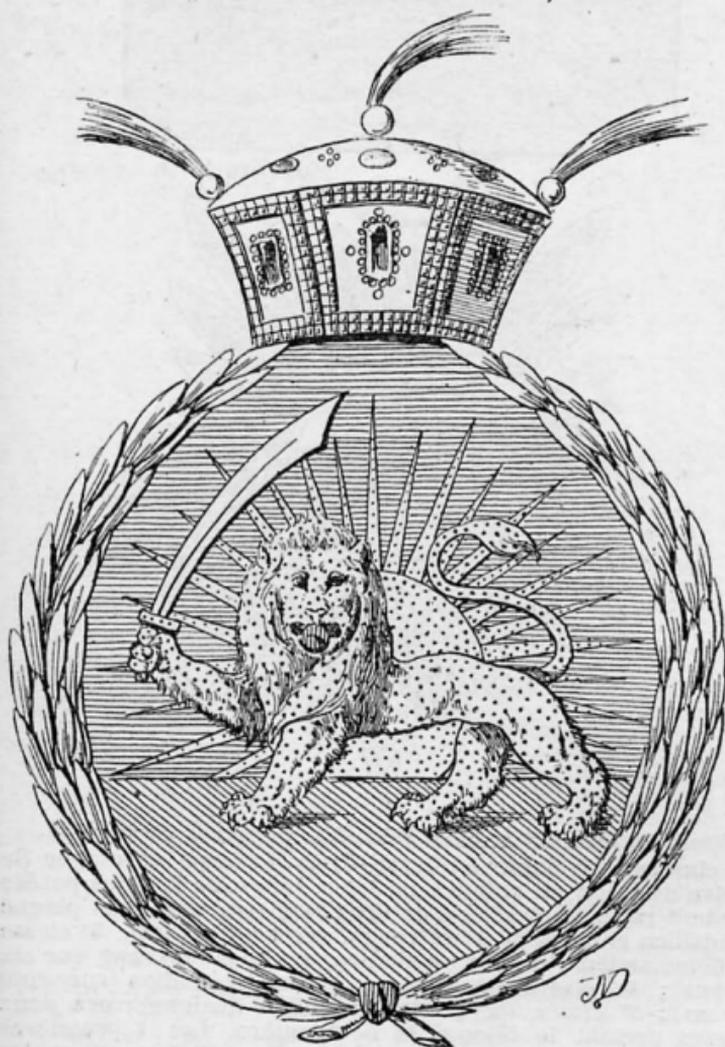


Né le 6 safar 1247 (17/18 juillet 1831). — Fils de Mouhammed-Shah; succède à son père en septembre 1848. — Chevalier de la Jarretière, Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc.

*Héritier* : S. A. Mouzaffer-Ed-Din (Mirza-Valiahd), né le 23 mars 1853.

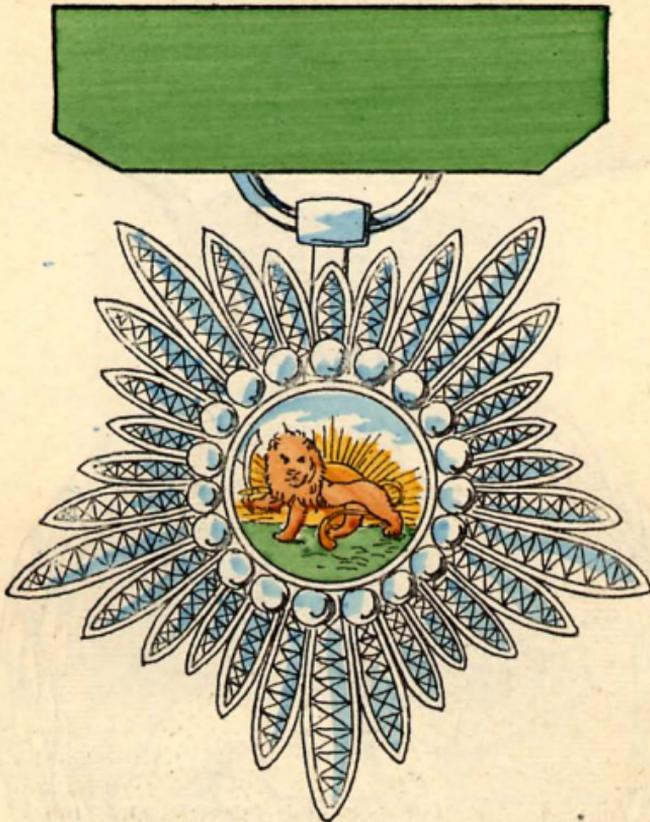
**EMPIRE DE PERSE**

(MÉMALIK-I-MÂHRUSE-IRÂN)



D'azur au lion passant d'or, lampassé de gueules, tenant dans sa patte dextre un badelaire d'argent garni du second, posé sur un tertre de sinople; brochant sur un soleil d'or issant du tertre. Couronne spéciale.

## O. DU SOLEIL ET DU LION



Fondé en 1808 par le Shah Feth-Ali; organisé en 1857-58.

5 classes : 1<sup>re</sup> classe ou Grand-Croix, écharpe et plaque (le centre du bijou est entouré de trois rangs de facettes posées sur huit rayons); 2<sup>e</sup> classe ou Grand Officier, sautoir et plaque (médaillon entouré de deux rangs, sur sept rayons); 3<sup>e</sup> classe ou Commandeur, sautoir (médaillon entouré d'un rang sur six rayons); 4<sup>e</sup> classe ou Officier (même médaillon sur cinq rayons); 5<sup>e</sup> classe ou Chevalier (même insigne); ces deux classes portent le bijou à la boutonnière. Les 4 premières classes ont un insigne surmonté d'un soleil d'argent, et les rayons de l'étoile sont séparés par un rayon émaillé de vert. Tous les bijoux sont en argent diamanté.

*Ruban vert.*

---

## O. D'ALI

Exclusivement réservé au Souverain régnant.

Médaille ovale contenant le portrait de l'Iman Ali, entouré de diamants.

---

## MÉDAILLE D'OR POUR

## LES ARTS ET LES SCIENCES

Instituée en 1876 par le Shah Nasr-ed-Din.

Une seule classe; se porte sur le côté gauche de la poitrine.

*Ruban rouge.* (Il ne peut être porté seul.)

---

## O. POUR LES DAMES

Fondé en 1875 par le Shah Nasr-ed-Din.

Une seule classe.

*Ruban rose avec double liséré vert.*

# PORTUGAL

**S. M. TRÈS FIDÈLE CARLOS I<sup>er</sup>**  
(Ferdinando-Luiz-Maria-Victor-Miguel-  
Raphaël-Gabriel-Gonzaga-  
Xavier-Francisco de Assis-José-Simao)

ROI DE PORTUGAL ET DES ALGARVES  
SEIGNEUR DE LA GUINÉE, D'ETHIOPIE, D'ARABIE, DE PERSE ET DE L'INDE

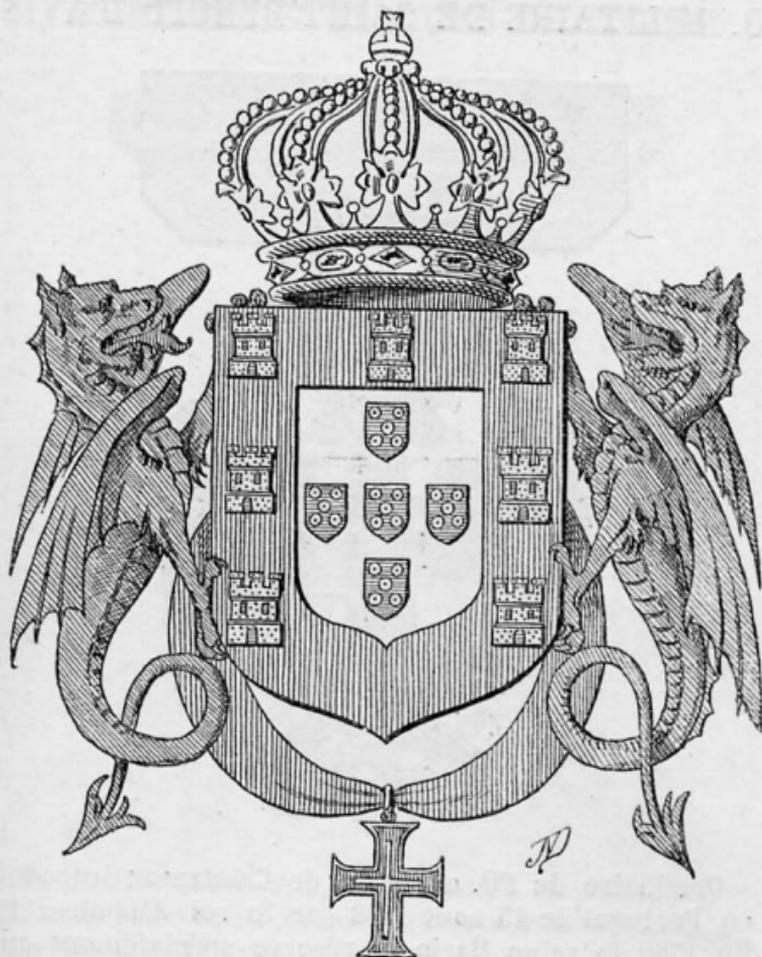


Né à Lisbonne le 28 septembre 1865. — Fils de Luiz I<sup>er</sup>; succède à son père le 19 octobre 1889. Grand Maître des O. militaires portugais, Chevalier de l'O. de la Toison d'Or (Esp.), Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc. Marié le 22 mai 1886 à

*Reine* : S. M. Amélie (Marie-Louise-Hélène), princesse de Bourbon-Orléans, née à Twickenham le 28 septembre 1865.

*Héritier* : S. A. R. Luis-Filippe (Maria-Carlos-Amélio-Ferdinando-Victor-Manuel-Antonio-Laurentio-Miguel-Raphaël-Gabriel-Gonzaga-Xavier-Francisco de Assis-Benedicto), Prince royal, Duc de Bragance, Duc de Saxe, né à Lisbonne le 21 mars 1887.

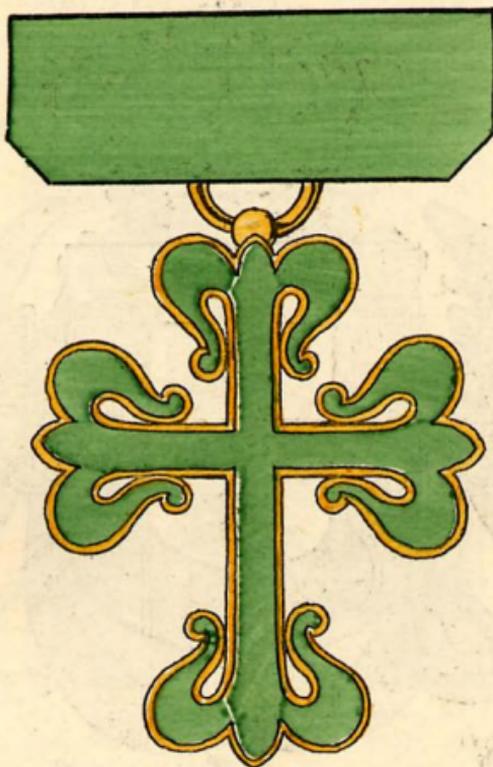
## ROYAUME DE PORTUGAL



D'argent à cinq écussons d'azur posés en croix, chargés chacun de cinq besants d'argent, posés en sautoir, et ayant un point de sable au milieu, à la bordure de gueules chargée de sept châteaux de trois tours d'or, ouverts et ajourés d'azur, qui est des Algarves.

Couronne de roi. Supports: deux dragons ailés de sinople, lampassés de gueules.

Ordre du Christ.

**O. MILITAIRE DE SAINT-BENOIT D'AVIS**

Originaire de l'O. espagnol de Calatrava; introduit en Portugal le 13 août 1162 par le roi Alphonse I<sup>er</sup>. En 1789 la reine Marie le réserve spécialement aux militaires et marins.

3 classes dont l'effectif, non compris les étrangers, est fixé à 6 Grands-Croix, 49 Commandeurs (plaque) et un nombre illimité de Chevaliers.

*Ruban vert.*

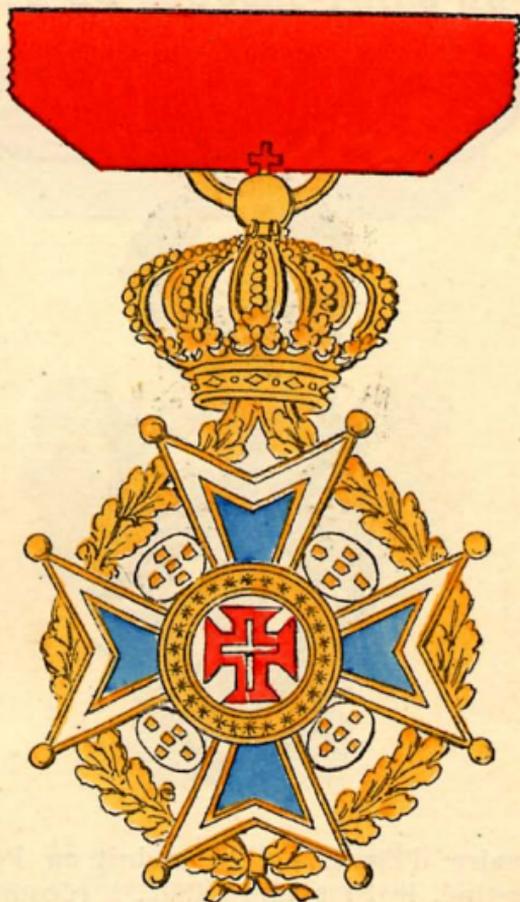
**O. DE SAINT-JACQUES DE L'ÉPÉE**

Originare d'Espagne et introduit en Portugal en 1177. Destiné, le 31 octobre 1862, à récompenser les mérites scientifiques et littéraires.

4 classes : 8 Grands-Croix (6 Portugais et 2 Étrangers) ; 50 Commandeurs avec pl. (25 Portug., 5 Etrang.) ; 50 Officiers (40 Portug., 10 Etrang.) ; 70 Chevaliers (60 Portug., 10 Etrang.).

*Ruban violet.*

## O. ROYAL MILITAIRE DU CHRIST



Fondé en 1517 par Denis I<sup>er</sup>, sécularisé en 1789.

5 classes : 6 Grands-Croix ; 450 Commandeurs (plaque), non compris les étrangers, et un nombre illimité de Chevaliers. Les Chevaliers portugais en uniforme peuvent porter la Croix au cou.

*Ruban rouge.*

MÉDAILLON DES O. O.  
DE SAINT-BENOIT D'AVIS,  
DE St-JACQUES DE L'ÉPÉE ET DU CHRIST



Bien que les rois de Portugal fussent Grands Maitres de ces trois ordres ils n'avaient porté jusqu'en 1789 que la Grand' Croix du Christ. Actuellement ils les portent tous trois réunis dans un seul médaillon suspendu à un *ruban* à trois raies égales : *vert, rouge, violet*. Une plaque diamantée porte au centre les trois Ordres en réduction.

Les décorés de ces trois ordres à la fois portent ces insignes réunis.

O. MILITAIRE  
DE LA TOUR ET DE L'ÉPÉE



Fondé en 1459 par Alphonse V l'Africain ; nouveaux statuts en 1852. Destiné spécialement à récompenser le mérite militaire.

4 classes : Grand-Croix, Commandeur (plaque), Officier, Chevalier.

*Ruban bleu.*

O. DE N.-D. DE LA CONCEPTION  
DE VILLA-VIÇOSA



Fondé le 6 février 1818 par le roi Jean VI. Statuts en 1819.

3 classes comprenant des membres honoraires et des titulaires. L'effectif des membres honoraires est fixé à 12 Grands-Croix, 40 Commandeurs (plaque) et 100 Chevaliers.

*Ruban bleu azur liseré blanc.*

---

O. CIVIL DU MÉRITE  
**AGRICOLE ET INDUSTRIEL**

Institué en juin 1893 par le roi Dom Carlos I<sup>er</sup>.

Divisé en deux sections : I Agriculture, II Industrie, comprenait chacune trois classes composées de 8 Grands-Croix (6 Portug., 2 Étrang.); 55 Commandeurs (50 Portug., 5 Etrang.); 90 Officiers (80 Portug., 10 Etrang.).

*Ruban à trois bandes égales.*

*Deux vertes et une rouge pour mérite agricole.*

*Deux rouges et une verte pour mérite industriel.*

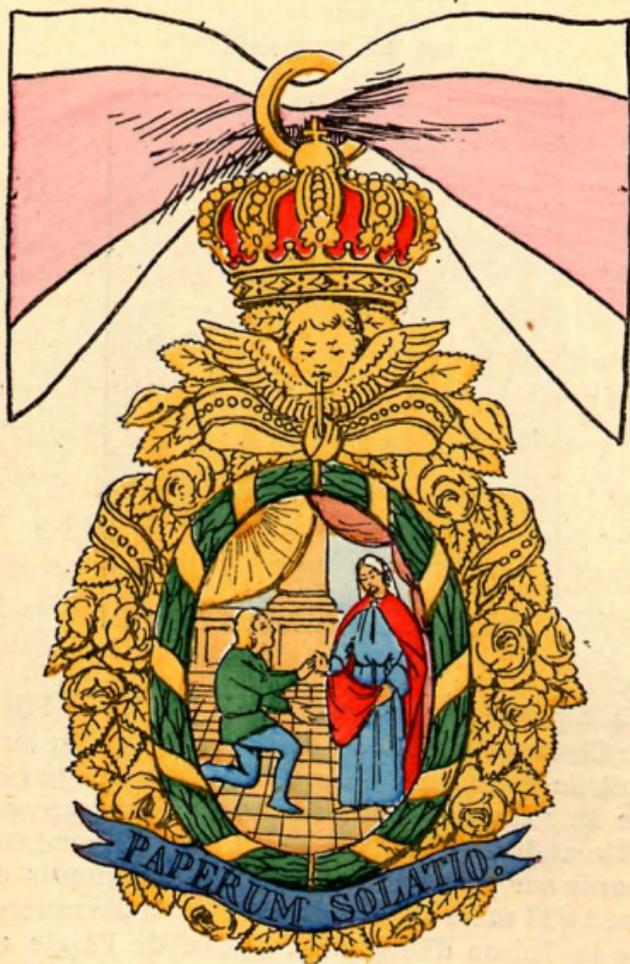
---

**MÉDAILLES POUR LE TRAVAIL**

Instituées le 28 septembre 1863 par le roi Dom Luis I<sup>er</sup>. Destinées aux ouvriers; 5 classes : or, argent, bronze. (Les titulaires de la médaille d'argent dont le nombre maximum est fixé à 1000 jouissent d'une pension annuelle viagère de 158 francs.)

*Ruban blanc ayant une raie ponceau au centre et des lisérés de même couleur.*

## O. DE SAINTE-ISABELLE

*(Pour les Dames.)*

Fondé le 4 novembre 1801 ; statuts du 25 avril 1804.  
 Outre les Princesses de la famille royale ou des mai-  
 sons étrangères, cet Ordre n'est conféré qu'à  
 26 dames nobles qui doivent être mariées et âgées  
 d'au moins 26 ans.

Décoration porté sur le sein gauche.

*Ruban rose avec deux raies blanches.*

# ROUMANIE

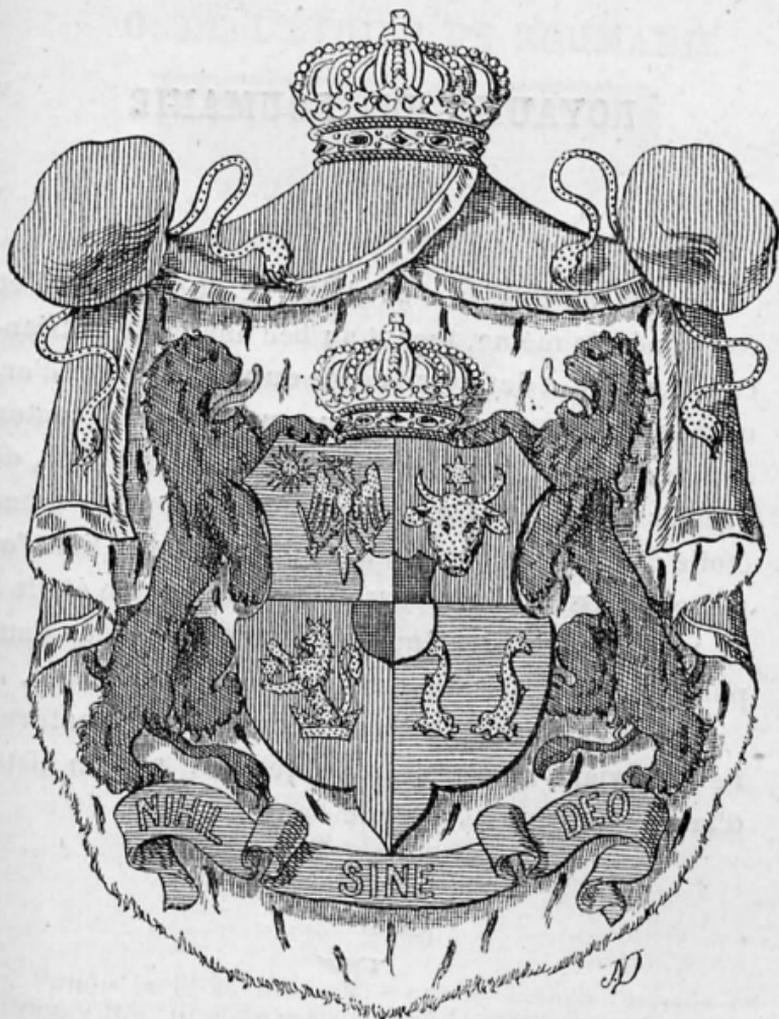
S. M. CHARLES I<sup>er</sup>

ROI DE ROUMANIE



Né à Sigmaringen le 8/20 avril 1859. — Fils du prince Charles-Antoine de Hohenzollern. Élu prince régnant de Roumanie, avec droit d'hérédité par plébiscite du 8/20 avril 1866 ; reconnu par les puissances le 12/24 octobre de la même année ; proclamé roi de Roumanie par vote unanime des représentants de la nation, 14/26 mars 1881. Chevalier de la Jarretière, de l'O. de la Toison d'Or (Autr.), de l'O. de l'Aigle noir ; Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc. Marié le 5/15 novembre 1869 à

*Reine* : S. M. Élisabeth (Pauline-Odile-Louise), princesse de Wied, née à Neuwied le 29 décembre 1845.



(Voir le texte, page 418.)

**ROYAUME DE ROUMANIE**

(ROMANIA)

Écartelé, au 1<sup>er</sup>, d'azur à l'aigle d'or, au vol abaissé et couronnée de même, tenant au bec une croix patriarcale d'argent, à dextre une épée du même garnie d'or, et à sénestre un sceptre, accompagnée au canton dextre du chef d'un soleil, le tout du même; au 2<sup>e</sup>, de gueules au rencontre de buffle d'or, sommé d'une étoile d'argent à six rais; au 3<sup>e</sup>, de gueules au lion d'or couronné, issant d'une couronne et tenant une étoile à six rais, le tout du même; au 4<sup>e</sup>, d'azur à deux dauphins affrontés d'or, et sur le tout de Hohenzollern.

Couronne de roi. Supports: deux lions au naturel. Devise: NIHIL SINE DEO, en lettres d'or sur un listel d'azur. Manteau et couronne de roi.



## O. DE L'ÉTOILE DE ROUMANIE



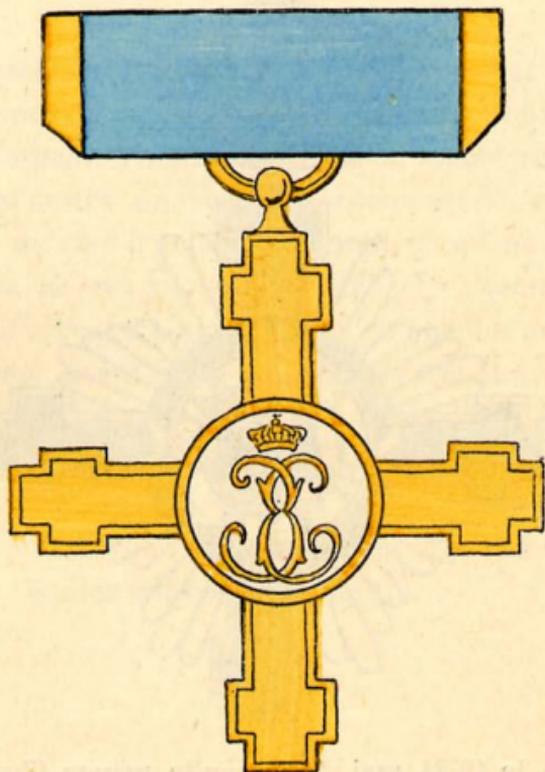
Fondé le 12/24 mai 1877 par le prince Charles I<sup>er</sup> depuis Roi. Règlement du 28 juin 1877. La décoration militaire est orné de glaives.

5 classes dont l'effectif (non compris les étrangers) est fixé à 20 Grands-Croix; 60 Grands Officiers; 120 Commandeurs; 500 Officiers et 500 Chevaliers.

*Ruban rouge, double liséré bleu.*

**O. D'ÉLISABETH**

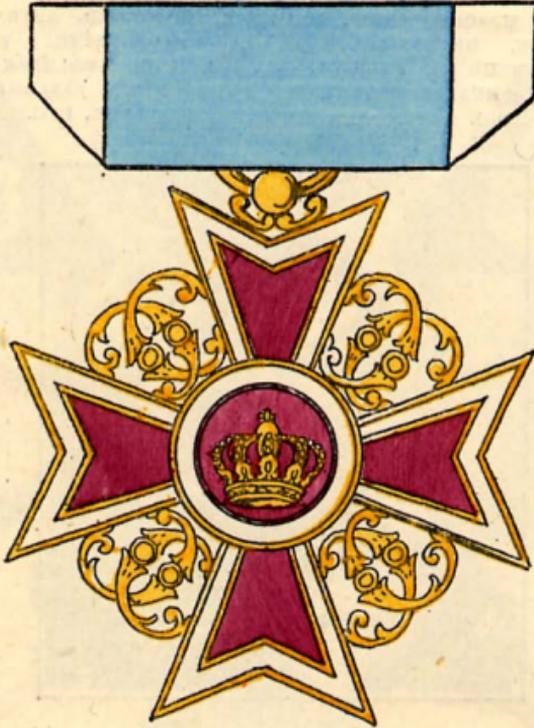
*(Pour les Dames.)*



Fondé en 1878 par la reine Elisabeth.  
Une seule classe pour les Dames et les Demoiselles.

*Ruban bleu pâle liseré or.*

## O. DE LA COURONNE



Fondé le 10/22 mai 1881 par le Roi Charles I<sup>er</sup>.  
5 classes : Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur,  
Officier, Chevalier.

*Ruban bleu de ciel liseré blanc.*

# RUSSIE

## S. M. NICOLAS II (Alexandrovitch)

EMPEREUR ET AUTOCRATE DE TOUTES LES RUSSIES

TSAR A MOSCOU, KIEW, VLADIMIR, NOVGOROD, ASTRAKAN  
DE POLOGNE, DE SIBÉRIE, DE LA CHERSONNÈSE, TAURIQUE  
SEIGNEUR DE PSKOW; GRAND-DUC DE SMOLENSK  
DE LITHUANIE, VOLBYNIE, PODOLIE ET FINLANDE  
PRINCE D'ESTHONIE, LIVONIE. COURLANDE, ETC.



Né à Saint-Pétersbourg le 18/6 mai 1868. — Fils de l'Empereur Alexandre III ; succède à son père le 1<sup>er</sup> novembre/20 octobre 1894. Chevalier de l'O. de la Toison [d'Or (Esp.)], de la Jarretière, de l'O. de l'Aigle noir. Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc. Marié à

*Impératrice* : S. M. Alexandra-Feodorowna, auparavant princesse Alix de Hesse et du Rhin, née à Darmstadt le 6 juin/25 mai 1872.

*Héritier* : S. A. I. Georges-Alexandrowitch, césarévitch, né à Tsarskoïé-Sélo le 9 mai/27 avril 1871. Frère de l'Empereur.



(Voir le texte, pages 424 et 425.)

**EMPIRE DE RUSSIE**

(RUSSIYA)

D'or à l'aigle bicéphale de sable, couronnée d'or, becquée, lampassée et membrée de gueules, tenant à dextre un sceptre d'or et à sénestre un globe impérial d'azur garni d'or ; chargée sur la poitrine d'un écusson de gueules au Saint-Georges à cheval d'argent, terrassant un dragon de sable sur un tertre de sinople, qui est de Moscovie.

Couronne spéciale. Ordre de Saint-André. Les ailes de l'aigle sont ordinairement chargées de huit écussons ainsi disposés :

1°, à dextre, pour Casan : d'argent au dragon ailé de sable, couronné d'or à l'antique.

2°, à sénestre, pour Astrakan : d'azur au badelaire d'argent, garni d'or, mis en fasce, surmonté d'une couronne fermée d'or, foncée de pourpre.

3°, à dextre, pour la Pologne : de gueules à l'aigle d'argent, becquée, membrée et couronnée d'or.

4°, à sénestre, pour la Sibérie : d'azur à deux loups d'argent, debout et affrontés, tenant un arc d'or chargé d'une couronne du même et deux flèches de gueules passées en sautoir, le talon en chef.

5°, à dextre, pour la Tauride : d'or à l'aigle bicéphale de sable, couronnée d'or, becquée, lampassée et membrée de gueules, au vol abaissé, tenant à dextre un sceptre d'or et à sénestre un globe impérial d'azur garni d'or ; chargée sur la poitrine d'un écusson d'azur à a croix byzantine d'or.

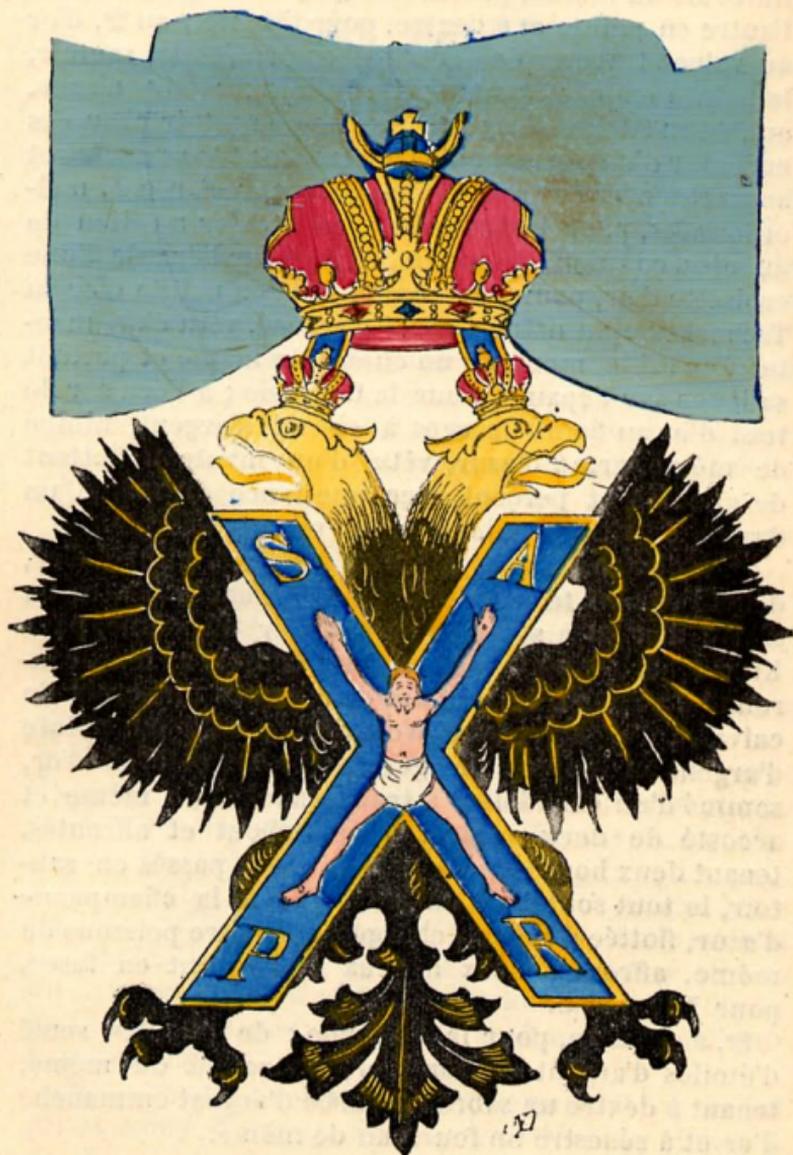
6°, à sénestre : écartelé, au 1<sup>er</sup> de gueules au cheval gai et cabré d'argent, accompagné de deux étoiles à

huit rais du même, posées l'une en chef et à sénestre, l'autre en pointe et à dextre, pour l'Ibérie ; au 2°, d'or au volcan traversé de deux flèches passées en sautoir, la pointe en chef, pour la Kartolinie ; au 3° d'azur, aux deux flèches d'argent, passées en sautoir chargées en cœur d'un écusson d'or au croissant de gueules et accompagnées de trois étoiles à six rais d'argent, mal-ordonnées, pour la Kabardie ; au 4°, d'or au lion de gueules, couronné de même, chargé sur l'épaule d'une croisette d'or, pour l'Arménie ; enté en pointe d'or au Tscherkesse au naturel armé d'argent, vêtu d'un manteau de sable, montant un cheval du même et portant sa lance sur l'épaule, pour la Circassie ; à l'écu sur le tout d'or au Saint-Georges à cheval d'argent, nimbé de même, armé d'azur, vêtu d'un manteau flottant de gueules et perçant avec une lance du même un dragon de sinople ailé de sable, pour la Géorgie.

7°, à dextre : d'azur à l'ange d'argent, nimbé d'or, debout sur un tertre de sinople, tenant à dextre un glaive d'or et à sénestre un bouclier du même, pour Kiew ; parti de gueules au lion contourné d'or, couronné du même, élevant des deux pattes une croix de calvaire d'argent, pour Wolodimir ; enté en pointe d'argent au fauteuil de gueules bordé et orné d'or, sommé d'un chandelier à trois branches du même et accosté de deux ours de sable, debout et affrontés, tenant deux bourdons de pèlerin d'or, passés en sautoir, le tout soutenu d'un pavé d'or, à la champagne d'azur, flottée d'argent, chargée de quatre poissons du même, affrontés deux à deux et nageant en fasce, pour Novogorod.

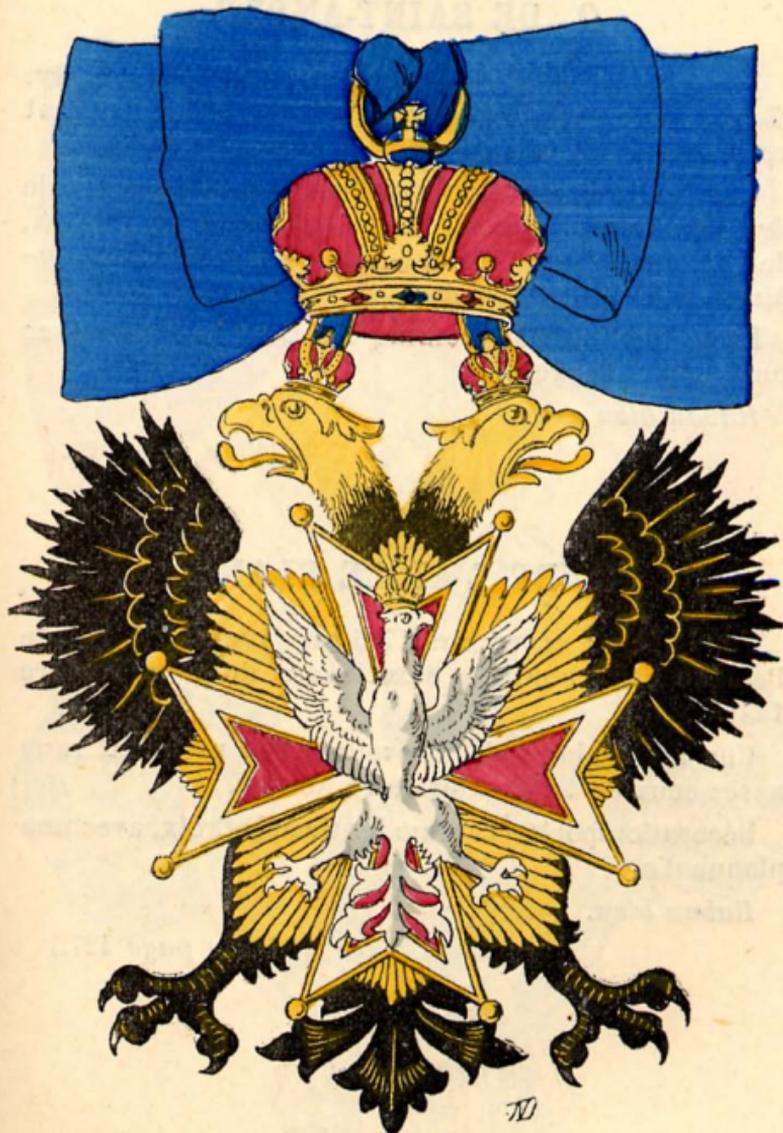
8°, à sénestre, pour la Finlande : de gueules semé d'étoiles d'argent au lion d'or, couronné du même, tenant à dextre un sabre recourbé d'argent emmanché d'or et à sénestre un fourreau de même.

## O. DE SAINT-ANDRÉ



(Voir le texte, page 428.)

## O. DE L'AIGLE BLANC



*(Voir le texte, page 428.)*

## O. DE SAINT-ANDRÉ

Fondé le 11 décembre 1698 par le Tsar Pierre I<sup>er</sup>. C'est le premier Ordre russe; il est ordinairement réservé aux Souverains.

Une seule classe de Chevaliers qui se trouvent de droit Chevaliers des O. de Saint-Alexandre Newski, de l'Aigle Blanc et Grand-Croix des O. de Sainte-Anne et de Saint-Stanislas.

Décoration portée comme les Grands-Croix, avec une plaque d'argent.

*Ruban bleu azur.*

(Voir page 426.)

## O. DE L'AIGLE BLANC

Fondé le 1<sup>er</sup> novembre 1705 par Auguste II, roi de Pologne et Electeur de Saxe. Ukase du 25 décembre 1831.

Une seule classe de Chevaliers qui prennent rang après ceux de Saint-Alexandre Newski.

Décoration portée comme les Grands-Croix, avec une plaque d'or.

*Ruban bleu.*

(Voir page 427.)

## O. DE SAINTE-CATHERINE

*(Pour les Dames.)**(Voir le texte, page 430.)*

## O. DE SAINTE-CATHERINE

(*Pour les Dames.*)

Fondé en 1714 par le Tsar Pierre I<sup>er</sup>.

Deux classes :

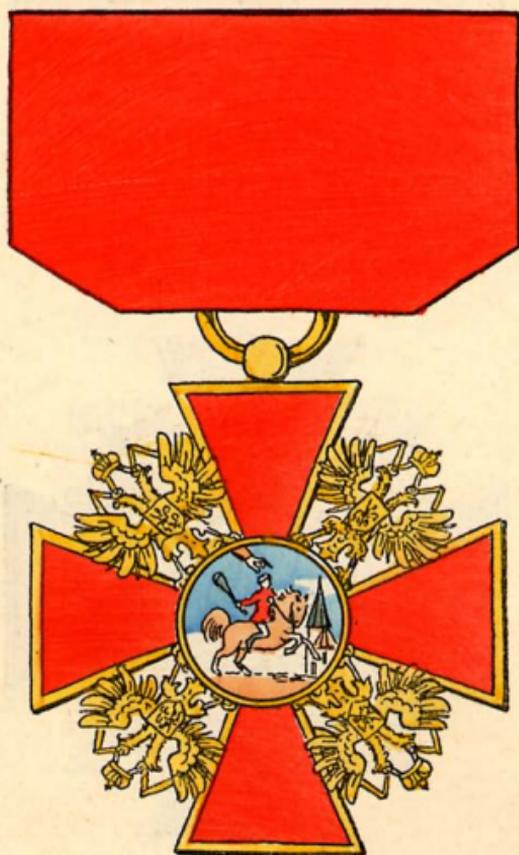
La première classe, *Dames de la Grand' Croix*, porte la décoration en écharpe de droite à gauche, avec une plaque, et la deuxième classe, *Dames de la Petite-Croix*, sur le sein gauche.

*Ruban ponceau liseré argent.*

(*Voir page 429.*)

N.-B. — Suivant leur rang hiérarchique les Ordres russes sont classés comme suit :

- |                                |                            |
|--------------------------------|----------------------------|
| 1 — O. de Saint-André.         | 6 — O. de Saint-Stanislas. |
| 2 — O. de Sainte-Catherine.    | Hors rang.                 |
| 5 — O. de St-Alexandre-Newski. | O. de Saint-Georges.       |
| 4 — O. de l'Aigle Blanc.       | O. de Saint-Wladimir.      |
| 5 — O. de Sainte-Anne.         | O. de la Croix Rouge.      |

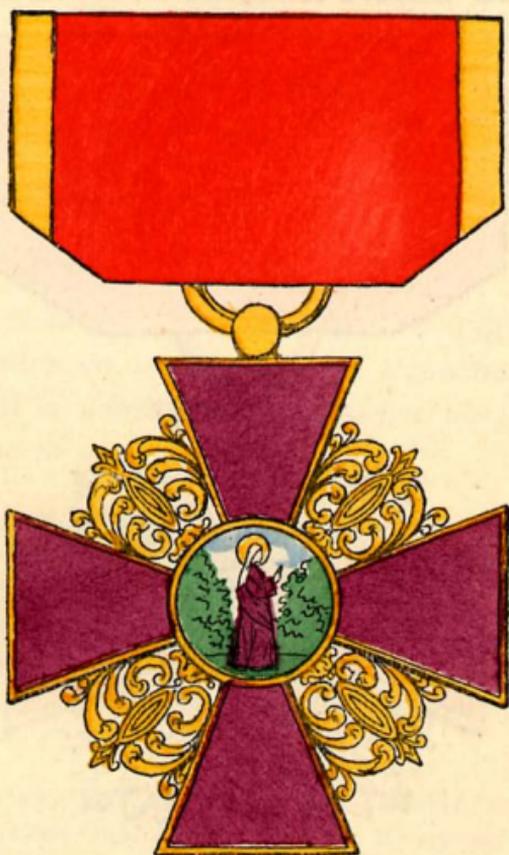
**O. DE SAINT-ALEXANDRE-NEWSKI**

Fondé par le Tsar Pierre I<sup>er</sup>; Ukase de l'Empereur Alexandre II (5 août 1855).

Une seule classe de Chevaliers portant la décoration comme les Grands-Groix, avec une plaque. Ils mettent l'O. de l'Aigle Blanc en sautoir et l'O. de Sainte-Anne à la boutonnière.

*Ruban rouge ponceau.*

## O. DE SAINTE-ANNE

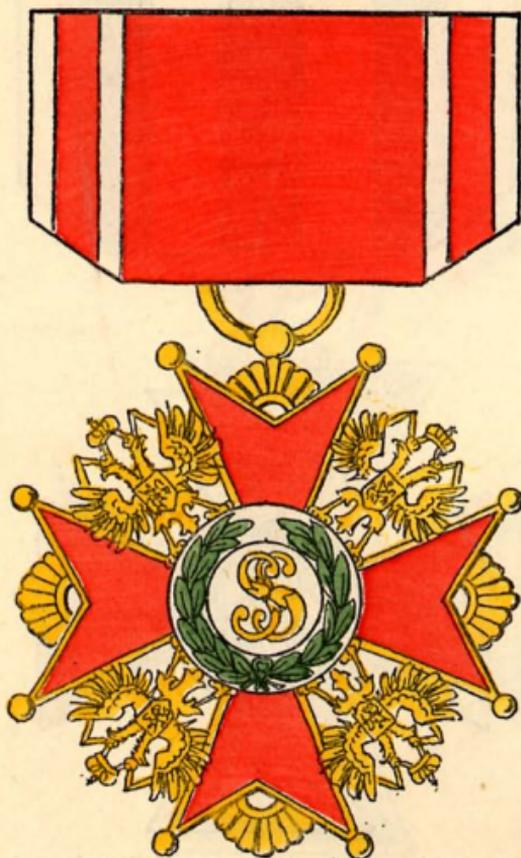


Fondé à Kiel, le 14 février 1735 par Charles-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp. Réuni aux O. russes par l'Empereur Paul I<sup>er</sup>, en 1796.

3 classes : 1<sup>re</sup> classe, Grand-Croix ; 2<sup>e</sup> classe, Commandeur, 3<sup>e</sup> classe, Chevalier. Il existe une 4<sup>e</sup> classe qui porte la décoration émaillée sur l'épée et une 5<sup>e</sup> classe qui a une médaille.

*Ruban rouge liseré jaune*

## O. DE SAINT-STANISLAS

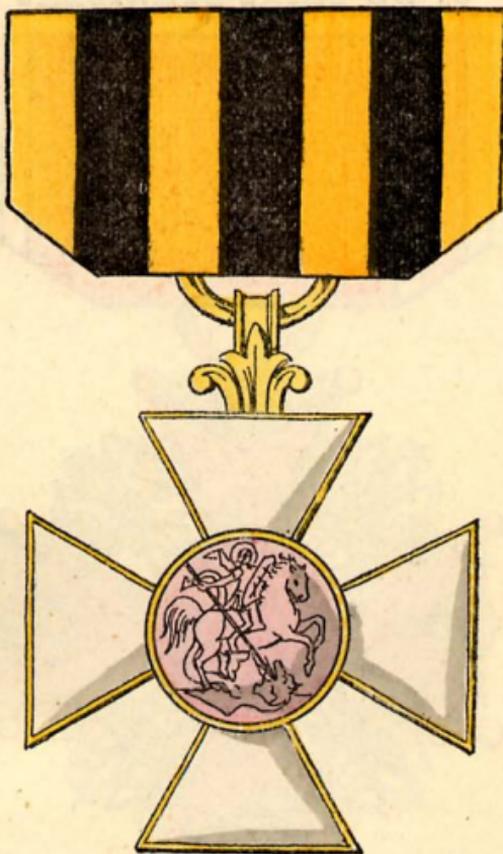


Fondé le 7 mai 1765 par Stanislas II, roi de Pologne; incorporé parmi les O. russes en 1851; modifié le 28 mai 1859, 19 juin 1855, 25 mars 1856.

3 classes : Grand-Croix; Commandeur (deux catégories : la 1<sup>re</sup>, croix surmontée d'une couronne; la 2<sup>e</sup>, croix seule); Chevalier.

*Ruban rouge, double liséré blanc.*

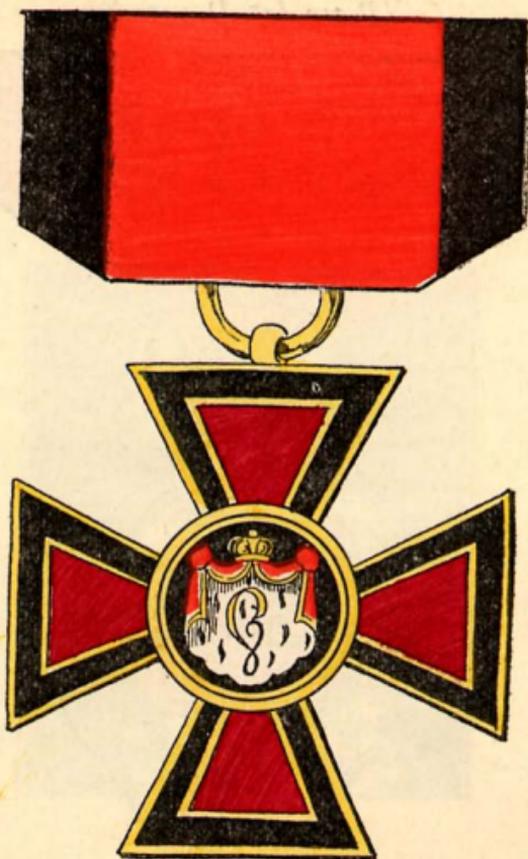
## O. DE SAINT-GEORGES



Fondé le 7 décembre 1769 par l'Impératrice Catherine II pour récompenser exclusivement les services militaires. En 1807, Alexandre I<sup>er</sup> y annexa une croix d'argent pour les sous-off. et soldats.

4 classes : 1<sup>re</sup> classe, Grand-Croix ; 2<sup>e</sup> classe, Commandeur, avec plaque ; 3<sup>e</sup> classe, Commandeur ; 4<sup>e</sup> classe, Chevalier.

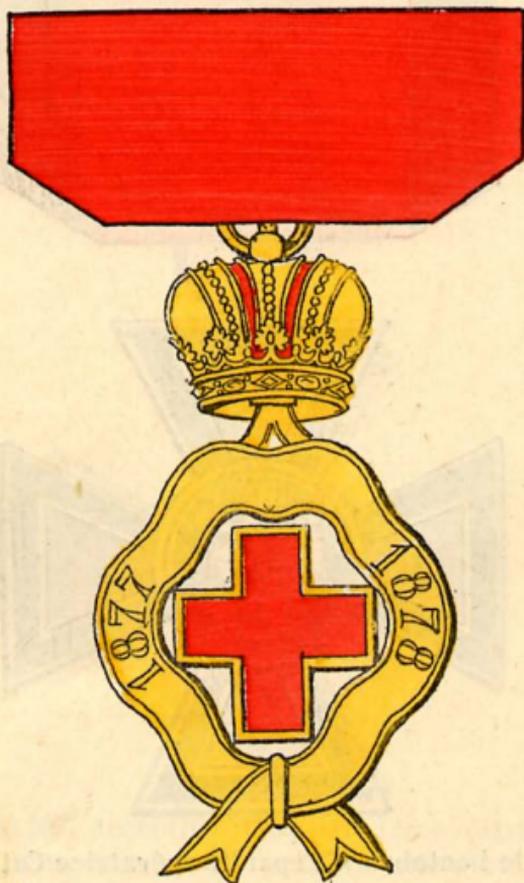
*Ruban jaune avec trois raies noires.*

**O. DE SAINT-WLADIMIR**

Fondé le 4 octobre 1782 par l'Impératrice Catherine II pour les services civils et militaires; il confère la noblesse héréditaire.

4 classes : 1<sup>e</sup> classe, Grand-Croix; 2<sup>e</sup> classe, Commandeur, avec plaque; 3<sup>e</sup> classe, Commandeur; 4<sup>e</sup> classe, Chevalier.

*Ruban rouge bordé de noir.*

**O. DE LA CROIX-ROUGE***(Pour les Dames.)*

Institué le 11 avril 1878 par le Tsar Alexandre III pour les dames et les demoiselles qui ont donné leurs soins aux blessés.

Une seule classe,

*Ruban rouge.*

## BOUKHARIE

S. A. Sér. SAÏD-ABD-OUÏ-AKHAD-KHAN

ÉMIR DE BOUKHARIE



Né en 1859. — Fils de l'Emir Mozaffar-Ed-Din-Khan, succède à son père en 1885.

*Héritier* : Saïd-Mir-Alim Khan, né en 1879.

(La Boukharie est dépendante de la Russie depuis le traité de 1875.)

Il existe un Ordre de l'Étoile naissante de Boukhara qui est reconnu et autorisé en Italie.

# SAINT-MARIN

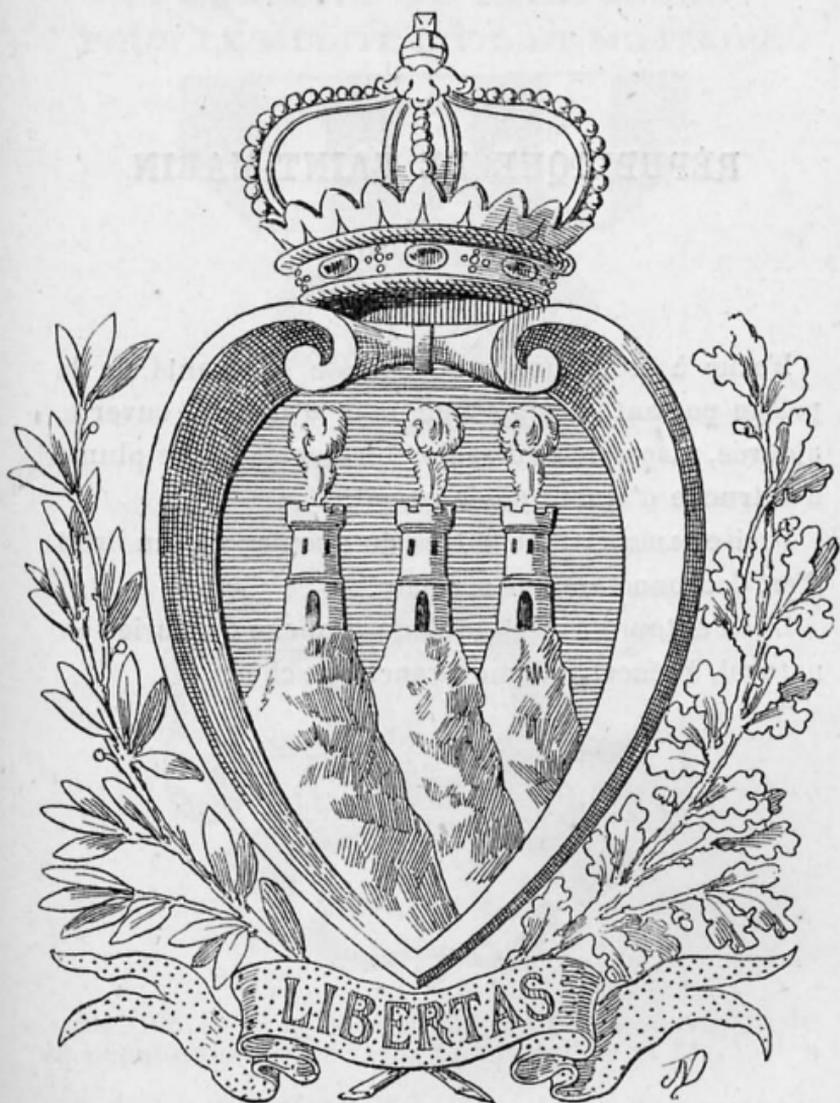
La République de Saint-Marin, située à 15 kilomètres de Rimini, est enclavée dans le territoire des provinces italiennes de Forli et de Pesaro-Urbino ; sa fondation remonte au iv<sup>e</sup> siècle.

Les Représentants de la République sont deux capitaines régents choisis parmi le Grand-Conseil et qui restent six mois en fonctions.

Le Grand-Conseil est composé de soixante membres, vingt nobles, vingt bourgeois, vingt artisans élus à vie, et le Sénat de douze membres.

Capitaines-Régents, du 1<sup>er</sup> octobre 1895 au 1<sup>er</sup> avril 1896 : LL. EE. Nobles commandeurs Federico Gozi et Vincenzo Mulavoni.





(Voir le texte, page 440.)

**RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN**

(SAN MARINO)

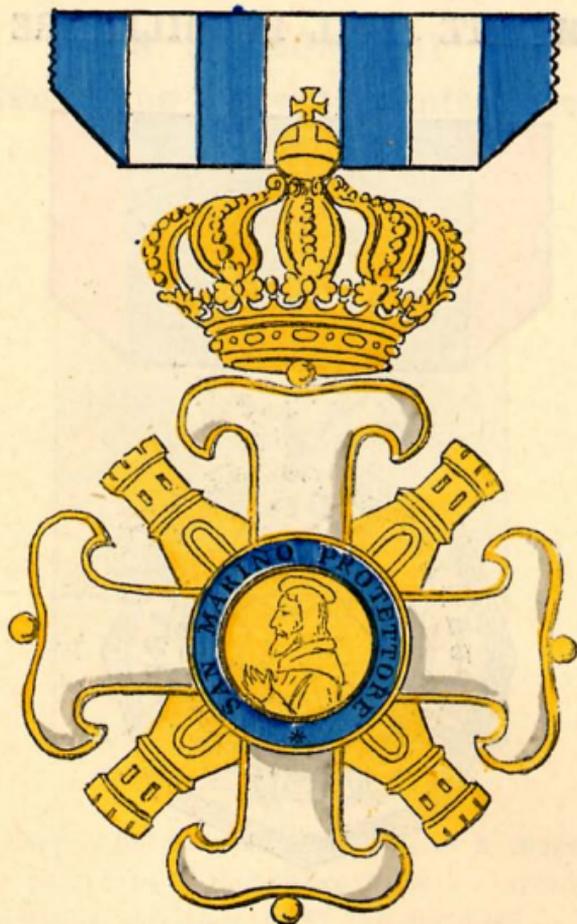
D'azur à trois monts de sinople mouvants de la pointe portant chacun une tour d'argent, ouverte, ajourée, maçonnée de sable, surmontée d'une plume d'autruche d'argent posée en pal.

Devise : LIBERTAS, en lettres de gueules sur un listel d'or. Couronne antique spéciale.

L'écu entouré à dextre d'une branche de laurier au naturel, à sénestre d'une branche de chêne.



**O. ÉQUESTRE DE SAINT-MARIN  
POUR LE MÉRITE CIVIL ET MILITAIRE**

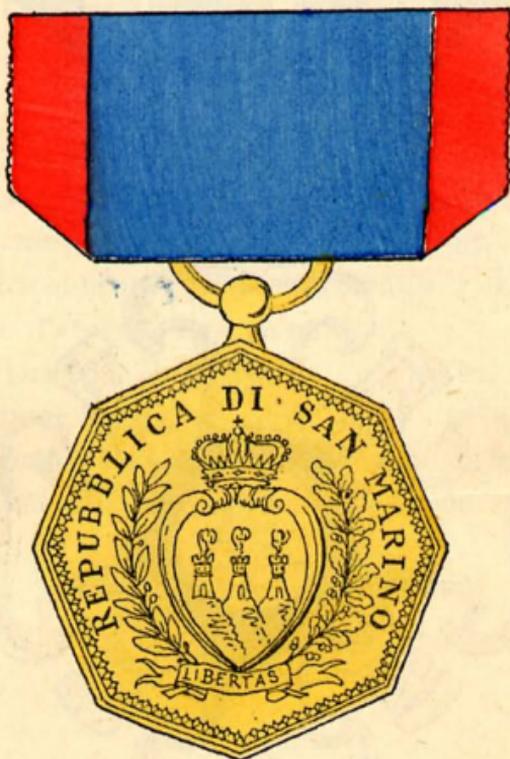


Institué le 13 août 1859 par le Conseil souverain de la République; décrets du 22 mars 1860 et 11 janvier 1872.

5 classes dont l'effectif (y compris les étrangers) est fixé à 50 Grands-Croix; 100 Grands Officiers; 200 Commandeurs; 400 Officiers; 2 000 Chevaliers.

*Ruban à quatre raies bleues et trois raies blanches alternées.*

MÉDAILLE POUR LE  
MÉRITE CIVIL ET MILITAIRE



Instituée le 2 mai 1852 par le Conseil Souverain de  
de la République.

3 classes : or, argent, cuivre.

*Ruban bleu, un liséré rouge sur chaque bord.*

# SAINT-SIÈGE

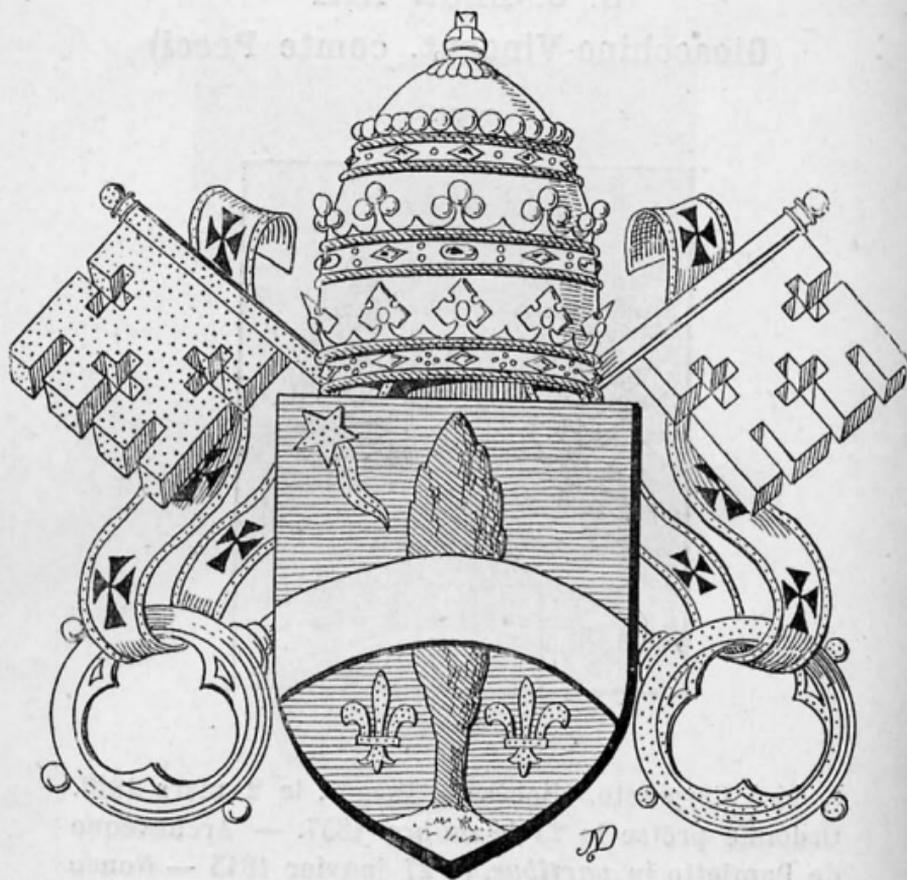
S. S. LÉON XIII

(Gioacchino-Vincent, comte Pecci)

PAPE



Né à Carpineto, diocèse d'Anagni, le 2 mars 1810. Ordonné prêtre le 23 décembre 1837. — Archevêque de Damiette *in partibus*, le 27 janvier 1845 — Nonce apostolique à Bruxelles (1845). — Archevêque de Pérouse (1846). — Créé cardinal le 19 décembre 1850. — Élu pape, au troisième tour de scrutin, le 20 février 1878, en remplacement de Pie IX.



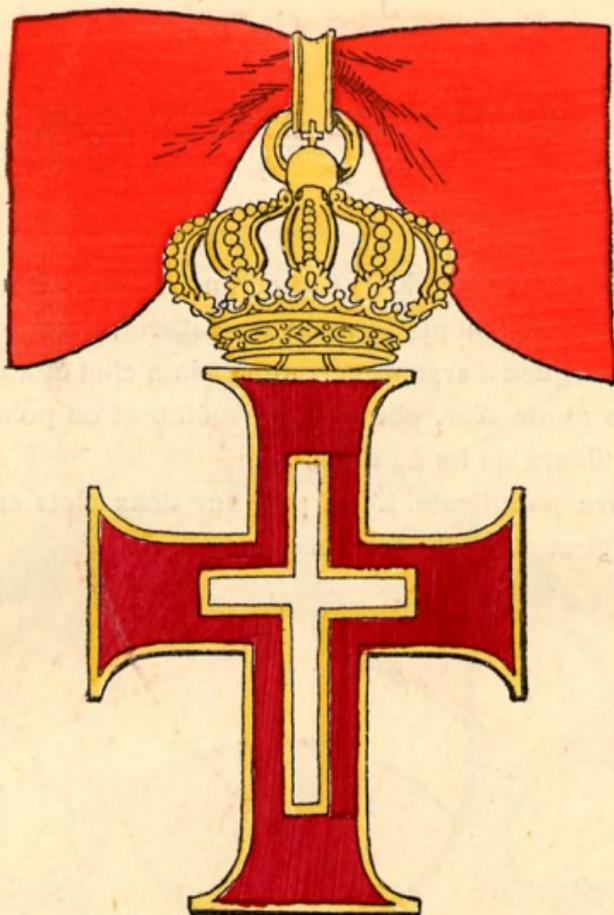
**SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE**

Armes de Léon XIII (Gioacchino Pecci) : d'azur au peuplier de sinople terrassé au naturel, chargé d'une fasce arquée d'argent, accompagné en chef et à dextre d'une étoile d'or, chevelée de même et en pointe de deux fleurs de lis de même.

Tiare pontificale. L'écu posé sur deux clefs en sautoir, l'une d'or, l'autre d'argent.



## O. DU CHRIST



Fondé en 1517 par Denis, roi de Portugal; confirmé en 1520 par le pape Jean XXII qui se reserva de pouvoir créer des Chevaliers dans ses Etats. Ne se confère qu'aux personnages de haut rang.

Une seule classe de Chevaliers portant la décoration en sautoir avec plaque.

*Ruban rouge.*

## O. DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND



Fondé le 1<sup>er</sup> septembre 1831 par le pape Grégoire XVI; modifié le 30 mai 1854. C'est l'Ordre conféré ordinairement pour services politiques sans distinction de religion.

3 classes : Grand-Croix, Commandeur, Chevalier (les Commandeurs peuvent être autorisés à porter la plaque de Grand-Croix). Le bijou pour les militaires est surmonté d'un trophée.

*Ruban rouge bordé de jaune orange.*

## O. DE SAINT-SYLVESTRE



Fondé le 31 octobre 1841 par le pape Grégoire XVI, pour remplacer l'O. de l'Eperon d'or tombé en désuétude et qu'une tradition faisait remonter à Saint-Sylvestre.

2 classes : Commandeur, Chevalier.

*Ruban noir avec trois raies rouge; une au milieu et une sur chaque bord.*

## O. DE PIE IX

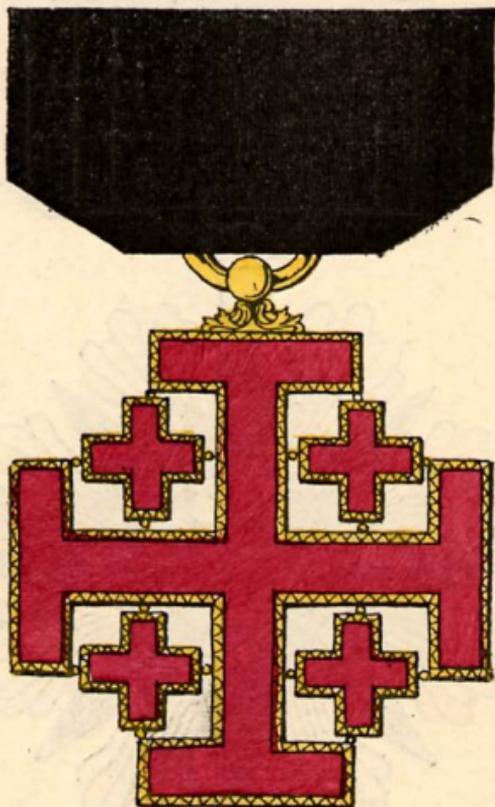


Fondé le 17 juin 1847 par le Pape Pie IX, modifié le 17 juin 1849. Il peut être conféré aux non-catholiques.

3 classes : Grand-Croix, Commandeur, Chevalier.

La première classe donne la noblesse héréditaire, les deux autres la noblesse personnelle.

*Ruban bleu, double liséré rouge.*

**O. DU SAINT-SÉPULCRE***(Aussi pour les Dames)*

Contemporain d'origine avec l'O. de Saint-Jean-de-Jérusalem, confirmé par Benoît XIV, le 7 janvier 1746 et transmis par Pie IX au patriarche latin de Jérusalem le 10 décembre 1847.

(Cet Ordre est placé sous le protectorat du Saint-Siège.)

5 classes : Grand-Croix, Commandeur, Chevalier.

*Ruban noir.*

# SALVADOR

**M. GUTIERREZ (Rafaël-Antonio)**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Général. — Élu le 29 avril 1894. — Conformément à la Constitution de 1864, révisée en 1888, le Président est élu pour 4 ans par vote direct de la nation.



**RÉPUBLIQUE DE SALVADOR**

(REPÚBLICA DEL SALVADOR)

D'azur au volcan au naturel, issant d'une mer d'argent et surmonté de neuf étoiles d'or, derrière lequel se lève un soleil du même.

L'écu surmonté de deux cornes d'abondance d'or, versant des fleurs et d'un bonnet phrygien de gueules, posé sur une pique d'or et environné d'une gloire de même. Le tout repose sur un trophée formé de deux drapeaux fascés d'argent et de gueules, cravatés d'azur, bordé d'or et ayant chacun un franc-canton différent en chef, celui de dextre d'azur à neuf étoiles d'or, posées 3, 3, 3, celui de sénestre d'azur à un disque d'argent chargé du volcan et du soleil de l'écu. En pointe de l'écu un arc, une flèche et un carquois d'or brochant sur deux palmes de sinople passées en sautoir.



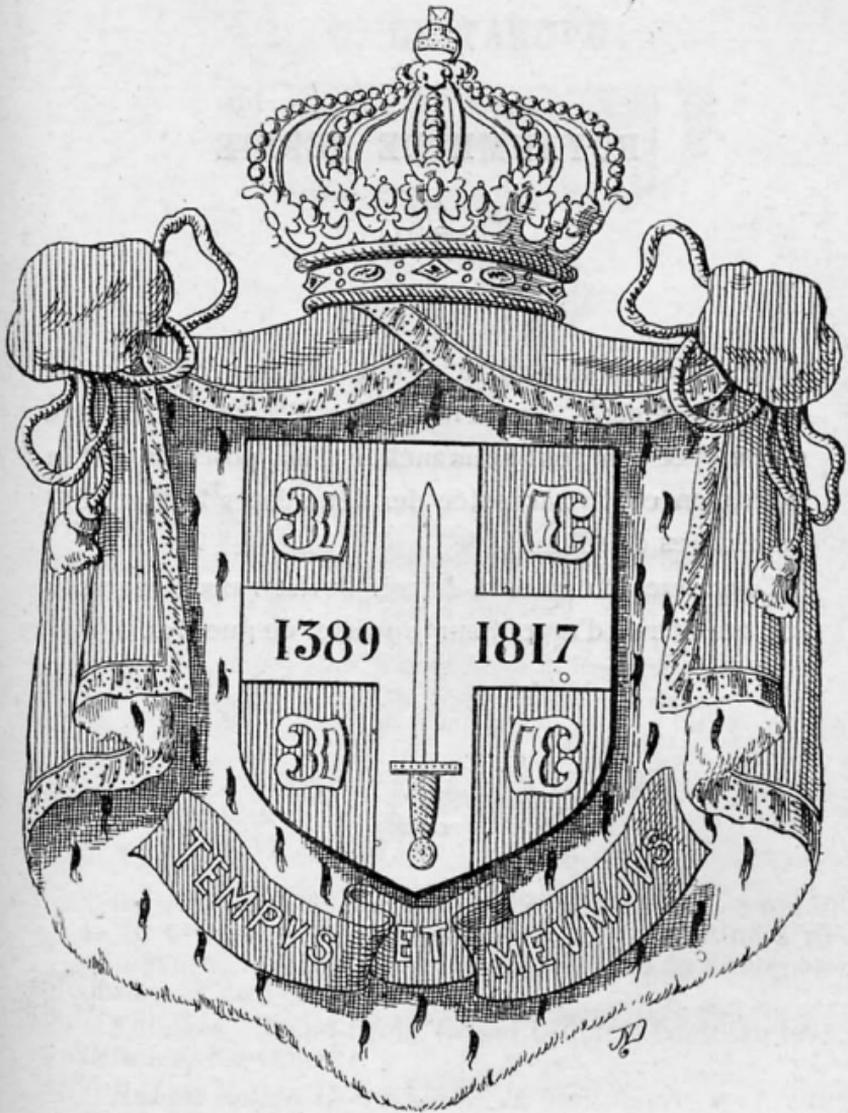
# SERBIE

S. M. ALEXANDRE I<sup>er</sup>

ROI DE SERBIE



Né à Belgrade le 2/14 août 1876. — Fils du roi Milan; succède à son père à l'abdication de ce dernier 22/6 mars 1889 sous une régence; se proclame majeur le 1/15 avril 1893. Chevalier de l'Aigle noir, Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc.



(Voir le texte, page 456.)

**ROYAUME DE SERBIE**

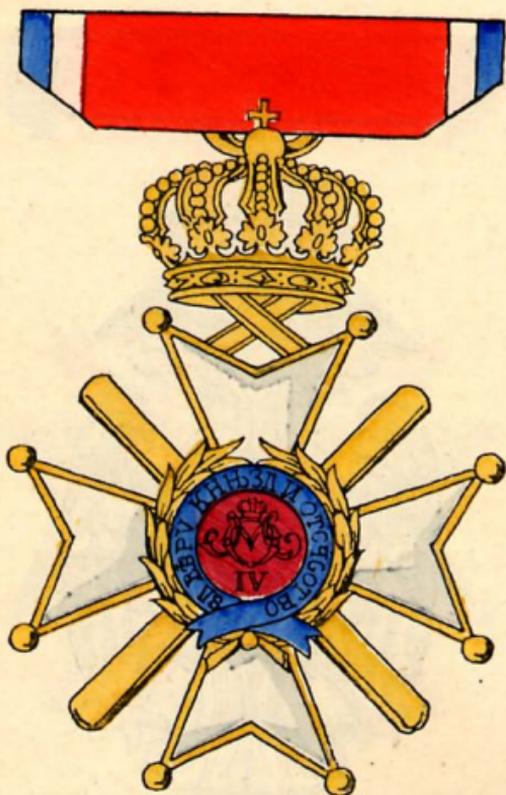
(SRBIJA)

De gueules à la croix d'argent, cantonnée de quatre briquets adossés du même (*alias* d'azur) et chargée d'une épée d'argent emmanchée d'or, posée en pal la pointe en chef et accostée des deux dates 1389 et 1817 en chiffres de sable.

Couronne et manteau de roi. Devise : *TEMPUS ET MECUM* IUS, en lettres d'argent sur un listel de gueules.



## O. DE TAKOVO

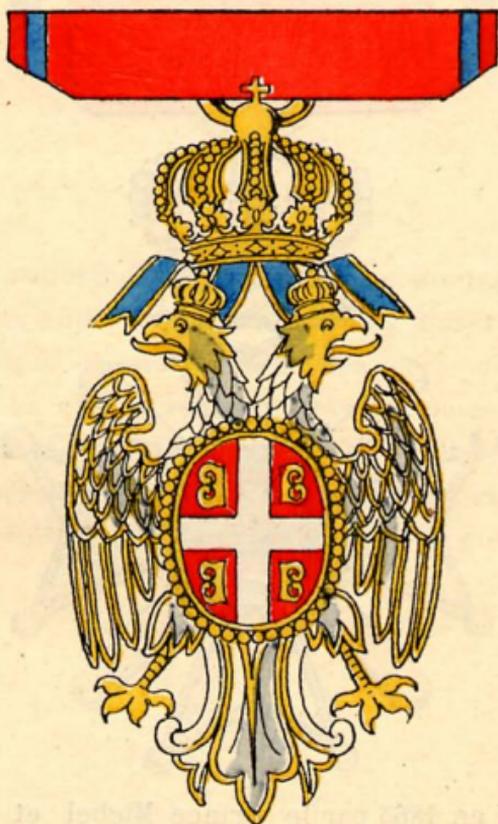


Institué en 1865 par le prince Michel et complété le 15 février 1878 par le prince Milan. Destiné à récompenser les services rendus à la cause de l'indépendance et de l'émancipation.

5 classes: Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier, Chevalier.

*Ruban rouge liseré blanc et bleu*, pour les civils;  
*Ruban rouge*, pour les militaires (la croix est surmontée de glaives).

## O. DE L'AIGLE BLANC

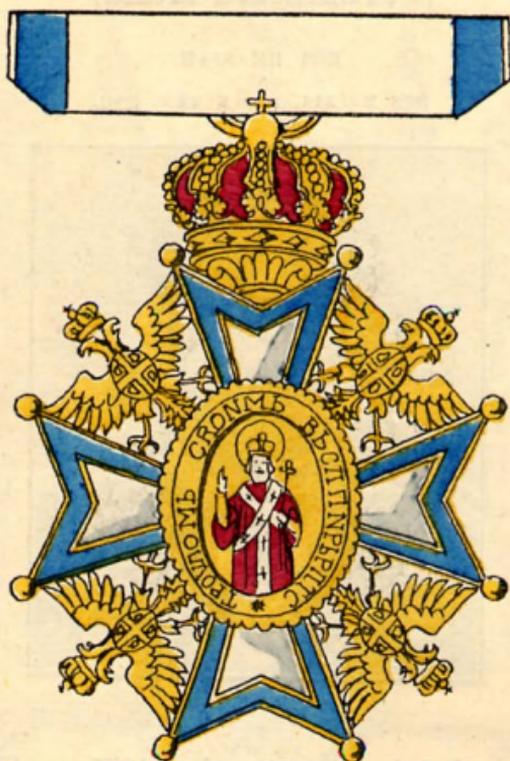


Institué le 23 janvier 1883 par le roi Milan, en souvenir du rétablissement de la royauté.

5 classes dont l'effectif est fixé (les étrangers non-compris) à 10 Grands-Croix ; 20 Grands Officiers ; 40 Commandeurs ; 150 Officiers ; 500 Chevaliers.

*Ruban rouge liseré de bleu.*

## O. DE SAINT-SAVA



Institué le 23 janvier 1883 par le roi Milan pour les Sciences et les Arts.

5 classes : Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier, Chevalier.

*Ruban blanc liseré de bleu.*

# SIAM

## S. M. CHULALONGKORN (Paramindra-Maha)

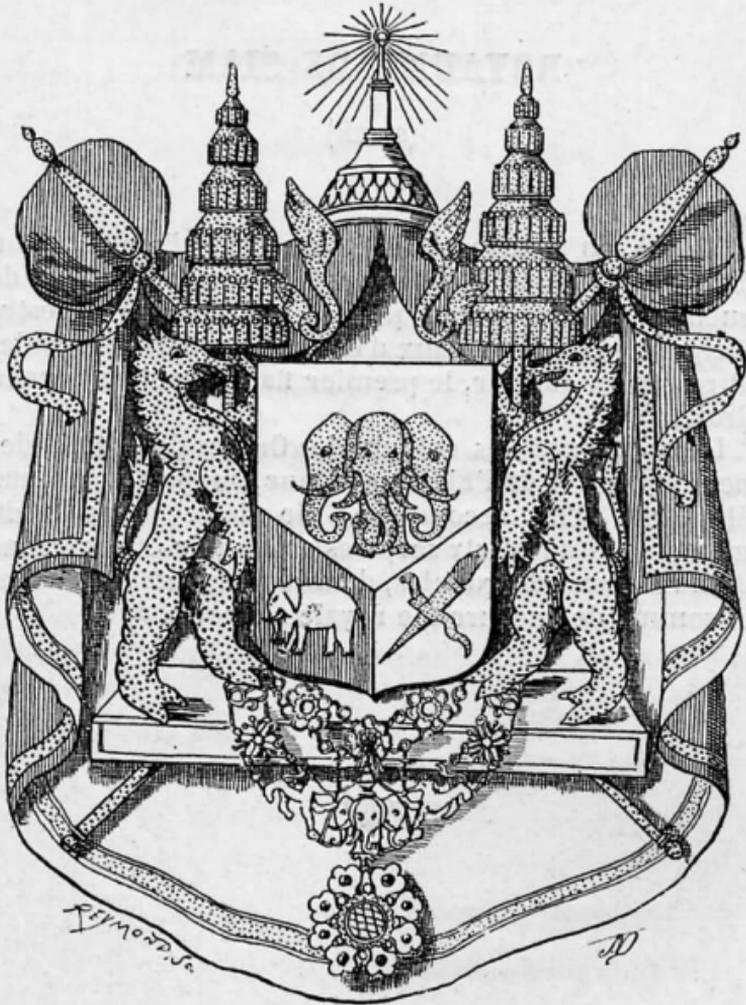
ROI DE SIAM  
DES MALAIS, DES K'RËN, ETC.



Né à Bangkok le 20 septembre 1855. — Fils du roi Maha Mongkout; succède à son père le 1<sup>er</sup> octobre 1868. Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc. Marié à

*Reine* : S. M. Sawang Waddhana, née le 10 septembre 1862.

*Héritier* : S. A. R. Maha Vajirunhis, né le 27 juin 1878.



(Voir le texte, page 462.)

---

**ROYAUME DE SIAM**

(SEJEM)

Tiercé en pale abaissé, en chef d'argent à un éléphant d'or à trois têtes, posé de front; à dextre de gueules à un éléphant passant d'argent; à sénestre d'argent à deux couteaux d'or emmanchés de gueules et passés en sautoir, le premier flamboyant, le second droit.

L'écu entouré des colliers des Ordres de l'Étoile des neuf pierres et de l'Éléphant blanc, supporté par deux éléphants d'or, accompagné de deux parasols du même, posé sur deux sceptres en sautoir et environné d'un manteau de gueules, doublé d'argent, liseré d'or et sommé de la couronne royale siamoise.



---

## O. DES NEUF PIERRES

Très ancien, réservé aux prêtres de Bouddha.

Deux classes : 1<sup>re</sup> en or ; 2<sup>e</sup> en argent.

Médaille de pierreries portée en sautoir.

*Ruban jaune liseré d'or et d'argent.*

---

## O. DE LA GRANDE COURONNE

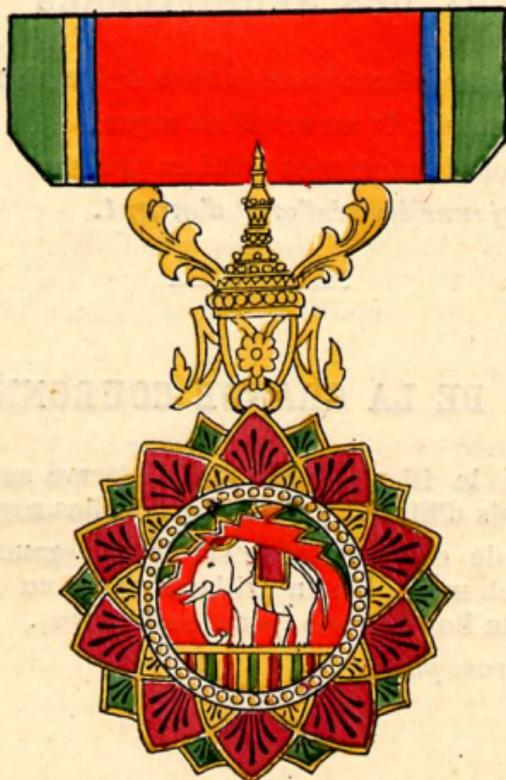
Institué le 16 novembre 1873. Réservé aux souverains, chefs d'Etat et princes des familles royales.

Une seule classe : plaque sur le côté gauche de la poitrine et médaille en brillants ayant au centre le portrait du Roi de Siam (porté en écharpe).

*Ruban rose pâle.*



## O. DE L'ÉLÉPHANT BLANC

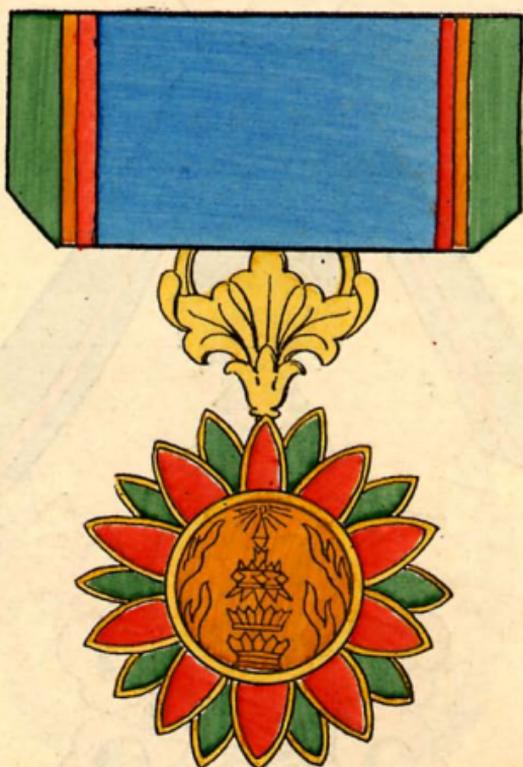


Fondé en 1861-69. C'est le premier Ordre du royaume.

5 classes, dont l'effectif est fixé à 23 Grands Croix, 50 Grands Officiers; 100 Commandeurs; 200 Officiers et un nombre illimité de Chevaliers.

*Ruban rouge bordé de vert; les deux couleurs séparées par une ligne bleue et une jaune.*

## O. DE LA COURONNE DE SIAM

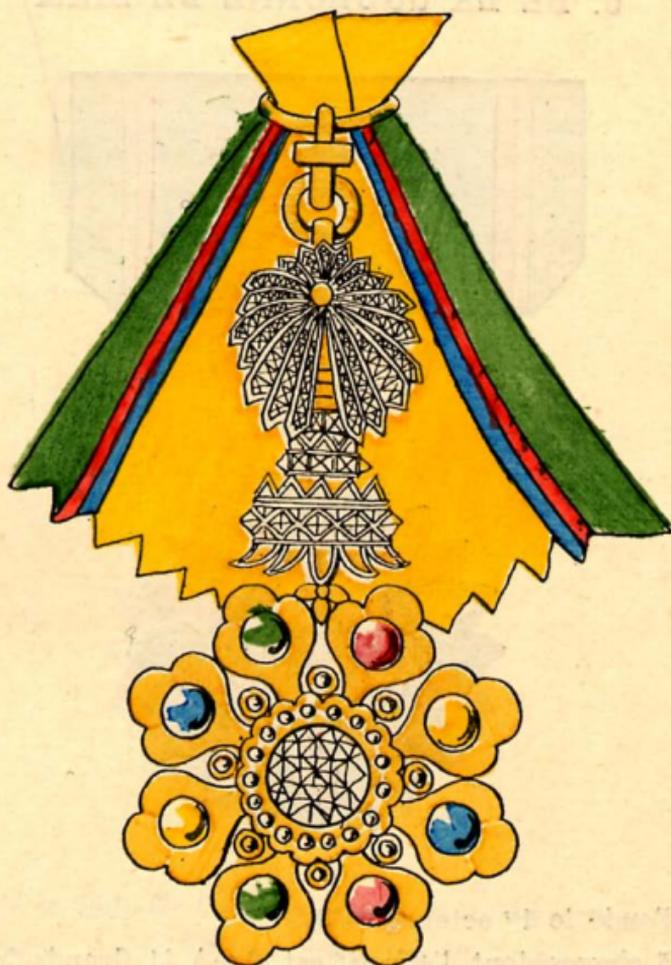


Fondé le 1<sup>er</sup> octobre 1869.

5 classes dont l'effectif est fixé à 41 Grands-Croix ;  
100 Grands Officiers ; 200 Commandeurs ; 400 Officiers  
et un nombre illimité de Chevaliers.

*Ruban bleu bordé de vert, ces deux couleurs séparées par une ligne rouge et une jaune.*

---

**LE SAINT-ORDRE**

Fondé le 29 décembre 1869 ; réservé à la famille royale.

Une seule de 9 titulaires y compris le Roi.

*Ruban jaune, bordure verte, un filet bleu et un rouge.*

## O. POUR LES FAMILLES

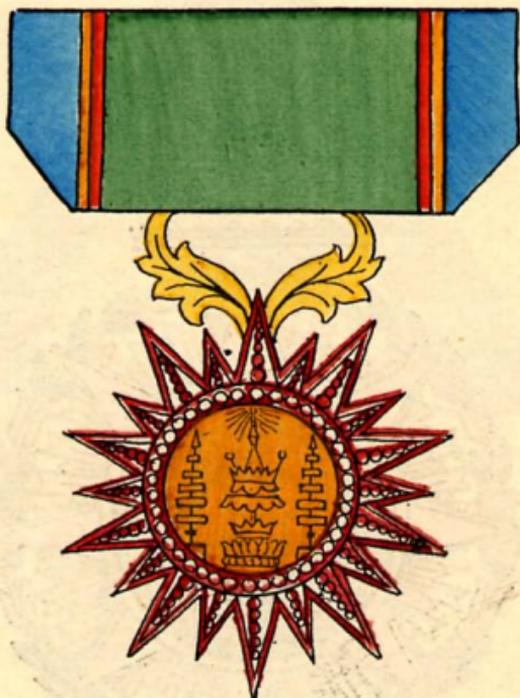


Fondé le 16 novembre 1873.

4 classes dont l'effectif est fixé pour la 1<sup>re</sup> classe à 21 Grands-Croix; pour la 2<sup>e</sup>, 50 Commandeurs avec plaque; pour la 3<sup>e</sup>, 80 Commandeurs; pour la 4<sup>e</sup>, 100 Chevaliers, décoration en or et 100 Chevaliers, décoration en argent.

*Ruban rose.*

MÉDAILLES POUR LES SCIENCES  
ET LES ARTS



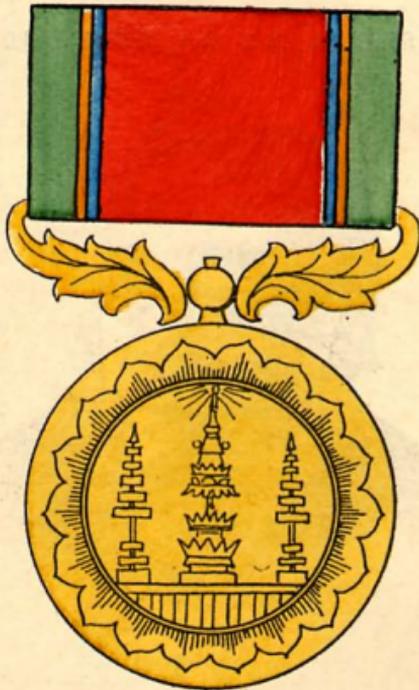
PREMIÈRE CLASSE

Instituées le 19 septembre 1873.

Deux classes.

Première classe, pour les hommes de lettres; *Ruban vert bordé de bleu, ces deux couleurs séparées par une ligne bleue et une garance.*

MÉDAILLES POUR LES SCIENCES  
ET LES ARTS



DEUXIÈME CLASSE

Instituées le 19 septembre 1873.

Deux classes.

Deuxième classe, pour les Artistes; *Ruban rouge bordé de vert, ces deux couleurs séparées par une ligne jaune et une bleue.*

# SUD-AFRICAINNE

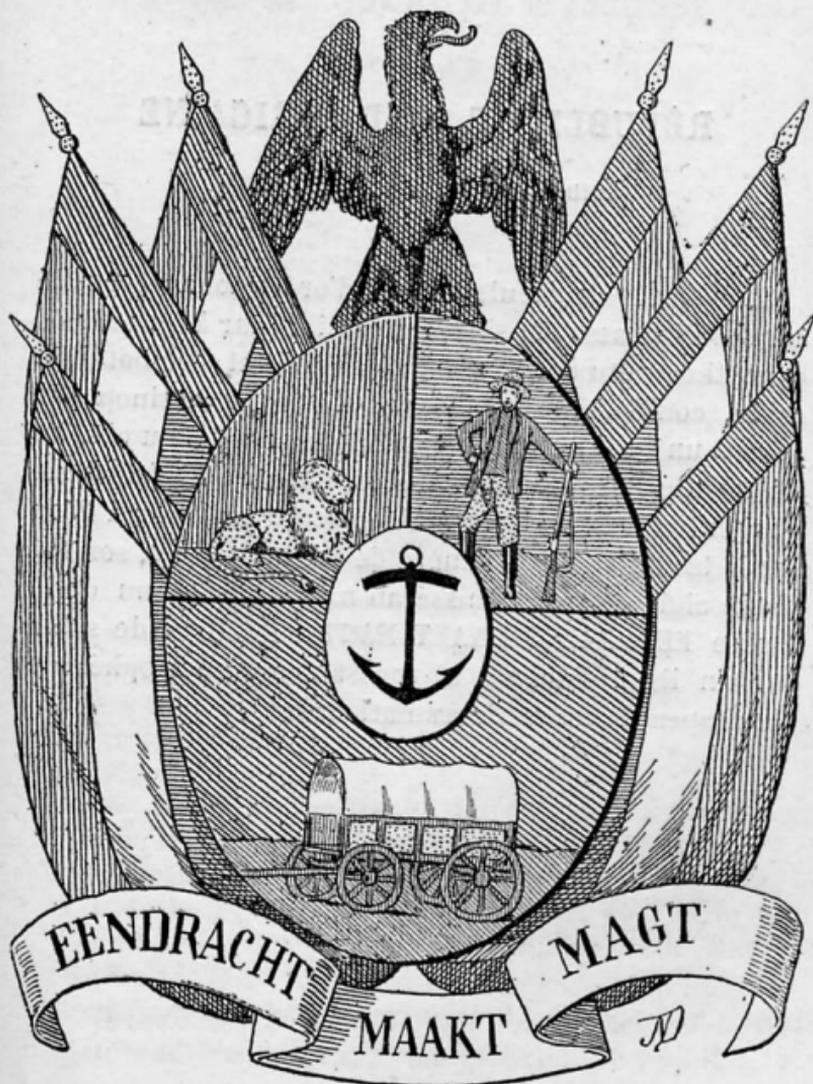
**M. KRÜGER (S.-J.-P.)**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Élu pour la troisième fois le 12 mai 1893. Commandeur de la Légion d'honneur.

Conformément à la Constitution du 13 février 1858, révisée le 23 juin 1890, le Président de la République est élu pour cinq ans.



(Voir le texte, page 472.)

**RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE**

(ZUID-AFRIKAANSCHÉ REPUBLIEK)

Coupé au 1<sup>er</sup> de gueules au lion d'or contourné, couché sur une terrasse de sinople; parti d'azur à un boër de carnation vêtu de gueules, de sinople et d'or botté de sable, coiffé d'or; debout sur un tertre de sinople et tenant un fusil au naturel; au 2<sup>e</sup> de sinople, au chariot de gueules, les panneaux d'or, couvert d'une bâche d'argent et reposant sur un tertre au naturel; à l'écu sur le tout d'argent à l'ancre de sable. — L'écu sommé d'une aigle au vol abaissé au naturel, soutenu de la devise EENDRACHT MAAKT MAGT en lettres de sable sur un listel d'argent et reposant sur un trophée de six drapeaux aux couleurs nationales.



# SUÈDE & NORVÈGE

## S. M. OSCAR II (Frédéric)

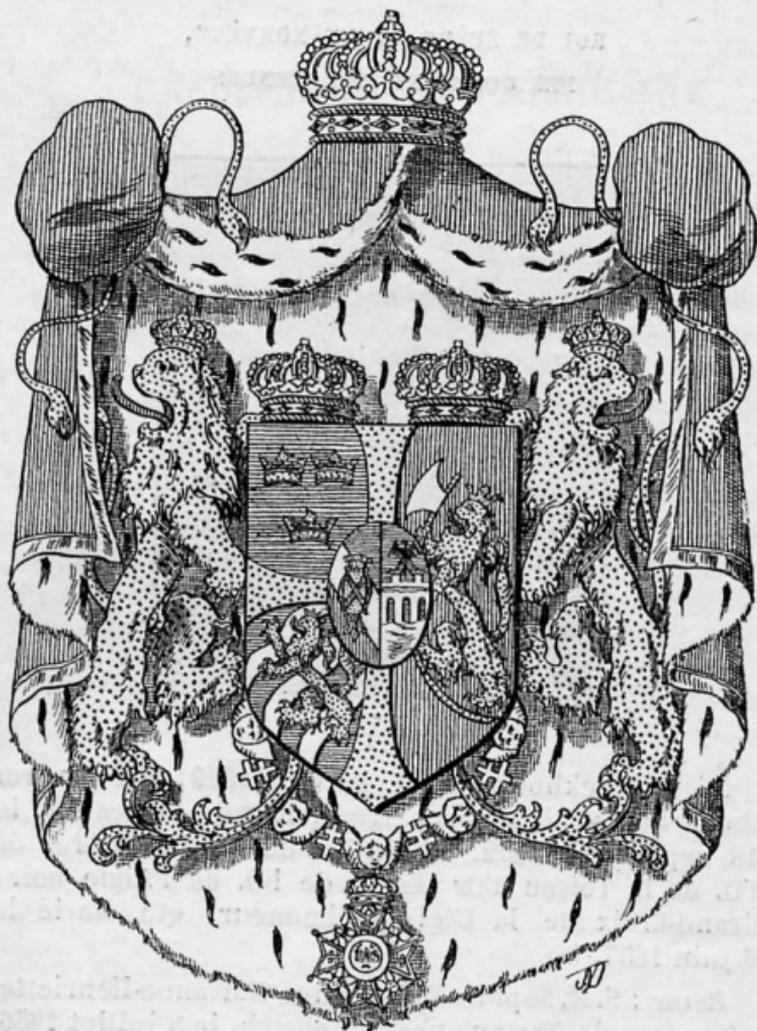
ROI DE SUÈDE ET DE NORVÈGE,  
DES GOTHS ET DES WENDES



Né à Stockholm le 21 janvier 1829; fils du roi Oscar I<sup>er</sup>. Succède à son frère, le roi Charles XV, le 18 septembre 1872. Chevalier de la Jarretière, de l'O. de la Toison d'Or (Esp), de l'O. de l'Aigle noir; Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc. Marié le 6 juin 1857, à

*Reine* : S. M. Sophie-Wilhelmine-Marianne-Henriette, princesse de Nassau, née à Biebrich, le 9 juillet 1836.

*Héritier* : S. A. R. Oscar-Gustave-Adolphe, prince royal, né à Drottningholm, le 16 juin 1858.



(Voir le texte, page 473.)

**ROYAUMES DE SUÈDE ET NORVÈGE**

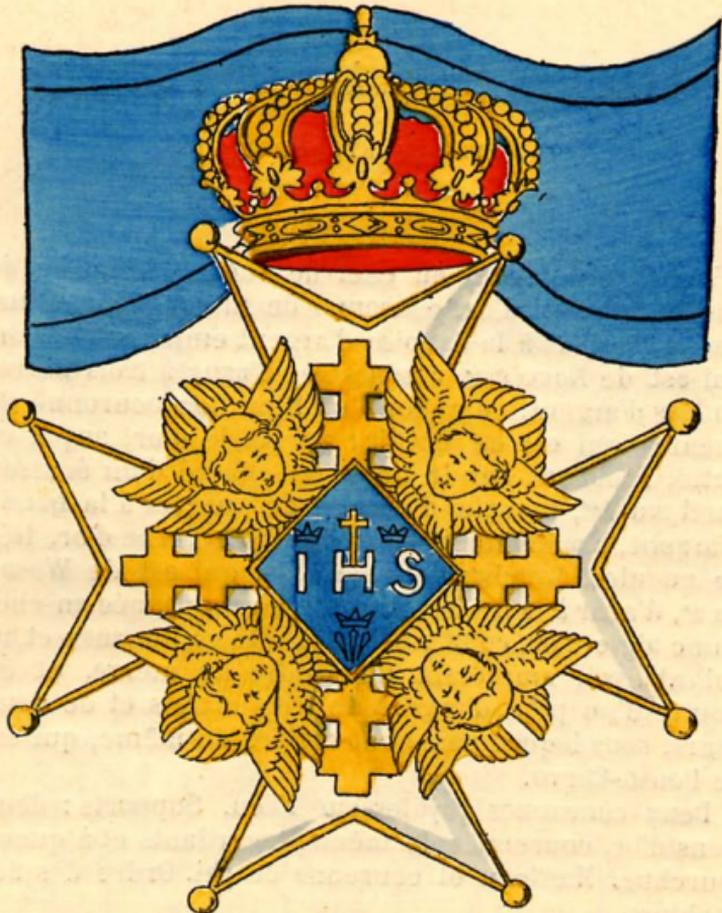
(SVERIGE ET NORGE)

Tiercé en païrle, en chef de Suède; à dextre de gueules au lion d'or, couronné de même, tenant une hache d'armes à la danoise d'argent emmanchée d'or, qui est de Norvège: à sénestre, d'azur à trois barres ondées d'argent, chargées d'un lion d'or, couronné de gueules, qui est de Gothie: au païrle d'or, arqué et patté, brochante sur le tiercé et chargé d'un écusson parti, au 1<sup>er</sup>, tranché d'azur et de gueules à la bande d'argent, brochante et chargée d'une gerbe d'or, liée de gueules, brochante sur le tout, qui est de Wasa; au 2<sup>e</sup>, d'azur à la devise d'argent, accompagnée en chef d'une aigle d'or, couronnée, à la tête contournée et au vol abaissé, empiétant un foudre du même, et en pointe d'un pont d'argent de trois arches et de deux tours, sous lequel passe une rivière du même, qui est de Ponte-Corvo.

Deux couronnes royales sur l'écu. Supports: deux lions d'or, couronnés de même, regardants et à queue fourchue. Manteau et couronne de roi. Ordre des Séraphins.



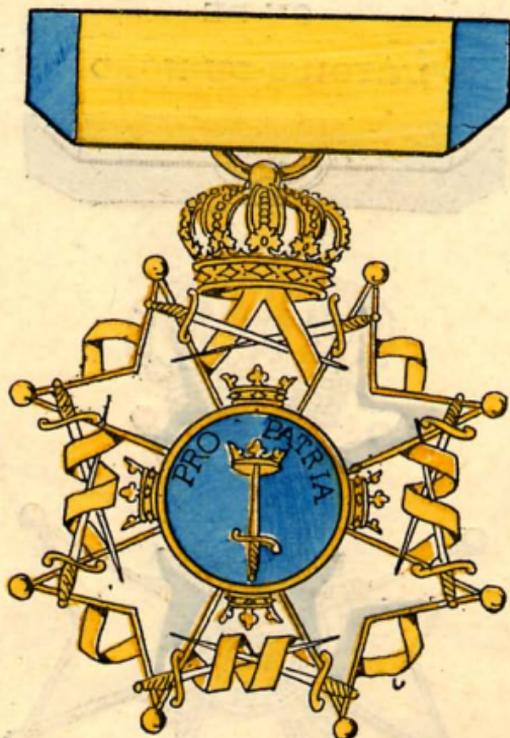
## O. DES SÉRAPHINS



Fondé en 1285, renouvelé en 1748, modifié en 1814. C'est le premier O. du royaume. Il ne se compose que de 52 Chevaliers (non compris les princes de la maison régnante ni les princes étrangers), dont 24 Suédois et 8 étrangers. La décoration se porte comme les Grands-Croix.

*Ruban bleu de ciel.*

## O. DE L'ÉPÉE OU DU GLAIVE



Fondé en 1522; confirmé et modifié en 1748, 1814, 1860.

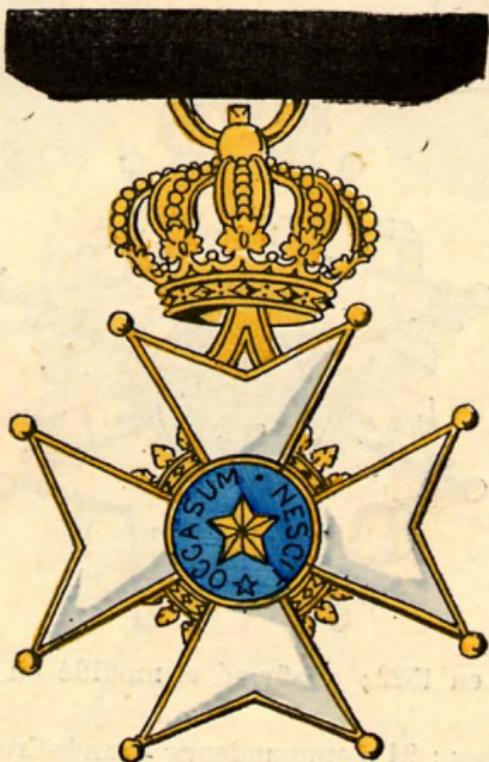
5 classes : 24 Commandeurs Grands-Croix (éch. et plaq.); 24 Commandeurs de nombre (sautoir et plaque); Chevalier Grand-Croix de 1<sup>re</sup> classe (sautoir et épée sur le côté gauche de la poitrine); Chevaliers Grands-Croix de 2<sup>e</sup> classe (sautoir); Chevaliers (boutonnière).

*Ruban jaune liseré de bleu.*

## O. DE L'ÉTOILE POLAIRE

OU DE

L'ÉTOILE DU NORD



Fondé en 1748 par Frédéric 1<sup>er</sup>; modifié en 1844.

3 classes : Commandeur Grand-Croix (écharpe et plaque); Commandeur (sautoir et plaque); Chevalier (boutonnière).

*Ruban noir*



## G. DE CHARLES XIII



Fondé le 27 mai 1811 par le roi Charles XIII, réservé aux hauts dignitaires de la franc-maçonnerie.

Une seule classe composée de 30 membres suédois. Décoration portée en sautoir, avec plaque.

*Ruban rouge.*

## O. DE SAINT-OLAF DE NORVÈGE.



Fondé le 21 août 1847 par le roi Oscar I<sup>er</sup>.

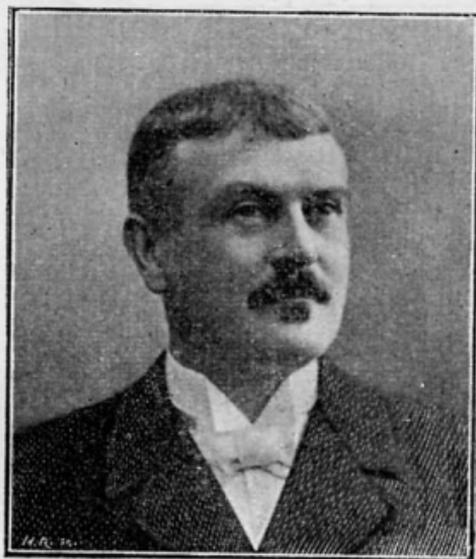
3 classes : Grand-Croix ; Commandeur (avec plaque) ; Chevalier. Les décorations accordées aux militaires sont ornées de glaives.

*Ruban rouge avec une raie bleue entre deux filets blancs sur chaque bord.*

# SUISSE

**M. LACHENAL (Adrien)**

PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION

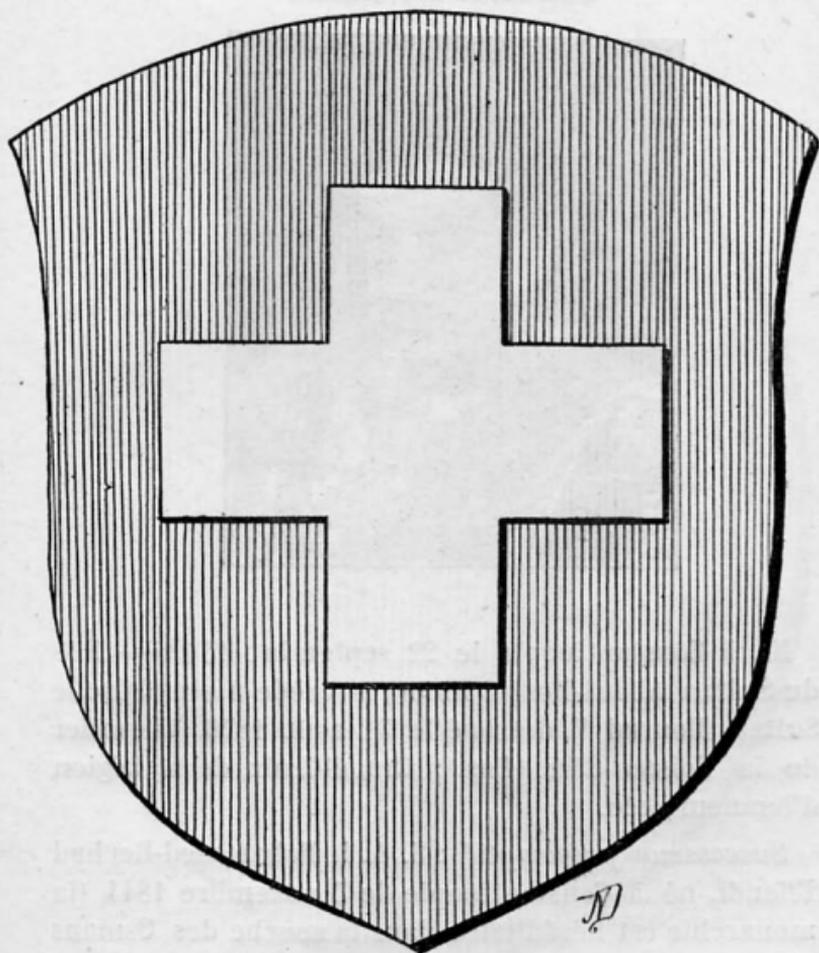


Né en 1849. — Avocat, vice-président du Conseil fédéral, chef du département des Affaires étrangères. Élu président de la Confédération helvétique en décembre 1895 par 145 voix sur 171 votants.

Conformément à la Constitution du 29 mai 1874, le président, pris au sein du Conseil fédéral, est élu pour un an.

**CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE**

(SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT)



De gueules à la croix alaisée d'argent.

# TURQUIE

**S. M. ABDUL-HAMID KHAN**

GRAND-SULTAN

COMMANDEUR DES CROYANTS

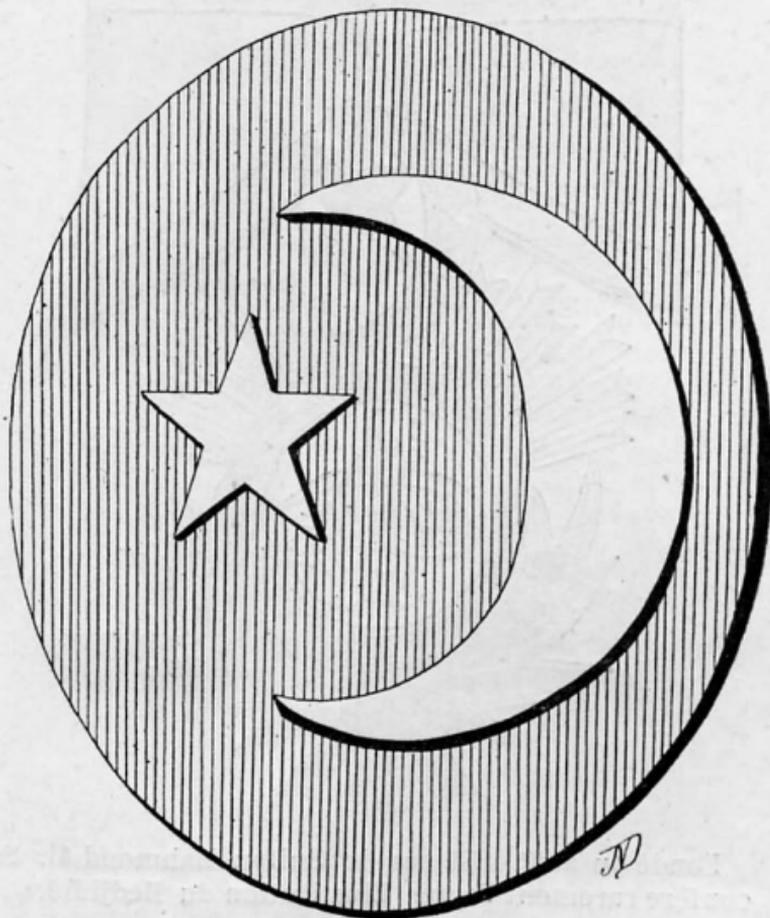


Né à Constantinople le 22 septembre 1842. — Fils du Sultan Aboul-Medjid Khan ; succède à son frère le Sultan Mourad V, détrôné le 31 août 1876. Chevalier de la Toison d'Or (Esp.) ; Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc.

*Successeur présomptif* : S. A. I. Mohammed-Rechad Effendi, né à Constantinople le 3 novembre 1844 (la monarchie est héréditaire dans la souche des Osmans pour l'ainé des princes).

EMPIRE OTTOMAN

(MEMALIK I OSMANIYE)



De gueules au croissant d'argent contourné, adextré d'une étoile de même.

**O. DE LA GLOIRE (NICHAN-IFTIKHAR)**

Fondé en août 1831 par le Sultan Mahmoud II. Se confère rarement depuis l'institution du Medjidié.

Médaille d'or orné de brillants porté en sautoir à une chaîne d'or ou à un *ruban rouge avec double liséré vert*.

## O. DU MEDJIDIÉ

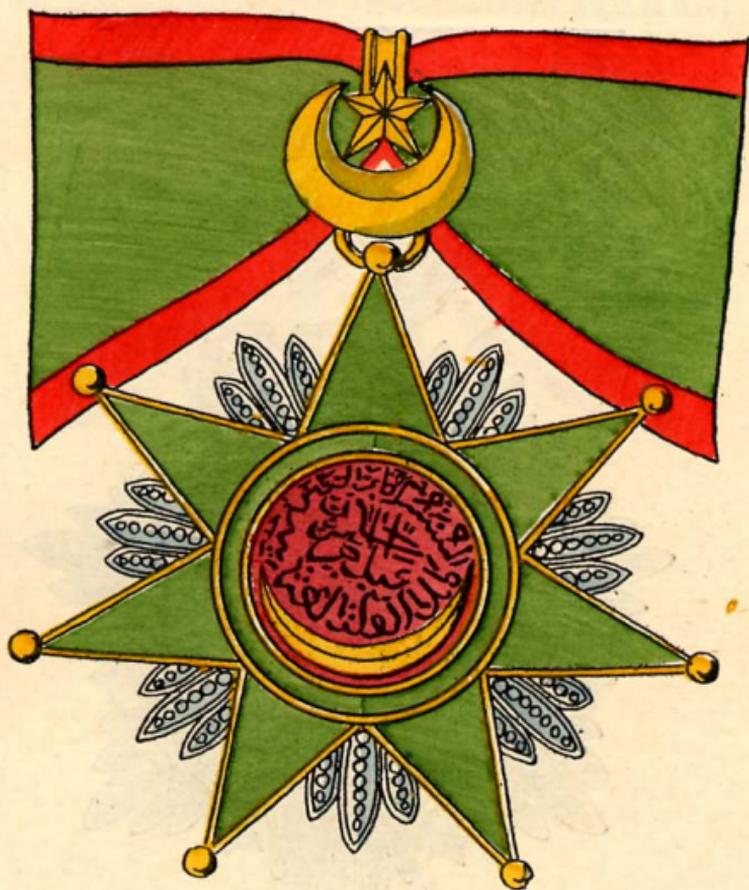


Fondé en 1852 par le Sultan Abdul-Medjid. C'est le troisième O. de l'Empire.

5 classes dont l'effectif (non compris les étrangers) est fixé à 50 pour la 1<sup>re</sup> classe ou Grand-Croix; 150 pour la 2<sup>e</sup> classe ou Grand Officier; 800 pour la 3<sup>e</sup> classe ou Commandeur; 3 000 pour la 4<sup>e</sup> classe ou Officier; 6 000 pour la 5<sup>e</sup> classe ou Chevalier.

*Ruban rouge liseré de vert.*

## O. DE L'OSMANIÉ



Fondé en 1861 par le Sultan Abdul-Aziz. Statuts de 1862, étendus en 1867. C'est le deuxième O. de l'Empire.

5 classes : 1<sup>re</sup> classe ou Grand-Croix ; 2<sup>e</sup> classe ou Grand Officier ; 3<sup>e</sup> classe ou Commandeur ; 4<sup>e</sup> classe ou Officier ; 5<sup>e</sup> classe ou Chevalier.

*Ruban vert liseré de rouge.*

O. DU NICHAN-IMTIAZ  
OU DU MÉRITE

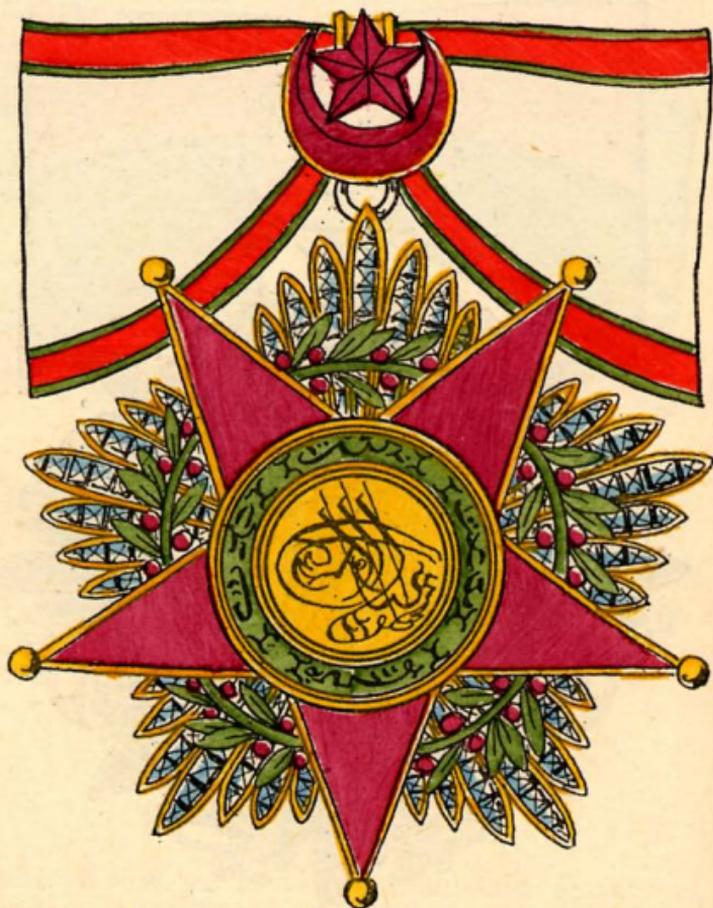


Fondé en 1879 par le Sultan Abdul-Hamid II; premier O. de l'Empire.

5 classes : 1<sup>e</sup> classe en écharpe comme les Grands-Croix ; 2<sup>e</sup> classe en sautoir comme les Commandeurs 3<sup>e</sup> classe à la boutonnière comme les Chevaliers.

*Ruban moitié rouge, moitié vert.*

## O. DU CHEFAKAT

*(Pour les Dames)*

Créé en 1880, par le Sultan Abdul-Hamid II.

3 classes : 1<sup>re</sup> classe (sautoir) ; 2<sup>e</sup> classe (rosette) ;  
3<sup>e</sup> classe (ruban simple).

*Ruban blanc avec un liséré rouge entre deux filets  
verts.*

## BULGARIE

S. A. R. FERDINAND I<sup>er</sup>

PRINCE DE BULGARIE

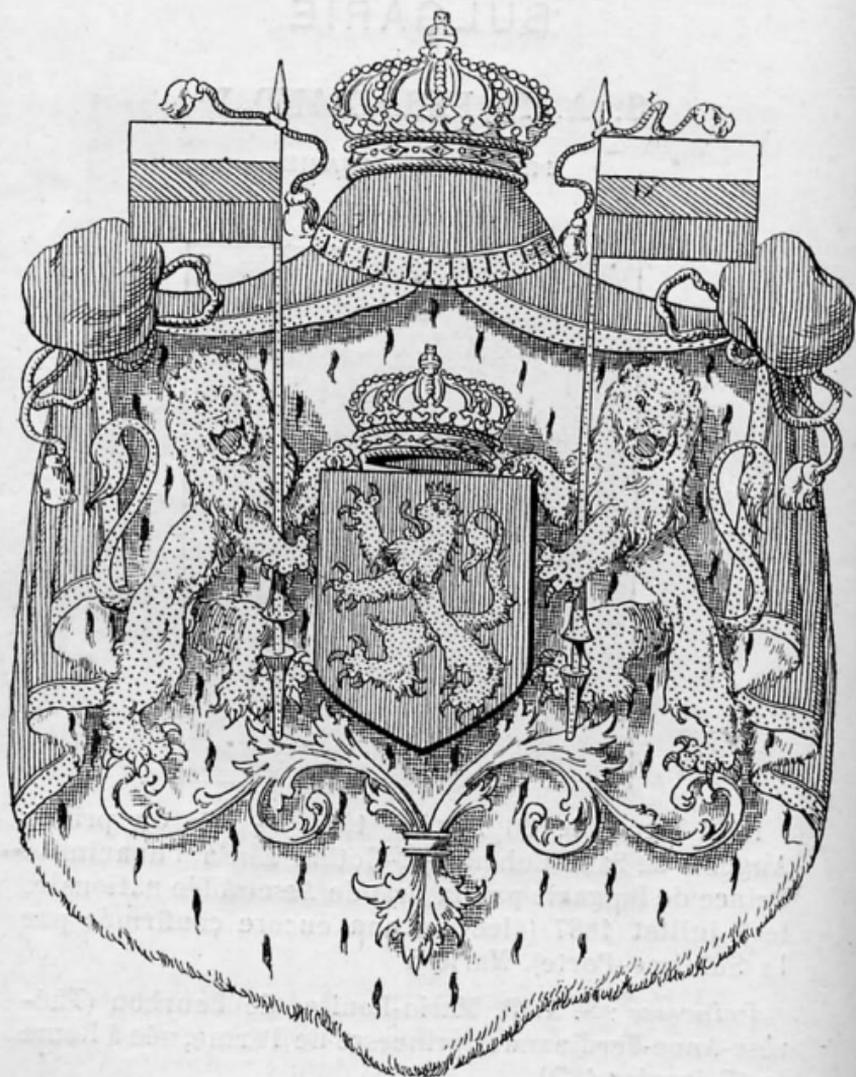
DUC DE SAXE



Né à Vienne le 26 février 1861. — Fils du prince Auguste de Saxe-Cobourg-et-Gotha. Élu à l'unanimité Prince de Bulgarie par la Grande Assemblée nationale, le 7 juillet 1887 (élection non encore confirmée par la Sublime-Porte). Marié à

*Princesse* : S. A. R. Marie-Louise de Bourbon (Thérèse-Anne-Ferdinande), princesse de Parme, née à Rome le 17 janvier 1870.

*Héritier* : S. A. R. Boris, prince de Tornovo, duc de Saxe, né au palais de Sofia le 30 janvier 1894.



(Voir le texte, page 493.)

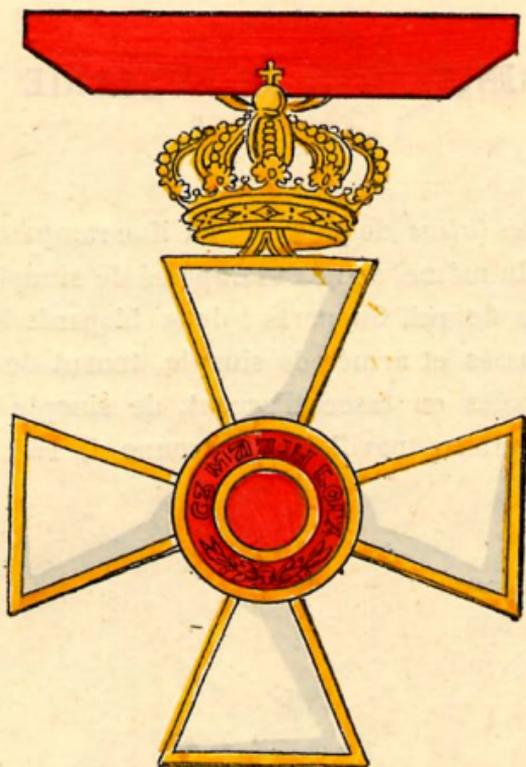
**PRINCIPAUTÉ DE BULGARIE**

De gueules (*alias* de pourpre) au lion rampant d'or, couronné du même, armé et lampassé de sinople.

Couronne de roi. Supports : deux léopards lionnés d'or, lampassés et armés de sinople, tenant des bannières tiercées en fasce d'argent, de sinople et de gueules. Manteau, pavillon et couronne de roi.



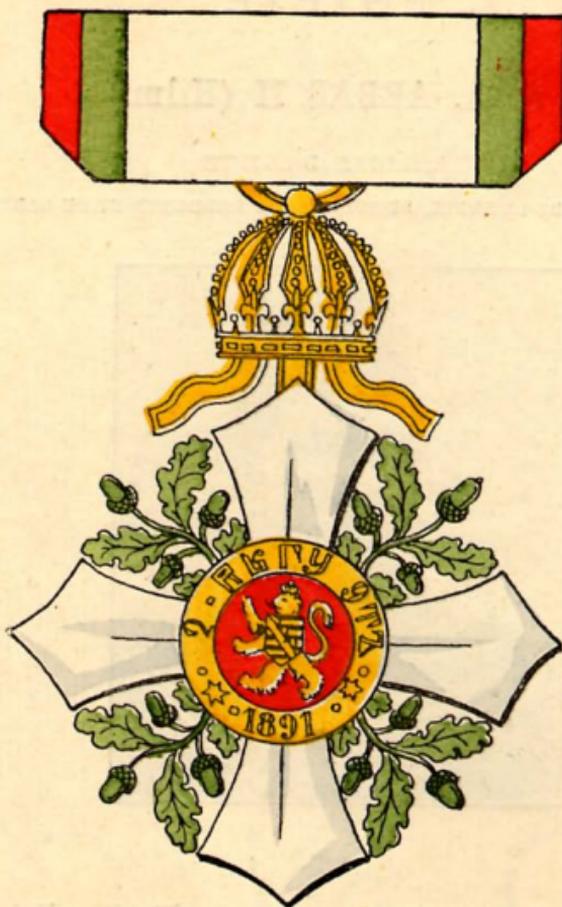
## O. DE SAINT-ALEXANDRE



Fondé le 25 décembre 1881 par le prince Alexandre I<sup>er</sup>; statuts et décrets du prince Ferdinand I<sup>er</sup> le 24 mars 1885 et le 14 août 1888.

5 classes comprenant chacune deux catégories: l'une avec épées, l'autre sans épées: Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier, Chevalier. (Une médaille est annexée à l'Ordre.)

*Ruban rouge liseré de blanc et de vert.*

**O. NATIONAL POUR LE MÉRITE CIVIL**

Institué le 14 août 1891 par le prince Ferdinand I<sup>er</sup>.  
6 classes : Grand-Croix ; Grand-Officier ; Commandeur de 1<sup>re</sup> classe avec plaque ; Commandeur de 2<sup>e</sup> classe ; Officier ; Chevalier.

*Ruban blanc liséré de rouge et de vert.*

## ÉGYPTÉ

S. A. ABBAS II (Hilmi)

KHÉDIVE D'ÉGYPTÉ

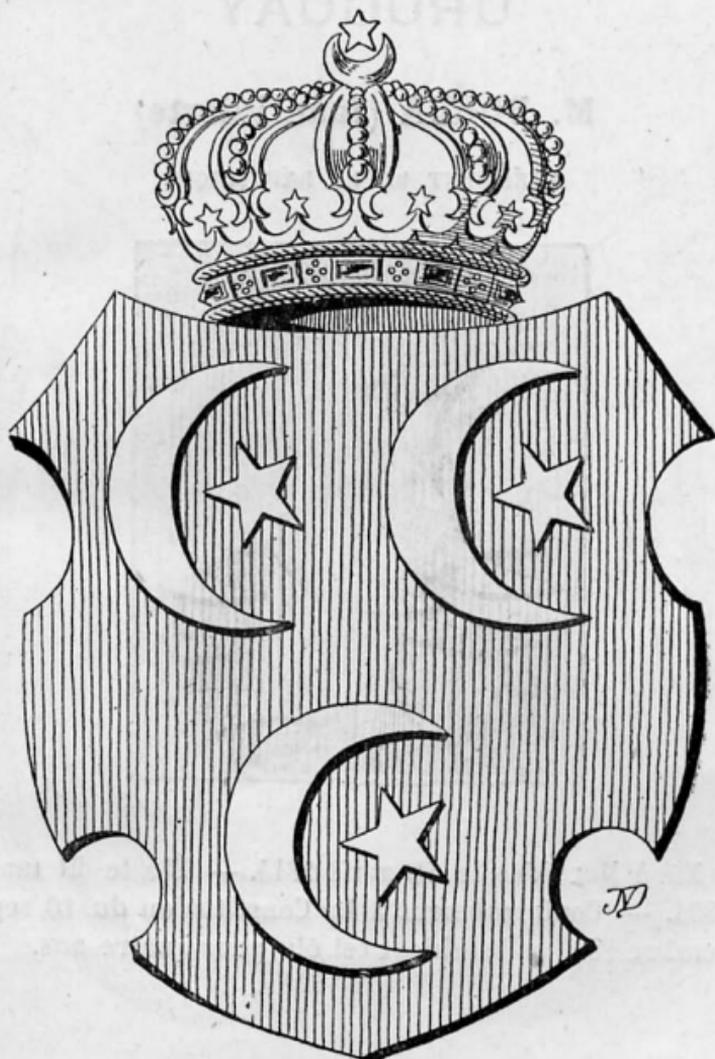
SOUVERAIN DE LA NUBIE, DU SOUDAN, DU KORDOFAN ET DU DARFOUR



Né le 14 juillet 1874. — Fils du Khédivé Mehemet Tewfik; succède à son père, décédé le 7 janvier 1892; nommé Khédivé par firman du 26 mars 1892. Grand-Croix de la Légion d'honneur, etc.

(Le Khédivé confère au nom du Sultan, les Ordres ottomans du *Medjidié* et de l'*Osmânié*.)

## ÉGYPTE

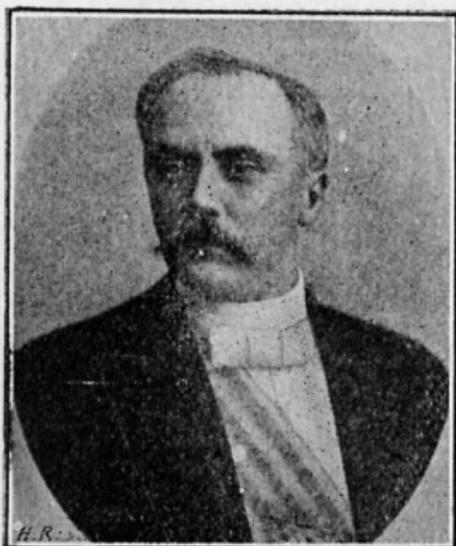


De gueules à trois croissants contournés d'argent posés 2 et 1 sénestrés chacun d'une étoile de même.  
Couronne spéciale.

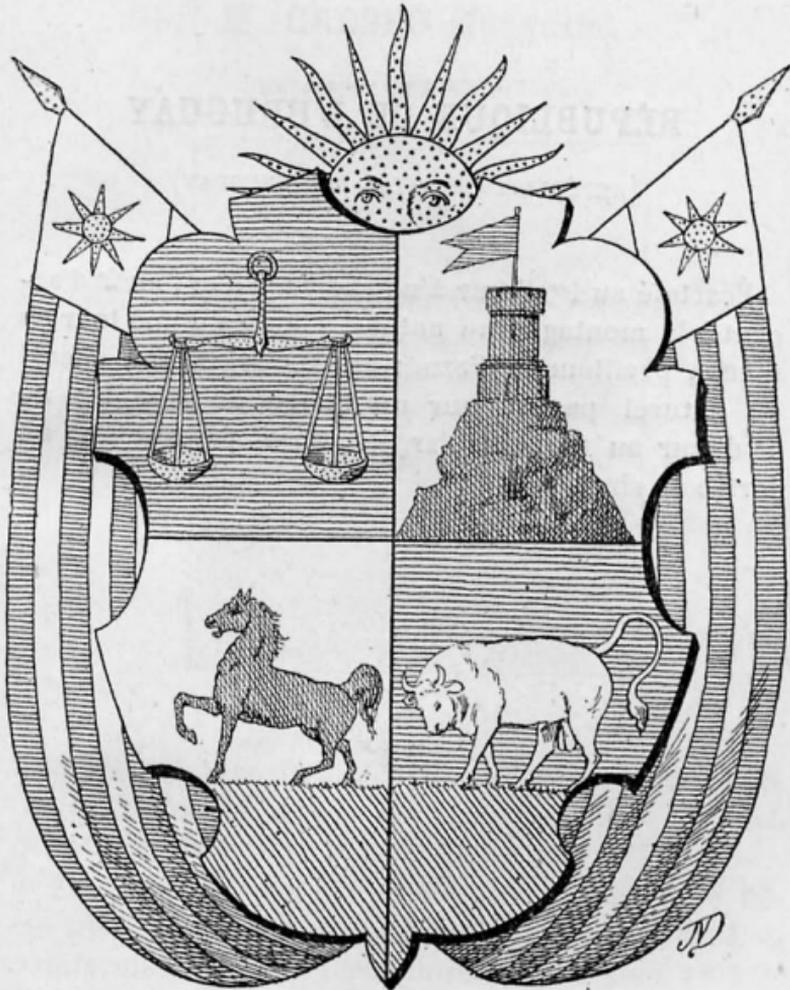
# URUGUAY

**M. BORDA (Juan-Idiarte)**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Né à Mercédès le 20 avril 1844. — Élu le 21 mars 1894. — Conformément à la Constitution du 10 septembre 1829 le Président est élu pour quatre ans.



(Voir le texte, page 500.)

**RÉPUBLIQUE DE L'URUGUAY**

(REPÚBLICA ORIENTAL DEL URUGUAY)

Écartelé au 1<sup>er</sup> d'azur à une balance d'or; au 2<sup>e</sup> d'argent à la montagne au naturel sommée d'une tour de même, pavillonnée d'azur: au 3<sup>e</sup> d'argent au cheval au naturel passant sur un tertre de sinople; au 4<sup>e</sup> d'azur au taureau d'argent, aussi passant sur un tertre de sinople.



# VENEZUELA

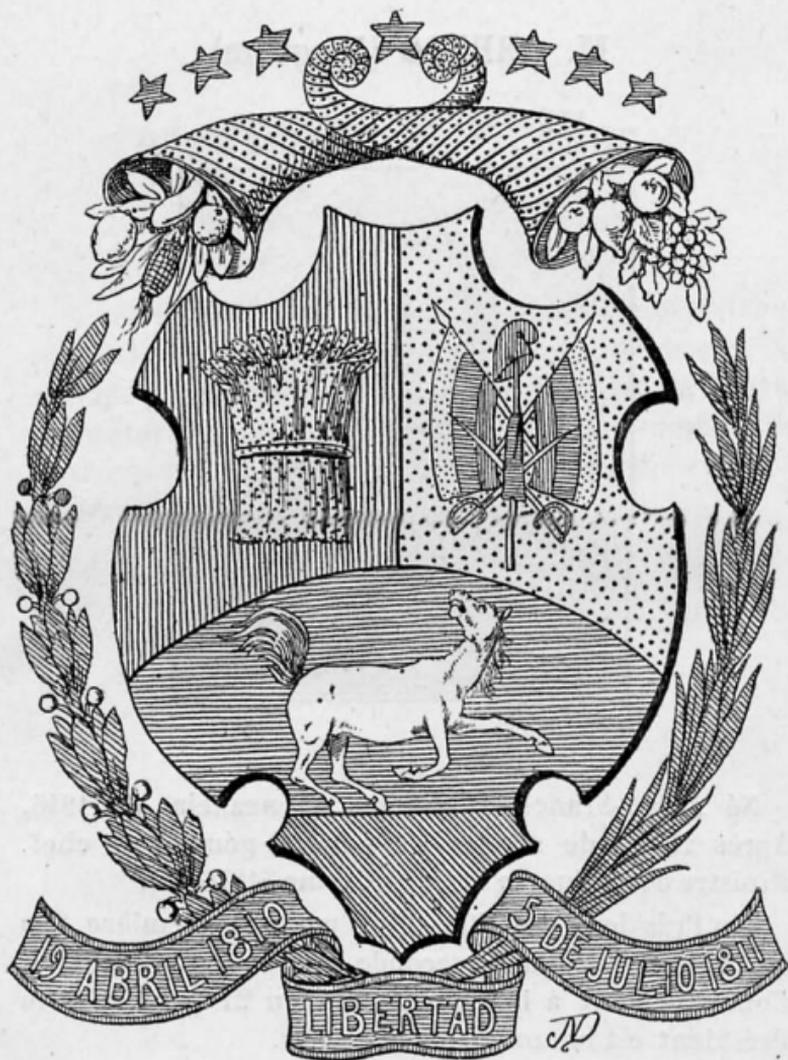
**M. CRESPO (Joaguim)**

PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS



Né à San-Francisco de Cuva (Venezuela) en 1845. Après 25 ans de service est nommé général en chef. Ministre de la Guerre et de la Marine (1876-77).

Élu Président des Etats-Unis pour la première fois en 1884 ; réélu pour la seconde fois le 5 mars 1894. — Conformément à la Constitution du 21 juin 1895 le Président est nommé pour deux ans.



**ÉTATS-UNIS DE VENEZUELA**

(ESTADOS UNIDOS DE VÉNEZUELA)

De gueules, chargé d'une gerbe de blé d'or, parti d'or au trophée formé d'un bâton posé en pal portant un bonnet phrygien de gueules accosté de deux drapeaux tiercés en pal d'or, d'azur et de gueules, passés en sautoir soutenus de deux sabres d'argent emmanchés d'or posés de même les pointes en chef : coupé arqué d'azur au cheval contourné passant et courant.

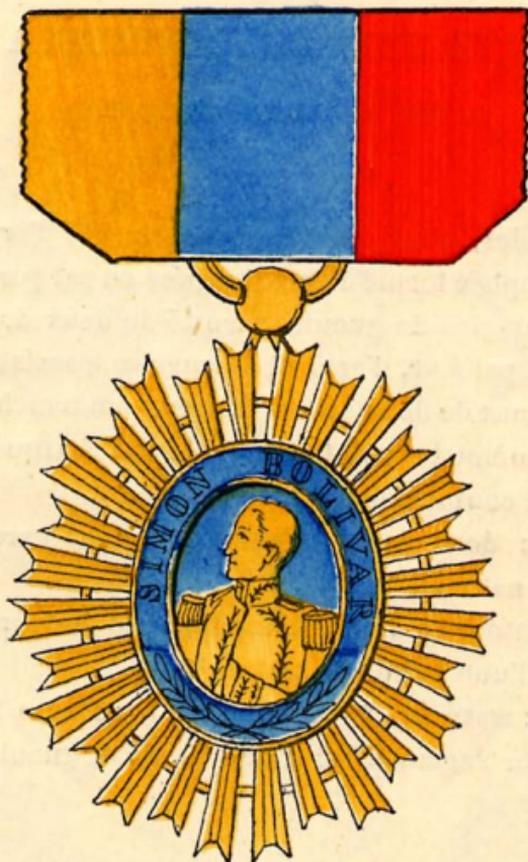
Cimier : deux cornes d'abondance d'or garnies de fruits au naturel.

L'écu entouré à dextre d'une branche de laurier et à sénestre d'une palme au naturel.

Devise : LIBERTAD, 19 ABRIL 1810, 5 DE JULIO 1811, en lettres d'or sur un listel d'azur bordé de gueules.



**O. DU LIBÉRATEUR  
OU DE SIMON BOLIVAR**



Institué par le Congrès du Pérou en 1825 sous Simon Bolívar ; renouvelé en 1854. Nouveaux statuts en 1880 et 1881.

5° classes : 1<sup>re</sup> classe ou Grand-Croix (écharpe) ; 2<sup>e</sup> classe ou Grand Officier (sautoir) — pour ces deux classes plaque à l'effigie de Bolívar sur le côté gauche — ; 3<sup>e</sup> classe ou Commandeur (plaque aux armes de Venezuela sur le côté droit) ; 4<sup>e</sup> classe ou officier ; 5<sup>e</sup> classe ou Chevalier.

*Ruban à trois bandes égales : jaune, bleue et rouge.*

## O. DU MÉRITE

Institué par le Congrès le 29 août 1861.

5 classes : 1<sup>re</sup> classe ou Grand-Croix ; 2<sup>e</sup> classe ou Commandeur ; 3<sup>e</sup> classe ou Chevalier.

*Ruban rouge liseré bleu.*

---

## MÉDAILLE D'HONNEUR

### POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

tituée le 27 janvier 1877.

Une seule classe : Médaille d'or portée à la boutonnière.

*Ruban jaune.*



## DES

# DISTINCTIONS HONORIFIQUES

---

Il ne faut pas étudier longtemps l'histoire des Ordres de Chevalerie pour reconnaître qu'ils changent de forme à des époques bien déterminées; ils sont d'abord dépendants de l'Église, militaires, religieux ou féodaux; il y en a ensuite de royaux, et les Ordres féodaux disparaissent peu à peu jusqu'au dernier; enfin les Ordres de Chevalerie, qui n'étaient conférés qu'aux nobles, arrivent par degrés à être la récompense de tous indistinctement. Ces trois formes des Ordres de Chevalerie correspondent à trois époques : triomphe de l'Église, affranchissement de la Royauté, avènement des Idées modernes. De là une division toute nouvelle, nous le croyons, des Ordres de Chevalerie en quatre classes :

- 1° Ordres fabuleux;
- 2° Ordres hospitaliers, militaires et nobiliaires;
- 3° Ordres royaux et nobiliaires;
- 4° Ordres égalitaires ou démocratiques.

On remarquera parmi les Ordres égalitaires les médailles d'honneur et de dévouement (vulgairement dites de sauvetage) et les Palmes universitaires; nous les avons placées à côté de la Légion d'honneur, parce qu'elles sont de vraies décorations récompensant des actes ou des services d'une nature spéciale<sup>1</sup>.

« L'histoire des siècles passés, l'expérience des temps modernes, a démontré d'une manière incontestable que des récompenses spéciales décernées aux différents

---

1. F -F. Steenackers : *Histoire des Ordres de Chevalerie en France*.

genres de mérite, et distribuées avec une impartiale justice, contribuent puissamment, par l'émulation qu'elles excitent, à la gloire et à la prospérité des États, en dirigeant vers ce qui est utile, beau et grand, toutes les vertus et tous les talents<sup>1</sup>. »

\*  
\* \*

Le droit politique a établi comme principe que le privilège d'instituer et de conférer des Ordres de Chevalerie, appartenait exclusivement aux Souverains, ou aux Assemblées investies de la Souveraineté.

Chaque État a adopté une législation spéciale, concernant le port des décorations et pour empêcher les abus.

On peut diviser en trois catégories les Ordres qui se confèrent actuellement :

1° *Les Grands Ordres*, réservés ordinairement aux Souverains ou aux plus hauts dignitaires. Les membres sont égaux entre eux et ne forment qu'une classe. Tels sont les ordres de la *Toison d'Or*, d'Autriche et d'Espagne, de *St-Hubert* de Bavière, de *l'Éléphant blanc* de Danemark, de la *Jarretière* d'Angleterre, de *l'Annonciade* d'Italie, de *l'Aigle Noir* de Prusse, de *St-André* de Russie, des *Séraphins* de Suède et Norvège ;

2° *Les Ordres de Cour*, qui ne peuvent être conférés qu'aux nobles, comme l'Ordre Souverain de *Malte*, les Ordres de *Calatrava*, de *St-Jacques de l'Épée*, d'*Alcantara*, de *N.-D. de Montesa* d'Espagne ; du *Chardon* et de *St-Patrice* en Angleterre ; de *St-Georges* en Bavière ;

3° *Les Ordres de Mérite*, qui sont les plus nombreux et destinés à récompenser tous les genres de services.

---

1. S. M. Charles-Albert, Roi de Sardaigne, *Préambules des Statuts de l'Ordre Civil de Savoie*.

Ils sont généralement divisés en plusieurs classes, qui se distinguent entre elles par la façon de porter les insignes.

Les Colliers ne sont plus guère usités que dans les Ordres ayant un costume de cérémonie. Enfin plusieurs Ordres ont un uniforme militaire, dont les ornements varient suivant les grades.



## USAGES POUR LE PORT

des

# DIVERSES CLASSES DES ORDRES

---

### *Grand-Croix.*

Les Grands-Croix portent ordinairement la décoration suspendue à un large ruban mis en écharpe et passant de l'épaule droite à la hanche gauche. De plus, ils ont aussi une plaque sur le côté gauche de la poitrine.

### *Grand Officier.*

La croix se porte en sautoir, avec une plaque sur le côté gauche de la poitrine.

Dans quelques Ordres la plaque se pique sur le côté droit et la Croix, attachée au ruban d'officier, se met sur le côté gauche de la poitrine ; par exemple : la Légion d'honneur (France), Saint-Charles (Monaco), Oichan-Iftikhar (Tunis), et les pays placés sous le protectorat de la France, dont les Ordres sont divisés en cinq classes.

### *Commandeur avec plaque.*

Ou de première classe (en Espagne on les appelle *Commandeur de nombre*) ; se porte en sautoir avec une plaque sur le côté gauche de la poitrine.

*Commandeur (sans plaque).*

La Croix se porte en sautoir.

*Officier.*

La décoration se porte sur le côté gauche de la poitrine, suspendue au ruban orné d'une rosette.

*Chevalier.*

La décoration se porte sur le côté gauche de la poitrine, suspendue au ruban de l'ordre.



## FÊTES DES ORDRES



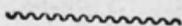
Plusieurs Ordres ont l'habitude annuellement soit de célébrer leur fête, soit de tenir un chapitre.

Voici les dates que nous avons pu recueillir :

- Janvier      1<sup>er</sup> — *Ordre Impérial de la couronne des Indes (pour dames), Grande-Bretagne.*  
1<sup>er</sup> — *Fête particulière de l'O. de l'Éléphant, de Danemark.*  
6 *Réception à Vienne des nouveaux Chevaliers de la Toison d'Or, d'Autriche.*  
— *O. de Léopold, d'Autriche.* (Le dimanche qui suit l'Épiphanie.)  
14 — *O. de la Couronne de Prusse.*  
15 — *O. des SS. Maurice et Lazare, d'Italie.*  
16 — *O. de Guillaume, des Pays-Bas.*  
17 — *O. du Mérite de Pierre-Frédéric-Louis d'Oldenbourg.*  
18 — *O. Princier d'Hohenzollern.*  
28 — *O. de Charles XIII de Suède.*
- Février      14 — *O. de Sainte-Anne, de Russie.*

- Mars 17 — *O. de Saint-Patrice, de la Grande-Bretagne.*  
 25 — *O. de l'Annonciade, d'Italie.*  
 50 — *O. Militaire de Savoie.* (Le jour de Pâques.) *O. de la Toison d'Or.*
- Avril 7 — (le dimanche qui suit le) *O. de la Couronne de fer, d'Autriche.*  
 15 — *O. de St-Herminigilde, d'Espagne.*  
 15 — *O. de Danebrog, de Danemark, fête célébrée au Château de Rosembourg.*  
 22 — *Chapitre de l'Ordre de la Jarretière, d'Angleterre.*  
 28 — *Réception solennelle des Chevaliers de l'O. des Séraphins, de Suède.*  
 29 — *O. de la Tour et de l'Épée, de Portugal.*
- Mai 5 — *O. de la Croix Étoilée (pour dames) Autriche-Hongrie (célèbre aussi une deuxième fête le 14 septembre).*  
 5 — *O. de Saint-Stanislas, de Russie.*  
 — *O. de Danilo 1<sup>er</sup>, de Monténégro.*  
 50 — *O. de St-Ferdinand, d'Espagne (le lendemain, service solennel pour les Chevaliers trépassés).*
- Juin 28 — *Fête de tous les Ordres de Danemark (et aussi une autre, célébrée le jour de la fête du Roi).*
- Juillet 15 — *O. de St-Wladimir, de Russie.*  
 24 — *Chapitre de l'O. de St-Jacques, de Portugal.*

- Septembre 2 — *O. de Saint-Étienne, de Hongrie.*  
10 — *O. de Saint-Alexandre Newsky, de Russie.*  
14 — *O. de la Croix Étoilée (voir au 3 Mai).*
- Octobre 15 — *O. Militaire de Marie-Thérèse d'Autriche.*  
18 — *O. du Faucon blanc, de Saxe-Weimar.*  
20 — *O. du Bain, de la Grande-Bretagne.*
- Novembre 14 — *O. du Chardon, de la Grande-Bretagne.*  
15 — *O. de l'Étoile d'Océanie, Hawaï.*  
19 — *O. Militaire d'Élisabeth-Thérèse, d'Autriche.*  
25 — *O. de Ste-Catherine, de Russie.*  
26 — *O. de St-Georges, de Russie.*  
30 — *O. de St-André, de Russie.*  
30 — *O. de la Toison d'Or.*
- Décembre 8 et 15. — *O. de N.-D. de la Conception de Portugal (le 8 à Villa Viçosa, le 15 dans la Chapelle de la Cour).*



# TABLE DES ORDRES

classés alphabétiquement

	Pages.
Adolphe de Nassau. . . . . (Luxembourg). . . . .	566
Aigle Blanc . . . . . (Russie). . . . .	427, 428
» » . . . . . (Serbie). . . . .	458
» Noir. . . . . (Prusse). . . . .	92
» Rouge. . . . . » . . . . .	95
Albert l'Ours. . . . . (Anhalt). . . . .	180
» le Valeureux. . . . . (Saxe). . . . .	125
Alcantara . . . . . (Espagne). . . . .	284
Ali . . . . . (Perse). . . . .	405
Annonciade . . . . . (Italie). . . . .	542
Bain (du) . . . . . (Grande-Bretagne) . . . . .	504
Berthold de Zœhringen. (Bade). . . . .	157
Bienfaisance. . . . . (Espagne). . . . .	293
Calatrava . . . . . (Espagne). . . . .	282
Cambodge . . . . . (Cambodge). . . . .	61
Chardon. . . . . (Grande-Bretagne) . . . . .	502
Charles III. . . . . (Espagne). . . . .	287
Charles XIII . . . . . (Suède). . . . .	480
Charles-Frédéric . . . . . (Bade). . . . .	155
Chefakat . . . . . (Turquie). . . . .	490
Christ . . . . . (Brésil). . . . .	250
» . . . . . (Portugal). . . . .	410
» . . . . . (Saint-Siège). . . . .	446
Christophe Colomb. . . . . (Brésil). . . . .	250
Chrysanthème . . . . . (Japon). . . . .	555
Civil de Savoie. . . . . (Italie). . . . .	545

	Pages.
Conception (N.-D. de la). (Portugal) . . . . .	413
Couronne . . . . . (Prusse) . . . . .	97
» . . . . . (Japon) . . . . .	355
» de Bavière . . . . . (Bavière) . . . . .	108
» de Chêne . . . . . (Luxembourg) . . . . .	364
» de Fer . . . . . (Autriche) . . . . .	228
» des Indes . . . . . (Grande-Bretagne) . . . . .	314
» d'Italie . . . . . (Italie) . . . . .	346
» de Roumanie . . . . . (Roumanie) . . . . .	421
» Royale . . . . . (Hawaï) . . . . .	334
» de Rüe . . . . . (Saxe) . . . . .	121
» de Siam . . . . . (Siam) . . . . .	465
» des Wendes . . . . . (Mecklembourg) . . . . .	152
» de Wurtemberg . . . . . (Wurtemberg) . . . . .	129
Croix commémorative . . . . . (Prusse) . . . . .	98
Croix étoilée . . . . . (Autriche) . . . . .	254
» de Fer . . . . . (Prusse) . . . . .	94
» d'honneur . . . . . (Detmold) . . . . .	206
» » . . . . . (Schaumbourg) . . . . .	202
» » Civile . . . . . (Reuss) . . . . .	198
» » Prince de Reuss . . . . . (Reuss) . . . . .	199
» » Prince de Reuss . . . . . (Schwarzbourg) . . . . .	187
» de Mérite ecclésiast. . . . . (Autriche) . . . . .	226
» de Mérite . . . . . (Bavière) . . . . .	112
» de Mérite . . . . . (Prusse) . . . . .	100
» Militaire . . . . . (Belgique) . . . . .	242
» Rouge . . . . . (Grande-Bretagne) . . . . .	315
» Rouge . . . . . (Russie) . . . . .	436
» du Sud . . . . . (Brésil) . . . . .	248
» de Victoria . . . . . (Grande-Bretagne) . . . . .	308
Cygne . . . . . (Prusse) . . . . .	89
Danebrog . . . . . (Danemark) . . . . .	270
Danilo I <sup>er</sup> . . . . . (Monténégro) . . . . .	380
Décoration Civique . . . . . (Belgique) . . . . .	240 241

	Pages.
Décoration Industrielle. . . . . (Belgique) . . . . .	259
Double Dragon. . . . . (Annam) . . . . .	61
Double Dragon. . . . . (Chine) . . . . .	256
Dragon . . . . . (Chine) . . . . .	255
Éléphant Blanc . . . . . (Danemark) . . . . .	271
» » . . . . . (Siam) . . . . .	464
Elisabeth . . . . . (Roumanie) . . . . .	420
Elisabeth-Thérèse . . . . . (Autriche) . . . . .	225
Empire des Indes . . . . . (Grande-Bretagne) . . . . .	310
Epée . . . . . (Suède-Norwège) . . . . .	477
Étoile Africaine. . . . . (Congo) . . . . .	261
» d'Anjouan . . . . . (Comores) . . . . .	77
» Brillante. . . . . (Zanzibar) . . . . .	520
» de Comore . . . . . (Comores) . . . . .	76
» d'Éthiopie. . . . . (Éthiopie) . . . . .	80 81
» des Indes. . . . . (Grande-Bretagne) . . . . .	309
» naissante. . . . . (Boukharie) . . . . .	457
» noire du Bénin. . . . . (Porto-Nowo) . . . . .	74
» Gurkha de Sarasvati (Népal) . . . . .	585
» Polaire. . . . . (Suède et Norwège) . . . . .	478
» d'Océanie. . . . . (Hawaï) . . . . .	355
» de Roumanie . . . . . (Roumanie) . . . . .	419
Familles (O. des) . . . . . (Siam) . . . . .	467
Faucon Blanc . . . . . (Saxe-Weimar) . . . . .	156
Fidélité . . . . . (Bade) . . . . .	154
François-Joseph . . . . . (Autriche) . . . . .	229
Frédéric. . . . . (Wurtemberg) . . . . .	150
Glaive (du) . . . . . (Suède et Norwège) . . . . .	477
Gloire (de la) . . . . . (Turquie) . . . . .	486
Grande-Couronne . . . . . (Siam) . . . . .	465
Griffon (du) . . . . . (Mecklembourg-Schw) . . . . .	148
Guillaume. . . . . (Hesse) . . . . .	144
Guillaume. . . . . (Pays-Bas) . . . . .	595
Heaume de Fer . . . . . (Hesse) . . . . .	142

	Pages.
Henri le Lion . . . . . (Brunswick) . . . . .	164
Hohenzollern Princier . . (Prusse) . . . . .	95
» Royal . . . . . (Prusse) . . . . .	96
Indes britanniques . . . . (Grande-Bretagne) . . . .	311
Indiens pour la valeur . . (Grande-Bretagne) . . . .	312
Instruction publique . . . . (France) . . . . .	49
Instruction publique . . . . (Venezuela) . . . . .	505
Isabelle II . . . . . (Espagne) . . . . .	292
Isabelle-la-Catholique . . (Espagne) . . . . .	291
Jarretièrè . . . . . (Grande-Bretagne) . . . .	303
Kalakaua . . . . . (Hawaï) . . . . .	334
Kaméhaméa . . . . . (Hawaï) . . . . .	334
Kapiolani-le-Grand . . . . (Hawaï) . . . . .	334
Légion d'honneur . . . . . (France) . . . . .	15
» » . . . . (Grands Chanceliers) . . . .	17
» » . . . . (Organisation) . . . . .	18
» » . . . . (Règlements) . . . . .	18
» » . . . . (Croix) . . . . .	19
» » . . . . (Maisons d'éducation) . . . .	48
Léopold . . . . . (Autriche) . . . . .	227
» . . . . . (Belgique) . . . . .	238
Libérateur . . . . . (Venezuela) . . . . .	504
Lion du Congo . . . . . (Congo) . . . . .	262
Lion Néerlandais . . . . . (Pays-Bas) . . . . .	396
» d'or . . . . . (Hesse) . . . . .	140
» la Maison de Nassau. (Luxembourg) . . . .	565
» de Zoëhringen . . . . (Bade) . . . . .	156
Louis . . . . . (Bavière) . . . . .	109
» . . . . . (Hesse) . . . . .	141
Louise . . . . . (Prusse) . . . . .	99
Maison Ernestine . . . . . (Saxe) . . . . .	176
» de Hohenzollern . . . . (Prusse et Princier) . . . .	95
» de Hohenzollern . . . . (Prusse et Royal) . . . .	96
» Husseinite . . . . . (Tunis) . . . . .	69

	Pages.
Malte . . . . . (St-Jean-de-Jérusalem)	567
Marie-Christine . . . . . (Espagne)	297
Marie-Louise. . . . . (Espagne)	298
Marie-Thérèse . . . . . (Autriche)	224
Marie-Victoire . . . . . (Espagne)	296
Maximilien . . . . . (Bavière)	110
Maximilien-Joseph . . . . . (Bavière)	107
Médaille des 5 Ordres. . . . . (Portugal)	411
Medjidié. . . . . (Turquie)	487
Mérite Artist. et Littér. . . . . (Autriche)	253
Mérite ecclésiastique. . . . . (Autriche)	226
Mérite. . . . . (Anhalt)	181
» . . . . . (Chine)	253
» . . . . . (Madagascar)	72
» Pierre-Fréd.-Louis. . . . . (Oldenbourg)	160
» . . . . . (Saxe)	122
» (Voir Nichan-Imtiaz) . . . . . (Turquie)	489
» . . . . . (Venezuela)	505
» . . . . . (Waldeck)	195
Mérite Agricole . . . . . (France)	51
» . . . . . (Portugal)	414
» Industriel . . . . . (Portugal)	414
Mérite Civil. . . . . (Autriche)	231
» . . . . . (Bavière)	108
» . . . . . (Belgique)	210 241
» . . . . . (Bulgarie)	495
» Arts et Sciences . . . . . (Saxe-Meiningen)	168
Mérite des Femmes . . . . . (Saxe-Cob.-Gotha)	173
Mérite Militaire . . . . . (Bavière)	111
» . . . . . (Espagne)	294
» . . . . . (Hesse)	146
» . . . . . et Civil. (Prusse)	90 91
» . . . . . (Schwarzbourg)	188
» . . . . . (Waldeck)	192

	Pages.
Mérite Militaire . . . . . (Wurtemberg) . . . . .	128
Mérite Naval. . . . . (Espagne) . . . . .	205
Milan d'or. . . . . (Japon) . . . . .	555
Militaire de Savoie. . . . . (Italie) . . . . .	344
Montésa (N.-D. de). . . . . (Espagne) . . . . .	285
Neuf pierres. . . . . (Siam). . . . .	463
Nichan-el-Aaman. . . . . (Tunis) . . . . .	60
» » Anouar. . . . . (Tadjourah) . . . . .	75
» Iftikhar . . . . . (Tunis) . . . . .	68
» » . . . . . (Turquie) . . . . .	486
» Intiaz . . . . . (Turquie) . . . . .	489
Olga. . . . . (Wurtemberg) . . . . .	151
Orange-Nassau. . . . . (Pays-Bas) . . . . .	597
Ordre pour les Dames . . . . . (Perse). . . . .	405
Osmanié. . . . . (Turquie) . . . . .	488
Palmes Universitaires . . . . . (France). . . . .	49
Philippe. . . . . (Hesse). . . . .	145
Pie IX. . . . . (Saint-Siège). . . . .	449
Pierre I <sup>er</sup> . . . . . (Brésil) . . . . .	248
Pierre-Frédéric-Louis. . . . . (Oldenbourg) . . . . .	160
Princier de Monténégro. . . . . (Monténégro). . . . .	581
Rédemption Africaine . . . . . (Libéria). . . . .	558
Reuss (Croix de). . . . . (Reuss) . . . . .	198 199
Rose. . . . . (Brésil) . . . . .	249
Saint-Alexandre . . . . . (Bulgarie) . . . . .	494
Saint-Alexandre-Newsky . . . . . (Russie). . . . .	451
» André . . . . . (Russie) . . . . .	426 428
» Benoit d'Avis. . . . . (Brésil) . . . . .	250
» » » . . . . . (Portugal) . . . . .	408
» Charles. . . . . (Monaco) . . . . .	576
» Etienne. . . . . (Hongrie) . . . . .	225
» Ferdinand . . . . . (Espagne) . . . . .	289
» Georges. . . . . (Bavière). . . . .	106
» . . . . . (Russie) . . . . .	454

	Pages.
Saint-Grégoire-le-Grand. . . (Saint-Siège) . . . . .	447
» Henri. . . . . (Saxe) . . . . .	120
» Herménégilde. . . . . (Espagne) . . . . .	290
» Hubert. . . . . (Bavière). . . . .	104
» Jacques de l'Épée. . . . . (Brésil) . . . . .	250
»       »       » . . . . . (Espagne) . . . . .	285
»       »       » . . . . . (Portugal) . . . . .	409
» Jean-de-Jérusalem . . . . . (Prusse) . . . . .	88
» Jean-de-Jérusalem . . . . . (Malte). . . . .	367
» Jean-Baptiste . . . . . (Espagne) . . . . .	288
» Marin. . . . . (St-Marin) . . . . .	441
» Maurice et Lazare. . . . . (Italie). . . . .	343
» Michel . . . . . (Bavière). . . . .	105
» Michel et St-Georges. (Grande-Bretagne) . . . . .	307
» Ordre . . . . . (Siam). . . . .	466
» Olaf . . . . . (Suède) . . . . .	481
» Patrik . . . . . (Grande-Bretagne) . . . . .	306
» Sava . . . . . (Serbie) . . . . .	549
» Sépulcre . . . . . (St-Siège).. . . . .	450
» Stanislas . . . . . (Russie) . . . . .	453
» Sylvestre . . . . . (St-Siège) . . . . .	448
» Wladimir. . . . . (Russie) . . . . .	455
Sainte-Anne . . . . . (Russie) . . . . .	452
»       »       de Munich . . . . . (Bavière). . . . .	114
Ste-Anne de Wurzburg . . . . . (Bavière). . . . .	115
Sainte-Catherine. . . . . (Russie) . . . . .	429 450
» Elisabeth. . . . . (Bavière). . . . .	115
» Isabelle . . . . . (Portugal) . . . . .	415
Santa Rosa . . . . . (Honduras). . . . .	538
Sanité. . . . . (Hesse) . . . . .	145
Sauveur. . . . . (Grèce) . . . . .	526
Sceau de Salomon. . . . . (Abyssinie). . . . .	82
Séraphins . . . . . (Suède) . . . . .	476
Services distingués. . . . . (Grande-Bretagne) . . . . .	515

	Pages.
Schwarzbourg (Croix de). (Schwarzbourg) . . .	187
Sidonie . . . . . (Saxe) . . . . .	124
Simon-Bolivar . . . . . (Venezuela) . . . . .	504
Soleil-Levant. . . . . (Japon) . . . . .	331
Soleil et du Lion (dn).. . (Perse) . . . . .	404
Takovo . . . . . (Serbie) . . . . .	457
Teutonique . . . . . (Autriche). . . . .	252
» . . . . . (Pays-Bas) . . . . .	398
Thérèse. . . . . (Bavière) . . . . .	116
Toison d'Or . . . . . (Autriche). . . . .	222
» » . . . . . (Espagne) . . . . .	286
Tour et de l'Épée (de la). (Portugal). . . . .	412
Trésor sacré. . . . . (Japon) . . . . .	354
Victoria et Albert . . . . (Grande-Bretagne) . . .	315
Vigilance ou du Faucon . (Saxe-Weimar). . . .	156
Wasa . . . . . (Suède) . . . . .	479

## MÉDAILLES

Militaire. . . . . (Annam). . . . .	62
De Guerre. . . . . (Autriche). . . . .	231
De Service. . . . . (Congo) . . . . .	263
Pour le Dévouement. . . (Danemark) . . . . .	272
Militaire. . . . . (France). . . . .	25
D'honneur (Sauvet.) . . . (France). . . . .	53
» (Travail) . . . (France). . . . .	58
Sainte-Hélène . . . . . (France). . . . .	30
Crimée . . . . . (France). . . . .	28

	Pages.
Baltique . . . . . (France). . . . .	29
Italie . . . . . (France). . . . .	31
Chine . . . . . (France) . . . . .	32
Mexique . . . . . (France). . . . .	33
Mentana (Pontificale) . . . (France). . . . .	34
Tonkin . . . . . (France). . . . .	35
Madagascar . . . . . (France). . . . .	36
Dahomey . . . . . (France). . . . .	37
Coloniale . . . . . (France). . . . .	38 et 39
Forestière . . . . . (France) . . . . .	52
Douanière . . . . . (France). . . . .	55
Postes et Télégraphes . . . (France). . . . .	56
Sociétés de secours mu- tuels . . . . . (France). . . . .	54
Des épidémies. . . . . (France) . . . . .	57
Des Prud'hommes . . . . . (France). . . . .	59
Des Philhellènes. . . . . (Grèce) . . . . .	327
Valeur Militaire . . . . . (Italie) . . . . .	347
» Maritime . . . . . (Italie) . . . . .	347
Mérite Civil . . . . . (Italie) . . . . .	347
De Marsala . . . . . (Italie) . . . . .	347
De l'Indépendance. . . . . (Italie) . . . . .	348
De la Santé publique. . . . (Italie) . . . . .	348
De l'Unité italienne . . . . (Italie). . . . .	348
D'Afrique . . . . . (Italie). . . . .	348
De Mérite . . . . . (Japon) . . . . .	352
D'Honneur. . . . . (Monaco). . . . .	375
Arts et Sciences . . . . . (Perse) . . . . .	405
Travail . . . . . (Portugal). . . . .	414
Mérite. . . . . (Saint-Marin). . . . .	442

# TABLE DES RUBANS

---

Nous avons omis dans cette liste les Ordres de *Marie-Victoire* d'Espagne et du *Double Dragon* de Chine parce qu'ils ont plusieurs rubans de couleurs différentes (Voir pages 256 et 296); ainsi que les Ordres spécialement réservés aux dames.

Nous n'avons pas mentionné les rubans des Médailles qui ne peuvent pas se porter seuls.

Les rubans classés ensemble ne sont pas toujours identiques, plusieurs sont de nuance différente; mais nous avons dû les mettre ensemble afin de ne pas multiplier outre mesure les diverses dénominations, et en se reportant à la liste des Ordres rangés par puissances, on trouvera les nuances indiquées.

## RUBAN BLEU :

Croix de Victoria (Marine). . . . .	Grande-Bretagne.
Éléphant blanc. . . . .	Danemark.
Isabelle II. . . . .	Espagne.
Jarretière . . . . .	Grande-Bretagne.
Médaille Militaire. . . . .	Italie.
Tour et de l'Épée. . . . .	Portugal.
Couronne . . . . .	Prusse.
Aigle Blanc . . . . .	Russie.
Mérite Militaire. . . . .	Wurtemberg.

## RUBAN BLEU DE CIEL :

Mérite (Croix de) . . . . .	Bavière.
Croix du Sud. . . . .	Brésil.
Saint-Patrick. . . . .	Grande-Bretagne.
Étoile noire du Bénin. . . . .	Porto-Novo.
Saint-André . . . . .	Russie.
Séraphins . . . . .	Suède.
Frédéric. . . . .	Wurtemberg.

## RUBAN JAUNE :

Dragon. . . . .	Chine.
Instruction publique, . . . . .	Venezuela.

## RUBAN NOIR :

Élisabeth-Thérèse . . . . .	Autriche.
Teutonique . . . . .	» et Pays-Bas.
Saint-Jean. . . . .	Prusse.
St-Jean-de-Jérusalem. . . . .	Malte et Espagne.
Saint-Sépulcre. . . . .	St-Siège.
Étoile Polaire . . . . .	Suède.

## RUBAN ORANGE :

Aigle Noir. . . . .	Prusse.
---------------------	---------

## RUBAN ROSE :

Familles (O. des). . . . .	Siam.
----------------------------	-------

## RUBAN ROSE PALE :

Grande-Couronne. . . . .	Siam.
--------------------------	-------

## RUBAN ROUGE :

Toison d'Or . . . . .	Autriche.
François-Joseph . . . . .	»

Croix de Mérite. . . . .	Autriche.
Mérites Artistiq. et Littér. . . . .	»
Étoile de Comore. . . . .	Comores.
Calatrava . . . . .	Espagne.
St-Jacques de l'Epée . . . . .	Espagne.
Montésa (N.-D. de) . . . . .	»
Toison d'Or. . . . .	»
Légion d'honneur . . . . .	France <sup>1</sup> .
Bain (du). . . . .	Grande-Bretagne.
Croix de Victoria (Militaire). . . . .	» »
Empire des Indes. . . . .	» »
Lion d'Or . . . . .	Hesse.
Christ. . . . .	Portugal.
Croix d'honneur . . . . .	Reuss.
St-Alexand. Newsky. . . . .	Russie.
Christ. . . . .	St-Siège.
La Vigilance. . . . .	Saxe-Weimar.
Takovo (Services militaires) . . . . .	Serbie.
Charles XIII . . . . .	Suède.

## RUBAN ROUGE, NUANCE LIE DE VIN OU PONCEAU :

Léopold . . . . . Belgique.

## RUBAN VERT :

Alcantara . . . . . Espagne.  
 Chardon. . . . . Grande-Bretagne.  
 SS. Maurice et Lazare. . . . . Italie.  
 Soleil et Lion. . . . . Perse.  
 Saint-Benoit d'Avis. . . . . Portugal.

(1) C'est l'unique ruban rouge dont la Grande Chancellerie autorise le port aux Français sans les insignes. L'usage est du reste de le porter seul, lors même que le titulaire possède d'autres Ordres. Quand, dans une rosette, au milieu de plusieurs rubans divers, en figure un rouge, ce n'est pas ordinairement celui de la Légion d'honneur.

Couronne de Rue. . . . .	Saxe.
Décoration pour les Arts . . .	Saxe-Meiningen.
Wasa . . . . .	Suède.

## RUBAN VIOLET :

Palmes Universitaires. . . . .	France.
St-Jacques de l'Épée. . . . .	Portugal.



## RUBAN BLANC, un liséré BLEU sur chaque bord .

Louis. . . . .	Bavière.
Couronne . . . . .	Hawaï.

## RUBAN BLANC, un liséré BLEU DE CIEL sur chaque bord :

Mérite Militaire . . . . .	Bavière.
O. du Mérite . . . . .	Madagascar.
Saint-Sava. . . . .	Serbie.

## RUBAN BLANC, un liséré JAUNE sur chaque bord :

Isabelle-la-Catholique . . . . .	Espagne.
----------------------------------	----------

## RUBAN BLANC, une raie NOIRE sur chaque bord :

Bienfaisance. . . . .	Espagne.
Croix de Fer. . . . .	Prusse.

## RUBAN BLANC, trois raies NOIRES :

Hohenzollern (o. Princier). . . . .	Prusse.
» (o. Royal). . . . .	»

## RUBAN BLANC, une raie ORANGE sur chaque bord

Dragon pour les Militaires. . . . .	Annam.
Aigle Rouge. . . . .	Prusse.

RUBAN BLANC, avec bordure ORANGE et NOIRE :

Croix Commémorative . . . Prusse.

RUBAN BLANC, une raie ROUGE sur chaque bord :

Marie-Thérèse . . . Autriche.

Danebrog . . . Danemark.

Soleil-Levant. . . Japon.

Danilo I<sup>er</sup> . . . Monténégro.

RUBAN BLANC, une raie PONCEAU au centre et deux lisérés de même.

Médailles de travail. . . Portugal.

Ruban mi-parti ROUGE et BLANC.

Médaille d'honneur 3<sup>e</sup> classe. Monaco.

RUBAN fuselé ROUGE et BLANC :

Médailles d'honneur 1<sup>re</sup> et

2<sup>e</sup> classe. . . Monaco.

RUBAN BLANC, un liséré ROUGE et un JAUNE.

Mérite Militaire. . . Waldeck et Pyrmont.

RUBAN BLANC liseré de ROUGE et de VERT.

Mérite Civil . . . Bulgarie.

RUBAN BLANC, deux très larges raies ROUGES couvrant presque le ruban.

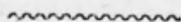
Saint-Charles. . . Monaco.

RUBAN BLANC, liseré de VERT :

Mérite . . . Saxe (Royaume de).

RUBAN BLANC, liseré de celui d'Iftikhar sur chaque bord :

Nichan-el-Aaman. . . . . Tunis.



RUBAN BLEU CLAIR, liseré d'ARGENT :

Militaire. . . . . Bulgarie.

Services Credencios. . . . . Roumanie.

RUBAN BLEU bordé de BLANC :

Couronne . . . . . Bavière.

Étoile des Indes. . . . . Grande-Bretagne.

Sauveur. . . . . Gènes.

Mérite Militaire. . . . . Hesse.

Conception. . . . . Portugal.

Couronne . . . . . Roumanie.

RUBAN BLEU FONCÉ, bordé de BLANC :

Maximilien. . . . . Bavière.

RUBAN BLEU, une raie JAUNE sur chaque bord :

Saint-Henri. . . . . Saxe (Royaume de).

RUBAN BLEU CLAIR liseré de JAUNE :

Médaille de Crimée. . . . . France.

RUBAN BLEU, liseré ORANGE :

Adolphe de Nassau. . . . . Luxembourg.

Lion Néerlandais. . . . . Pays-Bas.

RUBAN BLEU, une large raie ROUGE au centre :

St-Michel et St-Georges. . . Grande-Bretagne.

## RUBAN BLEU, bordé de ROUGE :

Saint-Michel . . . . .	Bavière.
Croix rouge . . . . .	Grande-Bretagne.
Médailles de Mérite. . . . .	St-Marin.
Mérite de Pierre . . . . .	Oldenbourg.
Croix Civile. . . . .	Reuss.

## RUBAN BLEU, deux lisérés ROUGES sur chaque bord :

Pie IX . . . . .	St-Siège.
------------------	-----------

## RUBAN BLEU, deux lisérés ROSES :

Trésor sacré. . . . .	Japon.
-----------------------	--------

## RUBAN BLEU, un liséré JAUNE et un ROUGE sur chaque bord

Couronne des Wendes . . .	Mecklembourg.
---------------------------	---------------

## RUBAN BLEU, liséré NOIR et JAUNE :

Mérite Militaire . . . . .	Schwarzbourg.
----------------------------	---------------

## RUBAN BLEU DE CIEL, une raie BLANCHE et une NOIRE sur chaque bord :

St-Georges. . . . .	Bavière.
---------------------	----------

## RUBAN BLEU, bordé de VERT, ces deux couleurs séparées par une ligne ROUGE et une JAUNE :

Couronne . . . . .	Siam.
--------------------	-------

## RUBAN BLEU DE CIEL, une raie VERTE au milieu et un liséré ROUGE.

Christophe-Colomb. . . . .	Brésil.
----------------------------	---------

- RUBAN JAUNE, un liséré ARGENT sur chaque bord :
- Fidélité . . . . . Bade.
- RUBAN JAUNE, liseré d'OR et d'ARGENT :
- Neuf Pierres. . . . . Siam.
- RUBAN JAUNE, liseré de BLEU :
- Médaille Baltique. . . . . France.
- Épée. . . . . Suède.
- RUBAN JAUNE, large raie ROUGE au centre et un étroit  
liséré BLANC sur chaque bord :
- Charles-Frédéric . . . . . Bade.
- RUBAN JAUNE, trois raies NOIRES :
- Saint-Georges . . . . . Russie.
- RUBAN JAUNE, un liséré ROUGE et un NOIR sur chaque bord :
- Mérite. . . . . Waldeck.
- RUBAN JAUNE CLAIR, un mince liséré ROUGE sur chaque  
bord :
- Griffon . . . . . Mecklembourg-Schwe-  
rin.
- RUBAN JAUNE, bordure VERTE, un filet BLEU et un ROUGE :
- Le Saint-Ordre. . . . . Siam.
- ~~~~~
- RUBAN NOIR, un liséré BLANC sur chaque bord :
- Mérite Militaire et Civil . . . Prusse
- Croix de fer . . . . . »

RUBAN NOIR, avec bordure BLANCHE et ORANGE :

Croix Commémorative . . . Prusse.

RUBAN NOIR et JAUNE rayé, avec bordure lisse des mêmes couleurs.

Médaille de guerre. . . . . Autriche.

RUBAN NOIR, une raie BLEUE et une BLANCHE sur chaque bord.

Maximilien-Joseph . . . . . Bavière.

RUBAN NOIR, un liséré ROUGE sur chaque bord :

Louis . . . . . Hesse.

St-Sépulcre (ruban toléré). . . St-Siège.

Olga. . . . . Wurtemberg.

RUBAN NOIR, une large bande ROUGE au centre :

St-Wladimir . . . . . Russie.

~~~~~

RUBAN ORANGE, liséré de BLEU :

Couronne de fer . . . . . Autriche.

Lion d'Or . . . . . Luxembourg.

Guillaume. . . . . Pays-Bas.

RUBAN ORANGE, un liséré BLEU FONCÉ et un BLANC sur chaque bord.

Orange Nassau. . . . . Pays-Bas.

RUBAN ORANGE, chargé de trois raies BLEU FONCÉ.

O. de Schwarzbourg . . . . . Schwarzbourg.

~~~~~

RUBAN ROSE, liséré de BLANC :

La Rose . . . . . Brésil.

~~~~~

RUBAN ROUGE, au centre une bande BLANCHE d'un huitième de la largeur :

Couronne d'Italie. . . . . Italie.

RUBAN ROUGE, bordé de BLANC :

Étoile . . . . . Anjouan.

Kaméhaméa (Grand-Croix). . . Hawai.

Heaume de fer. . . . . Hesse.

Guillaume. . . . . »

Milan d'or. . . . . Japon.

Étoile brillante. . . . . Zanzibar.

RUBAN ROUGE, une raie BLANCHE sur chaque bord :

Léopold . . . . . Autriche.

RUBAN ROUGE, deux lisérés BLANCS sur chaque bord :

Saint-Stanislas. . . . . Russie.

RUBAN ROUGE, liséré OR :

Croix d'honneur . . . . . Lippe-Detmold.

» » » » » Schaumbourg.

RUBAN ROUGE, liséré ARGENT :

Sanité . . . . . Hesse.

RUBAN ROUGE, au centre une bande BLEUE coupée par un liséré BLANC :

Santa Rosa. . . . . Honduras.

RUBAN ROUGE, liséré de BLEU :

Christ . . . . . Brésil.

Philippe . . . . . Hesse.

Louis . . . . . Bavière.

Aigle blanc . . . . . Serbie.  
 Mérite. . . . . Venezuela.

RUBAN ROUGE bordé de lisérés BLEUS, dont le centre a une raie JAUNE PALE.

Lion. . . . . Congo.

RUBAN ROUGE, deux lisérés BLEUS sur chaque bord :

Étoile de Roumanie. . . . . Roumanie.

RUBAN ROUGE, un liséré BLANC et un BLEU sur chaque bord :

Takovo (pour services civils). Serbie.

RUBAN ROUGE, liseré de BLEU et trois petites raies BLANCHES sur chaque bord :

Rédemption Africaine . . . Libéria.

RUBAN ROUGE, une raie BLEUE entre deux BLANCHES sur chaque bord :

Saint-Olaf. . . . . Suède.

RUBAN ROUGE, liseré BLEU et JAUNE :

Couronne des Weades. . . . Mecklembourg.

RUBAN ROUGE, une raie JAUNE sur chaque bord :

Henri le Lion. . . . . Brunswick.

Saint-Ferdinand . . . . . Espagne.

Sainte-Anne . . . . . Russie.

Saint-Grégoire-le-Grand . . . St-Siège.

RUBAN ROUGE, liseré de noir :

Couronne de Wurtemberg. . . Wurtemberg.

RUBAN ROUGE. une petite raie NOIRE au centre et deux liserés, un BLANC et un BLEU accolés :

Nichan-el-Anouar. . . . . Tadjourah.

RUBAN ROUGE, liseré de VERT :

Saint Étienne. . . . . Autriche.

Saint-Hubert. . . . . Bavière.

O. Royal de Cambodge . . . Cambodge.

Maison Ernestine. . . . . Saxe.

Medjidié. . . . . Turquie.

RUBAN ROUGE, deux liserés VERTS :

Nichan-Imtiaz . . . . . Turquie.

RUBAN ROUGE, liseré de VERT et de BLANC :

Alexandre . . . . . Bulgarie.

RUBAN ROUGE, bordé de VERT, ces deux couleurs séparées par une ligne BLEUE et une JAUNE :

Éléphant Blanc. . . . . Siam.

RUBAN ROUGE, bordé de VERT, ces deux couleurs séparées par une ligne JAUNE et une BLEUE :

Médaille pour les Artistes

2<sup>e</sup> classe. . . . . Siam.

RUBAN ROUGE, liseré de VIOLET :

Chrysanthème . . . . . Japon



RUBAN VERT, liseré de BLANC :

Pierre I<sup>er</sup> . . . . . Brésil.

Étoile d'Océanie. . . . . Hawaï.

Albert le Valeureux. . . . . Saxe.

## RUBAN VERT, liséré ORANGE :

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| Dragon, pour les Civils. . . . . | Annam. |
| Lion de Zœhringen. . . . .       | Bade.  |
| Berthold. . . . .                | »      |

## RUBAN VERT, liséré PONCEAU OU LIE DE VIN :

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| Croix Militaire. . . . . | Belgique. |
|--------------------------|-----------|

## RUBAN VERT, liséré ROUGE.

|                              |          |
|------------------------------|----------|
| Saint-Benoit d'Avis. . . . . | Brésil.  |
| Osmanié. . . . .             | Turquie. |

## RUBAN mi-parti VERT et ROUGE :

|                         |          |
|-------------------------|----------|
| Nichan-Imtiaz . . . . . | Turquie. |
|-------------------------|----------|

## RUBAN VERT, deux raies ROUGES sur chaque bord :

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Nichan-Iftikhar . . . . .   | Tunis. |
| Maison Husseinite . . . . . | »      |

## RUBAN VERT FONCÉ, liséré de ROUGE :

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| Albert l'Ours. . . . .   | Anhalt. |
| Mérite. . . . .          | »       |
| Mérite Agricole. . . . . | France. |

## RUBAN VERT, bordé de BLEU, ces deux couleurs séparées par une ligne ROUGE et une JAUNE :

|                                                                 |       |
|-----------------------------------------------------------------|-------|
| Médaille pour les Littérateurs, 1 <sup>re</sup> classe. . . . . | Siam. |
|-----------------------------------------------------------------|-------|

## RUBAN VIOLET, liséré de VERT :

|                                  |         |
|----------------------------------|---------|
| Saint-Jacques de l'Épée. . . . . | Brésil. |
|----------------------------------|---------|

### Rubans à trois bandes égales :

DEUX BLANCHES et une BLEUE au centre :

Civil de Savoie . . . . . Italie.

DEUX BLANCHES et une ROUGE au centre :

Saint-Herménégilde . . . . . Espagne.

Mérite Militaire (Serv. civ.) . . . . . »

DEUX BLEU PALE et une JAUNE PALE au centre :

Étoile Africaine . . . . . Congo.

DEUX BLEUES et une BLANCHE au centre :

Charles III. . . . . Espagne.

DEUX BLEUES et une ROUGE au centre :

Militaire de Savoie . . . . . Italie.

DEUX ROUGES et une BLANCHE au centre :

Mérite Militaire (Serv. Milit.) . . . . . Espagne.

DEUX ROUGES et une JAUNE au centre :

Mérite Naval . . . . . Espagne.

DEUX ROUGES et une VERTE au centre :

Mérite Industriel . . . . . Portugal.

DEUX VERTES et une ROUGE au centre :

Mérite Agricole . . . . . Portugal.

## JAUNE, BLEUE, ROUGE :

Libérateur. . . . . Venezuela.

## NOIR, JAUNE, ROUGE :

Décoration industrielle. . . Belgique.

## VERT, ROUGE, VIOLET :

St-Benoît, Christ, St-Jacques  
(réunis) . . . . . Portugal.

**Rubans à cinq bandes :**

## Trois raies BLANCHES alternées de deux BLEUES :

Mentana. . . . . France.

Trois raies BLEUES alternées de deux larges bandes  
ORANGES :

Schwarzbourg (Croix de).

## Trois raies ROUGES alternées de deux NOIRES :

St-Sylvestre . . . . . St-Siège.

## Trois raies ROUGES alternées de deux BLANCHES :

Mérite ecclésiastique. . . . Autriche.

## RUBAN ROUGE, BLANC et BLEU :

O. Princier. . . . . Monténégro.

## Trois raies ROUGES PONCEAU alternées de deux NOIRES :

Décoration civique (Services  
administratifs). . . . . Belgique.

Trois raies ROUGES PONCEAU alternées de deux NOIRES. Les raies NOIRES liserées de JAUNE :

Décoration civique. . . . . Belgique.

Trois raies VERTES alternées de deux ORANGES :

Couronne de chêne. . . . . Luxembourg.

### Rubans à sept bandes :

Quatre bandes BLEUES alternées de trois BLANCHES :

Kalakaua . . . . . Hawaï.

Saint-Marin . . . . . St-Marin.

Quatre bandes ROUGES alternées de trois BLANCHES :

Kaméhaméa (com. et chev.). Hawaï.

### Ruban à huit bandes :

Quatre bandes ROUGES alternées de quatre JAUNES :

Kapiolani-le-Grand. . . . . Hawaï.

### Ruban tressé :

BLEU, JAUNE, VERT, ROUGE :

O. de Choa. . . . . Choa.

Étoile d'Éthiopie. . . . . Éthiopie.



# TABLE DES PORTRAITS

---

| Pages. | LL. MM.<br>LL. AA.<br>LL. EE. | PAYS               | PROVENANCE                         |
|--------|-------------------------------|--------------------|------------------------------------|
| 496    | Abbas II.                     | Égypte.            | Nilsson — Paris.                   |
| 484    | Abdul-Hamid.                  | Turquie.           | Downey — Londres.                  |
| 203    | Adolphe.                      | Lippe.             | Nilsson — Paris.                   |
| 562    | Adolphe.                      | Luxembourg.        | Lowy — Vienne.                     |
| 161    | Albert.                       | Brunswick.         | Otto Mayer — Dresde.               |
| 575    | Albert.                       | Monaco.            | Nadar — Paris.                     |
| 117    | Albert.                       | Saxe.              | Scheurich's—Kuntverlag.<br>Berlin. |
| 454    | Alexandre I <sup>er</sup> .   | Serbie.            | Pirou — (b. St-Ger.) Paris.        |
| 172    | Alfred.                       | Saxe-Cob.-Gotha.   | Nilsson — Paris.                   |
| 279    | Alphonse XIII.                | Espagne.           | Nilsson — Paris.                   |
| 243    | Baptista.                     | Bolivie.           | <i>Légation de Bolivie.</i>        |
| 498    | Borda.                        | Uruguay.           | <i>Légation de l'Uruguay.</i>      |
| 406    | Carlos I <sup>er</sup> .      | Portugal.          | Nilsson — Paris.                   |
| 257    | Caro.                         | Colombie.          | <i>Légation de Colombie.</i>       |
| 416    | Charles I <sup>er</sup> .     | Roumanie.          | Maudy — Bucharest.                 |
| 182    | Charles.                      | Schwarzb. Sonderh. | Dette — Sonderhausen.              |
| 163    | Charles-Alexandre.            | Saxe-Weimar.       | Held — Weimar.                     |
| 556    | Cheesemann.                   | Liberia.           | <i>Consulat gén. de Liberia.</i>   |
| 267    | Christian IX.                 | Danemark.          | Hansen et Weller —<br>Copenhague.  |
| 450    | Chulalongkorn.                | Siam.              | Nilsson — Paris.                   |
| 211    | Cleveland.                    | États-Unis.        | Nilsson — Paris.                   |
| 501    | Crespo.                       | Venezuela.         | <i>Légation du Venezuela.</i>      |
| 370    | Diaz.                         | Mexique.           | <i>Légation du Mexique.</i>        |
| 169    | Ernest.                       | Saxe-Altenbourg.   | Aug. Otto — Altenbourg.            |

| Pages. | LL. EE.                     | PAYS               | PROVENANCE                        |
|--------|-----------------------------|--------------------|-----------------------------------|
| 158    | Ernest-Louis.               | Hesse.             | Downey — Londres.                 |
| 9      | Faure.                      | France.            | Nadar — Paris.                    |
| 194    | Ferdinand I <sup>er</sup> . | Bulgarie.          | Pirou (R. Royale) Paris.          |
| 217    | François-Joseph.            | Autriche.          | X...                              |
| 177    | Frédéric.                   | Anhalt.            | Bernhard — Ballenstedt.           |
| 152    | Frédéric.                   | Bade.              | Florman — Stockholm.              |
| 189    | Frédéric.                   | Waldeck.           | Molsberger — Arolsen.             |
| 147    | Frédéric-François III.      | Mecklemb.-Schw.    | Reichard et Lindner — Berlin.     |
| 149    | Frédéric-Guillaume.         | Mecklemb.-Strel.   | London-Stereoscopic — Londres.    |
| 524    | Georges I <sup>er</sup> .   | Grèce.             | Downey — Londres.                 |
| 165    | Georges II.                 | Saxe-Meiningen.    | Loescher et Pestch — Berlin.      |
| 200    | Georges.                    | Schaumb-Lippe.     | Wehde — Stadthagen.               |
| 185    | Gonthier.                   | Schwarzb. Rudolst. | Schaarwachter — Berlin            |
| 521    | Gordon.                     | Canada.            | <i>Consulat gén. du Canada</i>    |
| 85     | Guillaume II.               | Allemagne.         | Reichard et Lindner — Berlin.     |
| 125    | Guillaume II.               | Wurtemberg.        | Andersen — Stuttgart.             |
| 451    | Gutierrez.                  | Salvador.          | <i>Légation de Salvador.</i>      |
| 519    | Hamed-ben-Thueni.           | Zanzibar.          | <i>Revue Diplomatique.</i>        |
| 195    | Henri XIV.                  | Reuss.             | Giesson-Giessen.                  |
| 194    | Henri XXII.                 | Reuss.             | H. Fritz — Greiz.                 |
| 275    | Heureaux.                   | Dominicaine.       | <i>Légation Dominicaine.</i>      |
| 551    | Hypolite.                   | Haïti.             | <i>Légation de Haïti.</i>         |
| 470    | Kiúger.                     | Sud-Africaine.     | <i>Le Gaulois — Paris.</i>        |
| 482    | Lachenal.                   | Suisse.            | Wicky — Berne (Déposé).           |
| 445    | Léon XIII.                  | Saint-Siège.       | Barraud — Londres.                |
| 235    | Léopold II.                 | Belgique.          | London — Stereoscopic. — Londres. |
| 78     | Ménélik.                    | Abyssinie.         | Illustrazione.                    |
| 215    | Moraes-Barros.              | Brésil.            | <i>Légation du Brésil.</i>        |
| 568    | Moulei-Abdoul el-Aziz.      | Maroc.             | <i>Revue Diplomatique.</i>        |
| 549    | Mutshito.                   | Japon.             | <i>Légation du Japon.</i>         |
| 402    | Nasr-ed-Din.                | Perse.             | Nadar — Paris.                    |
| 577    | Nicolas I <sup>er</sup> .   | Monténégro.        | Mathieu-Deroche—Paris.            |
| 422    | Nicolas II.                 | Russie.            | Nilsson — Paris.                  |

| Pages. | LL. MM.<br>LL. AA.<br>LL. EE. | PAYS              | PROVENANCE                    |
|--------|-------------------------------|-------------------|-------------------------------|
| 65     | Norodom I <sup>er</sup> .     | Cambodge.         | Pun-Ky-Pnom-Penh.             |
| 475    | Oscar II.                     | Suède et Norwège. | Florman — Stockholm.          |
| 101    | Othon I <sup>er</sup> .       | Bavière.          | Albert — Munich.              |
| 157    | Pierre.                       | Oldenbourg.       | Nilsson — Paris.              |
| 70     | Ranavalo-Manjaka III.         | Madagascar.       | <i>Tananarive.</i>            |
| 587    | Reitz.                        | Orange.           | Ogcreau — Paris.              |
| 457    | Saïd-Abdoul-A'khad.           | Boukharie.        | Nadar — Paris.                |
| 65     | Sidi-Ali.                     | Tunisie.          | <i>Revue Diplomatique.</i>    |
| 60     | Tham-Thaï.                    | Annam.            | <i>Hué.</i>                   |
| 73     | Toffa.                        | Porto-Novo.       | <i>Cotonou.</i>               |
| 359    | Umberto I <sup>er</sup> .     | Italie.           | Alessandri — Rome.            |
| 299    | Victoria.                     | Grande-Bretagne.  | Hugues et Mullins —<br>Whyte. |
| 392    | Wilhelmina.                   | Pays-Bas.         | Kameké — La Haye.             |
| 384    | Zelaya.                       | Nicaragua.        | <i>Légation de Nicaragua.</i> |



# TABLE DES ARMOIRIES

|                                     | Pages. |                         | Pages. |
|-------------------------------------|--------|-------------------------|--------|
| Abyssinie . . . . .                 | 79     | Grèce . . . . .         | 325    |
| Allemagne. . . . .                  | 84     | Guatemala. . . . .      | 329    |
| Amérique (États-<br>Unis) . . . . . | 212    | Haiti. . . . .          | 332    |
| Andorre. . . . .                    | 214    | Hambourg. . . . .       | 210    |
| Anhalt. . . . .                     | 178    | Hesse . . . . .         | 159    |
| Argentine . . . . .                 | 216    | Honduras . . . . .      | 337    |
| Australie . . . . .                 | 316    | Hongrie . . . . .       | 220    |
| Autriche. . . . .                   | 218    | Italie . . . . .        | 340    |
| Bade. . . . .                       | 153    | Japon . . . . .         | 350    |
| Bavière . . . . .                   | 102    | Liechtenstein . . . . . | 360    |
| Belgique. . . . .                   | 256    | Liberia . . . . .       | 357    |
| Birmanie . . . . .                  | 318    | Lippe-Detmold. . . . .  | 204    |
| Bolivie. . . . .                    | 244    | Lubeck . . . . .        | 208    |
| Brême. . . . .                      | 209    | Luxembourg. . . . .     | 363    |
| Brésil . . . . .                    | 246    | Madagascar . . . . .    | 71     |
| Brunswick. . . . .                  | 162    | Maroc. . . . .          | 369    |
| Bulgarie. . . . .                   | 492    | Mecklembourg. . . . .   | 150    |
| Canada . . . . .                    | 332    | Mexique. . . . .        | 371    |
| Chili . . . . .                     | 252    | Monaco . . . . .        | 374    |
| Chine . . . . .                     | 254    | Monténégro . . . . .    | 378    |
| Colombie . . . . .                  | 258    | Nicaragua. . . . .      | 383    |
| Costa-Rica. . . . .                 | 265    | Norvège. . . . .        | 474    |
| Danemark. . . . .                   | 268    | Oldenbourg . . . . .    | 159    |
| Dominicaine. . . . .                | 274    | Orange . . . . .        | 388    |
| Égypte. . . . .                     | 497    | Paraguay . . . . .      | 391    |
| Équateur . . . . .                  | 277    | Pays-Bas. . . . .       | 393    |
| Espagne. . . . .                    | 280    | Pérou. . . . .          | 400    |
| France. . . . .                     | 12     | Perse . . . . .         | 403    |
| Grande-Bretagne. . . . .            | 300    | Portugal. . . . .       | 407    |
|                                     |        | Prusse. . . . .         | 86     |

---

|                     | Pages. |                     | Pages. |
|---------------------|--------|---------------------|--------|
| Reuss . . . . .     | 196    | Schwarzbourg . . .  | 184    |
| Roumanie. . . . .   | 417    | Serbie. . . . .     | 455    |
| Russie. . . . .     | 425    | Siam . . . . .      | 461    |
| Saint-Marin . . . . | 459    | Sud-Africaine . . . | 471    |
| Saint-Siège . . . . | 444    | Suède. . . . .      | 474    |
| Salvador. . . . .   | 452    | Suisse. . . . .     | 485    |
| Saxe. . . . .       | 118    | Tunisie . . . . .   | 66     |
| Saxe-Altenbourg. .  | 170    | Turquie. . . . .    | 485    |
| Saxe-Cob.-et-Gotha. | 174    | Uruguay. . . . .    | 499    |
| Saxe-Meiningen. . . | 166    | Venezuela. . . . .  | 502    |
| Saxe-Weimar. . . .  | 154    | Waldeck. . . . .    | 190    |
| Schaumbourg-Lippe   | 201    | Wurtemberg. . . .   | 126    |



# TABLE DES ÉTENDARDS

|                                    | Pages.         |                                  | Pages.         |
|------------------------------------|----------------|----------------------------------|----------------|
| Allemagne . . .                    | 208 <i>bis</i> | Espagne . . . .                  | 320 <i>bis</i> |
| Amérique (États-<br>Unis) . . . .  | 320 »          | France . . . . .                 | 64 »           |
| Andorre . . . .                    | 320 »          | Grande - Breta-<br>gne . . . . . | 320 »          |
| Anhalt . . . . .                   | 208 »          | Grèce . . . . .                  | 320 »          |
| Annam . . . . .                    | 64 »           | Guatemala . . .                  | 320 »          |
| Argentine . . .                    | 320 »          | Haïti . . . . .                  | 448 »          |
| Australie . . .                    | 320 »          | Hambourg . . .                   | 208 »          |
| Autriche - Hon-<br>grie . . . . .  | 320 »          | Hawaï . . . . .                  | 448 »          |
| Bade . . . . .                     | 208 »          | Hesse . . . . .                  | 208 »          |
| Bavière . . . .                    | 208 »          | Honduras . . .                   | 448 »          |
| Belgique . . . .                   | 320 »          | Irlande . . . . .                | 320 »          |
| Birmanie . . .                     | 320 »          | Italie . . . . .                 | 448 »          |
| Brême . . . . .                    | 208 »          | Japon . . . . .                  | 448 »          |
| Bésil . . . . .                    | 320 »          | Liechtenstein .                  | 208 »          |
| Brunswick . . .                    | 208 »          | Liberia . . . . .                | 448 »          |
| Bulgarie . . . .                   | 64 »           | Lippe-Detmold .                  | 208 »          |
| Canada . . . . .                   | 320 »          | Lubeck . . . . .                 | 208 »          |
| Chili . . . . .                    | 320 »          | Luxembourg . .                   | 448 »          |
| Chine . . . . .                    | 320 »          | Madagascar . .                   | 64 »           |
| Colombie . . .                     | 320 »          | Malte . . . . .                  | 448 »          |
| Colonies fran-<br>çaises . . . . . | 64 »           | Maroc . . . . .                  | 448 »          |
| Congo (État du). 320 »             |                | Mecklembourg .                   | 208 »          |
| Costa-Rica . . .                   | 320 »          | Mexique . . . .                  | 448 »          |
| Danemark . . .                     | 320 »          | Monaco . . . . .                 | 448 »          |
| Dominicaine . .                    | 320 »          | Monténégro . .                   | 448 »          |
| Égypte . . . . .                   | 64 »           | Nicaragua . . .                  | 448 »          |
| Équateur . . . .                   | 320 »          | Norwège . . . .                  | 64 »           |
|                                    |                | Oldenbourg . .                   | 208 »          |
|                                    |                | Orange . . . . .                 | 448 »          |

TABLE DES ÉTENDARDS 545

|                       | Pages. |            | Pages.                     |
|-----------------------|--------|------------|----------------------------|
| Paraguay . . . . .    | 448    | <i>bis</i> | Saxe-Weimar . . . . . 208  |
| Pays-Bas . . . . .    | 448    | »          | Schaumbourg-               |
| Pérou . . . . .       | 448    | »          | Lippe . . . . . 208        |
| Perse . . . . .       | 448    | »          | Schwarzbourg . . . . . 208 |
| Portugal . . . . .    | 448    | »          | Serbie . . . . . 64        |
| Prusse . . . . .      | 208    | »          | Siam . . . . . 64          |
| Reuss . . . . .       | 208    | »          | Sud-Africaine . . . . . 64 |
| Roumanie . . . . .    | 448    | »          | Suède . . . . . 64         |
| Russie . . . . .      | 448    | »          | Suisse . . . . . 64        |
| Saint-Marin . . . . . | 448    | »          | Tonkin . . . . . 64        |
| Saint-Siège . . . . . | 448    | »          | Tripolis . . . . . 64      |
| Salvador . . . . .    | 448    | »          | Tunisie . . . . . 64       |
| Saxe . . . . .        | 208    | »          | Turquie . . . . . 64       |
| Saxe - Alten -        |        |            | Uruguay . . . . . 64       |
| bourg . . . . .       | 208    | »          | Venezuela . . . . . 64     |
| Saxe-Cob.-et-Go-      |        |            | Waldeck . . . . . 208      |
| tha . . . . .         | 208    | »          | Wurtemberg . . . . . 208   |
| Saxe-Meiningen        | 208    | »          | Zanzibar . . . . . 320     |



# INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

## DIVERS PAYS

---

|                           | Pages..         |
|---------------------------|-----------------|
| Abyssinie . . . . .       | 78              |
| Allemagne. . . . .        | 81 à 210        |
| Andorre . . . . .         | 213 à 214       |
| Anhalt. . . . .           | 177 à 181       |
| Anjouan . . . . .         | 77              |
| Annam . . . . .           | 61              |
| Argentine . . . . .       | 211 et 212      |
| Australie . . . . .       | 316 et 317      |
| Autriche-Hongrie. . . . . | 217 à 254       |
| Bade . . . . .            | 152 à 157       |
| Bavière . . . . .         | 101 à 116       |
| Belgique . . . . .        | 255 à 242       |
| Benin . . . . .           | 74              |
| Birmanie . . . . .        | 518             |
| Bolivie . . . . .         | 245 et 244      |
| Boukharie . . . . .       | 457             |
| Brême. . . . .            | 207 et 209      |
| Brésil . . . . .          | 245 à 250       |
| Brunswick. . . . .        | 161 à 164       |
| Bulgarie. . . . .         | 491 à 495       |
| Cambodge . . . . .        | 64              |
| Canada . . . . .          | 321 à 323       |
| Chili. . . . .            | 251 et 252      |
| Chine . . . . .           | 52 et 255 à 256 |
| Colombie . . . . .        | 257 à 259       |
| Comore (grande). . . . .  | 76              |
| Comores (Iles) . . . . .  | 77              |
| Congo (État du) . . . . . | 260 à 263       |
| Costa-Rica . . . . .      | 264             |

|                                 | Pages.          |
|---------------------------------|-----------------|
| Dahomey . . . . .               | 37 et 75-74     |
| Danemark . . . . .              | 267 à 272       |
| Dominicaine . . . . .           | 275             |
| Égypte . . . . .                | 496 à 497       |
| Espagne . . . . .               | 279 à 298       |
| États-Unis . . . . .            | 212 et 215      |
| Équateur . . . . .              | 276 à 278       |
| France . . . . .                | 9 à 59          |
| Grande-Bretagne . . . . .       | 299 à 323       |
| Grèce . . . . .                 | 324 à 327       |
| Guatemala . . . . .             | 328 330         |
| Haïti . . . . .                 | 331 et 332      |
| Hambourg . . . . .              | 207 et 210      |
| Hawaï . . . . .                 | 333 à 335       |
| Hesse . . . . .                 | 139 à 146       |
| Honduras . . . . .              | 336 à 338       |
| Italie . . . . .                | 31 et 339 à 348 |
| Japon . . . . .                 | 349 à 355       |
| Libéria . . . . .               | 356 à 358       |
| Liechtenstein . . . . .         | 359 à 361       |
| Lippe-Detmold . . . . .         | 203 à 206       |
| Lubeck . . . . .                | 207 et 208      |
| Luxembourg . . . . .            | 362 à 366       |
| Madagascar . . . . .            | 36, 39, 70 à 72 |
| Malte . . . . .                 | 367             |
| Maroc . . . . .                 | 368 et 369      |
| Mecklembourg-Schwerin . . . . . | 147 et 148      |
| — Strélitz . . . . .            | 149 à 152       |
| Mexique . . . . .               | 55 et 370 à 372 |
| Monaco . . . . .                | 373 à 376       |
| Monténégro . . . . .            | 377 à 381       |
| Népâl . . . . .                 | 382 à 385       |
| Nicaragua . . . . .             | 384 à 386       |
| Oldenbourg . . . . .            | 137 à 160       |

|                                     | Pages.          |
|-------------------------------------|-----------------|
| Orange . . . . .                    | 587 à 589       |
| Paraguay . . . . .                  | 590 et 591      |
| Pays-Bas . . . . .                  | 592 à 598       |
| Pérou . . . . .                     | 599 à 401       |
| Perse . . . . .                     | 402 à 405       |
| Portugal . . . . .                  | 406 à 415       |
| Prusse . . . . .                    | 87 à 100        |
| Reuss . . . . .                     | 194 à 199       |
| Roumanie . . . . .                  | 416 à 421       |
| Russie . . . . .                    | 422 à 457       |
| Saint-Marin . . . . .               | 458 à 442       |
| Saint-Siège . . . . .               | 54 et 445 à 450 |
| Salvador . . . . .                  | 451 à 455       |
| Saxe (Royale) . . . . .             | 117 à 124       |
| — Altenbourg . . . . .              | 169 à 171       |
| — Cobourg et Gotha . . . . .        | 172 à 176       |
| — Meiningen . . . . .               | 165 à 168       |
| — Weimar . . . . .                  | 155 à 156       |
| Schaumbourg-Lippe . . . . .         | 200 à 202       |
| Schwarzbourg-Rud. et Sond . . . . . | 185 à 188       |
| Serbie . . . . .                    | 455 à 459       |
| Siam . . . . .                      | 460 à 469       |
| Sud-Africaine . . . . .             | 470 à 472       |
| Suède et Norwège . . . . .          | 475 à 581       |
| Suisse . . . . .                    | 482 et 485      |
| Tadjourah . . . . .                 | 75              |
| Tonkin . . . . .                    | 55              |
| Tunisie . . . . .                   | 65              |
| Turquie . . . . .                   | 484 à 497       |
| Uruguay . . . . .                   | 498 à 500       |
| Venezuela . . . . .                 | 501 à 505       |
| Waldeck . . . . .                   | 189 à 195       |
| Wurtemberg . . . . .                | 125 à 151       |
| Zanzibar . . . . .                  | 519 et 20       |

# APPENDICE

---

Pendant l'impression du volume il a été créé  
deux Ordres nouveaux.

## ALLEMAGNE

O. de Guillaume, créé par l'Empereur Guillaume II  
à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la  
proclamation de l'Empire d'Allemagne.  
Cet Ordre est accessible aux Dames.

## BOLIVIE

Croix de Colon, créée en janvier 1896. (Le règlement  
sera promulgué ultérieurement.)

*Ruban rouge et vert.*

---

Ajouter aux décorations de M. Félix Faure,  
Président de la République (page 11) :

Grand-Croix de l'O. de Saint-Etienne de Hongrie.



OUIZILLE & LEMOINE



LEMOINE Fils

SUCESSEUR

JOAILLIER-BIJOUTIER

*FOURNISSEUR*

DE LA

Grande Chancellerie de la Légion d'honneur

ET DES

Différents Ministères



356, Rue Saint-Honoré, 356

PARIS

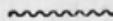
# *Boullanger*

DÉCORATIONS FRANÇAISES  
ET ÉTRANGÈRES



SPÉCIALITÉ DE CROIX EN DIAMANTS

*Rubans, Nœuds et Rosettes*



24, RUE DE LA PAIX, 24

— ♦ PARIS ♦ —

FABRIQUE SPECIALE  
DE RUBANS DE SOIE MOIRÉS  
Pour ordres français et étrangers

**CH. BERGER**  
**23, rue du Caire, 23, PARIS**

ROSETTES SANS COUTURES  
NŒUDS DE CHEVALIERS  
GROS GRAIN POUR CEINTURES DE DAMES  
RUBANS POUR ÉGLISES ET COUVENTS  
INSIGNES DE SOCIÉTÉS  
ÉCHARPES POUR SÉNATEURS, DÉPUTÉS, MAIRES & ADJOINTS

# CABINET HÉRALDIQUE et GÉNÉALOGIQUE

DE

J. VAN DRIESTEN

Héraldiste

Lauréat de la Société héraldique et généalogique de France

Officier d'Académie

Commandeur de l'Ordre Royal du Christ de Portugal, e'tc.

19, rue *Poncelet*, PARIS

---

TRAVAUX HÉRALDIQUES ET GÉNÉALOGIQUES

RECHERCHES CONSULTATIONS

MINIATURES, MANUSCRITS, VITRAUX ET ÉMAUX  
HÉRALDIQUES

---

## PUBLICATIONS ET COLLABORATIONS

- VAN DRIESTEN. — *La Marche de Lille 1556*. 1 vol. in-4°. 291 blasons en couleur. . . . . 50 fr.
- VAN DRIESTEN. — *Armorial national des villes de France*. 2 pl. 506 blasons chromo . . . . . 6 fr.
- RICHEBÉ et VAN DRIESTEN. — *Les 52 quartiers généalogiques de S. A. R. le duc de Bragançe*. 1 volume in-4° . . . . . 50 fr.
- ETIENNE DURAN et VAN DRIESTEN. — *La Marche historique de Lille* 1 vol. in-folio . . . . . 100 fr.
- E. BLÉMONT et VAN DRIESTEN. — *Le Seigneur de St-Clair légende xv<sup>e</sup> siècle*. 1 vol. in-8°. . . . . 10 fr.
- VAN DRIESIEN. — *Cortège cavalcade de Lille 1892* chromo, édité à 20 000. *Épuisé*

EN PRÉPARATION

*Croquis héraldiques*. 25 planches en photogravure, 1 volume in-4°.

---

Copie en fac-similé sur parchemin de l'armorial de D'Hozier. L'extrait conforme. . . . . 15 fr.

*Pour paraître prochainement*

**J. VAN DRIESTEN**

---

# **L'ART**

ET

## **LA SCIENCE DU BLASON**

Étude comparée sur le blason en France  
et à l'Étranger

1 fort volume in-32, avec de nombreuses gravures

---

**J. VAN DRIESTEN**

---

## **CHIFFRES, ATTRIBUTS, ARMOIRIES**

COURONNES ET MONOGRAMMES

1 vol. in-4°. 25 planches en photogravure

---

## **ARMORIAL NATIONAL DES VILLES DE FRANCE**

SUIVI

Des blasons des principales villes du monde

2000 blasons gravés. — 1 fort volume in-32

LE PLUS COMPLET DES ARMORIAUX SPÉCIAUX



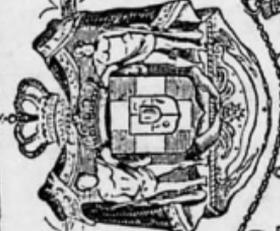
**FAB: D'ORDRES FRANÇAIS & ÉTRANGERS**

**LEMAITRE**

Fournisseur de S. M. le roi des Hellènes

40, rue Coquillière, 40

**PARIS**



# FABRIQUE D'ORDRES

Français & Étrangers



# CHOBILLON

Fournisseur de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur

*16, rue Croix-des-Petits-Champs*

PARIS

## FABRIQUE D'ORDRES FRANÇAIS ET ÉTRANGER

**A. KRÉTTY,** Breveté s. g. d. g.

46, Galerie Montpensier, Palais-Royal, Paris

Fournisseur du Ministère de l'Instruction publique et de plusieurs cours étrangères. — Croix, Plaques, Palmes, etc. — Rosettes sans coutures, Nœuds, Rubans, etc.

## PROVOST-BLONDEL

HÉRALDISTE

DESSINATEUR ET GRAVEUR

Monogrammes, Ordres et Blasons

PARIS. Rue de Richelieu, 38

# Le Gaulois

LE PLUS GRAND JOURNAL DU MATIN

~~~~~  
Directeur : Arthur MEYER  
~~~~~

DIRECTION — RÉDACTION — ADMINISTRATION

**2, rue Drouot, 2**

PARIS

— ◆ —  
LE NUMÉRO

15 Centimes dans toute la France

~~~~~  
**ABONNEMENTS**

Paris et Province : Un an . . . . .	<b>54</b> fr.
Etranger : Un an . . . . .	<b>64</b> fr.

**BIJOUTIER DIETS JOAILLIER**

*26, Rue Vivienne, Paris.*

**SPÉCIALITÉ d'ORDRES en DIAMANTS**

à des Prix défiant toute concurrence.

Légion—l'onneur

Palmes Acad.

Mérite Agricole



Avec DIAMANTS  
de 15<sup>fr</sup> à 50<sup>fr</sup>

RICHES dep. 75<sup>fr</sup>



Avec DIAMANTS  
de 10<sup>fr</sup> à 30<sup>fr</sup>

RICHES dep. 40<sup>fr</sup>



Avec DIAMANTS  
de 15<sup>fr</sup> à 30<sup>fr</sup>

RICHES dep. 40<sup>fr</sup>

**ÉCOLE PRÉPARATOIRE S<sup>T</sup>-GEORGES**

**20, rue Singer — Paris-Passy**

**DIRECTEUR**

**M. l'Abbé THÉVENON, licencié ès lettres**

*Directeur des études :*

**M. MARIAUD, A O,** licencié ès sc. mathématiques,  
licencié ès sciences physiques.

**Préparations aux Écoles du Gouvernement**

Saint-Cyr, Central, Institut Agronomique, Ecoles d'Agriculture,  
Ecoles sup. du Commerce, Ecole navale.

**BACCALAURÉATS**

Pension, Demi-Pension, Externat — Cours pendant les Vacances

# LIBRAIRIE DES CONTEMPORAINS

PARIS — 15<sup>bis</sup>, rue de Maubeuge, 15<sup>bis</sup> — PARIS

---

## COLLECTION CONTEMPORAINE ILLUSTRÉE

### EN VENTE

**Nos Artistes** (*Théâtres et Concerts*). 400 Portraits et Biographies. Préface par M. AURÉLIEN SCHOLL. Un vol. 2 fr.

**Nos Académiciens** (*Académie Française*). 40 Portraits et Biogr. . . . . Un vol. 1 fr. 50

**Armoiries et Décorations** : Portraits et Biographies de tous les Souverains, Régents et Chefs d'Etat; Armoiries de tous les pays, avec texte explicatif; croix (reproduites à la *dimension officielle*) de tous les ordres de chevalerie, avec historique, règlements, etc. Notice sur la Légion d'Honneur. *Planches en couleur* pour tous les pavillons et étendards.

Edition en noir, brochée. . . . . Un vol. 5 fr.

Edition, *enluminée à l'aquarelle.*, brochée.

Un vol. 12 fr.

Edition, *enluminée à l'aquarelle*, rel. maroquin, tranche dorée . . . . . Un vol. 12 fr. 50

### EN PRÉPARATION

**Nos Auteurs et Compositeurs dramatiques.**  
500 Portraits et Biographies. . . . . Un vol. 2 fr.

**Nos Peintres et Sculpteurs, Graveurs, Architectes, Dessinateurs, etc.** 450 Portraits et Biographies environ . . . . . Un vol. 2 fr.

- Nos Amiraux** : Portraits et Biographies des vice-amiraux et contre-amiraux en activité. Notice sur les règlements maritimes internationaux. Planches en couleur pour tous les pavillons de guerre et de commerce et les signaux. . . . . Un vol. 1 fr. 50
- Nos Généraux** : Portraits et Biographies des Généraux de division et de brigade en activité. Planches en couleur pour les fanions et lanternes de commandement. . . . . Un vol. 2 fr.
- Nos Académiciens** : *Ac. des Insc. et Belles-Lettres* ; *Ac. des Sciences* ; *Ac. des Beaux-Arts* ; *Ac. des Sciences morales et polit.* Portraits et Biographies. 4 volumes . . . . . Chaque 1 fr. 50
- Nos Médecins** : Portraits et Biographies des membres de l'Académie et des Facultés de Médecine et des principaux Docteurs. . . . . Un vol. 2 fr.
- Nos Avocats** : Portraits et Biographies des principaux membres du Barreau (*Conseil d'État, Cour de cassation, Cours d'appel*) . . . . . Un vol. 2 fr.
- Nos Grands Industriels** : Portraits et Biographies des Fondateurs ou Directeurs des Grandes Usines, Manufactures, etc. . . . . Un vol. 2 fr.
- Nos Sportsmen** : Portraits et Biographies des membres les plus connus des Sports hippique, nautique, vélocipédique, de l'Éscrime, etc. . . . . Un vol. 2 fr.
- Etc..., Etc....



Les volumes sont expédiés FRANCO contre mandat-poste à l'adresse de la **Librairie des Contemporains, 15 bis, rue de Maubeuge, Paris.**



## ANNUAIRE DES CHATEAUX

ÉDITION 1886-1897 (10<sup>e</sup> ANNÉE)

**40000 Noms et Adresses**

Classés par Noms et par Départements

*Avec Notices descriptives illustrées de 250 gravures  
sur bois*

Un volume grand in-8° de 1300 pages

**PRIX : 25 FRANCS**

**A. LA FARE, Éditeur**

*55, rue de la Chaussée-d'Antin*

# VALS

Eaux Min<sup>les</sup> Nat<sup>les</sup> admises dans les Hopitaux

**Saint-Jean.** Maux d'estomac, appétit, digestions.

**Précieuse.** Bile, calculs, foie, gastralgies, goutte.

**Rigolette.** Appauvrissement du sang, débilités.

**Désirée.** Constipation, coliques néphrétiques, calculs

**Magdeleine.** Foie, reins, gravelle, diabète.

**Dominique.** Asthme, chloro-anémie, débilités.

**Impératrice.** Estomac. Eau de table parfaite.

Très agréables à boire. Une Bouteille par jour.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX à VALS, Ardèche.**

Envoi direct de la source, au prix de 50 fr. la caisse de 50 bouteilles et de 15 fr. la demi-caisse de 24 bouteilles, rendus FRANCO en gare d'expédition.

Pour soulager et guérir les malaises si fréquents de l'estomac, de la tête, des nerfs; pour prévenir souvent de graves maladies, il est indispensable d'avoir toujours chez soi un flacon de

# Clétéas

Ce cordial, supérieur aux eaux de mélisse et de menthe, est d'une saveur parfaite, d'une fabrication irréprochable. Il est précieux en temps d'influenza.

Vente : Bonnes Pharmacies et Epiceries. — Fabrication : CLÉMENT et Cie, à Valence (Drôme), qui envoient notice détaillée sur demande.



# Le Vin Désiles

(Formule du Dr A. C., Ex-Médecin de Marine),

## Cordial Régénérateur

La connaissance de sa composition suffit à indiquer les cas dans lesquels on doit employer ce vin. — Ce sont d'abord toutes les affections de débilitation telles que l'**Anémie**, la **Phthisie**, les **Convalescences** (*surtout celles de la femme aux époques critiques de sa vie*); la **Faiblesse musculaire** ou nerveuse causée par les **fatigues**, les **veilles**, les **travaux de cabinet**; l'**épuisement prématuré**, la **Spermatorrhée**; les **maladies de la moëlle**; le **Diabète**; les affections de l'**estomac** et de l'**intestin**; puis les **altérations constitutionnelles** dues à une **viciation du sang**, telles que: **Goutte**, **Rhumatisme**, **Rachitisme**, **Accidents scrofuleux** des enfants, etc. Il tonifie la voix, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. L'homme débilité puise la **force**, la **vigueur** et la **santé**. L'homme qui dépense beaucoup d'activité, l'entretient par l'usage régulier de ce cordial, efficace dans tous les cas, éminemment digestif et fortifiant et agréable au goût comme une liqueur de table.

### COMPOSITION

**QUINQUINA**

**COCA**

**KOLA**

**CACAO**

**PHOSPHATE DE CHAUX**

**SOLUTION /ODO-TANNIQUE**

**Excipient Spécial DÉSILES**

**PRIX DU FLACON : 5 FRANCS**  
(Franco à domicile)

**DÉPÔT CENTRAL : PHARMACIE 5<sup>bis</sup>, Rue du Louvre. Paris.**

# VIN BRAVAIS

*Kola — Coca — Guarana — Cacao*

---



## ÉLIXIR BRAVAIS

*aux mêmes principes actifs*

ALLIÉS

**Au Curaçao blanc triple sec**

---

Ces préparations dont les éléments généreux assurent l'énergie d'une constitution et la solidité d'un tempérament ont toujours été préconisées avec succès certain dans tous les cas d'anémie, grande faiblesse, convalescence, appauvrissement du sang, affections du cœur et de l'estomac, etc.

Par leur composition sagement équilibrée, elles sont surtout recommandées aux personnes surmenées par un travail intellectuel exagéré.

---

**Gros : Société du VIN BRAVAIS**

**5, avenue de l'Opéra, Paris**

---

*Le Vin et l'Élixir Bravais se trouvent dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'Étranger.*

**Arthus BERTRAND**

21, Rue Hautefeuille, 21

**PARIS**



**FABRICANT des DRAPEAUX**

De l'Armée Française

**CROIX DES ORDRES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS**

Spécialité de Pièces en Joaillerie ornées

Roses et Brillants.

— ❁ PIÈCES DE COMMANDES ❁ —

**TÉLÉPHONE**



**BILLARD. CH.**

A.D. MARIE Succ<sup>f</sup>

Fabrique d'Ordres  
Français & Etrangers

*Bijoux des ordres de chevalerie  
de tous pays.*

*Réductions et chaînettes pour  
l'habit de soirée.*

*Croix et Palmes en Diamants.*



25, Rue Croix-des-Petits-Champs  
**PARIS**